



**HAL**  
open science

# Entre artisanat et viticulture, aux confins du Forez et du Beaujolais, en Pays Blésois et en Dauphiné : généalogie et histoire de la famille Joubert et de sa descendance

Catherine Barriquand Gauthier

## ► To cite this version:

Catherine Barriquand Gauthier. Entre artisanat et viticulture, aux confins du Forez et du Beaujolais, en Pays Blésois et en Dauphiné : généalogie et histoire de la famille Joubert et de sa descendance. Histoire. 2024. dumas-04796898

**HAL Id: dumas-04796898**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04796898v1>**

Submitted on 21 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Diplôme d'Université  
Généalogie et Histoire des familles

*« Qu'avec plaisir et fruit, pour voir la vérité,  
Il faut de la candeur et de l'humilité »*

**Entre artisanat et viticulture,  
aux confins du Forez et du Beaujolais,  
en Pays Blésois et en Dauphiné :  
généalogie et histoire de la famille JOUBERT  
et de sa descendance**

Catherine BARRIQUAND GAUTHIER

Enseignants référents M. Stéphane COSSON et Mme Anne PICHARD  
2024



Carte postale ancienne- vue aérienne 1950 - Saint Vincent de Boisset (Loire)

A Marie JOUBERT

Grand-mère paternelle

*« Qu'avec plaisir et fruit, pour voir la vérité,  
Il faut de la candeur et de l'humilité »*

Marc Louis de Tardy

1839

*Extrait de Tragédies, fables et pièces de vers.*

*p.258*

## Table des matières

Consignes et engagement	page 1
Avant-propos	page 2
Introduction	page 3
<b>Partie I Le cadre géographique, historique et économique de notre étude :</b>	
Le sud du Canton de Perreux dans l'actuel département de la Loire	page 4
Chap. 1 Aux confins des anciennes limites du Beaujolais et du Forez	page 5
Chap. 2 A l'encadrement de deux seigneuries locales et du clergé	page 8
Chap. 3 A L'étude héraldique des armoiries rencontrées	page 13
Chap. 4 A l'importance de la vigne	page 16
Chap. 5 A l'essor économique des XIX et XX è siècles	page 18
<b>Partie II Le 1 er juin 1832, un mariage, pour point de départ</b>	
Chap. 1 De quelques informations de base	page 20
Chap.2 A une activité de maréchal ferrant	page 21
Chap. 3 A une absence de service militaire	page 22
Chap. 4 et une propriété rurale à St Romain la Motte	page 23
<b>Partie III La descendance du couple Georges JOUBERT et Marianne GROSDENIS</b>	
Des sept enfants survivants et de leurs descendants	page 26
Chap. 1 La branche 1 ainée Louis JOUBERT (1833) et Marie CHASSAGNE	page 30
Chap. 2 La branche 2 cadette Benoite JOUBERT (1834) et Antoine JOUX	page 35
Chap. 3 La branche 3 cadette Barthélémy JOUBERT (1842) et Eugénie MAINGOIS	page 40
Chap. 4 La branche 4 cadette Jean-François JOUBERT (1844) et Marie-Joséphine GONDRAS	page 42
Chap. 5 La branche 5 cadette Benoite JOUBERT (1847) et Julien ROCHE	page 55
Chap. 6 La branche 6 cadette Marie JOUBERT (1849) et Claude COPIN	page 57
Chap. 7 La branche 7 benjamine Marie JOUBERT (1850) et Laurent CHAUMETTE	page 60
<b>Partie IV Les évènements des branches JOUBERT collatérales ayant impacté notre couple</b>	
Chap. 1 Une condamnation en Cour d'Assises : Auguste Joubert	page 66
Chap. 2 Une distinction honorifique : Benoit Joubert officier de la Légion d'Honneur	page 73
<b>Partie V L'ascendance en ligne agnatique de Georges JOUBERT</b>	
Chap. 1 L'ascendance dans le Roannais au début du XIX è siècle	page 75
Chap. 2 L'ascendance à St Saturnin de Blois au XVIII è siècle	page 84
Chap. 3 L'ascendance en Dauphiné fin XVII et début XVIII è siècle	page 95
<b>Partie VI De l'étude anthroponymique des différents patronymes rencontrés et de deux anecdotes généalogiques</b>	
Chap. 1 De l'étude anthroponymique	page 99
Chap. 2 De deux anecdotes généalogiques	page 100
Conclusion	page 102
Annexes	
1. Cartes	page 103
2. Actes	page 108
3. Illustrations	page 142
4. Abréviations	page 144
5. Bibliographie et sitographie	page 145
6. Définitions	page 146
7. Plans d'actions	page 147
Remerciements	page 148



## Consignes et engagement

*« Je, soussignée Catherine BARRIQUAND GAUTHIER, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »*

## Avant-propos

Printemps 1987 : un individu frappe à la porte. Sa silhouette, telle une ombre dans un tableau clair-obscur surgit devant nous, le côté face du voyageur de Caspar David Friedrich en quelque sorte. Il veut voir ma grand-mère et lui parle d'un parent décédé sans plus de détails. Vous avez compris qu'il s'agit du collaborateur d'un cabinet spécialisé en généalogie successorale. Quelques mois plus tard, ma grand-mère me montre les lettres de correspondances reçues de l'une de ses cousines redécouvertes. Le prénom « Barthélémy » revient souvent dans leurs correspondances : l'une parle de son père, l'autre de son grand père. Ces deux femmes ne comprennent pas comment elles sont parentes. Aucun arbre explicatif ne leur a été remis. Tout au plus, leur a-t-on dit que les documents étaient récupérables à l'étude notariale roannaise.

Trente-sept ans après, dans le cadre de cette formation en Histoire des familles et Généalogie de l'Université de Nîmes, je vous propose de découvrir l'histoire de cette famille JOUBERT sur un peu plus de deux siècles, de découvrir le village de St Vincent de Boisset dans l'actuel Département de la Loire, mais aussi de voyager en Pays Roannais, Blésois et en Dauphiné. Point de micromobilités dans cette famille ! Pour des raisons professionnelles, nous verrons qu'ils n'hésitent pas à traverser la France en tous sens. Ce sont des artisans ou des commerçants.

Pas question pour moi de rester dans une zone de confort, il me faut découvrir le fonctionnement d'une dizaine de sites d'archives départementales et municipales où les inventaires ne sont pas toujours en ligne, voir se transporter virtuellement au-delà des océans.

Puissiez-vous ressentir à travers les pages qui vont suivre autant de plaisirs et de surprises que j'ai pu en expérimenter. C'est ainsi que cette phrase du Marquis de TARDY, rencontré au détour d'une exploration de l'histoire locale et dont la vie des descendants ne sera pas sans impact sur cette famille, m'a semblé tout à fait éclairante :

*Qu'avec plaisir et fruit, pour voir la vérité,  
Il faut de la candeur et de l'humilité ».*

Ainsi je m'efforcerai dans les développements qui vont suivre de chercher la vérité en mentionnant toutes les cotes, d'accepter les découvertes telles qu'elles sont et non pas telles que, tout un chacun, nous aimerions les découvrir sur sa propre famille.

Enfin, je me suis permis une digression par rapport aux consignes relatives à la description d'une commune. En effet, j'étais bien en peine de trouver un village où cette famille reste plus d'une génération, où évolue plus de deux branches. Si la commune de Saint Vincent de Boisset s'est imposée assez vite, il m'a semblé plus pertinent d'évoquer le contexte plus global de la zone prospère du sud de l'ancien canton de Perreux autour de la ville du Coteau. Ils sont nombreux dans cette famille Joubert à s'y déployer à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Introduction

L'objectif de ce mémoire est de choisir un couple dont les époux sont nés et se sont mariés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce choix s'est finalement porté sur mes aïeux Georges JOUBERT né en 1808 et Mariane GROSDENIS née en 1811, mariés en 1832 à Vougy.

Mes recherches sur la piste des JOUBERT m'ont dirigé sur la commune de Vincent de Boisset, petit village de la Loire, d'où est natif l'époux précité. Il a été nécessaire d'élargir un peu la zone décrite pour mieux appréhender les déplacements des générations suivantes et d'évoquer deux grands personnages historiques dont le parcours ne sera pas sans incidence sur le devenir de certains enfants de ce couple (partie I).

A partir de plusieurs types d'archives : recensements, état-civil, actes notariés, archives militaires, enregistrement, cadastre, il s'agit d'enquêter sur le parcours de vie de ce couple, tout au moins de s'en rapprocher (partie II).

Suit une longue enquête sur leurs descendants jusqu'à la génération des petits-enfants du couple. Sept descendants, trois fils et quatre filles survivants, correspondent à autant de branches à explorer (partie III).

Au détour de recherches, il a été nécessaire d'explorer deux branches collatérales susceptibles d'avoir eu un impact sur les descendants de notre couple (partie IV). Les découvertes ne manquent pas de piquant.

Et puis en recherchant les ascendants de l'époux de notre couple en remontant les générations nous découvrons un autre village d'attachement St Romain la Motte (partie V). Puis Blois dans l'actuel Département du Loir et Cher apparaît assez vite comme une ville de rattachement au XVIII<sup>e</sup> siècle pour cette famille Joubert. C'est une fausse piste, il faut encore découvrir d'autres villages dans le Dauphiné, actuel département de l'Isère où cette famille évolue. La question qui s'impose assez vite est relative à ces déplacements. Dans une France rurale décrite du XVIII<sup>e</sup> siècle en Histoire moderne comme celles des micromobilités, nous recherchons les justificatifs de ces grands déplacements.

Une dernière partie nous permet d'aborder quelques notions d'anthroponymie et comme les surprises ne manquent pas nous évoquerons deux documents découverts lors des recherches (partie VI). L'occasion d'aborder des concepts comme le réemploi, la conservation, l'authenticité des documents auxquels les généalogistes ne sont pas indifférents et qui nécessitent de faire appel à des experts.

**Tant de questions restent sans réponse. Il est maintenant temps d'enquêter !**

## **Partie I Le cadre géographique, historique et économique de notre étude : « Le Sud du canton de Perreux dans l'actuel Département de la Loire »**

Cette première partie permettra de présenter le cadre de la présente étude généalogique sous des angles différents et complémentaires : géographique, politique et économique.

Tout d'abord, nous présenterons la commune de St Vincent de Boisset dans son environnement géographique (chapitre I).

Ensuite, nous évoquerons l'influence de deux personnages aristocratiques qui ont imprégné tant les lieux que l'Histoire ainsi que l'influence du clergé (chapitre II).

Comme nous avons rencontré diverses armoiries, nous les présenterons (chapitre III)

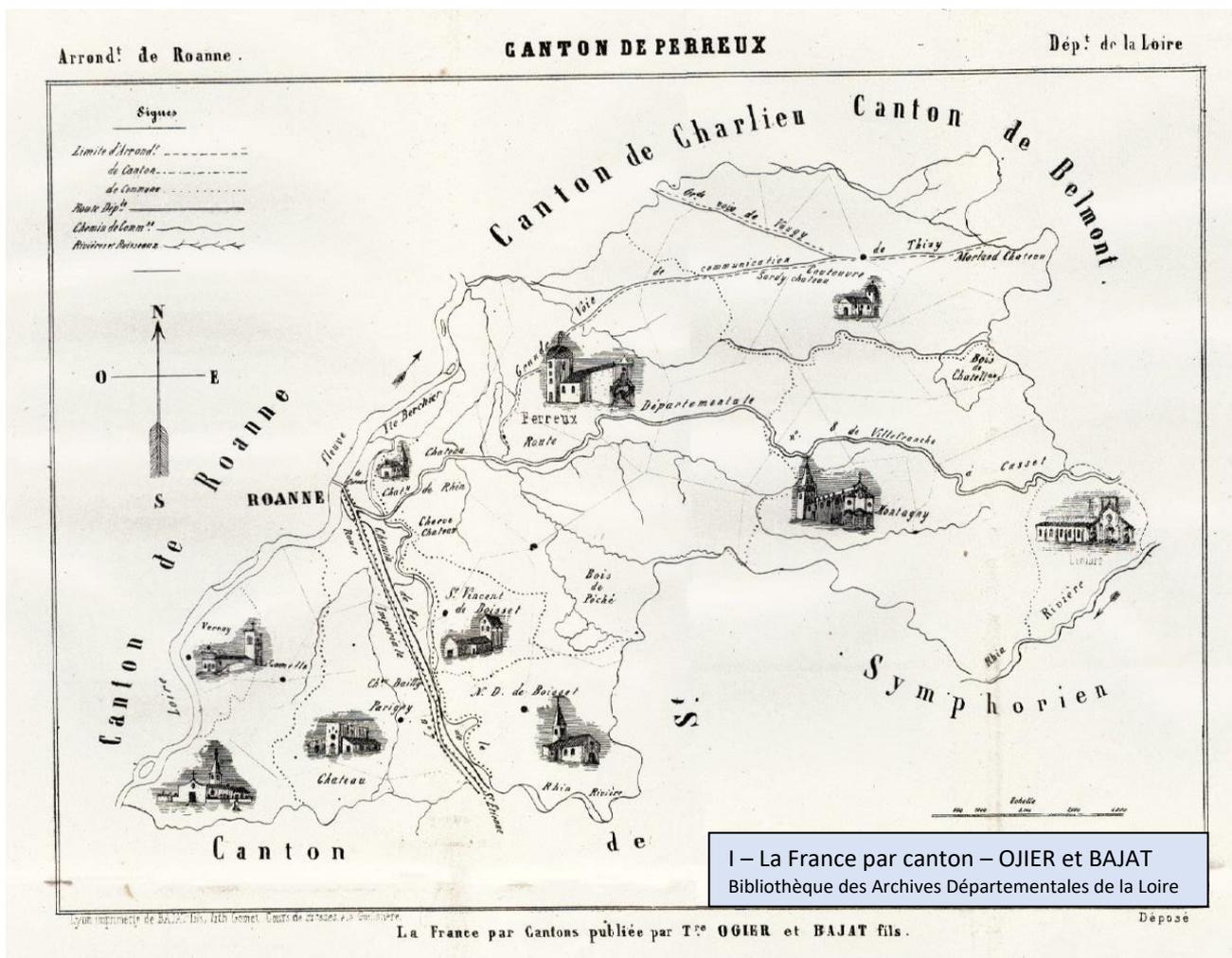
L'importance qu'avait la culture de la vigne en ce point méridional du Beaujolais nécessitera que l'on s'y attarde (chapitre IV).

Il conviendra enfin d'élargir notre perspective et comprendre que cette petite commune de St Vincent de Boisset s'inscrivait au XIX<sup>e</sup> siècle dans une aire géographique, le sud du canton de Perreux, de très grande prospérité économique du fait de ses ressources, ses nombreuses infrastructures, d'un avantage fiscal convoité par ses voisins et de la levée d'un important frein foncier (chapitre V).



## Chap. 1 Aux confins des anciennes limites du Beaujolais et du Forez

Le principal village est Saint Vincent de Boisset. Celui-ci s'inscrit dans l'ancien canton de Perreux, qui lui-même se situe dans l'arrondissement de Roanne, au nord du département de la Loire. Autour de Saint Vincent de Boisset, d'autres villages seront évoqués : Perreux, Parigny, Le Coteau, Commelle Vernay, tous situés au sud dudit ancien canton de Perreux. Nous évoquerons d'autres villages comme St Romain la Motte, Aiguilly, St Haon le Châtel, Villereest, Commelle-Vernay et Vougy situés aux alentours et tous dans l'arrondissement de Roanne. Une carte de 1850 (Cf. Carte 1) nous permet de situer ces villages les uns par rapport aux autres, vis-à-vis du chef-lieu d'arrondissement Roanne et de l'ancienne route nationale 7 nommée « route impériale ».



Sous l'ancien régime, le village de St Vincent de Boisset était rattaché à l'élection<sup>1</sup> de Villefranche et par conséquent au Beaujolais. La Généralité de Lyon (cf. Annexe Carte A) comportait cinq découpages appelés « élections » : élection de Montbrison, élection de Villefranche, élection de Lyonnois incluant la zone située au nord de Roanne, élection de St Etienne et élection du Maconnais autour de Macon. La commune de Perreux appartenait également à l'élection de Villefranche. Celle de Parigny était pour partie dans l'élection de Villefranche et pour partie dans l'élection de Montbrison côté Forez. La ligne de démarcation en était un vieux chemin dénommé « de Sayette ». La commune du Coteau est issue du découpage de Parigny. Nous l'évoquerons plus tard. Cette carte mentionne « Le Forez », ancienne province de France, qui correspond approximativement aujourd'hui au département de la Loire et à une partie des départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

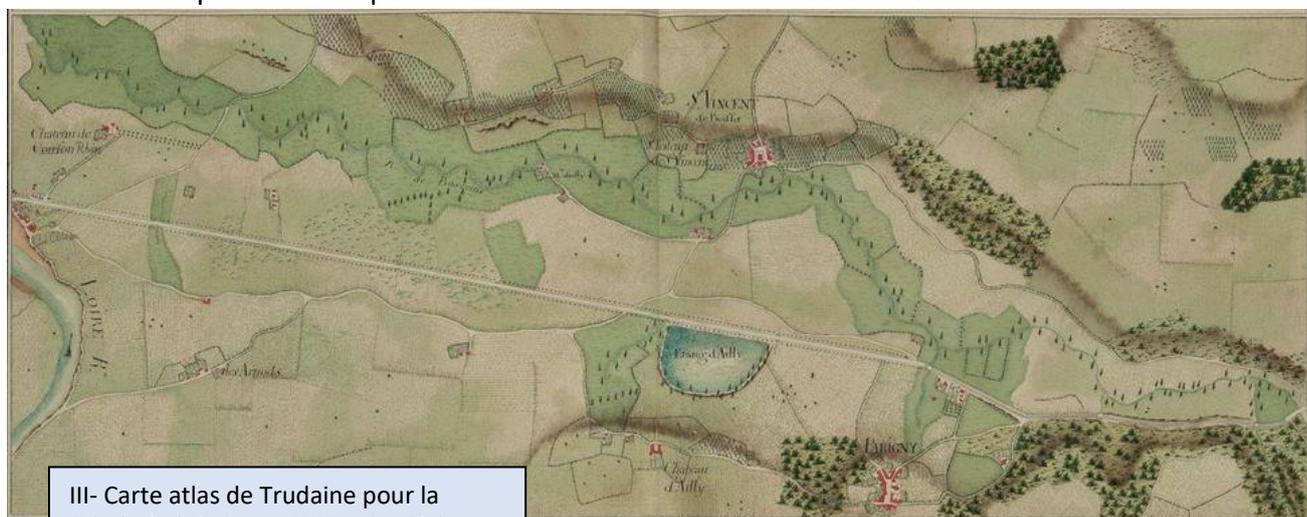
1- Election : circonscription fiscale de l'ancien régime

Nous sommes donc géographiquement aux confins du Beaujolais et du Forez. Les limites des provinces n'en sont pas les villages actuels mais de vieux chemins oubliés révélant les possessions d'anciennes seigneuries. Jean Chaumette, professeur de mathématiques et historien local en dresse en 1988 une reconstitution des anciens chemins dans la carte ci-contre (Cf. Carte II). Le point permet de repérer le village de St Vincent de Boisset.



II – Les vieux chemins à l'approche du Coteau. Limite du Beaujolais et du Forez –Reconstitution par Jean Chaumette historien local  
« Controverse autour d'un territoire » 1988

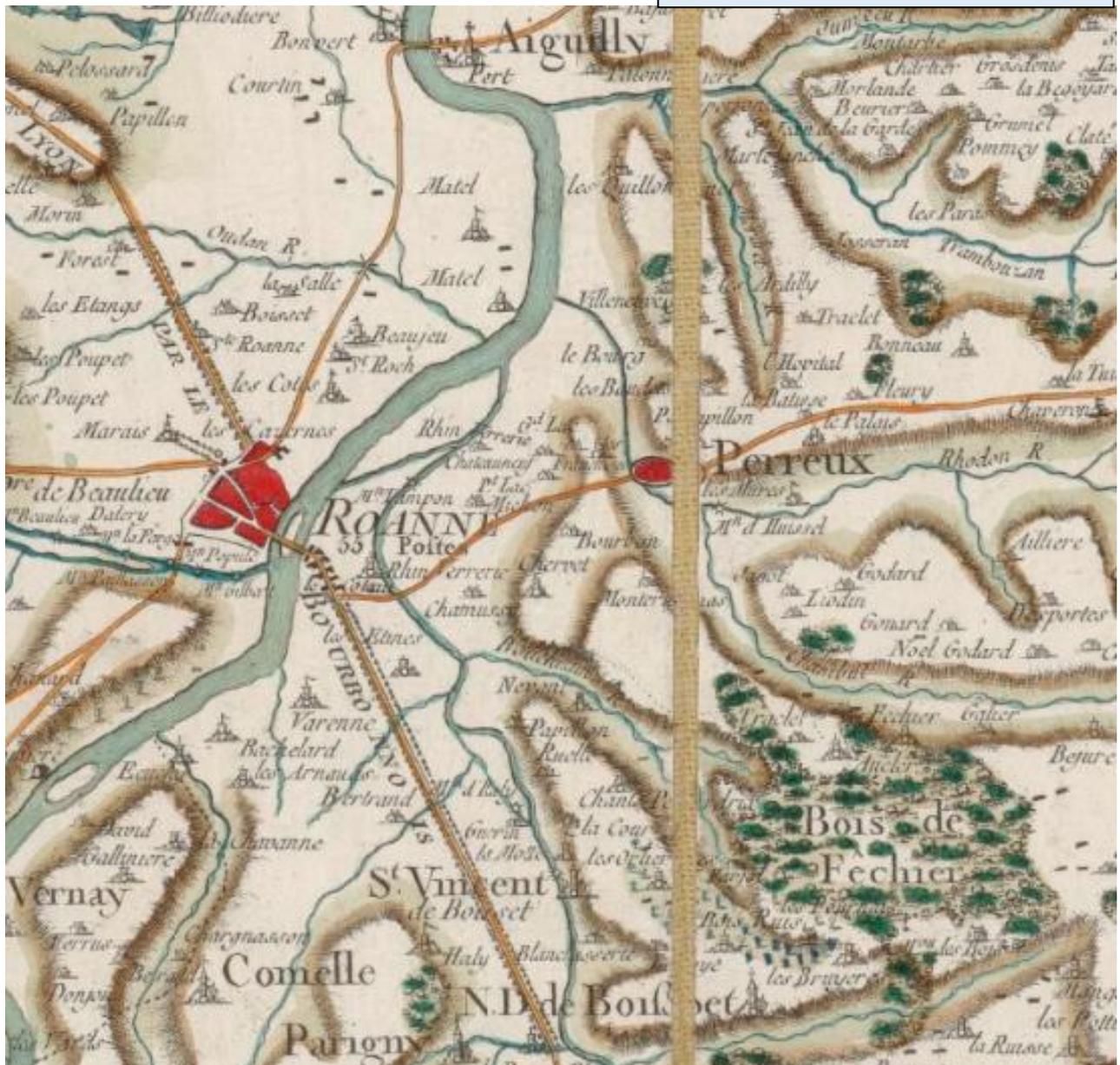
Comme la commune de St Vincent de Boisset se situait à proximité d'une route royale, nous avons la chance de disposer d'une carte de Trudaine dressée en 1740 (Cf. carte III ci-dessous) sur ordre de Louis XV et sur laquelle nous repérons d'ores et déjà des informations quant au relief, à la végétation et aux cultures. Il s'agit de la « *portion de route à partir de la traversée de la Loire au sortir de Roanne jusqu'au-delà de Parigny, en passant à proximité de Saint-Vincent-de-Boisset* ». L'exposition à l'ensoleillement et la declivité du terrain favorise la culture de la vigne. Cette situation en surplomb de la plaine avait aussi l'avantage de protéger des crues du ruisseau du « Rhins » tout proche et de permettre une surveillance efficace de la vallée.



III- Carte atlas de Trudaine pour la Généralité de Lyon N365 Loire Rhône R.N°8 Cote Archim CP/F/14/8485II

Aucune trace d'habitat préhistorique ou romain sur la commune de St Vincent<sup>2</sup> n'a été repéré alors même que des recherches ont été concluantes à Perreux<sup>3</sup> et Notre Dame de Boisset. La présence d'un château dit de la Motte à quelques distances du bourg actuel évoque une présence d'une motte féodale, fortification permettant aux habitants de se protéger. Ces constructions nécessitaient l'usage de bois. Nous retrouvons la mention de cette motte sur la carte de Cassini de 1761 (Cf. Carte IV). L'importance du bois de Flechier sur la carte ci-dessous, qu'il n'a plus aujourd'hui, nous amène à l'hypothèse d'une zone de défrichement forestier médiéval. La route royale est mentionnée comme permettant d'aller à Lyon par le « Bourbonnois ».

IV- Carte générale de la France. 086, [Mâcon]. N°86.  
 Fille 54 / [établie sous la direction de César-François  
 Cassini de Thury] Date d'édition : 1759-1761  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53095139c/f1.item#>



2-André Mejean, *St Vincent de Boisset à travers les siècles*, Thoba's éditions, 2010, p.11

3-Louis Mignard, *Perreux son histoire des origines au début du XXè siècle*, 2006

## Chapitre 2 : A l'encadrement de deux seigneuries locales et du clergé

Nous repérons sur la carte de Cassini plusieurs seigneuries : sur l'actuel tracé de St Vincent de Boisset : La Motte, pour Parigny « Haly » pour l'actuel Ailly, Varenne, Bachelard et pour Perreux : Chervé, les Mûres ; ainsi que de nombreux hameaux en particulier à St Vincent de Boisset : Ruelle, Papillon, Chanteperdrix. Les seigneureries locales n'épousent pas tout à fait les limites des communes actuelles.

### Section 1 : Le fief de la Motte et les familles Bec/Beck et Courtin

La présence de la famille Beck (ou Bec) comme occupant du fief de la Motte (ou la Mothe selon les documents) est attestée de 1339 à 1640. Les domaines et dépendances furent vendues au Sieur François Courtin, Escuyer, Conseiller du Roy et Prévôt en la Maréchaussée de Roanne, Officier de la police militaire, suivant un acte reçu par Maître Chesnet notaire à Néronde le 8 juillet 1671. Ses descendants portent le titre de « marquis de St Vincent ». Probablement pour plus de confort, ils démolissent le château et en reconstruisent un nouveau dès 1761. Nous noterons que le nouveau château était orné de peintures attribuées à Jean Honoré Fragonard (1732-1806) que l'on peut actuellement admirer au Musée de Grasse. La tendance était alors au style dit Rococo.

Sans héritier le dernier représentant de la famille Courtin François Marie Joseph fait don de ses biens à sa nièce Blandine Hue de Grosbois qui épouse en 1787 Jean Baptiste Nompère de Champagny. Les domaines essentiellement viticoles font plus de cinq cent hectares<sup>2</sup>.

### Section 2 Le Château de la Motte St Vincent et la famille Nompère de Champagny



Jean Baptiste de Nompère de Champagny, naît à Roanne le 4 août 1756. Il fut admis à l'école militaire de Paris, oeuvra dans la Marine royale jusqu'en 1787 et participa à la guerre d'indépendance américaine (1775-1783). En 1789, nous le retrouvons comme député aux Etats généraux au nom de la noblesse du Forez. En 1791, il quitte Paris avec sa famille et s'installe au château de la Motte de St Vincent de Boisset. Arrêté pendant la Terreur et enfermé à Roanne à la prison des Ursulines, il échappe à la guillotine. En 1795, il est membre du directoire du « nouveau Département de la Loire »<sup>4</sup>. Celui-ci est nommé conseiller d'Etat après une rencontre avec Napoléon, puis devient ambassadeur à Vienne, contemporain et apprécié de Taillierand<sup>5</sup>. En 1805, il devient grand aigle de la Légion d'Honneur puis

devient Ministre de l'Intérieur à partir d'août 1806, puis succède à Taillierand comme Ministre des relations extérieures en 1807. Napoléon le fait Comte d'Empire en 1808 et Duc de Cadore en 1809. Un site internet dédié à l'Empire nous indique que « Franc-maçon, Jean-Baptiste de Nompère de Champagny fut grand conservateur du Grand Orient de France de 1806 à 1814 »<sup>6</sup>. Il refuse le poste de Ministre de la Marine en 1813 et prend ses distances par rapport à l'Empereur. Il accompagne l'impératrice Marie Louise à Blois en 1814 car il avait des intérêts dans cette ville. Il se rallie ensuite à Louis XVIII qui le nomme Pair de France, membre de la chambre haute et le renouvelle en 1819. Son épouse décède à St Vincent de Boisset en 1821. Il prête serment au gouvernement de Juillet en 1830 et meurt le 3 juillet 1834. Une petite rue porte son nom à Paris au quartier des Invalides. Son fils aîné Louis Allix lui succède, s'occupe du château de St Vincent et des domaines viticoles. Il fut également Pair de France, Duc de Cadore et ambassadeur à Rome.

4- « Le Département Rhône-et-Loire eut une histoire très courte, puisque trois ans après sa création, la ville de Lyon se souleva le 12 août 1793 contre la Convention nationale. Un arrêté, pris au quartier général de l'armée des Alpes près de Lyon, décidait la scission du département. On voulait ainsi réduire l'influence de Lyon en rébellion en soustrayant à son autorité les districts de Montbrison, Roanne et Saint-Étienne. » cf. Isabelle Bernier, historienne dans une interview de Actu St Etienne du 30 mars 2022.

5- Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Editions Fayard, 1999

6- <https://www.napoleon-empire.net/personnages/champagny.php>, consulté en mars 2024

### Section 3 Les familles Tardy et De Rainneville

Une autre famille aristocratique est présente par ses possessions à St Vincent de Boisset les Tardy. Le Marquis Marc Louis De Tardy, contemporain de notre couple étudié est issu de la noblesse de robe<sup>7</sup>. Son plus vieux ancêtre connu était commissaire à terriers à Perreux en 1589<sup>8</sup>, un homme de loi au service d'un seigneur. Son trisaïeul nommé Charles Tardy qui décéda à Vougy en 1728 était praticien, écuyer, conseiller du Roi, secrétaire, chauffe cire scelleur en la grande chancellerie de France et près le Parlement de Paris. L'achat d'un des quatre offices de chauffe cire scelleur était une étape préalable pour entrer en chancellerie. Il apparaît que cette charge de chauffe cire scelleur est « *en réalité, dès le troisième tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, une savonnette à notaire, moyen commode d'entrer dans les arcanes de la grande chancellerie en profitant des vertus de la vénalité des charges.* »<sup>9</sup>. Le Château de Rhins sera acheté en 1720 par la famille Tardy à la famille Du Treuil qui l'avait fait construire sur l'emplacement d'un petit manoir<sup>10</sup>.

Et lorsque son père fut sommé vers 1771 par le pouvoir royal de prouver ses actes de noblesse, ce dernier transmit aux intendants des généralités les preuves que son aïeul avait été de 1694 à 1720 greffier du Bureau des Finances de Dijon<sup>11</sup>, charge qui procurait une noblesse transmissible.

Marc Louis Tardy naît le 21 décembre 1769 à Montluçon dans l'actuel département limitrophe de l'Allier. Il suit une carrière militaire de 1780 à 1786 à l'Ecole Royale Militaire d'Effiat dans le Puy de Dôme, dirigée par des religieux de la société de l'Oratoire de Jésus et Marie<sup>12</sup>. Il embrasse une carrière militaire d'adjudant général à la veille de la période révolutionnaire. Il émigre en Suisse



échappant ainsi à la guillotine. Plusieurs de ses proches finirent guillotiné place des Terreaux à Lyon. Il revient en France en 1795, habite d'abord au Château des Mûres à Perreux, puis vient résider au Coteau au Château de Rhins vers 1798. Le 29 juin 1801, il prend pour épouse Suzane Ramey de Sugny. Il s'agit de la fille d'un noble de St Just en Chevalet, connu sous le nom « De Sugny », administrateur du département de Rhône et Loire pendant la Révolution, emprisonné pendant la Terreur puis relâché, nommé premier préfet du Puy de Dôme, puis ministre de l'intérieur sous le Consulat. Marc Louis de Tardy accueille le 1<sup>er</sup> consul Napoléon Bonaparte le 19 février 1802 lors de son passage à Roanne lors d'un trajet de Lyon à Paris et lui demande dans une supplique anonyme le financement d'un pont pour relier Le Coteau à Roanne. Les crédits ne

furent alloués que huit ans après. Thérèse Tardy sa première fille naît en 1805. En 1806, il devient conseiller général et président du canton de Perreux. Au début de l'année 1808, sa deuxième fille Augustine meurt ainsi que sa jeune épouse Suzanne. Il ne se remarie pas et élève sa fille unique Thérèse avec l'aide de sa mère. Des travaux d'agrandissement du château de Rhins au Coteau sont entrepris. Il est nommé maire de Perreux en 1812. Comme beaucoup et dans l'esprit des physiocrates<sup>13</sup>, il s'intéresse à l'agronomie, voulant améliorer les productions de ses domaines de Perreux, du Coteau et de St Vincent de Boisset. Il deviendra président de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Loire en 1816. A la Restauration, il est fait chevalier dans l'ordre royal de la Légion d'Honneur. En 1817, il devient maire de Roanne, mandat qu'il exercera pendant 13 ans.

7- La noblesse de robe rassemble tous les nobles qui occupent sous l'ancien régime des fonctions de gouvernement, dans la justice et les finances. Elle était formée de bourgeois anoblis grâce aux fonctions ou aux charges (offices) qu'ils avaient exercées après les avoir achetées au roi.

8- Jean Paul Burdin, *Marquis Marc Louis de TARDY quatre vies en une*, ISBN 978-2-9565996-1-6

9- <https://sceau.hypotheses.org/562> Article Le laboratoire de la BNF / Sceaux / Quelques représentations de scellage en chancellerie, mars 2024

10- Jean Chaumette, « *Controverse autour d'un territoire* », publication de l'association Le Coteau d'hier et de Demain, avril 1988

11- Joseph Prajoux, *Les fiefs de Rhins et de Varennes*, 1904

12- société de vie apostolique de droit romain créée en 1611 dans le cadre de la contre-réforme (<https://www.oratoire.org/>) à ne pas confondre avec la congrégation de l'Oratoire. Son but était alors de former l'élite des officiers de l'armée royale.

13- physiocrates : L'école physiocratique, première grande école économique, s'est développée en France au XVIII<sup>e</sup> siècle avec pour maître à penser, François Quesnay (1694-1774). La physiocratie signifie le « gouvernement de la nature ». Les physiocrates se sont définis comme des « philosophes économistes ». Les physiocrates affirment que l'État n'a pas à intervenir dans la sphère économique.

Marc Louis Tardy deviendra président du Conseil Général en 1820 et publiera en 1822 un traité d'agronomie intitulé « Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique » publié par la Société Royale d'Agriculture dont il est membre et correspondant pour le Forez. En 1825, il marie à Paris sa fille Thérèse avec Alphonse Valentin Vaysse de Rainneville, issu d'une famille de noblesse ancienne d'Allonville dans la Somme qui partage les mêmes intérêts pour les progrès agricoles. En 1826, il est annobli avec le titre de Marquis par le roi Charles X. Il devient député en 1827 par un suffrage censitaire<sup>14</sup>. Trois petits-fils naissent en 1826, 1829 et 1833. Nous pouvons mettre à son crédit en tant que maire de Roanne, la construction des Halles, la construction d'une nouvelle prison, d'importants travaux de voiries. Il concourra à l'implantation d'un tribunal de commerce, au développement des industries textiles, à l'établissement d'un canal latéral à la Loire. Il semble qu'il n'était pas favorable au rattachement de la commune de Le Coteau tel que demandé par le conseil municipal de Roanne : « *Il ne pouvait être partisan de l'annexion et il se retirait toutes les fois que cette question s'agitait au conseil.* »<sup>15</sup>



Pour ce qui concerne la Commune du Coteau, nous retiendrons sa volonté de créer une paroisse autonome vis à vis de Roanne, un cimetière distinct de celui de Parigny, les souscriptions qu'il organisa pour la construction d'une église en 1833, les ventes de terrains qu'il concéda pour la création de la nouvelle gare du Coteau en 1834, d'une école de garçons et l'édification en 1845 du couvent de la Providence en 1841 dédié à

l'enseignement des jeunes filles et aux soins des pauvres, des vieillards et des malades et confié à la congrégation des Filles de la Charité<sup>16</sup>. En 1845, il entre dans le conseil municipal de la nouvelle commune de Le Coteau.

Il nous reste à aborder sa production littéraire. Elle ne fut pas insignifiante : l'œuvre « tragédies, fables et pièce de vers » fut publiée dès 1839 aux imprimeries Perisse de Roanne. Les oratoriens d'Effiat lui avaient enseigné les arts dits libéraux<sup>17</sup>. Il semble que ses contemporains n'en apprécièrent pas le contenu. Marc Louis de Tardy décède au Coteau en juin 1857. Une rue devant la Gare du Coteau porte désormais son nom.

Sa fille Thérèse De Rainneville à son veuvage, vint résider au Château de Rhins et y mourut en septembre 1885. Son fils Joseph De Rainneville, héritier, cédera la propriété et le château de Rhins à un groupe financier, qui par la suite « *vendra le tout par lots en 1886* »<sup>18</sup>. Cette date est essentielle et nous verrons qu'elle marque un tournant pour l'un des descendants de notre couple, Jean François Joubert, en lui permettant d'acquérir une propriété agricole à St Vincent de Boisset.

14-Le suffrage censitaire : mode de suffrage dans lequel seuls les citoyens dont le total des impôts directs dépasse un seuil, appelé cens, sont électeurs

15- Jean Paul BURDIN, *Marquis Marc Louis de TARDY quatre vies en une*, ISBN 978-2-9565996-1-6

16- congrégation plus connue sous le nom de Congrégation St Vincent de Paul <https://www.filles-de-la-charite.org/> avril 2024

17-arts libéraux : Les arts libéraux se divisent en deux degrés : le trivium (*grammaire, dialectique, rhétorique*) et le *quadrivium* ( l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'astronomie) par opposition à l'enseignement théologique, aux enseignements techniques et aux beaux-arts.

18-Jean Chaumette, « *Controverse autour d'un territoire* », publication de l'association Le Coteau d'hier et de Demain, avril 1988 -page 76

#### Section 4 La paroisse de St Vincent de Boisset

Au moyen âge, la paroisse de St Vincent de Boisset était rattachée à l'Abbaye de Charlieu, elle même rattachée à celle de Cluny dès le X<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons faire l'hypothèse que les moines de Cluny ont transféré aux habitants locaux des méthodes de mise en valeur des terres défrichées et de culture de la vigne. Le nom du village de St Vincent de Boisset renvoie à la protection de Saint Vincent, patron des vigneron. La présence d'une église à St Vincent de Boisset est attestée dans le testament d'Arnoul de Beck, Seigneur, du 31 août 1398 dans lequel il dit vouloir élire sa sépulture en l'Eglise. Un cimetière l'entoure et sera déplacé en 1911 par décision du conseil municipal.

A la veille de la Révolution, l'église est en mauvaise état. Pendant la Révolution, nous notons qu'un curé ayant prêté serment à la constitution civile du clergé est nommé, que l'église est fermée puis rendu au culte en 1794 sans la cloche, cette dernière ayant été fondue pour d'autres usages.



En 1815, l'église est agrandie par l'ajout de deux chapelles latérales. D'autres travaux d'amélioration envisagés au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le Conseil de fabrique n'aboutiront que dans les années 1880.

Deux documents de 1743, l'un de l'évêque de Mâcon, et l'autre du curé de Perreux, attestent de la présence avant la révolution de reliques des saints martyrs Austère, Placide, Philoé et Fortunat dans deux reliquaires. Le culte des reliques s'est développé à l'époque moderne en Occident dans le cadre de la contre-réforme.

Nous observons cette vie paroissiale par la lecture des bulletins religieux dont un « supplément au bulletin » rédigé par le curé lui-même. Ainsi le Père Duperray, curé de 1905 à 1915, mentionne outre un rappel des messes, fêtes et solennités, des conseils pharmaceutiques, des textes sur des personnages illustres de la commune, des listes des enfants au tableau d'honneur du catéchisme, des faits divers, des annonces de baptêmes, mariages, sépultures, quelques réflexions métaphysiques et commentaires politiques.

La présence de religieuses de la Congrégation de St Joseph de Lyon est attestée au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont venues à la demande du curé Jean Marie Didier qui officiait de 1804 à 1839. Elles logent dans une maison mise à disposition par le Duc de Cadore à proximité de la cure qui deviendra « la maison des sœurs » ou « maison du bourg » que nous retrouverons dans la partie V. Les deux dernières représentantes quitteront le village en 1968 et 1970. Outre le soin aux malades et l'entretien de l'église, les religieuses dirigeaient une école jusqu'à l'ouverture de l'école laïque. Après la Loi de séparation de 1905, les sœurs continuent l'enseignement du catéchisme et assurent le jeudi après-midi des cours de couture et broderie pour les jeunes filles. Les religieuses contribuèrent à la disparition des patois locaux et à l'adoption du français par les habitants en corrigeant vertement les jeunes gens qui osaient s'exprimer en patois<sup>19</sup>. En 1885, et suivant l'anecdote familiale rapportée par un aïeux, l'une d'elle gifla le jeune communiant, qui s'approchant d'elle lui souffla « Tatie, don Seigneur com l'eu' son' grasse » et l'œuf du passereau voltigea à vingt mètres !

19-Etant « proche du bourbonnais, le roannois use d'un dialecte d'oïl », *Le Forez de la madeleine au Pilat*, ouvrage collectif, chapitre écrit par Marguerite Gonon p199 « les dialectes parlés en Forez » 1987 Paris Christine Bonneton Editeur

Neuf croix sont repertoriées à St Vincent de Boisset érigées principalement par des particuliers pour demander des protections ou à l'occasion de l'ouverture de chemins. Certaines étaient reliées à pied lors des processions. Leur structure en pierre est assez simple. Aucune ne présente de protubérances en forme de bubons et ne semble dédiée à St Roch en protection de la peste, comme cela est fréquent dans le Forez.



L'inventaire en quatorze pages des biens du Conseil de fabrique en 1906<sup>20</sup> consécutif à la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905<sup>21</sup>, nous renseigne sur la longue liste du mobilier de la Paroisse dont il avait, jusqu'à cette date, à charge la gestion : bannières, bancs, candelabres, reliquaires, et dont la propriété fut transférée à l'association culturelle locale.

### Section 5 : ...des autres villages dans le sud du canton de Perreux

Nous évoquerons aussi le village de Perreux limitrophe à celui de St Vincent de Boisset, chef lieu de canton à partir de la Révolution. Ce village s'est développé sur un promontoire argileux et tire son nom du latin « *petra* » la pierre qui donna en patois local « *perré* » : banc de cailloux roulés . Perreux appartenait dès le XII<sup>e</sup> Siècle aux Seigneurs de Beaujeu. C'était une avancée de terres qui permettait



d'atteindre la Loire, un fief stratégique vis-à-vis des rivaux les comtes du Forez. Le Beaujolais est réuni à la couronne de France en 1527 par la trahison du Connétable de Bourbon<sup>22</sup>. Ce village appartenait lui aussi, comme St Vincent de Boisset sous l'ancien régime à la Généralité du Lyonnais et l'Élection de Villefranche. Le voici représenté au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par un artiste local, Louis Noirot dont les lithographies<sup>23</sup> sont conservées aux Archives Départementales de la Loire. Sa superficie est considérable par ce qu'il a absorbé le village de Villeneuve<sup>24</sup> les Perreux en bord de Loire doté d'un prieuré clunisien.

De l'autre côté du Rhin se trouvait le village de Parigny qui appartenait sous l'ancien régime pour partie à l'élection du Montbrisonnais et pour partie à l'élection de Villefranche. Il était le siège d'une prévôté<sup>25</sup>. Il fut scindé en deux communes distinctes le 9 juillet 1845<sup>26</sup> pour créer la commune nouvelle de Le Coteau<sup>27</sup>.



Commune de Le Coteau qui n'était initialement qu'un gros hameau près du fleuve Loire et qui avait vu croître sa population progressivement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par sa proximité avec la Loire, par l'arrivée des trains en 1834 de la Compagnie Paris-Lyon-Marseille, par l'implantation de commerces et d'une situation privilégiée en franchise d'octroi.

20-Le patrimoine du Département de la Loire, Editions Ligier. P. Valette Editions ligier p140 (Canton de Feurs)

21-2NUM32\_V680\_3 - Inventaire des biens dépendant de la fabrique paroissiale de Saint-Vincent-de-Boisset. Cote AD 42 V680 – 1906

22-Louis Mignard, Perreux et son histoire, 230 p, 2006

23-Lithographies de Louis Noirot (1820-1902) artiste local et père d'Emile NOIROT - Côte AD42 24F119 PERREUX / 24F120 – PARIGNY

24-Villeneuve les Perreux la ville neuve par opposition à la cité médiévale fortifiée de Perreux

25-prévôté : subdivision du bailliage, tribunal où le prévôt exerce sa juridiction CNRTL dictionnaire ancien français

26- AD42- modification des territoires 1M 378 Parigny (partage des fonds avec la nouvelle commune du Coteau, 1845-1846), 1800-1846.

27-Carton 1 M 378 Parigny (partage des fonds avec la nouvelle commune du Coteau, 1845-1846), 1800-1846.

### Chapitre 3 L'étude héraldique des armoiries rencontrées

Dans le secteur géographique, objet de la présente étude, nous avons rencontré deux familles aristocratiques. Voici leurs armoiries au cours de la période qui nous intéresse les XVIII et XIX è siècles ainsi que celles des principales communes rencontrées.

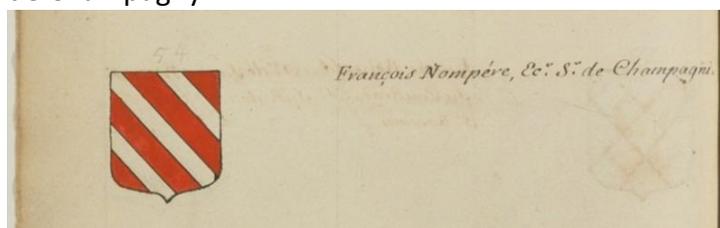
#### Section 1. Les blasons des familles aristocratiques locales

Deux familles aristocrates contemporaines de notre couple sont à mentionner :

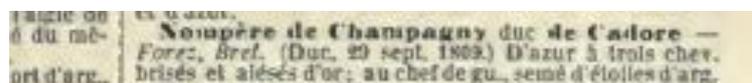
- Jean Baptiste **NOMPERE de CHAMPAGNY** duc de Cadore, ministre de Napoléon, et celui de son fils.
- Marc Louis de **TARDY** (1769-1857) et son gendre Joseph **DE RAINNEVILLE** (1833-1894).

#### Sous-section 1.1 Famille NOMPERE DE CHAMPAGNY à St Vincent de Boisset

L'armorial pour la Province de Lyon de Charles d'Hozier <sup>28</sup> propose cette version ancienne pour le Sieur François Nompère Ecuyer Sieur De Champagni (1668-1722) ancêtre de Jean Baptiste Nompère de Champagny.



L'armorial Jougla de Morenas<sup>29</sup> de 1930 nous propose au chapitre 5 la version avec une brisure : les chevrons sont brisés et alésés.



La devise de cette famille est **NON IMPAR VIRTUTI FIDES** que l'on peut traduire par « LA FOI N'EST PAS UNE ÉTRANGE VERTU ».

Les armoiries de cette famille évoluent. L'armorial de Riestap<sup>30</sup> ci-dessus publié en 1861 nous propose un blasonnement tenant compte de l'obtention du titre de Duc de Cadore à la suite du décret napoléonien du 15 août 1809. Certaines versions de l'écu mentionnent les ornements extérieurs avec couronne ducale et le franc quartier des ducs ministres de l'Empire, le manteau des Pairs de France, titre obtenu sous la Restauration par lettre patente du 8 avril 1820.



28- Vol reliés du cabinet des titres : recherche de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial de France, dressé en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier 1697-1709 XVII Lyon- Version en ligne BNF Gallica

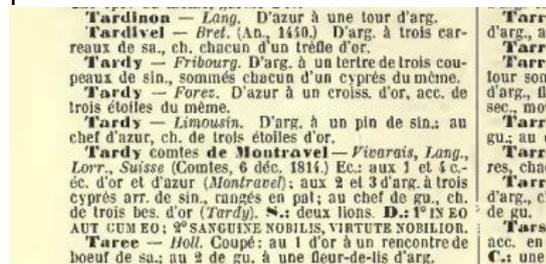
29- Armorial Jougla de Morena, 1933, version en ligne Tome V - [https://palisep.fr/bibliotheque/jougla/tome\\_05.pdf](https://palisep.fr/bibliotheque/jougla/tome_05.pdf)

30 -Armorial général - J.B. Riestap, 2ème édition, refondue et augmentée, Londres, 1884-1887

30 bis – Gravure Ancienne sur velin - format 21\* 29.6 cm en vente sur le site E bay par un brocanteur en date du 20 06 2024

## Sous-section 1.2 Les Familles DE TARDY et DE RAINNEVILLE

L'Armorial de Riestap<sup>30</sup> de 1884 nous propose le blasonnement suivant : « d'azur à un croissant d'or, accompagné de trois étoiles du même ». Le titre de noblesse, obtenu le 4 mai 1816 par lettre patente du Louis XVIII est donc récent.



L'armorial Jougla de Morenas<sup>29</sup> ne nous permet pas de retrouver les armoiries de cette famille. M. Jean Paul Burdin, maire du Coteau 2001 à 2014, les mentionne dans son ouvrage « Marquis Marc Louis de Tardy quatre vies en une »<sup>31</sup> en page 44 sur la base des travaux réalisés par deux adhérentes de la société savante LA DIANA<sup>32</sup>. Une énigme subsiste : les plaques funéraires commémoratives, situées dans le transept sud de l'Eglise St Marc au Coteau, suggèrent d'autres armoiries avec un cèdre



Il conviendrait de rechercher le commanditaire de ces plaques commémoratives et définir les armoiries exactes de cette famille. Le cèdre n'est pas un meuble héraldique répertorié dans le dictionnaire d'héraldique d'Audoin. Le cèdre du Liban a été introduit en France à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par le botaniste Jussieu. Par conséquent nous pouvons faire l'hypothèse qu'il s'agit d'une version récente commandée par le Marquis Marc Louis de Tardy lui-même.

La dernière représentante de cette famille Thérèse De Tardy épousa Alphonse Vaysse de Rainneville en 1864. Leur fils unique Joseph marié avec Alexandrine Petrovo-Solovay, demoiselle d'honneur de la tsarine n'eut pas d'héritier. Les armoiries de la famille Vaysse De Rainneville selon l'armorial de Jougla De Morenas sont les suivantes : « Écartelé : aux 1er et 4e de gueules à trois fasces d'or, aux 2e et 3e d'argent à trois étoiles de sable ». A noter que les représentations ci-dessous au château d'Allonville dans la Somme sont inversées. Il s'agit d'une brisure ou d'une erreur de l'artiste !



## Section 2 Des armoiries des communes locales

### Sous-section 2.1 Les armoiries de Saint Vincent de Boisset



Le Blasonnement est le suivant : « Coupé : au 1er de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une l'aigle bicéphale de sable, becquée, languée et membrée d'or, accosté de deux grappes de raisin de même, au 2e d'or au chêne arraché de sinople, au loup passant de sable, brochant sur le tronc de l'arbre. » Ces armoiries sont récentes et parlantes. Elles ont été réalisées avec l'appui de la Conférence permanente d'héraldique de la Loire. Les auteurs entendent rappeler l'importance de la viticulture, l'importance des bois de chênes et des dangers inhérents, mais aussi faire mémoire de la famille De Bec qui possédait un château.

31- Jean Paul Burdin « Marquis Marc Louis de TARDY quatre vies en une » page 44. ISBN 978-2-9565996-1-6

32- Bulletin de la société LA DIANA Montbrison

### Sous-section 2.2 La ville du Coteau

Elle adopta un blason en 1953. Le blasonnement est le suivant :



« Parti : au 1er d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au lambel de cinq pendants du même brochant sur le tout, au 2e de gueules au dauphin d'or. » Cette armoirie du XX<sup>e</sup> siècle est parlante : elle rappelle la frontière qui traverse la commune par le chemin de Sayète, frontière entre le Beaujolais, à dextre le Lion, et le Forez, à Senestre le Dauphin. Elle renvoie au prestige plus important de l'armoire de la famille De Beaujeu, qui donna une régente à la France

de 1485 à 1491. Anne De France dite « Anne de Beaujeu » ou « Dame de Beaujeu » (1462-1522), fille aînée de Louis XI, épouse de Pierre De Bourbon, Seigneur de Beaujeu, fut régente pendant la minorité de son frère Charles VIII, roi de France au début de la période dite « moderne ».

### Sous-section 2.3 Les armoiries de Parigny



Le blasonnement récent est le suivant : « De sinople au pal d'azur bordé d'argent mouvant d'une champagne ondée d'azur chargée de deux fascés ondées d'argent ; au soleil d'or mouvant du chef et brochant sur le tout. Ces armoiries sont récentes et rappellent la présence à l'Ouest du fleuve Loire et à l'ouest de la route bleue, dite RN7, autrefois route impériale et précédemment encore route royale.

### Sous-section 2.4 Les armoiries de Perreux



Le blasonnement est le suivant « Parti : au 1er d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, au lambel à cinq pendants de gueules brochant sur le tout, au 2e de gueules à la clef d'or et à la champagne fascée ondée d'azur et d'argent de quatre pièces. La clef nous rappelle que la ville était la porte du Beaujolais dans la Province du Lyonnais sous l'ancien Régime. En 2014, le maire a souhaité faire frapper une médaille aux armoiries de la ville. On retrouvera en plus de l'écu des ornements extérieurs sous forme de heaume, cimé d'une couronne murale de quatre tours et accompagné de lambrequins de verdure. La couronne murale nous rappelle les anciennes fortifications de la commune et la verdure la végétation florissante des champs des bords de Loire et affluents comme le Rhins.



## Section 3 Autres blasons

Nous n'avons pas trouvé d'armoiries au sein de la famille JOUBERT.

En Dauphiné, un « Sieur Christophe JOUBERT » possède des armoiries au XVII<sup>e</sup> siècle mais il ne nous a pas été possible d'établir un lien avec les personnes mentionnées ci-après bien que ce prénom « Christophe » soit récurrent comme nous le verrons dans la partie V.

De même, nous avons recherché en vain les éventuelles armoiries d'une confrérie des charpentiers de Blois dans les différents armoriaux d'Hozier, de Riestap et de Jouglà.

## Chapitre 4 De l'importance de la vigne à St Vincent de Boisset

Il s'agit de la production principale, de celle qui permet de vivre pour la plupart des habitants.

### Section 1 des origines...

La culture de la vigne est attestée dans le village de St Vincent de Boisset depuis l'an 1376 par un acte d'achat du seigneur d'une vigne au lieu-dit Chanteperdrix<sup>33</sup> » et probablement liée au rattachement de la paroisse à l'Abbaye de Cluny. Le territoire était rattaché au vignoble du Beaujolais et en constituait la partie la plus méridionale. La vigne est présente dans la plupart des villages autour de Perreux<sup>34</sup> et nous retiendrons la citation de Jean Baptiste Louvet (1760-1797), écrivain et homme politique de la Révolution dans ses Mémoires « *Perreux en Beaujolais : bons pays de bleds et vins* »<sup>35</sup>.

L'approvisionnement de Paris en vins se faisait par la Loire aux XVII et XVIII è siècles parce que les conditions géographiques n'étaient pas encore favorables plus au Nord de Belleville sur Saône<sup>36</sup>. L'embarquement des tonneaux se réalisait au port d'embarquement de Roanne ou de celui de Pouilly sur Loire plus au Nord. Ainsi en 1702, les bateliers de Roanne ont chargé 35.000 hectolitres de vin issus du Beaujolais, du Maçonnais et du Roannais. Citons un passage de l'ouvrage de Roger Dion, Histoire de la vigne et du vin en France : « *les marchands de vin de la ville de Paris, dit un arrêt du Conseil de 1716, sont en usage après la récolte des vins de faire leurs achats et provisions dans les païs de Masconnois, Charollois, Beaujolois et Roannois, lesquels vins ils font ensuite charger dans des bateaux et voiturer par le canal de Montargis* »<sup>37</sup> ».



### Section 2 ...à la lente agonie du vignoble :

Au XIX è siècle la moitié de la surface de la commune est occupée par la vigne. Les seigneurs de St Vincent ne sont pas les seuls propriétaires de domaines viticoles. Les familles Dansard et Simon Rochard sont des propriétaires indépendants et ont leur propre cuvage. Le Duc de Cadore fils Louis Allix de Nompère en 1859 fit construire un pressoir novateur pré- industriel dit « à double vis et étiquets »<sup>38</sup>. Ces liens d'affaire avec la capitale sont fort utiles pour écouler la production. Cette famille avait également fait construire un cuvage qui est aujourd'hui une salle des fêtes « la grange de Chamary ». Héritage des corvées seigneuriales, les vigneron et grangers devaient des journées au Marquis de St Vincent. Les domaines et vigneronnages dépendants du Château ont été vendus en 1886 par la dernière descendante à différents particuliers. La propagation du phylloxera, un insecte parasite venu de l'Est des Etats Unis, les gelées, les épisodes de grêle vont précipiter dans la misère nombre de producteurs de cette commune à la fin du XIX è siècle. Dans les procès-verbaux des conseils municipaux de 1909, nous constatons l'effroi que représente pour les vigneron la perte de l'appellation « Beaujolais »<sup>39</sup>. Ils n'auront pas gain de cause<sup>40</sup>.



33- André Mejean, *St Vincent de Boisset à travers les siècles*, Thoba's éditions, 2010

34- Louis Mignard, *Perreux son histoire des origines au début du XX è siècle* page, nov 2006, p. 211

35- Jean Baptiste Louvet de Couvray, *Mémoires tome 1*, <https://archive.org/details/mmoiresdejblov00couvgoog/page/n13/mode/2up>

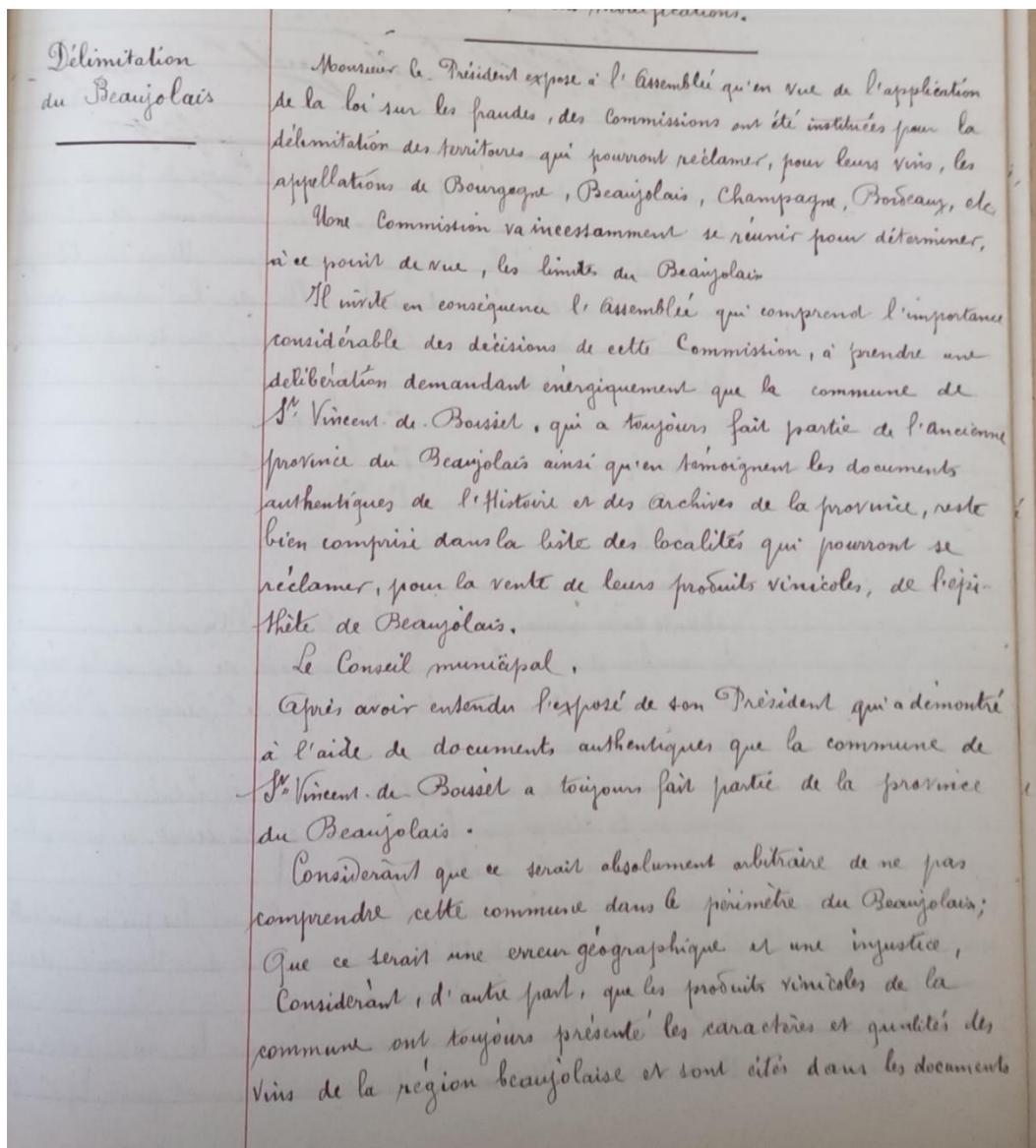
36- Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneron*, Editions Fayard, 1988 p. 285 et 287.

37- Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France*, collection Histoire, éditions Flammarion, 1990

38- La vis de certains pressoirs était actionnée par une simple perche, l'étiquet, engagée dans la mortaise d'une lanterne. Quelques rares pressoirs de ce type ont été conservés. Les grands pressoirs bourguignons préindustriels, Bernard Lauvergeon article *Revue In situ* 05/2004

39- Archives communales- Procès-verbaux des délibérations des conseils municipaux 1909 p 299 ci-après

Les producteurs se rattacheront à l'appellation Vin Délimité de Qualité Supérieur « Cote du Roannais » puis à l'appellation AOC à partir de 1976. Il n'y a aujourd'hui plus aucun producteur récoltant vincentois.



« Monsieur le Président expose à l'assemblée, qu'en vue de l'application de la loi sur les fraudes, des commissions ont été instituées pour la délimitation des territoires qui pourront réclamer, pour leurs vins, les appellations de Bourgogne, Beaujolais, Champagne, Bordeaux, etc. Une commission va incessamment se réunir pour déterminer à ce point de vue les limites du Beaujolais. Il invite en conséquence l'assemblée qui comprend l'importance considérable des décisions de cette commission, à prendre une délibération demandant énergiquement que la commune de St Vincent de Boisset, qui a toujours fait partie de l'ancienne province du Beaujolais ainsi qu'en témoignent les documents authentiques de l'Histoire et des archives de la Province, reste bien comprises dans la liste des localité qui pourront se réclamer, pour la vente de leurs produits vinicoles de l'épithète de Beaujolais. Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son président qui a démontré à l'aide de documents authentique que la commune de St Vincent de Boisset a toujours fait partie de la Province du Beaujolais. Considérant que ce serait absolument arbitraire de ne pas comprendre cette commune dans le périmètre du Beaujolais, que ce serait une erreur géographique et une injustice, Considérant, d'autre part, que les produits vinicoles de la commune ont toujours présenté les caractères et qualités des vins de la région beaujolaise et sont cités dans les documents... »<sup>40</sup>

## Chap. 5 De l'essor économique à partir du XIX<sup>e</sup> siècle

Les nombreux déplacements de la famille que nous allons étudier ne sont compréhensibles que par l'élargissement de l'aire géographique étudiée et la prise en compte d'un contexte économique extrêmement favorable. Nous verrons que rien n'était joué d'avance.

### Section 1 Des voix de communications à la pointe à un accès facilité aux ressources

Le premier élément de contexte favorable consiste en la mise en place de voies de communication de plus en plus efficace. Comme l'explique le géographe Jean Pierre Houssel dans sa thèse sur la région de Roanne et le Beaujolais textile de 1976, la constitution progressive d'un axe Paris - Lyon passant par Roanne fut une chance pour son ouverture à l'économie d'échange : « *Un bon réseau de communication et l'esprit commercial qui a intimement pénétré la mentalité paysanne ont valu à ces régions, à l'époque manufacturière et lors de la première révolution industrielle, une prospérité hors pair* »<sup>41</sup>. La Route dit du Bourbonnais, plus connue au XX<sup>e</sup> siècle sous le nom de Nationale 7 est en concurrence avec un autre itinéraire « La Grande Voie Française » qui passe légèrement plus à l'est. La future Nationale 7 prend un avantage décisif par l'importance de la navigation sur la Loire et par l'essor industriel du bassin stéphanois 80 km plus au sud autour de la houille, du travail des métaux et des armes. Déjà à la faveur des guerres d'Italie, Roanne était un lieu de franchissement du fleuve depuis les châteaux de la Loire pour rejoindre Lyon. Les voituriers en eau étaient nombreux<sup>42</sup>. Il est attesté qu'au XVII<sup>e</sup> siècle les marchandises du midi comme l'huile et les vins de la Vallée du Rhône transitaient par le port de Roanne puis rejoignaient Paris par le canal de Briare ouvert par Sully<sup>42</sup>. Les travaux de l'intendant de Lyon Trudaine en 1740 vont élargir et améliorer cet axe dit « route royale ». On trouve au Coteau des entreposeurs de bleds dès 1811 : « *Les sieurs Chapuy, aubergiste et André Vignat au faubourg du Coteau, commune de Parigny, sont les principaux entreposeurs de bleds* »<sup>43</sup>. Il existe aussi des maisons de commissions pour les expéditions : « *les maisons de commission pour les expéditions par eau sont au nombre de six* » et il est noté que lorsque le niveau des eaux est trop bas, « *les commissionnaires utilisent la voie des transports par terre* »<sup>43</sup>.

En 1838, pour pallier les difficultés de navigation de la Loire, un canal latéral est ouvert de Roanne à Digoin sur 56 km. Puis à la faveur d'une hésitation des Roannais, Le Coteau devient le terminal ferroviaire de la nouvelle ligne provenant d'Andrézieux. Il s'agit de la 4<sup>e</sup>-ème plus ancienne ligne de France et le prolongement de la plus ancienne Andrézieux- St Etienne. Les obligations de transbordements du Coteau à Roanne des marchandises expliquent la progression démographique de la population costelloise et le développement de commerces dans l'axe de la route royale. Quantité de marchandises produites ou extraites aux environs transitent par Le Coteau du charbon et de la quincaillerie stéphanoise aux articles en soie lyonnais, du vin et des cotonnades des campagnes beaujolaises au mousseline de Tarare et des planches de sapin du Forez aux couteaux de Thiers. D'autres marchandises venues du Sud ou d'Italie transitaient également. L'état lui-même décide d'implanter un arsenal militaire au XIX<sup>e</sup> siècle choisissant Roanne à d'autres site face à la conjonction d'un ravitaillement aisé en houille et de voies de communication modernes.

D'autres ressources sont à considérer comme l'argile de qualité qui expliquent l'implantation de nombreuses tuileries et briqueteries dans la Région dont l'entreprise de poterie Picard, rachetée en 1968 par le groupe Porcher, bien située sur l'axe de la Route nationale 7. Les carrières de pierre pour la construction et les chaussées étaient nombreuses et situées à proximité<sup>44</sup>.

41- Jean Pierre Houssel, La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne, 1976, Edition de l'Université de Lille III

42- Guy Blanchard, Henri Nochez Eric Perrin, Un siècle de commerce sur la Loire, 2009

43-Abbé Prajoux, Histoire du Coteau depuis son origine jusqu'à nos jours, Ed Le livre d'Histoire, réédition 2004, p117 et 118

44- Hervé Cubizolle, Curiosités géologiques du Roannais et ses environs BRGM éditions 2022- page 44

## Section 2 d'une franchise d'octroi comme un avantage concurrentiel déterminant.

Sous l'ancien régime, le Coteau comme partie du Beaujolais, « *jouissait de la franchise des traites et octrois* »<sup>45</sup>. Dans un article<sup>46</sup> dans le blog Gallica intitulé Vie et mort de l'octroi, un impôt au profit des villes, Didier Chappet, nous rappelle que « Pendant des siècles, aux portes des villes, les commerçants ont payé l'octroi sur les marchandises importées » et que « *comme l'indique Léon Say dans son dictionnaire des finances publiques, l'on désigne sous le nom d'octroi les taxes indirectes établies au profit des communes sur les objets et denrées destinés à la consommation locale* » et qu' « *on les a appelés ainsi parce que sous l'ancienne monarchie, ils ne pouvaient être établis sans que le roi en eut octroyé la permission par des lettres patentes* ». Pour Roanne après la révolution, le rétablissement de l'octroi est ordonné dès 1795 afin de résoudre les problèmes financiers de l'hospice de l'Hôtel Dieu. Les commerçants du Coteau ne sont pas concernés. Ce privilège attise la jalousie des notables roannais et va justifier tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle d'incessantes demandes de réunion du « faubourg du Coteau » à Roanne. Une ordonnance de 1814 énumérait les marchandises taxées : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages et matériaux et les produits de première nécessité, blés et farines exclus. En 1874, l'historien local et conseiller municipal M. Pothier dans un rapport<sup>47</sup> écrit :

« *L'enquête marchait avec une sage lenteur. Une main puissante serrait les freins : cette main était celle de M. Nompère de Champagny, ministre de l'Empereur, et créé par lui bientôt duc de Cadore. M. De Champagny soutenait les intérêts du Coteau et de Parigny et les fonctionnaires tenaient à lui être agréables en trainant en longueur une affaire qui lui semblait lui déplaire.* »

Il n'y a point d'annexion pour le Coteau et nul octroi en perspective compte tenu de l'influence du Seigneur de St Vincent de Boisset, évoqué au chapitre précédent. Il en va de même pour le Marquis de Tardy, maire de Roanne et grand propriétaire foncier au Coteau. Il y avait en fait deux « *mains puissantes* ». Comme il faudra attendre l'année 1943 pour que soit aboli l'octroi en France, Le Coteau a bénéficié pendant cent cinquante ans d'un avantage concurrentiel important.

## Section 3 ...au manque de disponibilité foncière ou dernier frein à lever

Jean Chaumette insiste sur le fait que la nouvelle commune du Coteau s'est développée en deux quartiers éloignés, l'un vers Roanne et l'autre dit « *le petit Coteau* » aujourd'hui le quartier de la gare, séparés par une grande bande de terre qui reliait le fleuve Loire au ruisseau du Rhins. Il faudra « *attendre des décennies pour que cette situation ne soit plus une entrave au développement*<sup>48</sup> » urbain et économique de cette commune.

Le raccordement du chemin de fer entre Le Coteau et Roanne en 1858 et la mise en exploitation de la ligne de Lyon au Coteau par Tarare en juillet 1866 diminua progressivement le trafic de voyageurs et de marchandises dans les rues du Coteau. L'abbé Prajoux, historien local, note en 1924 que « *privé de ressources qui assuraient sa prospérité, le coteau aurait pu profiter largement du vif essor industriel qui se manifesta alors à Roanne, ou de nombreux tissages pour les étoffes de cotonnade furent installés, entre 1874 et 1880. Mais la propriété de Rainneville qui enserrait le Coteau de toutes parts et que ses propriétaires refusaient d'aliéner l'empêchèrent de profiter de cette renaissance opportune* »<sup>49</sup>. Un seul fabricant roannais, Louis Déchelette, eu gain de cause auprès du marquis Joseph de Rainneville et construisit un atelier de tissage sur les bords de Loire dès 1880. Le décès de Thérèse de Tardy, épouse de Rainneville le 13 septembre 1885, allait enclencher une nouvelle phase. Son fils Joseph, demeurant dans la Somme, vendit les terres en s'alliant les services de la société Meyer. Des îlots, de nouvelles voies de communications sont créées dans le cadre d'une négociation avec cet intermédiaire à charge pour la ville de mettre en place les infrastructures de gaz et des bornes fontaines. Ainsi cette quasi « *villeneuve*<sup>50</sup> » passe de 1.300 habitants en 1850 à 4.624 en 1914 attirant de nouveaux ménages en provenance des villages environnants et des entrepreneurs de nombreux secteurs.

45 & 48- Jean Chaumette, « *Controverse autour d'un territoire* », publication de l'ass. Le Coteau d'hier et de Demain, avril 1988 -page 23 et 31

46- <https://gallica.bnf.fr/blog/24072017/vie-et-mort-de-loctroi-un-impot-au-profit-des-villes?mode=desktop>

47- Archives municipales de Roanne, rapport POTHIER cote 3 D9 page 8 (citées par Jean Chaumette cf page 85)

49- Abbé Prajoux, Histoire du Coteau depuis son origine jusqu'à nos jours, Ed Le livre d'Histoire, réédition 2004, p 60 à 65

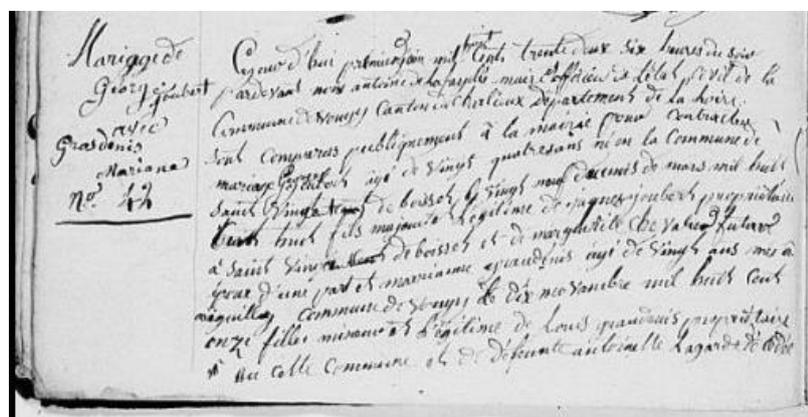
50-La « Villeneuve » était un nom donné au moyen-âge aux villages créés sur des terres nouvellement défrichées du domaine seigneurial et au-delà des remparts ou limites contraintes, du latin *villa*, domaine rural et *nova*, nouveau. Néologisme par extension !

## Partie II Le 1<sup>er</sup> juin 1832, date de mariage, comme point de départ

Il est temps de s'intéresser à notre couple. Georges Joubert et Marianne Grosdenis entrent en scène. Georges Joubert est né à St Vincent de Boisset en 1808. Comme pour toutes recherches généalogiques, nous privilégions le contrat de mariage afin de tirer le fil de leur histoire.

### Chapitre 1 quelques informations à développer ....

Ce premier juin 1832 à Vougy<sup>51</sup>, « pardevant<sup>52</sup> Antoine Delafayolle », officier de l'état civil et maire de Vougy, Georges Joubert, âgé de vingt-quatre ans, né en la commune de St Vincent de Boisset le vingt-neuf mai 1808, fils majeur et légitime de Jacques Joubert propriétaire à St Vincent de Boisset et de Marguerite Chevalier son épouse, d'une part et Marianne Graudenis, âgée de vingt ans, née à Aiguilly, commune de Vougy, le dix novembre 1811, fille mineure et légitime de Louis Graudenis, propriétaire à Vougy et de défunte Antoinette Lagarde, décédée en cette commune le neuf décembre 1828, d'autre part, sont « comparus pour contracter mariage ».



L'officier d'Etat civil n'orthographe pas correctement les prénoms et noms de l'épouse dans le corps du texte. Dans la marge de l'acte, l'orthographe de « Mariane Grosdenis » est conforme à celle de son acte de naissance. La loi du 23 août 1794 (6 Fructidor An II) interdisait à chacun de porter un nom différent de celui qui figurait dans l'acte de naissance. La

puissance publique recherchait l'immutabilité des dénominations. Nous voyons combien le moment des transcriptions d'acte en présence de personnes illetrées était propice à la propagation de variantes orthographiques.

Si l'époux, âgé de 24 ans, est mentionné comme « majeur », l'épouse est dite « mineure ». Nous retrouvons la phrase de consentement parental un peu plus loin dans l'acte car il n'a pas 25 ans. Depuis la Première République, la loi du 20 septembre 1792 fixait la majorité tant pour les femmes que pour les hommes à 21 ans mais en matière de mariage un fils devait avoir le consentement de ses parents au-delà de 21 ans. La loi du 21 mars 1804 précise l'âge de la majorité matrimoniale : 25 ans pour les garçons et 21 ans pour les filles. Cet âge diffère de la majorité civile fixée pour l'un et l'autre sexe à 21 ans. Au-delà de 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les garçons et au-delà de 21 ans jusqu'à 25 ans pour les filles, les futurs époux pouvaient se marier sans autorisation mais étaient tenus par la loi de demander conseil à leurs parents par le biais de la sommation respectueuse.

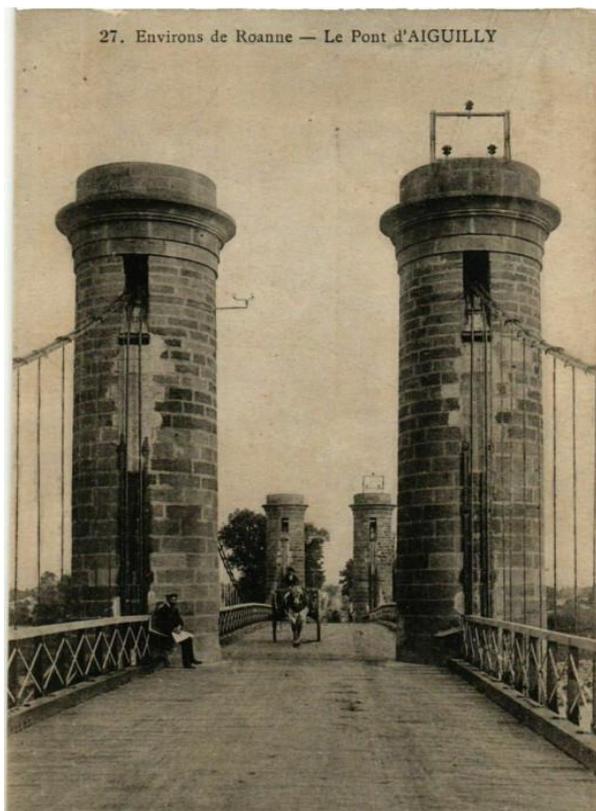
Les publications des bans les deux dimanches précédents 20 et 27 mai faites à St Vincent de Boisset et à St Romain la Motte sont rappelées ainsi que l'absence d'opposition. Il n'est pas fait mention de publications de bans à Vougy dans la commune de naissance de l'épouse et domicile de ses parents. Les Archives Départementales de la Loire ne les ont pas reçues en dépôt, nous ne pouvons les consulter pour retrouver les domiciles des époux.

51- mariage Joubert Grosdenis AD42 -3NUMEC3/3E339\_6 - Vougy. -Naissances, Mariages, Décès. - 1832 - 1835 n°42 vue 16/164

52-terme ancien /dictionnaire du moyen français sens de « devant » ou « par-devant » <http://zeus.atilf.fr/>

Nous apprenons que Georges Joubert est veuf en premières nocés de Jeanne Grinjon décédée à St Romain la Motte le vingt février 1832. Le veuvage a duré trois mois et demi. Nous retrouvons l'acte de décès de ladite première épouse Jeanne Grinjon à St Romain la Motte<sup>53</sup>. Elle est morte à son domicile à l'âge de 21 ans. Aucune naissance d'enfant en vie ou mort-né ne sont retrouvée tant à Renaison, domicile de ses parents, qu'à St Romain la Motte, lieu de son décès entre 1830 et 1832.

Il n'est pas fait mention d'un contrat de mariage devant un notaire entre Georges Joubert et Marianne Grosdenis alors même qu'il est veuf et que les parents sont dits propriétaires. Les professions des époux ne sont pas mentionnées. Les pères des époux sont dits « propriétaires » celui du marié à St Vincent, celui de la mariée à Vougy.



La commune d'Aiguilly a été absorbée par celle de Vougy. Le site des Archives Départementales de la Loire nous confirme cette annexion d'Aiguilly en date de 1826.

L'ancien Pont d'Aiguilly reliant Roanne à Vougy, que nous voyons ci-contre a été démolie pour être adapté à la circulation routière.

Tous les présents signent sauf l'un des quatre témoins dénommé « Pierre Dumont ». Pour les quatre témoins mentionnés, nous n'avons pas trouvé de lien avec les époux hormis Louis Graudenis, dit « frère de l'épouse » âgé de 26 ans.

L'intégralité de cet acte de mariage est portée en annexe (Cf. ACTE I)

## Chapitre 2 ...une activité de maréchal-ferrant

L'acte de mariage<sup>54</sup> entre Georges Joubert et Jeanne Grinjon, première épouse, nous apprend que Georges Joubert est, en 1830, maréchal-ferrant à St Haon le Chatel où il demeure et que la première épouse se prénomait « Jeanette<sup>55</sup> » et non pas « Jeanne ».

Le site de la commune de Charras<sup>56</sup> nous apprend qu'« *Inventé par les Germains, le métier de maréchal ferrant aurait été introduit en Gaule vers le V<sup>e</sup> siècle, lors des invasions barbares. C'est à cette époque qu'est apparu en France le ferrage des chevaux. Il est fort probable que cette invention fut longue à se propager dans tout le pays dans le monde paysan où l'usage des chevaux dans l'agriculture était rare et l'usage du ferrage des bovins tout autant. Dans la nature, les chevaux n'ont pas besoin de fer, la corne du sabot poussant de manière constante à raison de près d'un centimètre par mois.*

53-AD42 3NUMEC2/3E285\_5 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances, Mariages, Décès. - 1828 - 1834 page 103

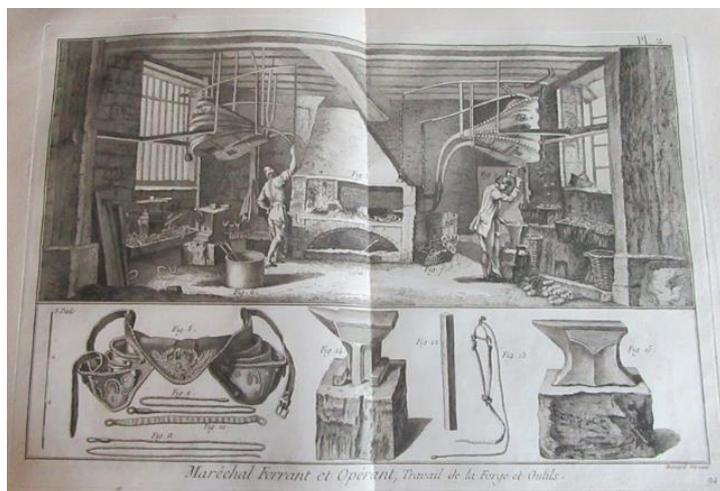
54- Mariage Joubert Grinjon – AD42 -3NUMEC3/3E183\_7 - Renaison.-Naissances, Mariages, Décès, Publications de mariages. - 1829 – 1830

55-Jeannette est l'hypocoristique du prénom Jeanne, exprime une intention affectueuse dans la prénomination

56-Site internet de la commune de Charras (Charente) <https://charras16.jimdofree.com/histoire/les-anciens-m%C3%A9tiers/>

*Mais les chevaux utilisés dans les champs, et plus encore ceux qui servent aux transports des personnes et des biens, voient leurs sabots s'user plus rapidement que le remplacement naturel. Le ferrage des chevaux devient indispensable sinon il faut attendre que la corne se refasse en mettant l'animal au repos. A l'inverse, comme la corne continue à pousser, il faut régulièrement remplacer les fers, les pointes qui les fixent se trouvant dans les parties fragilisées et anciennes du sabot, ce qui entraîne la perte régulière des fers par les animaux. Avec*

*le perfectionnement de l'agriculture au XIX<sup>e</sup> siècle, le développement de la culture attelée et l'essor du cheval dans les transports, le maréchal-ferrant est devenu un personnage clé du village qui, de l'aube au couchant, vit au rythme de son marteau, frappant en cadence sur l'enclume ».*



Saint Romain la Motte se situe à 15 km à pied soit trois heures de marche à pied<sup>57</sup> de St Vincent de Boisset, la commune précédemment décrite. Ces deux communes partageaient au XIX<sup>e</sup> siècle un point commun : la culture de la vigne en

périphérie de la ville de Roanne où elle trouvait certes des débouchés mais aussi le moyen de transporter le vin par le canal de Roanne à Digoin vers d'autres marchés.

St Haon le Châtel, précédemment citée est une commune chef-lieu de canton au XIX<sup>e</sup> siècle à laquelle se rattache ladite St Romain la Motte.

### Chapitre 3 ...une absence de service militaire

Georges JOUBERT s'étant marié à 22 ans puis à 24 ans. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'il n'a pas effectué de service militaire dans l'armée. Ce service était de sept ans en 1828<sup>59</sup>. Comme à son premier mariage, il est mentionné qu'il demeure à St Haon le Châtel, chef-lieu de canton auquel est rattachée la commune de ses parents, nous recherchons dans la série R des archives des armées aux Archives Départementales de la Loire sa trace et tout particulièrement dans les données relatives à ce canton ainsi que celui de Perreux où il est né. Comme les procès-verbaux du Conseil de révision de la classe 1828<sup>60</sup> ne mentionnent son nom dans aucun des cantons de Roanne, ni ceux de la classe 1827 et 1829 tous consultés par vérification, nous en déduisons qu'il a tiré un numéro favorable lors du passage des autorités dans le nord du département de la Loire. Des vérifications ont aussi été réalisées en fin du document sur les pages où étaient mentionnés les conseils de révision supplémentaires liés à des signalements et ajouts. Les archives des tirages au sort de l'arrondissement de Roanne n'ont pas été conservées<sup>60</sup> avant 1836. La correspondance du préfet avec le sous-préfet de Roanne en date du 21 février 1829<sup>61</sup> fait état d'une obligation de la tenue des tirages au sort avant le 29 mars, de la communication de l'itinéraire retenu et de l'affichage des convocations avant le 15 mars de la même année pour la classe 1828 des jeunes gens nés en 1808. A ce stade et à défaut de liste, nous pouvons juste mentionner la forte probabilité qu'il ait été convoqué au tirage au sort entre le 22 février et le 29 mars 1829. Nous ne le trouvons pas non plus dans le tableau des remplaçants<sup>62</sup> et des remplacés en fin des procès-verbaux des conseils de révision.

57-pour calculer les distances à pied : <https://calculerlesdistances.com/>

58- Diderot et D'Alembert, planche maréchal ferrant et opérants, Illustrations Encyclopédie 1771-1779

59-Loi dite Gouvion St Cyr sur le recrutement de l'armée en 1818

60- répertoire série R page 70 / cartons 197 à 419

61- AD42 1R 194 circulaires affiches et correspondances du préfet de Montbrison

62- A partir de 1804, les familles qui en avaient les moyens pouvaient négocier une somme pour payer un remplaçant qui effectuait son service à la place de leur fils. L'accord était authentifié devant notaire.

## Chapitre 4 ...et une propriété rurale à St Romain la Motte

Page. 152.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la Mutation.		de la Section	du N. <sup>o</sup> du Plan.	DES OU L
	ENTRÉE.	SORTIE.			
Joubert	1838			249	
Georges Maréchal	1838			249	
à Polonnia	1837	1838		245	
		1850		246	
Bouffange Pierre		1850		247	
Maille		1851		248	

La consultation du cadastre de St Romain la Motte nous confirme qu'il était bien propriétaire dans ce village à la création du registre en 1837 <sup>63</sup>. Georges est décédé à Perreux le 14 aout 1876 et son épouse Mariane Grosdenis le 24 novembre 1879. A ce stade, 1880 semble l'année de la mutation ou sortie du folio nominatif de Georges Joubert.

A partir du tableau des successions et absences dans l'enregistrement de l'année 1876 <sup>64</sup> et du bureau de St Haon le Châtel dont il dépendait, nous recherchons la date de la déclaration de succession. Les colonnes de droite portent les mentions « *la veuve et ses sept enfants* » et « *déclaration du 31 janvier 1877* ». Nous recherchons ensuite dans l'enregistrement les tables de déclarations de mutations par décès <sup>65</sup>. En janvier 1877, sa propriété est composée d'une maison située au bourg, d'un jardin, d'une terre et d'une vigne (cf. Annexe Acte IV). L'évaluation de sa valeur dans l'acte de mutation par décès s'établit à 4020 Frs avec les meubles.

Acte 3/4 avec...

Rue } 217. vingt entre  
à 39. soixante

Immeubles de C

2.50 maison au bourg  
2.50 jardin  
14.60 terre  
49.70 vigne  
69.30 Soixante vingt ans

En juxtaposant le cadastre napoléonien ancien (section D1) et une carte actuelle du bourg, nous retrouvons ladite maison sur la parcelle 249 rue Louis Joubert à St Romain La Motte, le jardin sur la parcelle 247, la terre sur la parcelle 246 et la vigne sur la parcelle 245. Leurs biens comprenaient aussi une autre maison contiguë sur la parcelle 248 qui a été vendue en 1851 à un dénommé Pierre Boussange.

En passant dans une ruelle par l'arrière du bâtiment, nous découvrons des ruines (parcelle 251) qui témoignent des procédés de construction en brique. Des briqueteries et tuileries toutes proches étaient installées sur la commune de Mably depuis 1825 <sup>66</sup>.



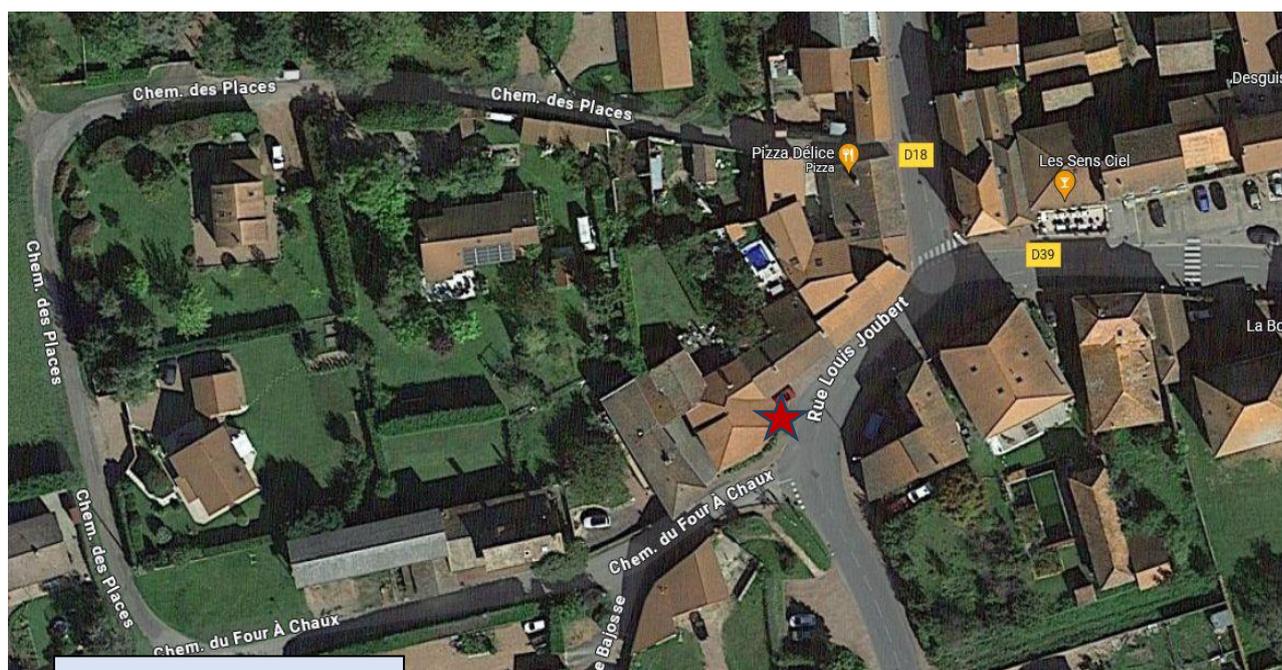
63-AD42 cadastre 3P2205 Saint Romain la Motte

64- AD42 table des successions et absences bureau de st Romain la motte 1876

65-AD42 table de déclarations de mutations par décès - 3Q9979 - bureau de St Haon le Chatel

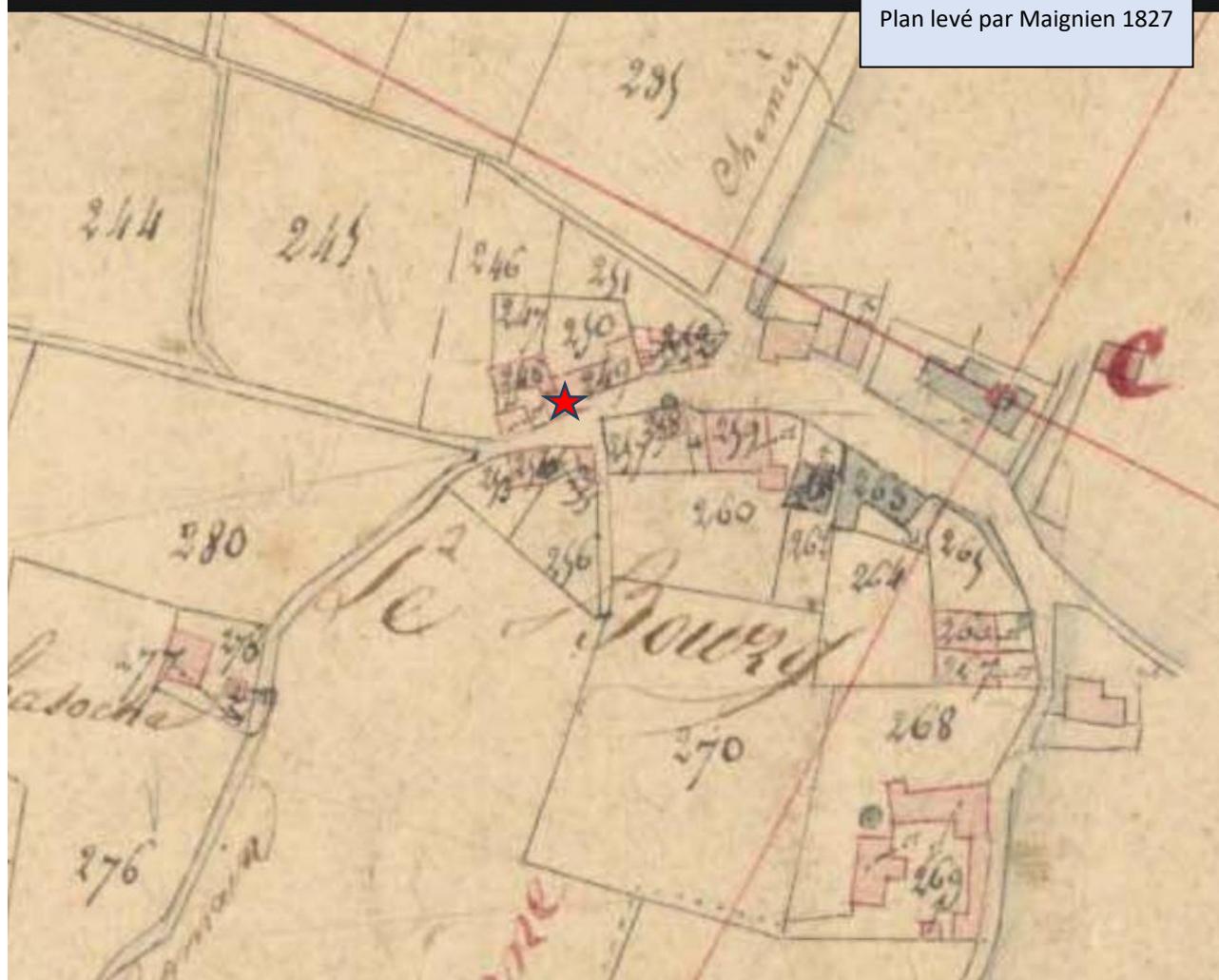
66-François et Arnaud Cancalon fondent l'usine des tuileries à Mably en 1825. François Cancalon invente de nombreuses machines, pour broyer la terre, mais aussi de nouveaux procédés de séchage, des inventions qui seront internationalement reconnues.

<https://www.francebleu.fr/emissions/claire-van-kinh-nous-raconte-des-histoires/saint-etienne-loire/l-histoire-des-tuileries-cancalon-a-mably>

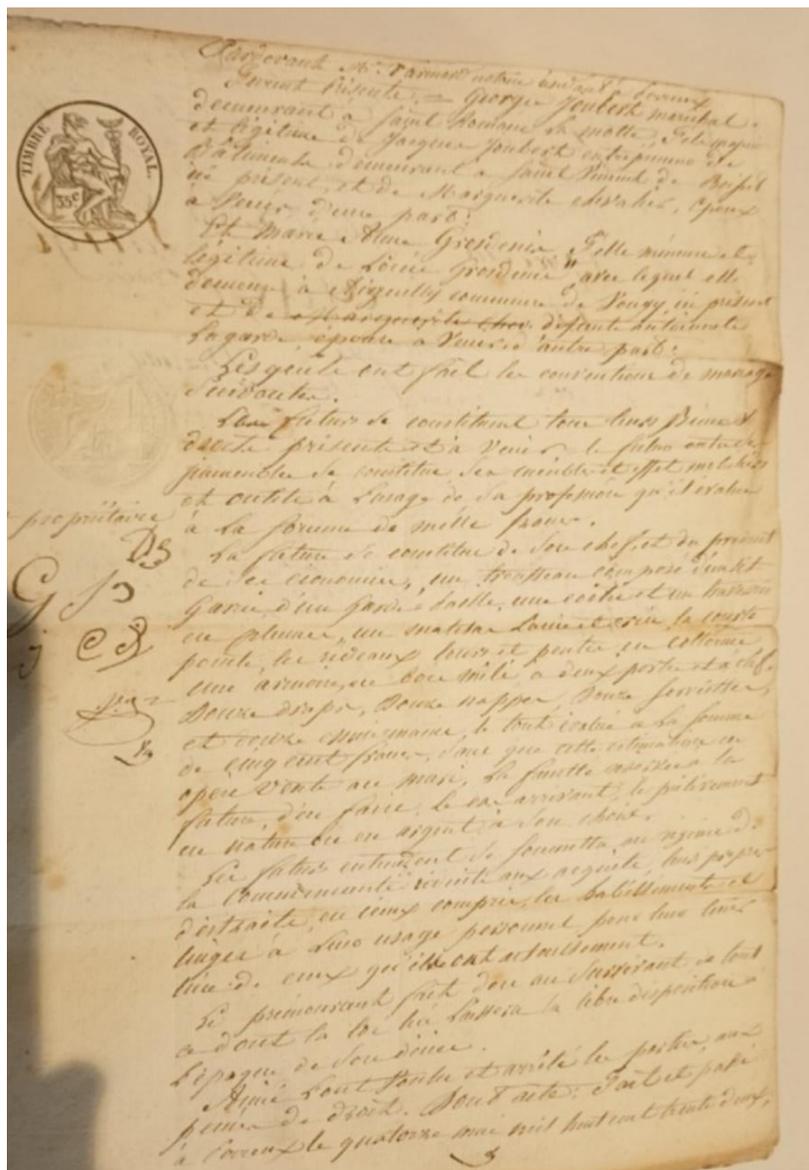


V- Rue Joubert et Bourg de  
St Romain la Motte  
Google Maps -Avril 2024

1712VT38\_15 - Section D 1 (Le Bourg) : plan levé par Maignien à l'échelle 1:5000. [1827] - 1827



VI – AD42 St Romain la  
Motte Section D1  
1712 VT 38-15  
Plan levé par Maignien 1827



La succession déclarée à l'Enregistrement nous a permis de découvrir les noms de sept enfants, de confirmer les parcelles trouvées au cadastre mais son intérêt réside également dans le fait qu'elle mentionne un contrat de mariage entre les époux Georges Joubert et Mariane Grosdenis fait devant Me Varinard à Perreux le 14 mai 1832<sup>67</sup>. Nous nous y reportons dans les archives notariées en passant préalablement par l'inventaire de cette série. En voici la transcription : « Pardevant Maitre Varinard, notaire résidant à Perreux, furent présents Georges Joubert, maréchal demeurant à St Romain la Motte, fils majeur et légitime de Jacques Joubert, entrepreneur de bâtiment demeurant à St Vincent de Boisset ici présent et de Marguerite Chevalier, époux à venir, d'une part ; Et Marie Anne Grosdenis, fille mineure et légitime de Louis Grosdenis, avec lequel elle demeure à Aiguilly, commune de Vougy, ici présent et de défunte Antoinette Lagarde, épouse à venir d'autre part, Lesquels ont fait la convention de mariage suivante

Les futurs se constituent tous leurs biens et droits présents et à venir. Le futur outre des immeubles se constitue ses meubles et effets mobiliers et outils à l'usage de sa profession qu'il évalue à la somme de 1000 francs. La future se constitue de son chef du produit de ses économies un trousseau composé d'un lit garni, d'un garde taille, d'une coete et un traversin en plumes, un matelas laine et crin, la courte pointe, les rideaux tours et pentes en cotonne, une armoire en bois mêlée à deux postes et à clef, douze draps, douze nappes, douze serviettes et douze main marie le tout évalué à la somme de cinq cent francs sans que cette estimation ne s'opère vente au mari, la faculté réservée à la future d'en faire le cas arrivant le prélevement en nature ou en argent à son choix. Les futurs entendent se soumettre au régime de la communauté réduite aux acquets, leurs propres d'entraide en ceux compris les habillements et linges à leurs usages personnels pour leur tenir pièce de ceux qu'ils sont actuellement. Le prémourant<sup>68</sup> fait don au survivant de tout ce dont la loi lui laissera la libre disposition à l'époque de son décès. Ainsi l'ont voulu et arrêté les parties aux peines de droit, dont acte. Fait et passé à Perreux le quatorze mai 1832 en présence de Pierre Désaye, boulanger, et Jean Coquard, boucher, témoins demeurant à Perreux qui ont signé avec nous notaire, les futurs et leurs pères, et des parents et amis des parties au présente après lecture faite »

Il n'est pas question de dot et le régime matrimonial est assez moderne puisqu'il correspond au régime matrimonial par défaut actuel.

67-AD 42 Contrat de mariage Joubert Grosdenis - cote 5E10 127 Me Varinard Perreux 1832

68- prémourant : terme de droit : Celui, celle des signataires d'un contrat qui meurt en premier.

### Partie III La descendance du couple Georges JOUBERT - Marianne GROSDENIS

Fort de ces premiers éléments, nous partons à la quête des enfants de notre couple. La consultation des recensements de la commune de St Romain la Motte en 1846 <sup>69</sup>, 1851 <sup>70</sup> et 1856 <sup>71</sup> nous permettra d'identifier dans une première étape huit enfants. Une vérification complémentaire nous permet d'affirmer qu'aucune autre famille ne porte ce patronyme Joubert à St Romain la Motte.

2NUM35\_6M426\_285 - Saint-Romain-la-Motte : liste nominative, cote 6M426 - 1846

8	13	66	Joubert	Georges	maréchal chef de ménage	1				30
	"	44	Georgette Joubert	Marianne	sa femme			1		36
	"	48	Joubert	Louis	leur fils	1				14
	"	49	Joubert	Barthélemy	leur fils	1				6
	"	49	Joubert	Jean	leur fils	1				3
	"	11	Joubert	Benoite	leur fille			1		12
	"	12	Joubert	Joséphine	leur fille			1		1
	"	13	Joubert	Georges	apprenti maréchal ferrant					21

Recensement de 1846 : Georges Joubert est qualifié du titre de « maréchal chef de ménage <sup>72</sup> ». Cette famille habite au bourg de St Romain la Motte dans la maison n°8. Cette commune comporte 149 maisons, 180 ménages et 898 habitants. Notre couple héberge un autre Georges Joubert, frère et apprenti maréchal ferrant, né en 1825.

Recensement de 1851 : le chef de ménage est qualifié de « propriétaire ». L'épouse Marianne Grosdenis est dite « vivant du travail de son mari ». Leur fils aîné Louis exerce désormais le même métier que son père. Joséphine né en 1845 n'apparaît plus. Deux jeunes filles prénommées « Marie » apparaissent âgées de 2 et 1 an.

Recensement de 1856 : le fils prénommé Jean s'appelle désormais « François » et la deuxième marie s'appelle « Pierrette ». Le fils aîné, âgé de 23 ans, demeure toujours chez ses parents, Benoite, qui devrait être âgée de 22 ans n'est plus mentionnée. Le frère - apprenti n'est plus mentionné. Une autre Joséphine née en 1848 âgée de 8 ans est mentionnée.

Cette première étape nous permet d'ores et déjà d'identifier huit enfants : Louis (1833), Benoite (1834), Barthélemy (1842), Jean dit François (1844), Joséphine (1845), Joséphine (1848), Marie (1849) et Marie dit Pierrette (1850).

Les intervalles inter gènes <sup>73</sup> très irréguliers questionnent. Aussi convient-il de vérifier les actes de naissance de la commune de St Romain la Motte afin de rechercher des enfants morts nés ou décédés entre les trois recensements.

69-AD42 (recensement 1846 St Romain la Motte) 2NUM35\_6M426\_285

70-AD42 (recensement 1851 St Romain la Motte) 2NUM35\_6M427\_285

71-AD42 (recensement 1856 St Romain la Motte) 2NUM35\_6M428\_285

72- Expression, aujourd'hui désuète, désignant le référent d'un ménage. L'INSEE précise qu'en 1982, « à la notion de "chef de ménage", dont la connotation était jugée trop hiérarchique et paternaliste, on a substitué celle de "personne de référence du ménage" ».

73- intervalle intergénéral : se dit de l'espace entre deux grossesses successives après le mariage

La consultation des tables décennales des naissances de 1833-1842 <sup>74</sup> puis des actes de naissance nous permet d'identifier « François » né en 1837 qui n'apparaissait pas dans le recensement de 1846 :

22	Joubert Louis	19 mars 1833
35	Joubert Benoite	19 mars 1834
3	Joubert François	12 mars 1837
10	Joubert Barthélémy	1 <sup>er</sup> mars 1842
26	Joubert Joséphine	5 oct 1845

Le décompte des enfants peut commencer :

- 1/ **Louis Joubert** le 18 mars 1833 <sup>75</sup> né 9,5 mois après le mariage de ses parents dont nous pouvons faire l'hypothèse qu'il est l'aîné.

- 2/ **Benoite Joubert** le 4 novembre 1834 <sup>76</sup>, née 18 mois après son frère

- 3/ **François Joubert** le 12 mars 1837 <sup>77</sup>, née 29 mois après sa sœur. Il décèdera le 10 juin 1846 <sup>78</sup> à 11 ans dans cette commune. Le recensement de 1846 a donc eu lieu au second semestre 1846.

- 4/ **Barthélémy Joubert** le 1<sup>er</sup> mars 1842 <sup>79</sup>, né 5 ans après son frère

Les tables décennales complétées des actes nous confirment les suivants :

21	Joubert Joséphine	5 oct 1845
18	Joubert Benoite	2 déc 1847

- 5/ **Joséphine Joubert** le 5 octobre 1845 <sup>80</sup>, née trois ans et demi après son frère. Elle décède le 26 septembre 1847 <sup>81</sup>, âgée de 23 mois, à St Romain la Motte.

- 6/ **Benoite Joubert** le 2 décembre 1847 <sup>82</sup>, née 26 mois après sa sœur. Deux filles ont été prénommées « Benoite ». Elles ont 11 ans d'écart.

Nous découvrons un jumeau de Benoite prénommé Joseph au-dessus de l'acte de naissance mais non mentionné dans les tables décennales.

7/ **Joseph Joubert** le 2 décembre 1847 <sup>83</sup>, née jumeau de Benoite décédé à 4 mois le 5 mars 1848 <sup>84</sup>.



74-Tables décennales AD42 3NUMTD24/4E285 - Saint-Romain-la-Motte. - Tables décennales des naissances, cote 4E285 - 1833 1842

74 bis- Tables décennales AD 42 3NUMTD25/4E285 - Saint-Romain-la-Motte. - Tables décennales des naissances, cote 4E285 - 1843 1852

74 ter- Tables décennales AD42 3NUMTD25/4E285 - Saint-Romain-la-Motte. - Tables décennales des naissances, cote 4E285 - 1853 1862

75- Louis -AD42 3NUMEC2/3E285\_5 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances - 1828 1834 vue 128

76- Benoite -AD42 3NUMEC2/3E285\_5 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances. - 1828 1834 vue154

77- François -AD42 3NUMEC1/3E285\_6 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances. - 1835 1839 vue 66

78-François – AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. - Décès. - 1845 - 1848

79- Barthélémy- AD42 3NUMEC2/3E285\_6 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances - 1840 1844 vue 72

80- Joséphine- AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances. - 1845 1848 vue 10

81- Joséphine- AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Décès. - 1845 1848

82-Benoite 2-AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances, - 1845 1848 vue 75

83- Joseph – AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances - 1845 1848 vue 75

84- Joseph- AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. - Décès 1845-1848 vue 129

Puis la table décennale suivante 1843-1852 <sup>85</sup> complète les données déjà recueillies :

Nom	Prénom	Jour	Mois	Année
Joubert	Marie	10	mars	1849
Joubert	Marie	16	mai	1850
Joubert	Barthélemy	9	avril	1851

- 8/ **Marie Joubert** le 10 mars 1849 <sup>86</sup>, née 16 mois après les jumeaux

- 9/ **Marie Joubert**

(dite Pierrette <sup>87</sup> au 3<sup>e</sup> recensement) le 22 mai 1850 <sup>88</sup>, née 14 mois après sa sœur. Face à ce cas d'homonymie, nous voyons apparaître le stratagème du surnom avec hypocoristique <sup>87</sup>.

Nous ne retenons pas Barthélémy Joubert <sup>89</sup> né en avril 1851 qui est un cousin. Son père prénommé Auguste est un frère de Georges Joubert marié en 1850 à la nommée Jeanne Gonnet. Ils demeurent également à St Romain la Motte. A partir de 1850, il y a deux ménages Joubert dans cette commune. Et la table décennale de 1853-1862 parachève cette opération.

Nom	Prénom	Jour	Mois	Année
Joubert	Antoine	23	avril	1853

- 10/ **Antoine Joubert** le 23 avril 1853 <sup>90</sup> alors que sa mère est âgée de 42 ans. Un benjamin apparaît en la personne de Antoine Joubert né en 1853. Il décède à 8 mois le 20 décembre 1853 <sup>91</sup>.

A cette étape, il manque deux enfants à l'appel :

-11/ **Jean « dit François Joubert »** né en 1844 et mentionné dans les trois recensements comme leur fils. Par une mention sur une tombe dans le cimetière de St Vincent de Boisset nous connaissons sa date de naissance. Il s'avère qu'il est né à Nandax le 17 mars 1844 <sup>92</sup>. Il est mentionné qu'il est né au domicile de François Grapeloup aubergiste au bourg de Nandax à sept heures du soir. Ce village est limitrophe de celui où demeuraient ses grands-parents maternels. Il est situé sur la route entre St Romain la Motte et Vougy. Nous pouvons faire l'hypothèse que sa mère Mariane a accouché en route.

Son prénom à l'état civil est bien « Jean François ». Nous pouvons repérer un changement de surnom « Jean » attesté en 1846 à « François » en 1856 après le décès de son frère éponyme.

-12/ **Joséphine Joubert** qui serait née vers 1846 mentionnée dans le 3<sup>e</sup> recensement de 1856 comme âgée de 8 ans. L'hypothèse d'une naissance de ladite Joséphine à Nandax ne se vérifie pas car Jean François est le seul Joubert né dans cette commune entre 1843 et 1846 selon la table décennale. La même recherche à Vougy, commune des grands-parents maternels n'aboutit pas. J'émet l'hypothèse par recoupement qu'il s'agit en fait de la deuxième Benoitte née en 1847 qu'il surnomme « Joséphine » car la première Joséphine vient de décéder. Il n'y a que onze enfants.

Ces changements de surnoms renvoient à l'illusion de l'enfant perdu, au travail de deuil des parents. Ils ne sont qu'une variante du phénomène d'enfant de remplacement tel qu'étudié par de nombreux spécialistes comme Maurice Porot psychiatre <sup>94</sup>. Des prénoms sont récurrents au sein de la fratrie et en particulier pour les filles : nous observons deux Joséphine nées en 1845 et 1848, deux « Marie » nées en 1849 et en 1950 et deux « Benoitte » nées en 1834 et 1847. Nous les retrouvons dans le recensement de 1866 <sup>95</sup> à Perreux, habitants au lieudit « Les Franchises » avec leurs quatre enfants les plus jeunes et trois domestiques Françoise Colon, 22 ans, Jean Luc Desseret 18 ans et Marie Gondeau 14 ans.

85-AD42 3NUMTD33/4E339 - Vougy.- Tables décennales des naissances, cote 4E339 - 1843 - 1852

86- Marie 1-AD 42 3NUMEC2/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances - 1849 vue 4

87- désigne des pré-nominations avec un terme affectueux utilisant le suffixe « ette »

88- Marie 2- AD42 3NUMEC2/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances - 1850 vue 39

89-Barthelemy (cousin) -AD 42 3NUMEC2/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances - 1850 vue 77

90-Antoine - AD42 3NUMEC2/3E285\_8 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissances 1853- vue 4

91- Antoine- AD42 3NUMEC2/3E285\_8 - Saint-Romain-la-Motte. -Décès 1853-p.26

92- Jean François -AD 42 3NUMTD25/4E153 - Nandax. - Tables décennales des naissances, cote 4E153 - 1843 - 1852

93- Jean François -AD 42 3NUMEC2/3E152\_4 - Nandax. - Naissances 1839-1846

94- POROT Maurice, *L'enfant de remplacement*, Edition Frison Roche, juin 1994

95-AD42 2NUM35\_6M366\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M366 - 1866

Seuls sept enfants sur les onze que comportait la fratrie sont parvenus à 21 ans leur majorité. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hygiène et les premiers progrès de la médecine réduisent la mortalité infantile à 170 ‰ en France<sup>96</sup> soit un ratio de 0,170. Dans cette famille, nous comptabilisons pour onze enfants deux décès avant un an : Joseph à quatre mois et Antoine à huit mois soit un ratio de 0,182 (2/11) tout à fait conforme à l'époque.



Pour chacun d'entre eux, leur conjoint et descendants, nous avons utilisé les tables décennales de l'état civil, les recensements, les tableaux de successions et absences, les moteurs de recherches tel que celui de l'Insee pour les décès survenus après 1970, celui de Généanet ainsi que la presse ancienne via Lectura+ et Retronews. Ces dernières sources de type secondaires nécessitaient systématiquement des vérifications.

A ce stade, un tableau récapitulatif s'impose. La pratique des surnoms était fréquente dans cette famille, nous les notons ci-dessous également.

Noms Prénoms/ Etat civil	Surnom / recensement	Dates	Domicile après mariage	Mariages
Louis	-	1833-	St Romain la Motte	1862-Chassagne
Benoite	-	1834	St Romain la Motte puis Perreux	1853-Joux
François	-	1837-1846/ 11 ans		
Jean François	« Jean » ou « François »	1844-1922/78 ans	Perreux puis St Vincent de Boisset	1872-Gondras
Barthélémy	-	1842-1926/78 ans	Le Coteau	1869-Maingois
Joséphine	-	1845-1847/ 23 mois		
Benoite	« Joséphine »	1847-1921/ 74 ans	Nantes puis Paris	1868-Roche
Joseph	-	1847-1848 /4 mois		
Marie	-	1849-1930/81 ans	Commelle Vernay	1872-Copin
Marie	« Pierrette »	1850-1947/97 ans	Le Coteau	1872-Chaumette
Antoine	-	1853-1853 /8 mois		

96-Rachel Ginnis Fuchs, *Gender and Poverty in Nineteenth-Century Europe*, Cambridge University Press, 2005, p. 45

## Chap. 1 La branche aînée Louis JOUBERT (1833) époux de Marie CHASSAGNE (BRANCHE 1)

Leur acte de mariage <sup>97</sup> constitue comme précédemment notre point de départ :

*« L'an 1862 et le 4 du mois de novembre à onze heures du matin, pardevant nous maire officier de l'état civil <sup>98</sup>, de la commune d'Ouches, sont comparus publiquement en la maison commune pour contracter mariage : Joubert Louis âgé de 29 ans propriétaire maréchal demeurant à St Romain la Motte, né en la commune de St Romain la Motte le 18 mars 1833, fils légitime et majeur de vivants Georges et Marie Anne Grosdenis propriétaires fermiers demeurant tous les deux ensemble à Perreux, futur époux d'une part. Et Chassagne Marie, couturière, âgée de vingt ans, demeurant à Ouches, née en la commune d'Ouches le 3 mars 1842, fille majeure et légitime de défunt Chassagne Claude décédé vigneron à Ouches le 10 du mois de novembre 1859 et de vivante Duclos Claudine, propriétaire demeurant à Ouches future épouse d'autre part »*

Comme l'épouse n'a pas l'âge de majorité d'alors soit 21 ans, l'officier fait état du consentement de sa mère. L'acte se poursuit par le rappel des formalités de publications des bans les semaines précédentes et l'absence d'opposition à ce mariage. La signature d'un contrat de mariage chez Maître Larue Notaire au Coteau en date du 17 octobre 1862 est mentionnée. Après d'autres formules consacrées et le rappel de la loi, les intéressés, leurs parents et les quatre témoins, amis des époux, signent l'acte. L'officier d'état civil précise que les deux mères ne signent pas l'acte ne le sachant ce dont il s'est enquis.

*« Les futurs époux nous ont déclaré que le contrat de leur mariage a été passé devant Maître Larue, Notaire à la résidence du Coteau de Roanne le dix-sept octobre mil huit cent soixante-deux ... »*

La consultation du contrat de mariage du 17 octobre 1862 <sup>99</sup>, aux Archives Départementales de la Loire nous en apprend plus sur les circonstances de cette union. L'épouse se prénomme Marie Magdeleine et non pas Marie. La mère de l'épouse, veuve Chassagne lui fait constitution de dot. Le régime matrimonial choisi est celui de la communauté réduite aux acquêts <sup>100</sup> conformément aux articles 1498 et 1499 du code civil napoléonien.

La demoiselle Chassagne se constitue en dot ses habillements, les droits de succession indivise de son père et une donation par sa mère à titre d'avancement d'hoirie <sup>101</sup> d'un trousseau de deux cents Frs composé d'« *un lit, d'une grande paille, d'une coëte, d'un traversin en plume, d'un matelas en laine et crin, d'une couverture en catalogne, un couvrepied et douze draps de lit, six nappes, six serviettes et douze essuis mains* ». Elle conserve en cas de dissolution de l'union la faculté de reprendre le dit trousseau en nature ou en argent. Quant à l'époux, il est mentionné que :

97-AD42 -Mariage Joubert– Chassagne -3NUMEC1 3 E365 Ouches mariages 1858-1862

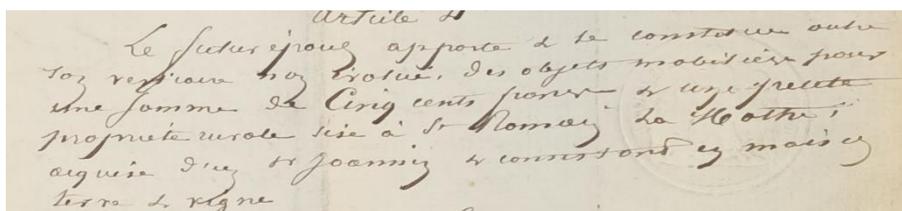
98-formule consacrée depuis le Décret du 20 septembre 1892 portant création de l'état civil laïc.

99-AD42 - acte notarié Me Jean Benoit Larue 5E 10 \_151 Le Coteau

100- avant 1966 et en l'absence de contrat de mariage le régime de droit commun était celui de la communauté réduite aux meubles et acquêts.

101-hoïries : terme ancien signifiant héritage

« Le futur époux apporte et se constitue, outre son vestiaire non évalué, des objets mobiliers pour la somme de cinq cents francs et une petite propriété rurale sise à St Romain la Motte acquise du Sieur Joannin consistant en maison, terre et vignes ».



Avant 1966 et en l'absence de contrat de mariage le régime de droit commun issu du code civil napoléonien était celui de la communauté réduite aux meubles <sup>102</sup> et acquêts. En choisissant le régime de la communauté réduite aux acquêts, ils soustraient les biens meubles dont ils ont la propriété ou la possession au jour du mariage ou qui leur échoiraient par la suite, par succession ou libéralités (donations, legs).

#### Refrain

*J'aime St Romain, mon village,  
Son clocher et son gros bourdon,  
Qui porte bien loin ses messages,  
Par son fort et gai carillon*

1

*Il a tout un passé d'histoire,  
La Motte et Vaux en sont témoins.  
On lit dans de très vieux grimoires  
Ce que firent pour eux ses anciens  
Qui ont bataillé  
Pour nous les garder.*

2

*Il a sa coquette rivière  
Le Filerin qui vient des grands monts  
On entend le long des clairières  
Entre les vernes et le gazon  
Son frais gazouillis,  
Le jour et la nuit.*

3

*Il a des champs de blé superbes  
De la Michaude à Carcassin  
Des troupeaux dans les hautes herbes  
A Combray, la Brosse et Murpin  
Et de beaux raisins  
Font un joyeux vin.*

4

*Vive St Romain mon pays  
On y vit heureux et tranquille  
Des jours de bonheur tous remplis  
Par le travail et la famille  
Et grands et petits,  
Chantons tous ravis, ....*

Quatre enfants naissent <sup>103</sup> de cette union :

- **Georges Joubert** <sup>104</sup> né à St Romain la Motte le 7 novembre 1863 meurt le 7 mars 1864.
- **Alphonse Joubert** <sup>105</sup> né à St Romain la Motte le 14 janvier 1866 meurt le 27 mars 1868.
- **Louis Gilbert Joubert** né à St Romain la Motte le 12 juillet 1869 <sup>106</sup> à St Romain la Motte. Il meurt le 17 février 1959 à Roanne suivant les mentions marginales de son acte de naissance. Le site internet de la commune de St Romain la Motte <sup>107</sup> nous apprend que Louis Joubert était vigneron, ébéniste, musicien, peintre, photographe et l'auteur de la chanson " J'aime St Romain mon village " apparemment bien connue des St Romanais et qui se chante sur l'air de la Paimpolaise. Son registre matricule <sup>108</sup> nous apprend qu'ayant tiré le N°25, il a fait son service militaire à compter du 13 novembre 1890 comme brigadier dans le 14<sup>e</sup> régiment des dragons puis il est passé dans la réserve en septembre 1893. Il a intégré l'armée territoriale en novembre 1903, a été mobilisé en août 1914, et nommé maréchal des logis en mai 1915. Il était dans le 113<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde. Il a été renvoyé dans ses foyers le 15 février 1917, est passé au 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie en novembre 1917 et a été libéré le 30 novembre 1918 après l'armistice.

102-biens meubles : en droit civil, le terme ne désigne pas seulement les « meubles meublants » mais aussi les titres et valeurs mobilières, les actions de société et les fonds de commerce.

103-tables décennales naissances AD42 saint romain la motte 3NUMTD27/4E285 (1863-1872) et 3NUMTD28/4E285 (1873-1882)

104-naissance et décès Georges AD42 3NUMEC1/3E285\_9 - Saint-Romain-la-Motte.- - 1863 – 1867 p. 9 et 54

105- naissance Alphonse AD42 3NUMEC1/3E285\_9 - Saint-Romain-la-Motte.- - 1863 – 1867 p.86

106-naissance et décès Louis Gilbert AD42 St Romain la Motte - 3NUMEC2/3E285\_9 vue 35

107- source <https://www.st-romain-la-motte.fr/notre-village/histoire/st-romain-1913/>

108-47NUM\_1R1285 - Matricules numéros 1501 à 2000 - 1889 p.393

- Quatrième enfant **Elisabeth Joubert** né à St Romain la Motte le 16 juillet 1877 <sup>109</sup>. Elle épouse le 27 juin 1901 <sup>110</sup> Jean Claude Grivolla, employé de commerce et suivant les mentions marginales de son acte de naissance, décède le 18 août 1968 à Roanne. Ils auront un fils Xavier Louis Gabriel Grivolla né à Roanne le 4 juillet 1902 <sup>111</sup> et décédé le 28 janvier 1987 <sup>112</sup>. En 1931, ils demeurent avec leur fils à Roanne rue Bayard. Afin de régler la succession de ce dernier en 1988, le notaire M. Montvenoux concerné fit appel au cabinet du généalogiste successoral Claude Maillard dont le siège était à l'époque rue d'Alboni et la succursale la plus proche à Vichy. Nous demandons fin mai 2024 à l'étude notariale susceptible d'avoir conservé les archives de ce notaire la communication du dossier de succession dans l'espoir d'y trouver l'arbre généalogique fait par le collaborateur de l'étude Maillard avant la fin de la rédaction de ce mémoire.

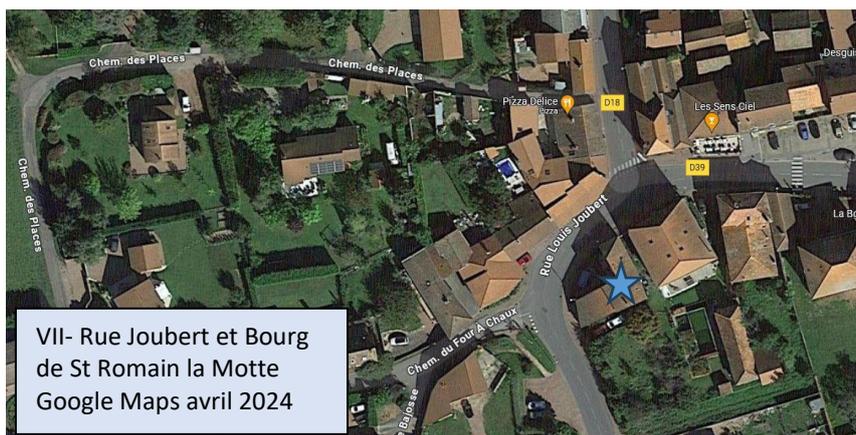
Le mariage de Louis Joubert, le père, est intervenu alors qu'il était âgé de 29 ans. Aussi nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il a effectué un service militaire. La série R « affaires militaires » des Archives Départementales de la Loire nous permet de le vérifier. Le procès-verbal du tirage au sort militaire de la classe 1853 a été rédigé à St Haon le châtel, chef-lieu de canton le 3 mars 1854 <sup>113</sup> dans la salle de la justice de paix. Cent-vingt jeunes hommes âgés de 20 ans se sont présentés dont douze st romanais.

Il a tiré le numéro 31 et est mentionné comme propre au service. A cette occasion, nous découvrons quelques caractéristiques physiques : il mesure 1 m74, ses yeux sont gris, ses cheveux bruns, son nez ordinaire, son menton rond, son teint clair.

Puis nous découvrons qu'une rue de St Romain la Motte (Cf. carte VII ci-dessous) porte le nom de l'artiste et probablement bon vivant Louis Joubert son fils.



Au décès de son père Georges en 1876 Louis Joubert, l'aîné est désigné comme « son héritier » dans le tableau des successions et absences <sup>114</sup> avec la mention « reçu à St Haon 8 ».



VII- Rue Joubert et Bourg de St Romain la Motte  
Google Maps avril 2024

Aussi nous recherchons les biens immobiliers reçus en 1876 au décès de son père et ceux qu'il possédait avant son mariage comme mentionnés dans son contrat de mariage en 1862. La première étape consiste à récupérer la matrice cadastrale ancienne dite napoléonienne <sup>115</sup> de la commune de St Romain la Motte, puis les cartes de la

section du bourg de 1827. La seconde étape consiste à nous transporter aux Archives Départementales de la Loire dans le cadastre en série 3P.

109- naissance Elisabeth AD42 3NUMEC1/3E285\_10 - Saint-Romain-la-Motte- Naissances, Mariages, Décès. - 1873 – 1877 vue 111

110- mariage Elisabeth AD42 2NUM88\_3E285\_14\_1 - Saint-Romain-La-Motte- Mariages, cote 3E285\_14 - 1900 – 1918 vue20

111- recensement 1931- Ville de Roanne -2NUM35\_6M405\_188

112- décès Insee via <https://arbre.app/insee>

113-AD42 Louis Joubert -archives militaires cote 1 R265

114-AD42 2NUM70\_3Q5796 - Table alphabétique des successions et absences - 1875 – 1879- p. 102/185

115- Les travaux permettant la réalisation du cadastre napoléonien, commencèrent en 1808 et durèrent plus de quarante ans pour couvrir la totalité du pays. Après des débuts prometteurs (9000 communes relevées en 1813), ils furent interrompus jusqu'en 1818, puis reprirent à un rythme plus lent. En 1821, dans l'article 20 de la loi de finances, il est indiqué que "les opérations cadastrales, destinées à rectifier la répartition individuelle, seront circonscrites dans chaque département". Elles passent donc sous la responsabilité des départements et des communes.

<https://www.amisdelunas.fr/histoire-contemporaine/cadastre-1827/cadastre-1827.htm>

Nous recherchons ensuite les matrices cadastrales afin de retrouver les parcelles concernées. La carte ci-dessous (Cf. Carte VIII) est la même que celle de la page 24. Le fils Louis Joubert habitait de l'autre coté de cette rue qui portera son nom. Nous constatons tout d'abord dans les registres des augmentations et diminutions <sup>116</sup> que Louis Joubert a fait construire une maison en 1866 sur la parcelle 258 lui appartenant et qu'elle est achevée donc imposable en 1869. Et avons la confirmation que Louis était propriétaire en outre des parcelles 256, 257 et 258 dans le bourg comprenant « jardin », « sol » et « maison » qu'il détenait depuis 1851 soit 11 ans avant son mariage. Les vignes mentionnées par le notaire se situaient en dehors du bourg au lieu dit « grange germain »



VIII – Cadastre Napoléonien levé par Maignien 1827  
AD 42 1712 VT 3815  
Section D1  
St Romain la Motte



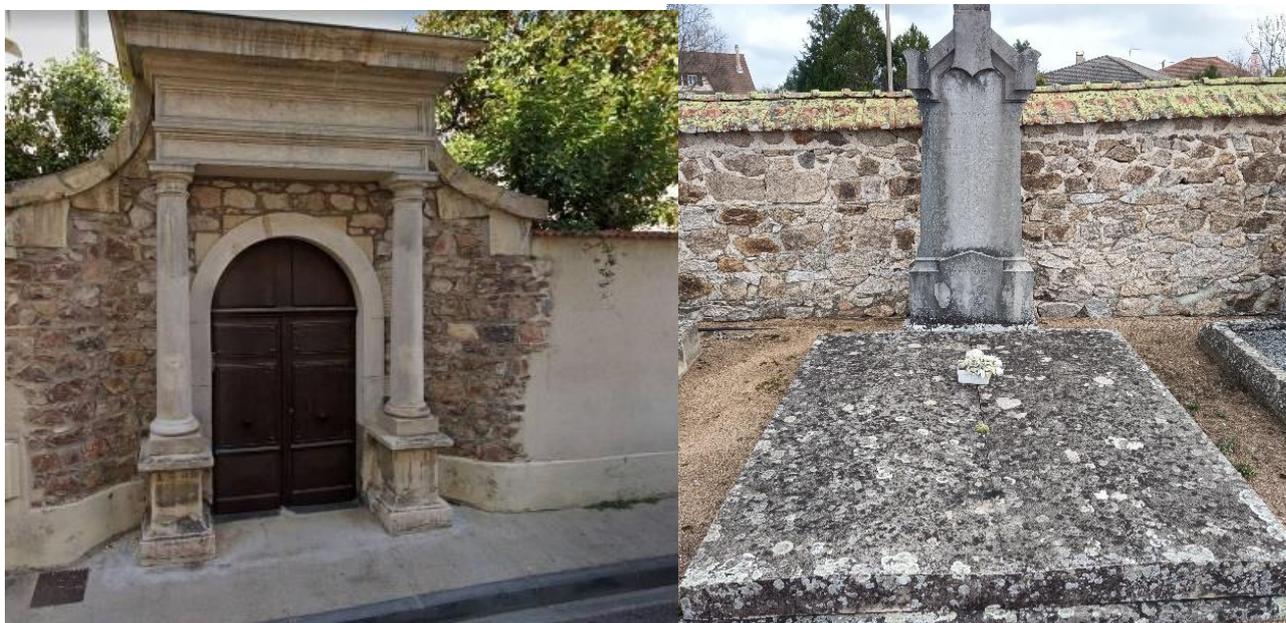
**AUGMENTATIONS.**

NOMS ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES.	INDICATION du folio de la matrice cadastrale.	ANNÉES de la Mutation.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTÉNANCE.	CLASSE.	REVENU.	CAUSE des AUGMENTATIONS.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PROPRIÉTÉS DÉTENUES Époque à laquelle les nouvelles constructions ont été achevées, imposées, imposables.		
								10	11	12
Joubert Louis	258	1866	Maison	26			Constr. en 1866	1866	1869	1869
Joubert Louis	361	1851	Parcelle	8						

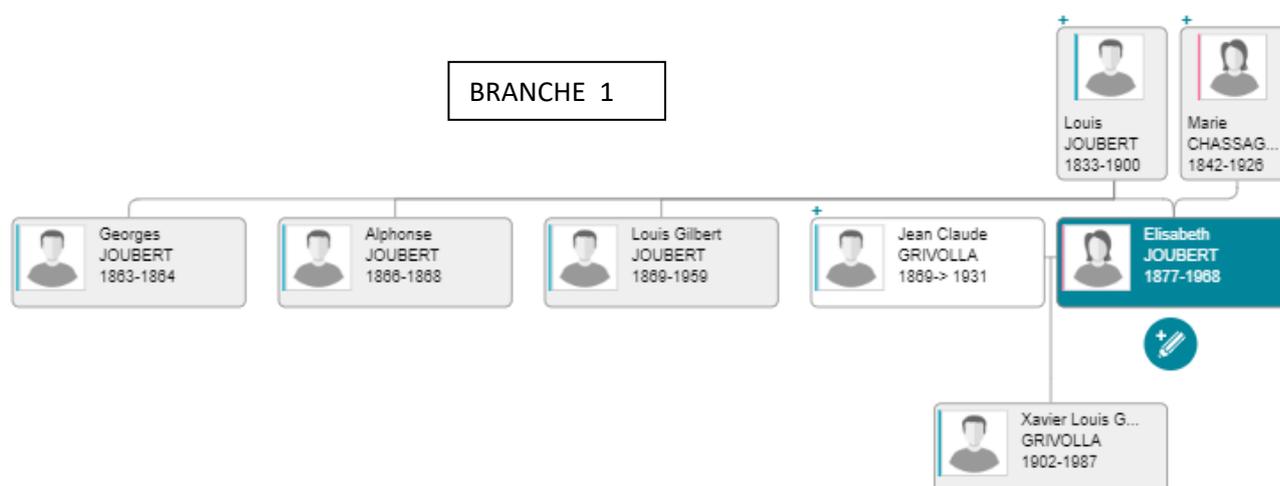
276 Page. 39

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la Mutation.		de la Section	du N° du Plan.	DES CANTONS, de la nature de la Propriété.	CONTÉNANCE IMPOSABLE		CLASSE	REVENU		RENOI DES MUTATIONS.	
	ENTRÉE.	SORTIE.				par PARCELLE.	TOTAL.		PAR PARCELLE.	TOTAL.	Tiré du folio.	Porté au folio.
	hect. ares. cent.	hect. ares. cent.				fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		
Jouannin	1851		D	112	La Motte	10	81	1	10	10	10	
au Cougnot (Carpentier)	1851			357	Le Bourg	01	50	2	20	20		
Joubert Louis	1851	1866		258	Maison			1	46	46	130	Demande
au Bourg (1862)	1851			358	Sol		30	1	188	188		
Joubert Louis	1851			258	Grange germain	21	30	1	11	11	130	
Gilbert à St Romain (1903)	1869	1882		258	La Motte			1	26	26	130	
	1871		D	316	St. Romain	05	90	2	9	22	66	130
				318	Stang Romain	02	88	1	2	8	66	130
				256	au Cougnot		160					
				361	Les places		10	1	1	20		400
	1880	1913		132	Les places		00					
	1887			132	Les places		00					
	1913			362	Les places		11	1	1	20		359

Louis Joubert décède à St Romain la Motte le 16 juin 1900 <sup>118</sup>. Son épouse Marie Chassagne est inhumée à St Romain la Motte en 1926 dans le même tombeau que sa mère et son troisième fils. Leur sépulture quasi abandonnée se situe au cimetière de St Romain la Motte. Les deux premiers enfants morts en bas âge n'y sont pas. Par le biais du tableau des successions et absences de 1926, nous retrouvons le lieu de son décès au 20 rue Bayard à Roanne le 17 décembre 1926 <sup>119</sup>.



Le 20 rue Bayard était le premier siège de la loge des francs-maçons roannais de rite écossais de 1879 à 1891, une loge essentiellement composée d'artisans et commerçants <sup>120</sup>. La porte est assez caractéristique. C'est une petite propriété bien située en plein centre-ville à deux cents mètres de la gare. Cette maison a été vendue dans le cadre de la succession de Xavier Louis Gabriel Grivolla, le dernier survivant de cette branche Joubert en 1987. J'ai bon espoir d'en retrouver l'inventaire dans les documents demandés à l'Etude SELAS VIAL RIGNAUX comme évoqué précédemment....



118- décès Louis Joubert AD42 2NUM88\_3E285\_14\_1 - Saint-Romain-La-Motte- Mariages, cote 3E285\_14 - 1900 - 1918 p20

119- décès Marie Chassagne AD42 2NUM70\_3Q15506 - Table alphabétique des successions et absences - 1924 - 1926 p.56

120-20 rue Bayard Roanne [https://www.le-pays.fr/roanne-42300/actualites/francs-macons-le-jour-ou-la-loge-les-ecossais-roannais-a-ete-creee\\_13952476/](https://www.le-pays.fr/roanne-42300/actualites/francs-macons-le-jour-ou-la-loge-les-ecossais-roannais-a-ete-creee_13952476/)

## Chap. 2 La branche cadette Benoitte JOUBERT (1834) mariée à Antoine JOUX (BRANCHE 2)

« L'an 1853 et le dix janvier à trois heures du soir pardevant nous Berthelier Antoine officier de l'état civil de la commune de St Romain la Motte, sont comparus publiquement en la maison commune, Joux Antoine, propriétaire cultivateur résidant en cette commune, né à Roanne le 4 novembre 1830, fils majeur et légitime de Joux Jean et Ducray Etienne propriétaires et vigneron résidants en cette commune futur époux d'une part ; Et Joubert Benoitte propriétaire, résidant en cette commune, y étant née le 4 novembre 1834, fille mineure et légitime de Joubert Georges, maréchal et Marianne Grosdenis, propriétaires, résidants en cette commune, future épouse d'autre part ».

Ainsi commence l'acte de mariage <sup>121</sup> de ladite Benoitte Joubert. Suivent les rappels des consentements de ses parents du fait de son âge dix-neuf ans. La mention « propriétaire » pour Benoitte Joubert est étonnante. Ses parents sont encore vivants. Nous ne l'avons pas trouvée mentionnée au cadastre de Saint Romain La Motte <sup>122</sup>. Elle serait propriétaire dans une autre commune. Puis vient le rappel des formalités de publications des bans, l'absence d'opposition. Un contrat de mariage est mentionné. Il a été passé devant Maître Joseph Deveaux, notaire à St Germain Lespinasse le 22 décembre 1852.

L'acte se poursuit avec les formules rituelles d'union, puis l'évocation des témoins et les signatures des présents. Le père de l'époux et la mère de l'époux ne signent pas.

Des recherches dans les actes des notaires en commençant par les registres consultables en

salle de lecture ne nous ont pas permis d'identifier le notaire nommé « *Maître Joseph Deveaux* ». Aucun nom de notaire avec un prénom Joseph. Aucune piste avec une variante orthographique <sup>123</sup>.

Les quatre noms de notaires de St Germain Lespinasse ne correspondent pas. Nous le retrouvons mentionné dans d'autres actes comme un mariage Galichon-Dumoulin à St Haon le Vieux en 1868. Il a donc exercé a minima entre 1853 et 1868.

NOMS	⇨ DATES	⇨ COMMUNES	⇨ COTES	⇨ ETUDES
NEPVEU Louis	1780-an XIII	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE	5E29_568 à 579	Roanne 1
BILHAUD Gilbert	1773-1810	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE	5E49_294 à 311	Saint-Haon-le-Châtel
CHAPUIZET Sébastien	1752-1773	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE	5E49_285 à 293	Saint-Haon-le-Châtel
DUVERNAY Jean Marie	1670-1684	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE	5E49_282 à 284	Saint-Haon-le-Châtel

121- AD42 3NUMEC2/3E285\_5 - Saint-Romain-la-Motte-Mariages - 1828 - 1834 p154/182

122-cadastre St Romain la Motte cote AD42 3P 2204 à 2209

123-indexation des 2009 notaires de la Loire via <https://genea-logiques.com/repertoire-des-notaires-de-la-loire/>

Nous en concluons que le notaire possédant les archives ne les a pas versées. Cette étude conserve les documents datant de 1811. L'instruction du 16 décembre 2009 DAF/DPACI/RES/2009/026 stipule que les notaires sont tenus de verser aux archives départementales leurs minutes et répertoires de plus de soixante-quinze ans, date à laquelle ceux-ci deviennent librement communicables.

Le site internet de l'Ordre des Notaires de la Loire me permet d'identifier deux études mais leurs sites internet respectifs ne mentionnent pas le nom de Me Deveaux dans la liste des minutes qu'ils conservent.

ÉTUDE DE ROANNE IV (ET DE SAINT-GERMAIN-LESPINASSE)

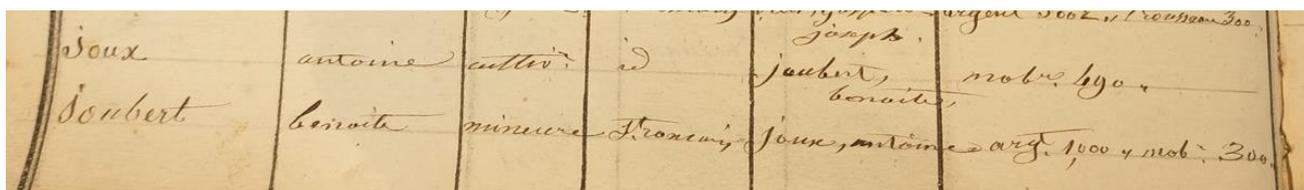
		1868 - 1935
8 U 37	Dusauzey Jean Gabriel Eugène (1868, 1870, 1872, 1875, 1877, 1879 - 1880). Matray Claude Julien (1882 - 1887, 1892, 1894 - 1896, 1899 - 1901). Desmurger Georges Claude Eugène (1902 - 1904, 1906, 1909 - 1911). Ferrier Jean (1912 - 1915, 1918, 1921 - 1922, 1924 - 1926, 1928 - 1929, 1931, 1934 - 1935). Étude de Saint-Germain-Lespinasse : Deveaulx Joseph (1868, 1870 - 1872). Verchère (1875, 1877, 1879 - 1880, 1882 - 1887, 1892, 1894 - 1896, 1899 - 1901, 1903 - 1904, 1906, 1919 - 1915, 1918, 1921 - 1922). Suchet (1924 - 1926, 1928 - 1929, 1931, 1934 - 1935).	1868 - 1935

Pour aller plus vite, j'opte pour la consultation de l'inventaire de la série 8U, qui nous permet d'accéder aux doubles des répertoires des notaires. Nous trouvons dans cet inventaire le nom de ce notaire écrit « Deveaulx Joseph ». Les doubles des répertoires

malheureusement ne concernent que l'année 1868 et les années 1870, 1871 et 1872. L'année 1853 recherchée n'est pas mentionnée. L'étude de Roanne IV semble une étude fantôme.

Comme il faut persévérer et rechercher autrement, j'opte pour les archives de l'Enregistrement<sup>124</sup> et retrouve la description fiscale du contrat de mariage en série 3 Q à partir du bureau d'enregistrement du chef-lieu de canton St Haon le Chatelet de la table des contrats de mariages<sup>125</sup> incluant l'année 1853.

Comme les noms de famille commencent par « JOU », ils sont à proximité. Le sieur Antoine Joux a apporté du mobilier pour 490 Frs et la demoiselle Benoite Joubert 1.000 Frs en argent et 300 Frs en mobilier. Nous avons l'essentiel, il manque le détail.



124-Enregistrement : pour contrôler tous les actes notariés et réclamer l'impôt ou la taxe qui pouvaient être dus, des bureaux de l'enregistrement fiscal ont été mis en place en 1791 par la Révolution à raison d'un par canton.

125-Enregistrement AD42- table des contrats de mariage 3Q10022 bureau de St Haon le Chatel 1853

Nous découvrons d'abord leur deuxième enfant **Marie Joux** née le 23 octobre 1855<sup>126</sup> à Perreux et apprenons qu'ils sont fermiers au domaine du Lac<sup>127</sup>. Marie Joux épousera François CHAPUIS, Régisseur, le 18 août 1872<sup>128</sup> à Commelle Vernay et décèdera le 12 octobre 1892<sup>129</sup> à St Alban les Eaux.

Le recensement de 1856<sup>127</sup> à Perreux nous permet de trouver un fils aîné **Georges Joux** âgé de trois ans. Nous retrouvons son acte de naissance le 21 septembre 1853<sup>130</sup> à St Romain la Motte. Présent



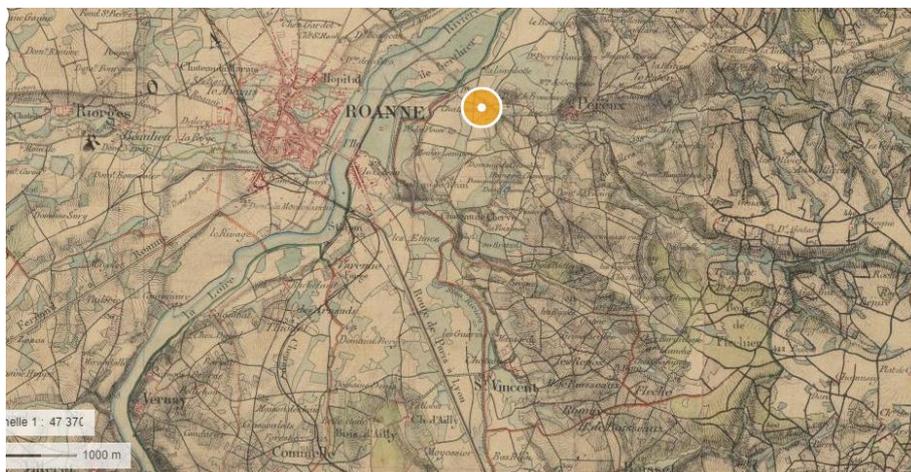
au recensement de 1861 à Perreux, nous perdons sa trace après. Il est mentionné que ses parents étaient domiciliés à Perreux et exerçaient la profession de vigneron comme propriétaires. Ce couple de propriétaires viticulteurs est donc parti de St Romain la Motte entre 1853 et octobre 1855 pour devenir locataires « fermiers » à 15 km de l'autre côté de la Loire. Cela nous paraît bien étrange. Il faut faire une première hypothèse de médiocres récoltes dans les années 1850-1860 dans le vignoble de la Côte Roannaise<sup>131</sup>. Le cépage

autochtone « Gamay St Romain<sup>133</sup> » n'aura pas tenu ses promesses.

A Perreux, naît **Marieanne Joux** le 15 avril 1857<sup>134</sup>, troisième enfant. Elle porte le prénom de sa grand-mère maternelle. Elle épousera Jean Marie Charbonnier et mourra le 17 mai 1910<sup>135</sup> à Roanne au 16 rue de l'Entrepôt. Son surnom est Mariette.

Le domaine du Lac<sup>137</sup> à Perreux (Cf. Carte IX) correspond à des terres proches de la Loire, des terres plates d'alluvions riches et faciles à cultiver. Ce domaine est très proche de St Vincent de Boisset et du lieu-dit des Franchises à Perreux. Ils se sont donc rapprochés des parents de l'épouse Benoite, de notre couple principal Georges et Marianne Joubert. Seconde hypothèse probable mais qui n'exclut pas la première.

IX – Géoportail  
Etat major 1820-1860  
Avril 2024  
Domaine du Lac – Perreux  
Carte agrandie  
cf. ANNEXE CARTE B



126-Marie Joux AD 42 3NUMEC1/3E171\_10 - Perreux. -Naissances. - 1853 – 1855

127- recensement 1856 AD42 2NUM35\_6M364\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M364 – 1856 vue 12/46

128-Marie joux mariage AD42 3E70\_11 Commelle Vernay

129- Marie joux décès AD42/ 3NUMEC1/3E199\_3 - Saint-Alban-les-Eaux. - 1891 – 1895/ vue n°44 sur 131

130- Georges Joux AD42 3NUMEC2/3E285\_8 - Saint-Romain-la-Motte-Naissances - 1853 - 1857

131- La Côte Roannaise est une appellation viticole classée en AOC depuis 1994. Vignoble de la Loire méridionale, seuls les domaines de l'appellation des Côtes du Forez sont géographiquement plus au sud dans les vins d'appellation de la Vallée de la Loire.

132- image vignoble côte roannaise <https://www.rvdanslesvignes.com/oenotourisme-cote-roannaise-vignoble-de-loire/>

133 Le gamay Saint-Romain (du nom du village de Saint-Romain-La-Motte) est une variété autochtone que l'on ne trouve que dans ce secteur.

Variante du gamay, ses petites grappes serrées produisent un jus épicé et dense, extrêmement plaisant et parfumé.

134- Marianne Joux AD42 3NUMEC2/3E171\_10 – Perreux-Naissances -1856 – 1858 p 69/201

135- Mariane Joux AD 42 2NUM70\_3Q15499 - Table alphabétique des successions et absences - 1909 – 1911 Page 109

136- 2NUM35\_6M365\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M365 – 1861

137- carte Géoportail domaine du lac 42120 PERREUX - carte de l'état-major 1820-1866

[https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=4.080427840953005,46.02290808287748&z=13&i0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&l1=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.ETATMAJOR40::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&permalink=yes](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=4.080427840953005,46.02290808287748&z=13&i0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&l1=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.ETATMAJOR40::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&permalink=yes)

Un quatrième enfant, **Barthélémy Joux**, naît le 5 janvier 1860<sup>138</sup> à Perreux. Il porte le prénom de son grand oncle maternel Barthélémy Joubert. Il sera maréchal ferrand, épousera à Riorges Pierrette Flatry et mourra le 15 juillet 1909<sup>140</sup> à son domicile de Roanne 16 rue de Clermont. En 1900, au décès de son épouse, ils habitaient au 82 rue de Paris à Roanne.

Les tables décennales de naissance à Perreux<sup>141-143</sup> ne nous ont pas permis d'identifier d'autres enfants de ce couple. Suivant les données recueillies dans les recensements de Perreux, ils sont tous vivants en 1861<sup>139</sup>, en 1872<sup>144</sup>. Nous découvrons qu'ils avaient en 1861 un domestique nommé Claude Vernay, âgé de 19 ans.

Survient le décès du père, Antoine Joux, le 3 décembre 1883<sup>146</sup> à Roanne quai de l'Île. Le Quai de l'île se situe entre la Loire et un ancien bras ayant servi à construire le canal. Pour les roannais,



© MEDIATHEQUE DE ROANNE

cette zone s'appelle « le bassin ».

Il s'y déroule une importante activité économique portuaire. La présence d'un brigadier de police comme témoin au décès, nous fait penser à un accident. C'est encore une fois une hypothèse. Puis en cherchant dans Retronews, le Journal de Roanne du 9 décembre 1883<sup>147</sup>, nous retrouvons toutes les explications : une noyade due à un état d'ivresse. Nous apprenons au passage qu'il fréquentait les

cabarets de la Rue Mulsant et que l'un de ses fils habitait le quai du bassin. Le noyé était propriétaire au lieu-dit La Farge<sup>148</sup>. Le quartier de la Farge au nord ouest de Roanne est aujourd'hui situé sur la commune de Riorges. C'est aujourd'hui la rue St Alban, un quartier très urbanisé.

Comme ils ne sont pas dans le recensement de Perreux de 1886<sup>149</sup>, il faut en déduire par hypothèse que la veuve Benoite Joubert est partie de cette commune avant cette date. Par le biais de Filae, elle est repérée en 1906<sup>150</sup> à l'âge de 72 ans dans le recensement de la Commune de Croizet sur Gand située à 25 km au sud-est de Perreux, et au lieu dit « Laby », où elle vit avec un dénommé Etienne Deux, fermier, originaire de Souternon. Elle est mentionnée comme sa « femme ». Son beau-fils est mentionné « Antoine Deux » né en 1877 à St Jodard.

**Noyé.** — Lundi, vers six heures du matin, le jeune Ragot, marinier, faisait tourner son bateau sur le canal de la Loire pour le placer près du quai, à l'effet d'y charger des marchandises; lorsque tout à coup il aperçut, flottant sur l'eau du canal, le corps d'un homme. Il appela au secours; un marinier accourut, et tous deux retirèrent ce corps sur le bateau. L'infortuné ne donnait plus aucun signe de vie. M. le commissaire de police, mandé aussitôt, a constaté la position du cadavre, qui ne portait aucune trace de violence. Cet homme a été reconnu, par une des personnes présentes, pour être le nommé Joux, âgé de 53 ans, propriétaire à la Farge. Le corps a été immédiatement transporté à son domicile.

La malveillance paraîtrait complètement étrangère à cette mort.

Joux se livrait à la boisson. La veille, il avait bu jusqu'à la tombée de la nuit dans divers cabarets du faubourg Mulsant; c'est à partir de ce moment qu'on a perdu toutes traces de son passage, mais il est bien établi qu'il était en état d'ivresse. Ayant un fils qui habite le quai du Bassin, il y a donc lieu de supposer qu'il voulait aller le voir et que, vu son état d'ivresse, il est tombé accidentellement dans le canal.

138- Barthélémy Joux, AD 42 3NUMEC1/3E171\_11 - Perreux. -Naissances - 1860 – 1861 vue 2/152

139- AD42 2NUM35\_6M365\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M365 - 1861

140- Barthélémy Joux Tableau des successions et absences Bureau de Roanne AD42 2NUM70\_3Q15499 Page107

141- 3NUMTD26/4E171 - Perreux. - Tables décennales des naissances, cote AD42 4E171 - 1853 – 1862

142- 3NUMTD27/4E171 - Perreux. - Tables décennales des naissances, cote AD42 4E171 - 1863 – 1872

143- 3NUMTD28/4E171 - Perreux. - Tables décennales des naissances, cote AD42 4E171 - 1873 – 1882

144- 2NUM35\_6M365\_171 - Perreux : liste nominative, cote AD42 6M365 - 1861

145-tables décennales des décès Perreux / Ad42 4E171

146- AD42 2NUM12\_1MIEC58\_1 Roanne. - Décès – 1883

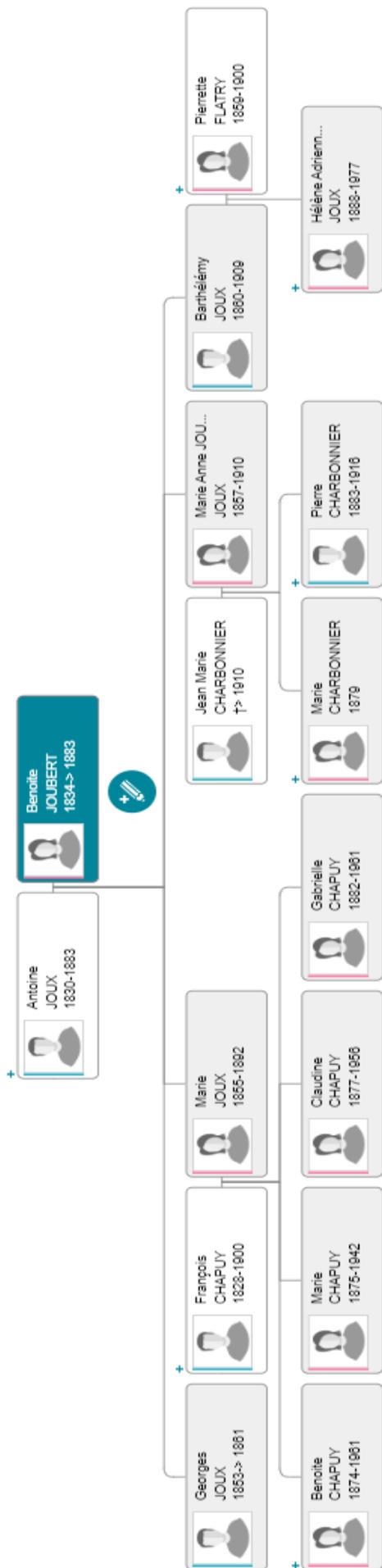
147- <https://www.retronews.fr/journal/journal-de-roanne/09-dec-1883/745/2293061/1>

148- A la suite du décret impérial daté du 9 avril 1862, Roanne annexe le quartier Mulsant, et une partie des quartiers de La Farge et des Marais.

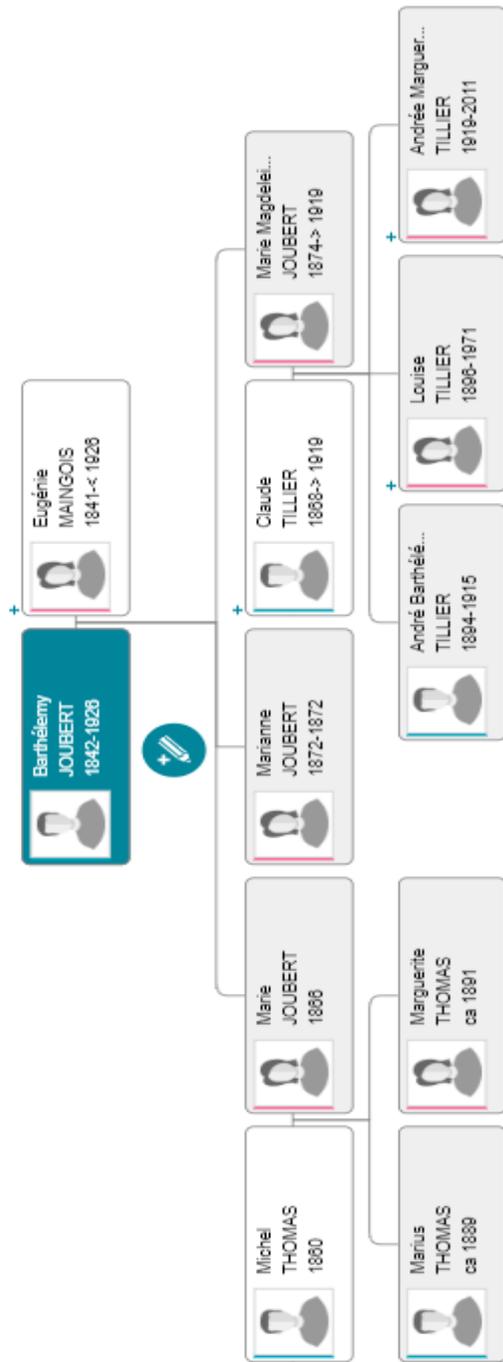
149- 2NUM35\_6M370\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M370 – 1886

150- recensement 1906 AD42 2NUM35\_6M472\_78 - Croizet-sur-Gand : liste nominative, cote 6M472 – 1906

BRANCHE 2



BRANCHE 3



### Chap. 3 La branche cadette : Barthélémy JOUBERT (1842) marié à Eugénie MAINGOIS (BRANCHE 3)

Le 12 avril 1869 <sup>151</sup> à onze heures du matin en mairie de Roanne <sup>152</sup>, « Monsieur Joubert Barthélémy, cafetier demeurant au Coteau âgé de 26 ans, né à St Romain la Motte le 1<sup>er</sup> mai 1842, fils majeur et légitime de Monsieur Joubert Georges et de Dame Grosdenis Marie Anne, propriétaires domiciliés à Perreux, ici présents et consentants » épouse « Demoiselle Maingois Marie Eugénie, lingère, demeurant à Roanne, âgée de 26 ans, née à Roanne le treize juin 1841, fille majeur et légitime de Maingois Antoine, tailleur de pierres et de Dame Balouzet Marie, sans profession, domiciliés à Roanne, présents et consentants » .

L'officier d'état civil s'est trompé sur la date de naissance de l'époux qui est le 1<sup>er</sup> mars 1842 <sup>79</sup> et non pas le 1<sup>er</sup> mai. Plusieurs particularités dans cette union. Tout d'abord, elle permet de légitimer <sup>153</sup> « un enfant de sexe féminin né à Commelle Vernay le 23 décembre 1866 sous le nom de Maingois Marie » :

...ent le précédent pour mari et pour femme ? chacun le concernant séparément et indépendamment, déclarons au nom de la loi que M. Joubert, Barthélémy et M<sup>lle</sup> Maingois, Marie Eugénie, sont unis par le mariage, - et à l'instant les enfants nés ou à naître légitimes comme étant nés de leurs œuvres un enfant de sexe féminin né à Commelle Vernay le vingt-trois décembre 1866 sous le nom de Maingois Marie, et son nom est également déclaré

Ensuite, aucun contrat de mariage n'a été signé. C'est le seul de sa fratrie à ne pas en signer. Comme ils vivaient en concubinage, il n'est plus nécessaire d'en rédiger un. C'est une hypothèse.

pour les noms de Maingois, Marie Eugénie, son nom est également déclaré n'arriver point jusqu'à contrat de mariage devant notaire. De tout quoi avons dressé acte en présence de M. M. : Pournichon, Barthélémy, âgé de soixante

Enfin, l'époux est autorisé à contracter mariage par Monsieur le Général Commandant de la Subdivision de la Loire le 16 mars dernier. Cela résulte de ses obligations militaires <sup>154</sup>. Paul Chauvin Madeira, maître de conférences - en histoire du droit dans un article de la Revue Droits de janvier 2021 nous rappelle que « L'autorisation administrative de mariage des militaires a été mise en place à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par une série d'ordonnances de Louis XIV, puis mise en œuvre tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle avant d'être mise en cause sous la Révolution (1793). Elle fut rapidement remise en vigueur par Napoléon en 1808 pour être seulement remise en cause par la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires qui comportait d'ailleurs quelques exceptions dont certaines sont encore en vigueur ». Nous nous intéresserons à sa carrière militaire ci- après.

ici présents et consentants, ledit sieur Joubert, Barthélémy, autorisé à contracter mariage par M. le Général Commandant la Subdivision de la Loire le seize mars dernier, futur époux d'un part, - M<sup>lle</sup> Maingois, Marie.

151- union 1869 2NUM12\_1MIEC49\_2 - Roanne. - Naissances, mariages, décès - 1869 vue 169

152- L'article 165 du Code civil napoléonien stipule que « Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier de l'état civil de la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence à la date de la publication prévue par l'article 63

153- Légitimation AD42 2NUM12\_1MIEC49\_2 - Roanne. - Naissances, mariages, décès - 1869

154- Paul Chauvin-Madeira, « Mœurs et droit des militaires : trois siècles de débats autour de l'autorisation de mariage », *Droits*, 2021/1 (n° 73), p. 17-38. DOI : 10.3917/droit.073.0017. URL : <https://www.cairn.info/revue-droits-2021-1-page-17.htm>

Le premier enfant **Marie Joubert** née à Commelle Vernay le 23 décembre 1866 <sup>153</sup>, épouse Michel Thomas, maréchal-ferrant au coteau le 19 janvier 1888 <sup>155</sup> après un contrat de mariage passé devant Me Larue Notaire au Coteau l'avant-veille. Dans le recensement de 1891 <sup>156</sup>, ils demeurent rue St Marc coté Gauche dans la maison Damon juste à coté du café Joubert de leur père dans l'angle.



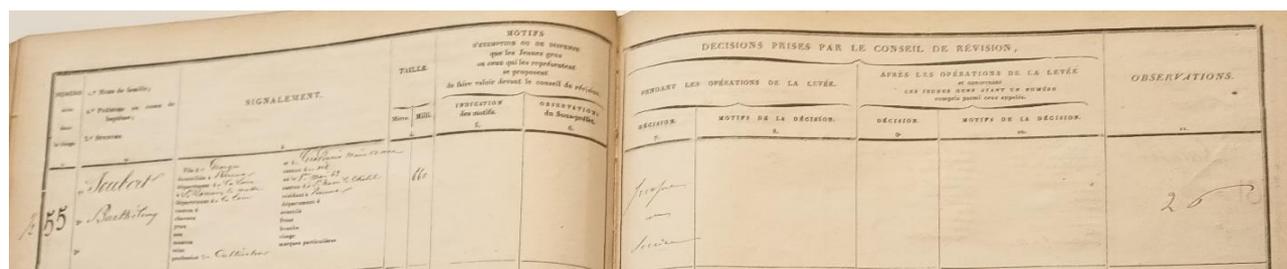
Le second enfant **Marianne Joubert** qui porte le prénom de sa grand-mère maternelle naît le 28 juillet 1872 et meurt un mois après le 23 août 1872 <sup>157</sup> au Coteau.

Le troisième enfant **Marie Magdeleine Joubert** naît le 7 août 1874 <sup>158</sup> au Coteau. Elle épousera Claude Tillier, employé des chemins de fer, le 16 décembre 1893 <sup>158</sup> au Coteau. Ils auront trois enfants à Roanne. André Barthélémy Tillier <sup>159</sup> né le 10 novembre 1894, Louise Tillier née le

18 mai 1896 <sup>160</sup> et une « petite dernière » Andrée Marguerite née le 8 avril 1919 <sup>161</sup> comme elle se désignait elle-même dans sa correspondance avec ma grand-mère. Elle s'était rencontrée pour la première fois lors de la succession de Xavier Grivolla cité précédemment. Andrée Marguerite est décédée, sans descendants, à Mougins dans les Alpes Maritimes le 20 février 2011. <sup>161</sup>

Dans le recensement de 1891 <sup>156</sup>, le Couple Joubert-Maingois demeure avec leur fille benjamine dite Magdeleine au Coteau Rue St Marc dans la Maison Joubert, le café qui fait l'angle avec la rue nationale, rue qui deviendra l'avenue de la Libération, et près de celle où demeurent leur fille ainée Marie avec son époux Michel Thomas. Nous verrons au chapitre suivant qu'un autre couple Joubert demeure dans ce même quartier.

Le procès verbal du tirage au sort pour le canton de perreux dressé le 23 février 1862 <sup>162</sup> en mairie



de Perreux, chef lieu de canton, consulté aux Archives Départementales de la Loire, nous apprend que Barthélémy Joubert avait tiré le numéro 26, qu'il était domicilié à Perreux, qu'il mesurait 1m66 et qu'il était alors considéré comme « propre au service ». Quatre-vingt-quatorze jeunes gens agés de vingt ans étaient présents dont dix-sept costellois. Par extension, nous en déduisons que vingt % des jeunes de 20 ans habitent cette commune du Canton. Il effectue six ans de service militaire à partir de 1862 et est libéré de ses obligations militaires le 16 mars 1869.

Barthélémy Joubert décède le 31 mars 1926 <sup>163</sup> au Coteau.

155- mariage Joubert Thomas AD42 1888 - 3NUMEC3/3E72\_5 vue 29

156- recensement le Coteau AD42 2NUM35\_6M371\_72 - Coteau (Le) 1891 : liste nominative, cote 6M371 – 1891 p.38

157- Décès Marianne Joubert Ad42 2NUM70\_3Q5795 - Table alphabétique des successions et absences - 1871 - 1875page 101/184

158-union marie Magdelaine Joubert Union: AD42 -3NUMEC1/3E72\_6 vue 108 Le Coteau

159-naissance André Barthélémy Tillier AD42 2NUM12\_1MIEC68\_3 - Roanne. - Naissances - 1894 page 121/155 acte n°720

160-naissance Louise Tillier AD42 2NUM12\_1MIEC70\_3 - Roanne.- Naissances - 1896 vue 56/164 n329

161 naissance et décès Andrée Marguerite Tillier donnée Insee <https://www.deces-en-france.fr/resultats/19664744-tillier-andree-marguerite>

162-procès-verbal tirage au sort classe 1862canton de Perreux Joubert Barthelemy 1R292

163-décès AD42 2NUM70\_3Q15506 - Table alphabétique des successions et absences - 1924 – 1926 vue 117/218

#### Chap. 4 La branche cadette Jean-François JOUBERT (1844) époux de Marie-Joséphine GONDRAS (BRANCHE 4)

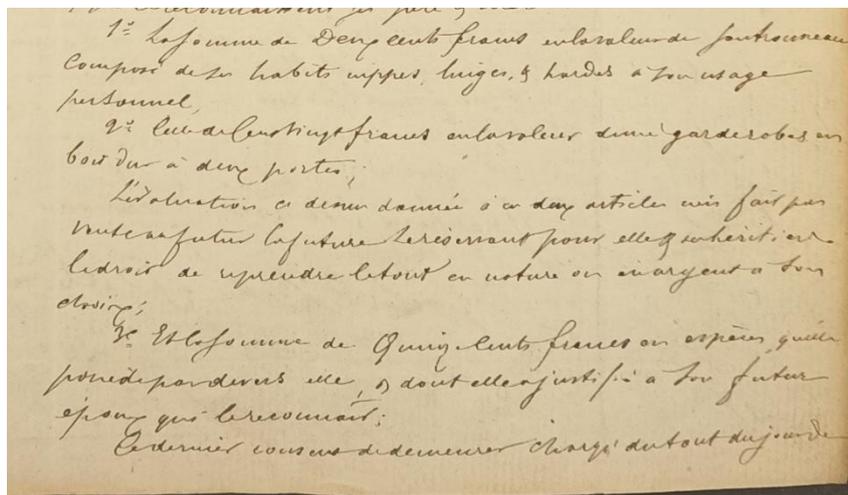


« L'an 1872, le 7 février à dix heures du matin, pardevant nous Claude Marie Deschelette, conseiller municipal délégué, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officiers d'état civil de la commune de Perreux, sont comparus : Jean François Joubert, fermier, demeurant à Perreux, né à Nandax le 17 mars 1844, fils légitime et majeur de Georges Joubert, propriétaire et de Marie Grosdenis, demeurant ensemble à St Romain La Motte, futur époux d'une part. Et Marie Joséphine Gondras, sans profession, demeurant à Perreux, née en cette commune le 20 septembre

1850, fille légitime et majeure de Antoine Gondras, propriétaire et Catherine Deveaux, demeurant ensemble au dit Perreux, futurs épouse d'autre part ».

Ainsi commence l'acte de mariage <sup>164</sup> de ce couple. Il se poursuit par le rappel des agréments et consentements des parents, des deux publications de bans préalables en mairie des dimanches 24 janvier et 4 février précédents. La signature d'un contrat de mariage chez Me Thibault de Pierreux à Perreux le 16 janvier 1872 est évoquée. Après le constat d'absence d'opposition et la lecture des pièces et du chapitre dix du titre cinq du code civil, nous observons les signatures des participants. Deux frères de l'épouse, propriétaires à Perreux Pierre Gondras, vingt-cinq ans et Joseph Gondras vingt-sept ans signent comme témoins. Il convient de noter que l'un des deux autres témoins Pierre Marie Champoly, âgé de vingt-sept ans, est greffier de la justice de Paix de Perreux <sup>165</sup>. Parmi les quatre parents des époux, seul le père de l'époux sait signer.

Aux Archives Départementales de la Loire, en série 5E des actes notariés, nous retrouvons le



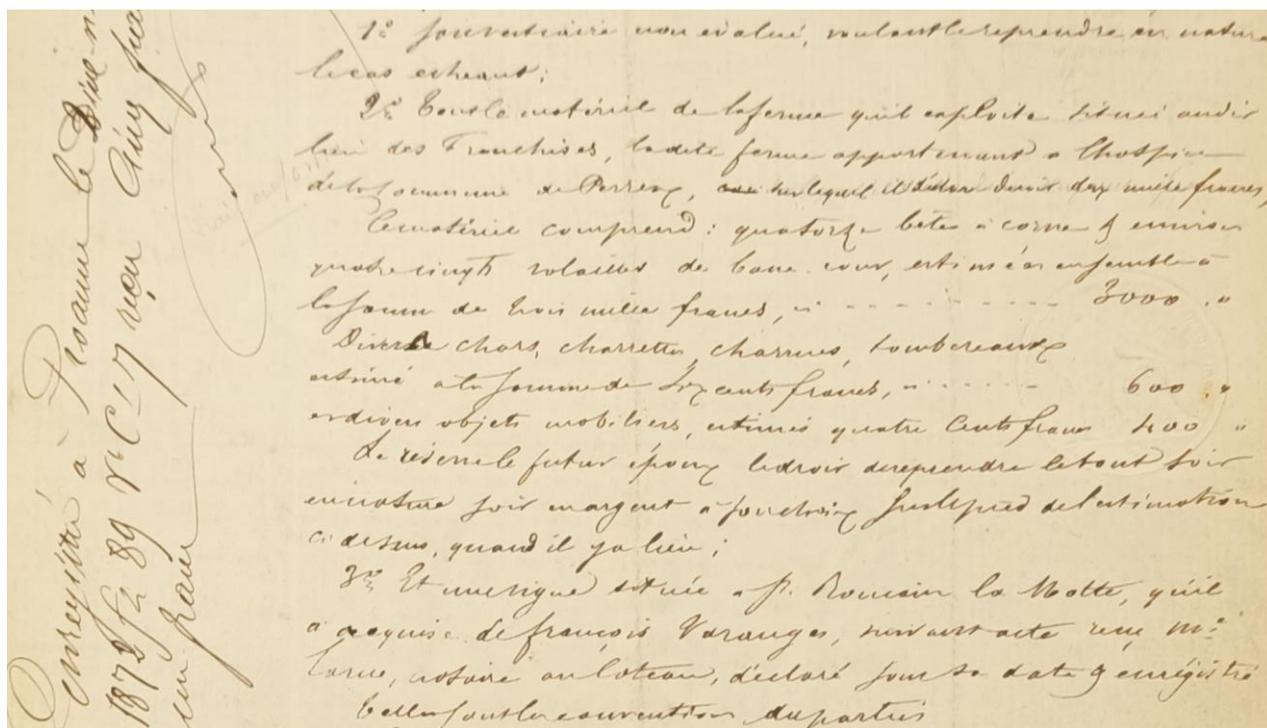
contrat de mariage du 16 janvier 1872 <sup>166</sup>. Nous apprenons que Jean François est cultivateur à Perreux au lieu-dit les Franchises et que ses futurs beaux-parents y résident également. Les futurs époux choisissent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La dot de l'épouse est importante par rapport aux autres mariages de cette fratrie : des vêtements pour deux cents Frs, une garde robes

en bois dur de 120 Frs, 1500 Frs en espèces « *qu'elle possède par devers elle* ».

164- mariage Joubert- Gondras 1872 AD42 3NUMEC4/3E171\_13 vue 24

165-justice de paix de Perreux : La loi du 24 août 1790 et le décret du 16 août 1790 sur l'organisation judiciaire (titre III) mettent en place dans chaque canton un juge de paix. La justice de paix est l'échelon le plus proche du citoyen. C'est une justice de proximité. Elle est composée du juge de paix qui n'est pas un juge professionnel, et d'un ou plusieurs suppléants. Le juge de paix exerce des compétences civiles, conciliatrices, gracieuses, administratives et pénales. La compétence pénale est rendue par le tribunal de police présidé par le juge de paix en tant qu'officier de police judiciaire. La réforme de 1958 (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958) supprime les justices de paix et les remplace par les tribunaux d'instance, situés au chef-lieu de chaque arrondissement. [https://archives.loire.fr/data/serie\\_u\\_introduction\\_v\\_2024\\_03\\_27\\_1.pdf](https://archives.loire.fr/data/serie_u_introduction_v_2024_03_27_1.pdf)

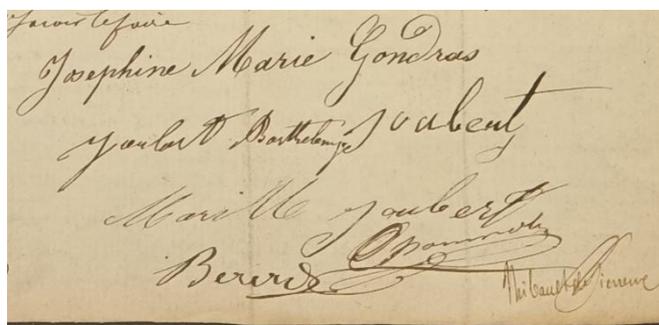
166-contrat de mariage Joubert Gondras AD42 cote 5E10151



Quant aux « apports de l'époux » ils sont composés de son vestiaire non évalué qu'il entend reprendre le cas échéant <sup>167</sup>, de tout le matériel de la ferme qu'il exploite à la ferme des franchises dont le propriétaire est un dénommé Chossin sur lequel il déclare devoir 2000 Frs. Il est mentionné que « *ce matériel comprend 14 bêtes à cornes et environ quatre-vingts volailles de basse-cour pour la somme estimée à la somme de 3000 francs, divers chars, charrettes, charrues, tombereaux estimés à la somme de 600 francs et divers objets mobiliers estimés 400 francs* ». Il apporte aussi « *une vigne située à St Romain la Motte qu'il a acquise de François Varanges suivant acte reçu chez Me Larue, notaire au Coteau* ».

Les futurs époux signent le contrat ainsi que son père Georges Joubert, son frère aîné Barthélémy Joubert comme témoins.

De cette union entre Jean François Joubert et Marie Joséphine Gondras naitront deux garçons.



- L'aîné **Antoine Marie Joubert** né le 24 octobre 1872 <sup>168</sup> à Perreux. Célibataire. Il décédera le 25 juillet 1923\* à St Vincent de Boisset. Comme nous ne retrouvons pas son fichier matricule de la classe 1892 sur le site Mémoire des Hommes, nous le recherchons aux Archives Départementales en série R <sup>170</sup> dans la classe 1892 subdivision militaire de Roanne. Il exerçait la profession de cultivateur. Ses yeux sont gris. Son nez est pointu. Il mesure 1m59. Son degré d'instruction est « 3 » <sup>171</sup> car il possède une instruction primaire plus développée que la simple lecture et écriture. Il a tiré le n°93 lors du tirage au sort cantonal de février 1893. Son départ pour l'armée est décalé à 1894 du fait d'une fracture à la jambe droite. Il est affecté aux

167-Il faut entendre en cas de dissolution de l'union par veuvage. Il fallut attendre la loi du 27 juillet 1884, partiellement issue d'une proposition d'Alfred Naquet, pour que le divorce soit rétabli et que la dissolution sous entende autre chose que le veuvage.

168- naissance Antoine Marie AD42 3NUMEC4/3E171\_13 - Perreux-Naissances - 1872 - 1873 .14

169- deces Antoine Marie Joubert AD42 2NUM70\_3Q15505 - Table alphabétique des successions et absences - 1922 – 1924 page 109/196

170-fiche matricule Antoine Marie 47NUM1R1330 N°1371

171- Le sens des degrés est le suivant : Degré 0 : ne sait ni lire ni écrire Degré 1 : sait lire seulement Degré 2 : sait lire et écrire Degré 3 : possède une instruction primaire plus développée Degré 4 : a obtenu le brevet de l'enseignement primaire Degré 5 : bachelier, licencié Degré X : dont on n'a pu vérifier l'instruction

services auxiliaires. Il passe dans l'armée territoriale en 1906 et est maintenu par la commission de réforme de Roanne du 11 décembre 1914 puis finalement incorporé le 28 décembre 1915. Il est maintenu en service auxiliaire à Toulon le 14 février 1916. Il passe dans le 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 1<sup>er</sup> juin 1916. Puis il en est détaché le 21 mai 1917 comme agriculteur à Perreux. Ensuite il intègre le 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 10 novembre 1917. A la fin de la guerre, il est « envoyé en congé de démobilisation » le 20 janvier 1919 puis libéré définitivement du service militaire le 1<sup>er</sup> octobre 1919. Dans le recensement de 1911<sup>172</sup>, il est mentionné comme « domestique de ferme » chez son père. Il décède le 25 juillet 1923<sup>173</sup> à St Vincent de Boisset.

- Le cadet **Barthélémy Joubert** né le 17 février 1875<sup>174</sup> à Perreux. Il épouse Claudine Desporte le 1<sup>er</sup> février 1900<sup>175</sup> qui lui donnera trois enfants<sup>176</sup> Francisque Alphonse dit « Oncle Alphonse » le 7 septembre 1902, Marie Joséphine Antonia dite « Marie » le 2 avril 1904, ma



grand-mère paternelle et Marthe Marguerite dite « Tante Marguerite » le 22 septembre 1908. Son fichier matricule<sup>177</sup> (Cf Annexe Acte VI) nous détaille son parcours militaire. Tout d'abord, quelques détails physiques nous sont dévoilés : ses yeux sont noirs, son front est découvert, son menton rond, son nez droit et il mesure 1mètre 70. Comme son frère, son degré d'instruction est 3. Au tirage au sort du canton de Perreux de février 1876, il a tiré le n°26. Comme le conseil de revision a estimé qu'il était « bon pour le service », il a été incorporé au corps d'armée le 16 novembre 1896 dans le 121<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il est passé dans la disponibilité de l'armée active le 20 septembre 1899. Puis il a accompli des exercices du 5 avril au 2 mai 1904 dans le 159<sup>e</sup> régiment d'infanterie 3 jours après la naissance de sa première fille Marie et d'autres exercices encore du 7 août au 3 septembre 1905. Il passe dans l'armée dite

territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1909. Il est rappelé à 39 ans par décret de mobilisation le 1<sup>er</sup> août 1914 et arrive au corps le surlendemain. Il intègre le 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale. Il est tué par éclat d'obus le 28 mars 1916 à 41 ans au Nord -Est du bois d'Auzy et inhumé au cimetière

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **JOUBERT**

Prénoms *Barthélémy*

Grade *Soldat*

Corps *104<sup>e</sup> Rég. d'Inf. Terr. Co.*

N<sup>o</sup> *1274* au Corps. - Cl. *1895*

Matricule *401* au Recrutement de *Roanne*

Mort pour la France le *28 Mars 1916*  
*Vienne la Ville (Marne)*

Genre de mort *Tué à l'ennemi*

Né le *17 Février 1875*

à *Perreux* Département *Loire*

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>o</sup> Paris et Lyon), à décal. ros et N<sup>o</sup>.

Jugement rendu le \_\_\_\_\_ par le Tribunal de \_\_\_\_\_

acte ou jugement transcrit le *7 mai 1916*  
*à Saint Vincent de Briet (Loire)*

N<sup>o</sup> du registre d'état civil \_\_\_\_\_

101-708-1922. [3063A]

militaire situé près du passage à niveau n°44 de la ligne de Ste Menhoud à Vouziers sur la commune de Vienne la Ville<sup>178</sup> dans la Marne.



Son carnet de bord a été conservé par ses descendants. Le site mémoire des hommes<sup>179</sup> mentionne une fiche pour la transcription du décès en mairie de St Vicent le 7 mai 1916. Sa mort est mentionnée avec le motif « tué à l'ennemi ».

172-recensement 1911 St Vincent de Boisset AD42 cote 2NUM35 6M374 295

173- décès Antoine Marie Joubert AD42 St Vincent de Boisset- 2NUM88 3E295 11 3 -vue 80

174- naissance Barthélémy Joubert : AD42 - 3NUMEC2/3E171\_13 p. 4

175- mariage Joubert Desporte : mention sur acte de naissance de la mariée AD42- 3NUMEC1/3E295 vue 58/127

176-naissance Francisque Alphonse, Marie et Marthe 2NUM88\_3E295\_11\_1\_1 - Saint-Vincent-de-Boisset- Naissances, cote 3E295\_11 - 1900 – 1918, vues 10, 15 et 27

177- 47NUM\_1R1378 - Matricules numéros 1 à 501 – 1895 p. 193

178-église de Vienne la ville (Marne) en 1918 carte postale ancienne – archives privées

179-<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/m005239efea02d4f/5242be6e8e9b4>

Quelques extraits du carnet de guerre de Barthélémy Joubert<sup>180</sup> en novembre 1914 dans la Marne sont reproduits ci-dessous:



19 Nov. 1914 Rien Journée très calme il fait froid nous somme avec le 274<sup>e</sup> Reg de ligne et la 74<sup>e</sup> d'active

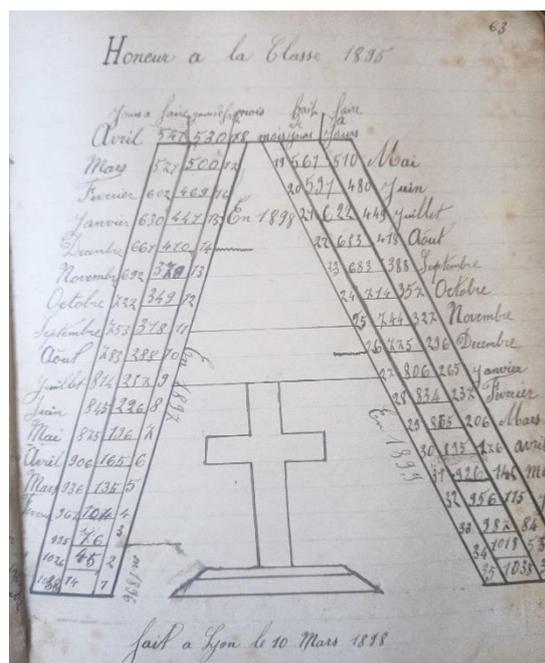
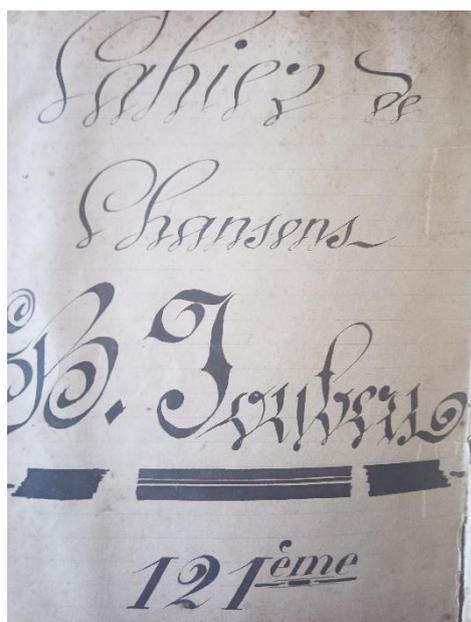
20 Novembre Toujours a Villair Franqueux canton De Bourgogne Marne 2 km de Macot sur la route de Fime et d' Ermenville ce soir je fais le tour du village l'Eglise la mairie l'école le tou et bombarder il ne reste plus que quelques maisons debout la gare et temps d'autre maisons incendiées il fait très froid

Le 21 toujours froid le canon pète une partie de la soirée l'Eglise reçois encore des obus et la 120<sup>e</sup> compagnie n'a pas de blessé Pour la 104<sup>e</sup>, seul un homme du 74<sup>e</sup> tué

22 nov. depuis hier soir 10 h et demi jusqu'à une heure du jour violante fusiliade et canonade sur tou le front, le soir toujours duel d'artillerie nos sacs sont tou près à donner de l'avent au 74<sup>e</sup>. Ont enterre le soldat tué hier part un éclat d'obus à la tombe de nuit un cerqueil de 4 planches et sa section qui l'accompagna, il fait très froid. On n'a presque pas sorti de la journée on reste sur le qui vive.

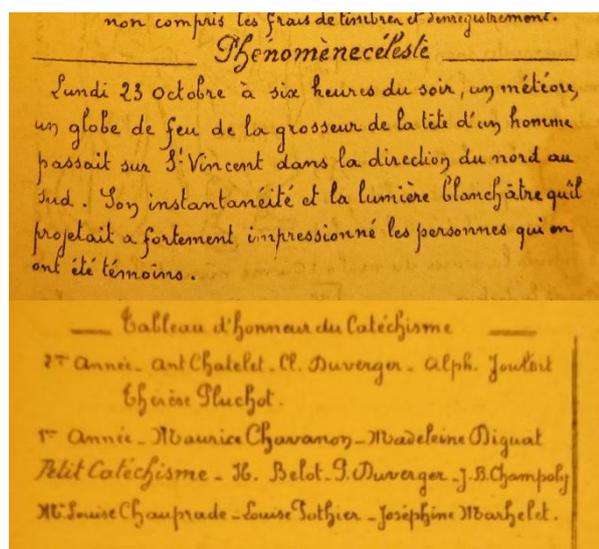
23 rien sur le front aujourd'hui les boche enterre les morts d'hier qu'il n'on pue ramaser de jour...

Et ci-dessous, vous trouverez une illustration extraite de son cahier de chansons de la classe 1895<sup>181</sup> avec un décompte des jours passés dans le 121<sup>ème</sup> régiment d'infanterie.



180- carnet de guerre Barthelemy JOUBERT 1914 1916 archives privées  
 181-cahier de chansons -classe 1895- Barthélémy Joubert - 121<sup>e</sup> régiment- archives familiales

Les bulletins paroissiaux <sup>182</sup> nous permettent de mieux appréhender les événements intervenus dans la vie de cette famille. En voici trois exemples :



Le bulletin de novembre 1911, nous apprend qu'un « *phénomène céleste* » a traversé le ciel. Il s'agit de la comète Brooks <sup>183</sup> observée pour la première fois en 1911 par cet astronome américain, brillante et visible à l'œil nu. Son prochain périhélie serait aux alentours de l'an 4000.

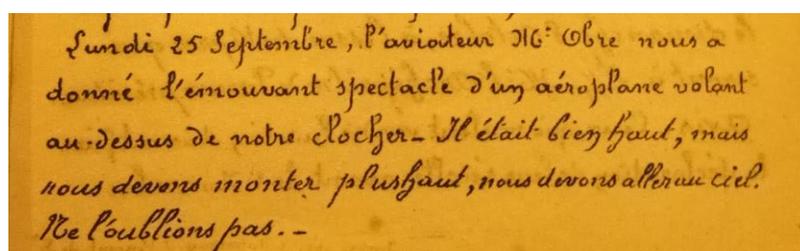
Leur fils aîné Francisque Alphonse Joubert né en 1903 est mentionné au « *tableau d'honneur du catéchisme* » en février 1913.



Le premier spectacle aérien roannais a eu lieu le 25 septembre 1911 au Coteau dans l'actuelle zone industrielle qui n'était alors que pâturages le bord du Rhins et à l'aplomb de St Vincent de Boisset. Les aînés Francisque Alphonse et Marie Joubert âgés de neuf et sept ans étaient aux premières loges. Nous étions aux balbutiements de l'aviation, Louis Blériot venait de traverser la manche avec un aéroplane le « BLERIOT XI »<sup>184</sup> le 25 juillet 1909.



Nous noterons au passage que le Père Duperray, curé de St Vincent de Boisset, en ce début de XX<sup>e</sup> siècle était très inspiré en matière de morale chrétienne !



Le recensement de 1911 <sup>185</sup> permet de constater qu'ils habitent au lieu-dit « La Goutte Beaucrenne » et qu'ils ont une domestique Antoinette Roche née à Thizy en 1893. Les trois enfants reverront une dernière fois leur père lors de la permission de Noël 1915 <sup>186</sup> Ce cliché photographique date de cette période juste avant le grand malheur.

182 Archives privées – bulletins paroissiaux St Vincent de Boisset 1911-1914

183-Photographie à l'Observatoire Flammarion de Juvisy durant la campagne d'observation de la comète Brooks (C/1911 O1). "Sur ce cliché du 29 septembre qui est un des plus caractéristiques, deux queues très fines et très nettes partent du noyau et s'écartent légèrement l'une de l'autre." Société astronomique de France par MM. Baldet et Quenisset astronomes

184- Aéroplane de Blériot en 1909. Présentation du Blériot XI dans les magasins Selfridges de Londres après la traversée de la Manche. Août 1909. © Musée des Arts et Métiers-Cnam / L. Dufaux.

185- AD42 recensement St Vincent de Boisset 1911 -cote 2NUM35\_6M374\_295

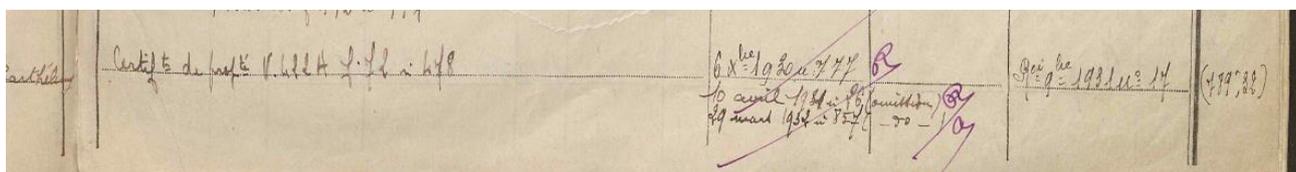
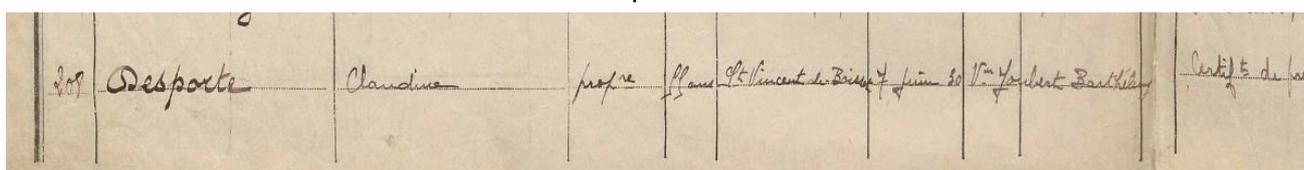
186 -photographie Claudine Desportes épouse Joubert avec ses trois enfants Alphonse, Marie et Marthe- hiver 1915. Archives privées.

En 1919, les trois enfants sont « adoptés par la Nation » par jugement du Tribunal de Roanne. Leurs actes de naissance respectifs le mentionnent en date du 25 et 26 février 1919. Ayant déjà rencontré ce type d'acte assez synthétique pour d'autres individus, il m'a semblé inutile de les récupérer en série U Justice. J'en mentionne néanmoins la cote <sup>187</sup> en note de bas de page.

L'épouse de Barthélémy Joubert, Claudine Desporte décèdera le 7 juin 1930 <sup>188</sup> des suites d'une collision avec le tram au niveau du Pont du Coteau. Avec son âne et une charrette, elle ravitaillait en produits de la ferme les femmes des marins de l'autre côté du Quai de l'Île. Son cousin par alliance Jean Jacques Brison que nous étudierons ci-après au chapitre 7 et mentionné comme « imprimeur », effectue la déclaration à l'officier d'état-civil. Aucun article de presse ne mentionne cet accident. Sa fille Marie Joubert, épouse Barriquand, attendait un enfant, sa première petite fille Claudette Francette qui ne vécut que trois jours et mourut le 3 novembre 1930. Non renseignée à l'état civil de la Ville du Coteau, nous la retrouvons sur le livret de famille Joubert- Barriquand <sup>188bis</sup>. Elle n'est pas inhumée dans le caveau familial n'ayant pas été baptisée ni ondoyée <sup>188ter</sup>. 1930 : une terrible année !



La déclaration de succession et absences <sup>189</sup> mentionne son nom, son prénom, le fait qu'elle est « propriétaire », la date du décès, le fait qu'elle est veuve de Barthélémy Joubert et page suivante un numéro de certificat de propriété V422A Folio 72 n°478, trois dates et numéros de déclarations de successions avec un renvoi à la date du 9 septembre 1931.



187-AD42 série U Justice 3 U2/ 153 Tribunal d'instance de Roanne- année 1919 3 U 2/268 Adoption par la nation : jugements.

188 - décès Claudine Desporte ép. Joubert AD42 cote 2NUM88\_- Saint-Vincent-de-Boisset- Décès, cote 3E295\_11 - 1900 – 1934

188 bis – livret de famille Barriquand Joubert – archives privées

188 ter- ondoyer : baptiser un enfant dans l'urgence d'une mort imminente sans observer les cérémonies de l'Église. L'ondoisement est reconnu par l'Église Catholique et le rituel du Baptême des petits enfants le prévoit en page 119 (Ed Mame Tardy1984) baptême d'un enfant en danger de mort.

189- AD 42- cote 2NUM70\_3Q15508 - Table alphabétique des successions et absences - 1929 – 1931

Dans le recensement de Perreux en 1886<sup>190</sup>, nous retrouvons le couple Jean François Joubert Marie Gondras et leurs deux fils Antoine Marie et Barthélémy, au lieu-dit les Franchises avec un domestique nommé Claude Beaujeu.

2NUM35\_6M370\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M370 - 1886

		245	246	247	248	249	250
		Joubert	Gondras	Joubert	Joubert	Joubert	Beaujeu
		Marie	Marie	Antoine	Barthélemy	Antoine	Claude
		25	26	27	11	13	2
		cultivateur	fermier	agriculteur			cultivateur domestique
			chef	ferme			

Dans le recensement de 1891<sup>191</sup>, nous constatons qu'ils sont dits « fermiers », habitent désormais au Coteau Rue de l'Eglise dans la maison du Sieur de Rainneville avec leur deux fils et trois domestiques Claude Beaujeu qui les a suivis et deux autres Jules Merlier et Joseph Grenier.

NUM35\_6M371\_72 - Coteau (Le) : liste nominative, cote 6M371 - 1891

		1	2	3	4	5	6	7
		Joubert	Gondras	Joubert	Joubert	Merlier	Grenier	Beaujeu
		Jean	Marie	Antoine	Barthélemy	Jules	Joseph	Claude
		27	26	11	16	13	14	22
		8°	8°	8°	8°	8°	8°	8°
		cultivateur	fermier	fil	fil	domestique	domestique	domestique
		chef				domestique		
		Vignon	Juban	Echallier				
		Antoine	Jean Marie	Jules Auguste				
		02	21	21				
		8°	8°	8°				
		part.	part.	part.				
		chef	vicar	vicar				

Jean François était propriétaire d'une vigne depuis 1850, celle mentionnée dans son contrat de mariage en 1872. Le cadastre<sup>192</sup> nous permet de constater qu'il s'en séparera en 1908. Les autres biens (vignes, terres, jardin et maison) en sa possession depuis 1880 sont vendus de 1882 à 1888. Ces ventes s'expliquent par l'objectif d'une acquisition plus importante à St Vincent de Boisset que nous développerons ci-après.

187 Page. 92

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURS des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la Mutation.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU		REVENI DES MUTATIONS.		
	ENTRÉE.	SORTIE.	de la Section	du N. du Plan.	DES CANTONS, de la nature de la OU LIEUX-DITS.	par			CLASSE.	par		Tiré du folio.	Prené au folio.	
						PARCELLE.	TOTAL.	PARCELLE.		TOTAL.				
Joubert	1870	1888	D	168	à l'aveu	vigne	11	10	1/2	1	17	12	130	463
Jean fils à	1870	1888		241	de Boisy	vigne	11	10	1/2	1	23	20	62	26
Barry				246	id	terre	14	60		1	2	92	11	28
				247		jardin	02	50		2	60		17	10
				248		sol	02	50		1	50			
				249		maison				2	17			

190-AD42 recensement Perreux 1886 2NUM35\_6M370\_171

191-AD42 recensement le Coteau 1891 2NUM35\_6M371\_72 - Coteau (Le) : liste nominative, cote 6M371 - 1891 p.41

192-AD42 cadastre St Vincent de Boisset cotes 3 P2276/3P2274 / 3P2273

Jean François Joubert et son épouse Marie Gondras achètent en 1888 une propriété appartenant au Sieur Joseph De Rainneville et précédemment au Marquis Marc Louis de Tardy, évoqué au chapitre 1. Celle-ci est située aux lieux-dits Pont Maréchal, Gay ou Guet des Etines (Cf. Carte X), Goutte Beaucrenne et Chez Ruelle sur la commune de St Vincent de Boisset. Il s'agit probablement des terres qu'ils exploitaient comme fermiers. Probablement parce que nous n'avons pas retrouvé d'actes notariés rédigés par Me Larue le notaire de famille. Est bien présente la liste des parcelles de 1 à 40 achetées à partir de la section A1 du cadastre napoléonien de 1819 et des matrices cadastrales et des folios nominatifs <sup>193</sup>.

Page 286

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation		INDICATION DES CANTONS ou lieux dits.	de la nature de la Propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE	REVENU		REVENU DES MUTATIONS	
	Entrée.	Sortie.			de la Section du Numéro du plan.	par parcelle.		Total.	par parcelle.	Total.	Tiré du folio
1 Tardy marquis	1865	1870	a 1 Pont Maréchal	prairie	3 17 60	22 01 24	1	fr. 45 10	c. 358 85	119	149
2 Marquis de	1870	1870	2 Pont Maréchal	prairie	1 81 70		3	fr. 44 70	c. 346 86	6	317
3 à Saugny	1870	1870	3 "	prairie	59 90	14 83 74	2	fr. 24 50	c. 301 74	6	317
4 Rainneville (M)	1876	1876	5 Guet des Etines	prairie	2 42 00	14 82 14	2	fr. 22 70	c. 210 38	2	306-119
5 veuve Nigantone	1873	1873	6 "	bois	11 51 80	16 76 16	3 6	fr. 51 50	c. 224 76	2	306-304
6 au Château	1873	1873	7 "	gravier	31 60	14 96 16	"	fr. 16 21	c. 86	2	304
7 (N° 1-1874)			8 Guet des Etines	prairie	83 20		3	fr. 20 47			
8 Joubert Jean François			9 Chez Ruelle	en culture	04 50		"	fr. 02			
9 M <sup>me</sup> Gondras à Joubert			10 "	bois	78 10		2 3	fr. 16 80			
(1888)			11 Goutte Beaucrenne	vigne	34 60		5	fr. 6 89			
			12 "	bois	2 51 90		3 5	fr. 29 76			
			14 24 Chez Ruelle	bois	1 00 10		2 3	fr. 18 97			
			13 25 "	jardin	05 40		2	fr. 1 84			
	1882		14 26 "	maison	"		6	fr. 12			7/8
			15 26 "	sol bat. et cour	09 90		1	fr. 3 28			
			16 27 "	aire	03 10		"	fr. 1 06			
			17 28 "	prairie	22 10		1	fr. 3 14			
			18 29 "	bois	09 50		3	fr. 1 44			
			19 30 "	bois	43 40		2	fr. 4 13			
			20 31 "	prairie	76 90		3	fr. 18 92			
			21 32 "	gravier	15 80		"	fr. 23			
			22 33 "	gravier	27 30		2	fr. 43			
			23 34 "	prairie	34 20		1	fr. 4 86			
			24 35 "	bois	22 10		1	fr. 2 10			



M. Jean Paul Burdin, ancien Maire du Coteau et auteur d'un ouvrage sur la Famille De Tardy – Vaysse de Raineville m'ayant indiqué qu'il était possible que la vente ait eu lieu non pas dans la Loire mais dans l'Allier via une société foncière gérée par un dénommé Meyer et diligentée par la Veuve De Raineville et ayant consulté par ailleurs l'ouvrage pré-cité de Jean Chaumette, historien évoquant la vente des terres par lot via un « groupe financier », nous n'avions pas d'autres possibilités que d'explorer les Hypothèques. Aux Archives Départementales de la Loire, en observant l'inventaire de la série 4Q, il apparaît que les tables alphabétiques et les répertoires ne couvrent que la période 1907-1955. Cela nous semble étrange. A défaut et à regret, nous allons directement dans les vingt registres de transcription de 1888. Là, en janvier 1888, heureux hasard, le Vicomte De Raineville a vendu deux parcelles au Coteau en janvier 1888 et en bas des actes retranscrits est mentionné le numéro de volume « 267 ». Forte de cette découverte, nous questionnons le responsable de la salle de lecture qui nous indique que l'inventaire n'a pas été mis à jour et qu'il ne faut pas tenir compte de la date de 1905. Grand soulagement, nous allons pouvoir aller plus vite en passant par le répertoire nominatif des propriétaires. La page concernant les ventes du Vicomte Vaysse de Raineville se situe à la case n°52 du volume 267. Quatre-vingt-quatre ventes entre 1886 et 1889 sont dénombrées mais seulement deux qui concernent St Vincent de Boisset. Nous avons la confirmation que pour la Commune du Coteau, tout s'est joué non pas sur l'année 1888 mais sur ces quatre années. Le foncier s'est trouvé libéré et la commune a pu continuer à se développer économiquement comme vu dans la Partie I. La première vente consultée est celle recherchée : acte n°2 du registre des formalités n°906 feuillet 6 à 12<sup>194</sup>. Déjà dans la case du propriétaire, nous savons que la valeur des biens concernés était de 27.000 frs.

Il est aisé de repérer que contrairement à la mention au cadastre, la vente a eu lieu en 1887 et pas en 1888, précisément le 8 février 1887. L'officiant est M<sup>e</sup> Claude Julien Materay notaire à Roanne. La vente a eu lieu à Roanne et pas dans l'Allier. La mention d'un intermédiaire Bernard Meyer est exacte. Son adresse est mentionnée à Moulins dans l'Allier au 31 bvd Courtois. Il est juste « *mandataire de Monsieur Joseph Hubert Vaysse de Raineville vicomte, ancien sénateur domicilié à Allonville dans la Somme* ». Les procurations dudit Meyer sont en fin de l'acte. Les acquéreurs sont Jean François Joubert et son épouse Marie Gondras mentionnés comme cultivateurs et résidant au Coteau. Ils acquièrent le domaine « Chez Ruelle » composé de bâtiments, prés, jardins et vignes d'une contenance de douze hectares cadastré avec les parcelles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 24 à 37, 44 et 45 section A confinées par les Sieurs Fessy et Simonin. Il est fait référence à un dénommé Lafond ayant réalisé un « plan dressé ». Les biens provenaient de la donation que lui avait fait sa mère Thérèse De Tardy de son vivant le quatre septembre 1867 lors de son mariage avec Mlle Alexandrine Petrovo- Solovay, évoquée dans la première partie. Les acquéreurs prennent une police d'assurance à la compagnie la Providence. Le prix de 27.000 frs est confirmé. Le notaire donne quittance pour 9.000 frs. Le solde de 18.000 frs est payable sur cinq années avec un intérêt de 5 % au semestre chez ce même notaire Martouray demeurant rue Ste Elisabeth. Il est fait référence à un acte passé le 18 décembre 1886 chez ce notaire roannais. Pas de prêt bancaire, nous sommes face à un « prêt vendeur » sécurisé par un notaire.

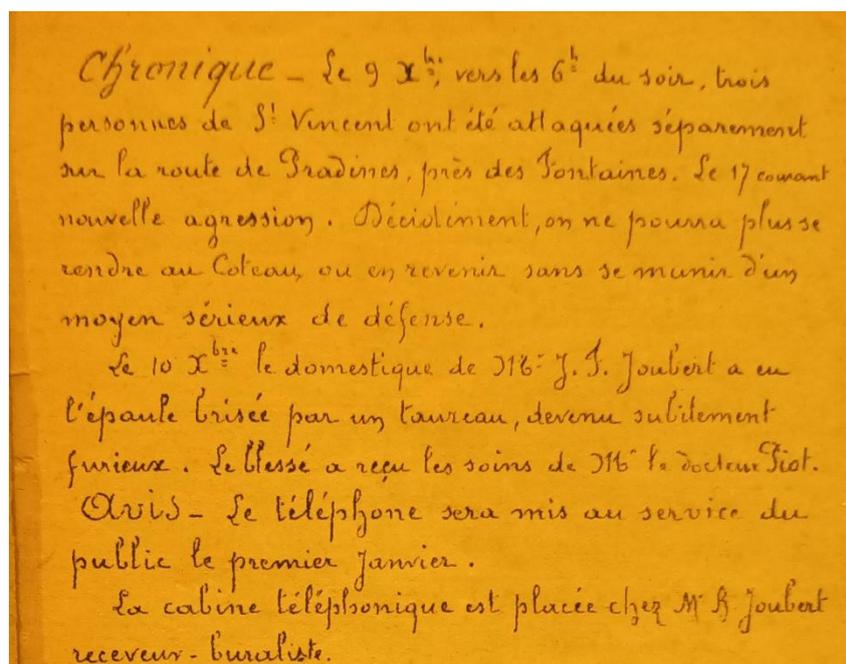


Les lieux (Cf. Carte XI) sont repérables en 2024 via Geoportail<sup>195</sup>. On distingue le ruisseau du Rhins et l'extension de la zone industrielle du Coteau en limite des parcelles concernées.

194- AD42- Hypothèque – transcription des actes notariés - registre de formalités N° 906- acte n°2 4 Q3073

195-Geoportail – lieu dit chez Ruelle 42120 ST VINCENT en bordure de la Zone industrielle du Coteau- cliché du 13 07 2022

La consultation des bulletins paroissiaux de 1911 à 1914 <sup>182</sup> qu'un particulier vincentois a très aimablement mis à ma disposition me permet de repérer des faits divers se rapportant au secteur où habitaient ce couple.



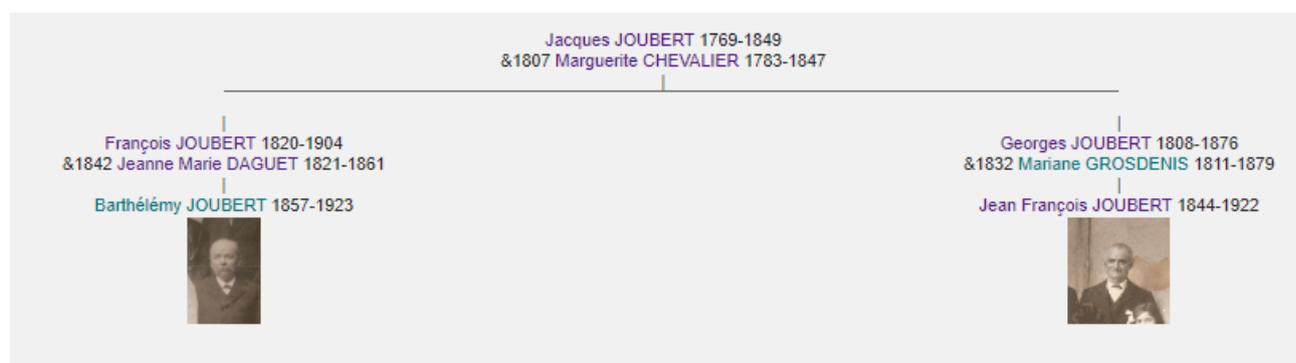
« Le 9 décembre 1911, vers les 6 heures du soir, trois personnes de St Vincent ont été attaquées sur la route de Pradines près des Fontaines. Le 17 nouvelle agression. Décidément, on ne pourra plus se rendre au Coteau ou en revenir sans se munir d'un moyen sérieux de défense.

Le 10 décembre, le domestique de M. J[ean] F[ranc]ois Joubert a eu l'épaule brisée par un taureau, devenu subitement furieux. Le blessé a reçu les soins de M. Le docteur Piot.

Avis - Le téléphone sera mis en service du public le premier janvier (1912). La cabine téléphonique est placée chez M. Barthélémy

Joubert, receveur buraliste ».

Comme nous avons vu dans les recensements qu'un domestique l'avait suivi à différentes périodes de sa vie, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agit de Claude Beaujeu. Le recensement de 1911 <sup>196</sup> confirme notre hypothèse. La cabine téléphonique a été placée chez son cousin germain Benoit Joubert, cafetier à St Vincent de Boisset. Benoit est un autre petit fils de Jacques Joubert et Marguerite Chevalier que nous verrons dans la partie IV de la présente étude.



En 1924, l'abbé Prajoux dans un ouvrage intitulé « Histoire du Coteau depuis son origine <sup>197</sup> » indique que « les prairies basses qui entouraient le château de Rhins semées de bouquets d'oseraies, de verdiaux, donnaient fréquemment asile à des malfaiteurs » et qu'il arriva « plusieurs fois que la maréchaussée de Roanne vint opérer de véritables rafles dans les marais du Rhins » Il relate un fait de 1720 qui incita la famille Treuil à céder le château de Rhins à la famille Tardy vu précédemment. Deux siècles plus tard, selon le curé de St Vincent les lieux n'étaient toujours pas d'une grande sûreté.

Il doit être possible de retrouver en série U ces procès-verbaux de maréchaussée pour la période contemporaine et les faits de 1911 et en série B pour la période de 1720.

196-AD42 recensement 1911 St Vincent de Boisset - cote 2NUM35- 6M374 295

197-Abbé PRAJOUXJ « histoire du Coteau depuis son origine jusqu'à nos jours Perreux, St Vincent, Ailly, Vernay, Le livre d'Histoire, Paris, 2004 p104

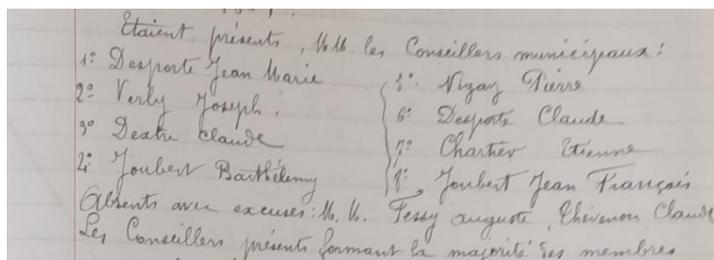
En février 1914, Jean François Joubert obtient la médaille du mérite agricole. Nous retrouvons les éléments au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 13 février 1914 sous le n°1333. Du fait de l'entrée en guerre de la France, il ne la recevra pas. La consultation des archives de la Préfectures aux Archives Départementales de la Loire en série 1M « distinctions honorifiques »<sup>198</sup> n'a pas été concluante. Seuls les éléments des années 1911 et 1919 ont été conservés.

Pour l'anecdote : l'année 1919 a été retenue car le ministre de l'Agriculture avait donné d'amples consignes pour que des femmes reçoivent cette médaille du fait de leur travail en l'absence des époux et des fils. Nous n'avons trouvé qu'une seule femme récipiendaire, une veuve de St Galmier. Les médailles ont été octroyées comme précédemment essentiellement à des hommes.



Jean François Joubert était aussi conseiller municipal de la Commune de St Vincent de Boisset. Nous retrouvons dans les archives municipales la trace de sa participation via

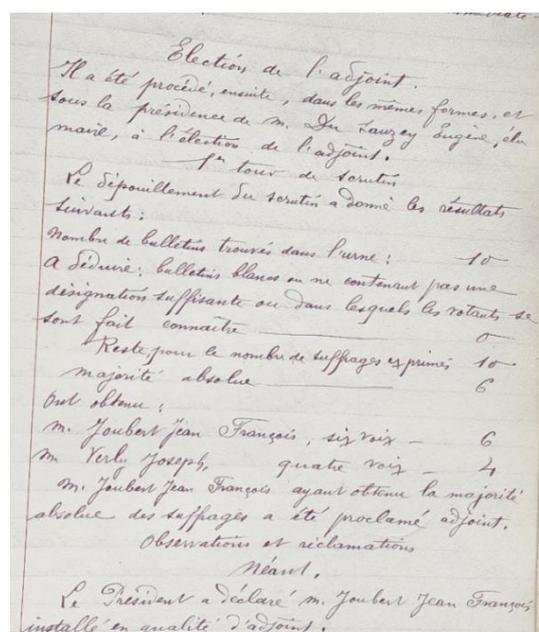
les procès-verbaux des conseils municipaux<sup>199</sup>. Il entre au conseil le 15 mai 1892. Les décisions concernent les demandes d'exemption de service militaire de jeunes gens, la validation des comptes de la fabrique, la création d'une liste de répartiteurs propriétaires pour la commission des impôts à la demande du préfet, l'utilisation d'une donation à la commune par une veuve sans héritiers, le budget d'entretien des chemins vicinaux, des assistances médicales gratuites, le paiement de l'instituteur, la gestion des dots des rosières, jeunes filles méritantes, la construction d'une nouvelle école unique garçons et filles par suite de la loi de 1886 qui ne reconnaît



qu'une seule école possible dans les communes de moins de quatre cent habitants, la mise en place de cours pour adultes analphabètes, une subvention pour l'édification d'un monument en l'honneur de Carnot à Lyon, la nomination des délégués pour les élections sénatoriales, les demandes faites à l'administration des postes pour que la distribution des journaux soit avancée dans la journée, l'achat d'un terrain pour déplacer le cimetière et bien d'autres....

En 1896, Jean François est nommé « répartiteur » pour être dans la liste transmise au préfet des propriétaires de la commune pour la commission des impôts. L'âge mentionné « 52 ans » nous permet de confirmer qu'il s'agit bien de lui. Il devient premier adjoint le 4 mai 1904 et le restera jusqu'en 1918.

La consultation des listes électorales en série M m'a permis de les retrouver dans les cahiers reliés



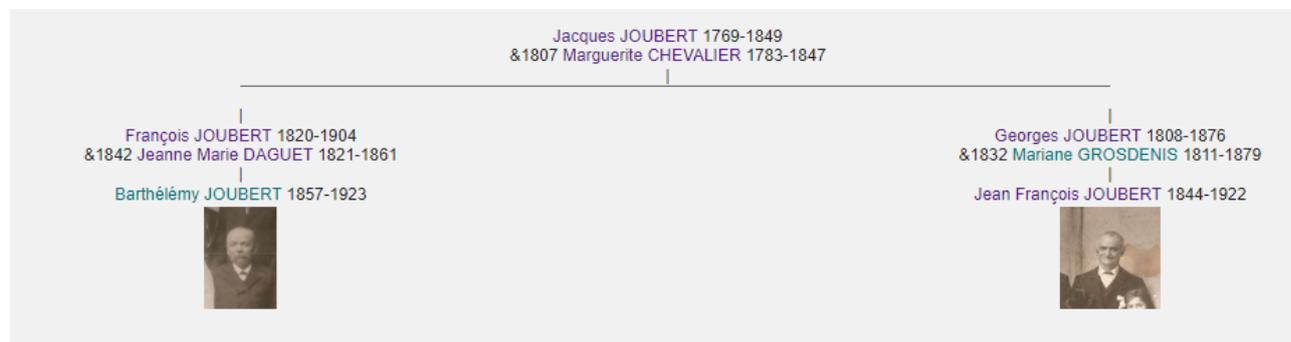
concernant St Vincent de Boisset. Seuls les éléments de 1914<sup>200</sup> pour la période 1893-1939 ont été conservés. Nous le retrouvons sur cette liste ainsi que ses deux fils Antoine Marie et Barthélémy Joubert ainsi que son cousin Barthélémy, maréchal-ferrant et le fils de celui-ci Antoine Joubert,

198- 1M 683 et 1M684 (Lettres G à M)

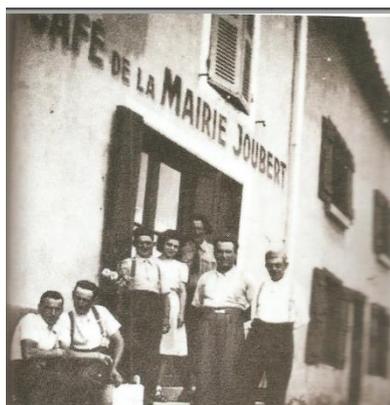
199-procès-verbaux - archives communales St Vincent de Boisset 1890-1918

200- Election AD42 3M 195 cantons de Perreux

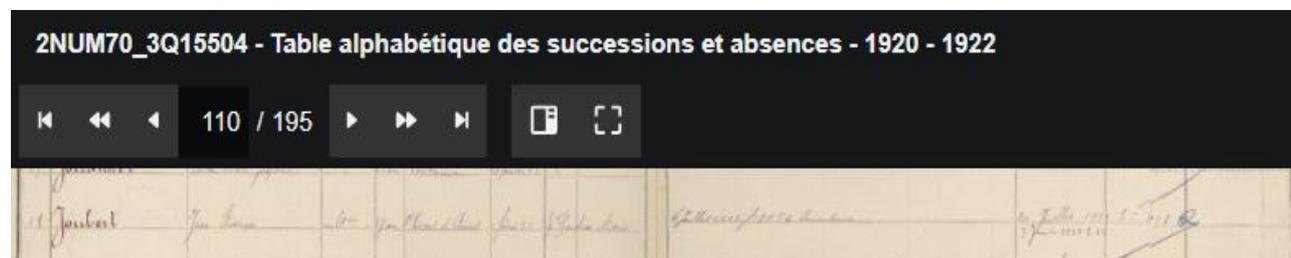
cafetier à St Vincent de Boisset. Nous avons à maintes reprises rencontré cet autre Barthélémy Joubert à St Vincent de Boisset car il était aussi membre du conseil municipal de St Vincent. Cette branche Joubert avait le même notaire Me Larue.



Un mariage les a réunis à St Vincent de Boisset le 28 décembre 1912<sup>201</sup>. Jean François Joubert était présent comme premier adjoint, officier d'état civil et comme cousin germain il avait pris place sur la photo de famille. Il marie Françoise Joubert, fille de son cousin Barthélémy avec un dénommé Jean Marie Nugues, maréchal-ferrant. Ce couple Nugues-Joubert tenait aussi l'un des trois cafés de St Vincent de Boisset dont vous trouverez l'illustration ci-dessous. Au total, deux cafés étaient tenus par des Joubert à St Vincent de Boisset.



Jean François Joubert décède le 22 février 1922<sup>202</sup> à St Vincent de Boisset, son épouse Marie Joséphine le 12 janvier 1923. Nous le retrouvons dans la table des successions et absence à l'enregistrement.



Jean François n'assistera pas au mariage de ses trois petits enfants :

- Marie Joséphine Antonia avec Théodore Barriquand le 26 février 1927<sup>203</sup> à St Vincent dont l'illustration est ci-après.
- Marguerite avec Claude Seignol le 26 novembre 1929<sup>203</sup> à St Vincent et
- Francisque Alphonse avec Marie Philomène Odin le 15 mars 1933<sup>204</sup> à Mars (42).

201-mariage Joubert Nugues 1912 AD 42 Saint-Vincent-de-Boisset- Mariages, cote 3E295\_11 vue 55/145

202-AD42 Bureau de Roanne – Table des successions et absences 1920-1922 cote 3Q15504

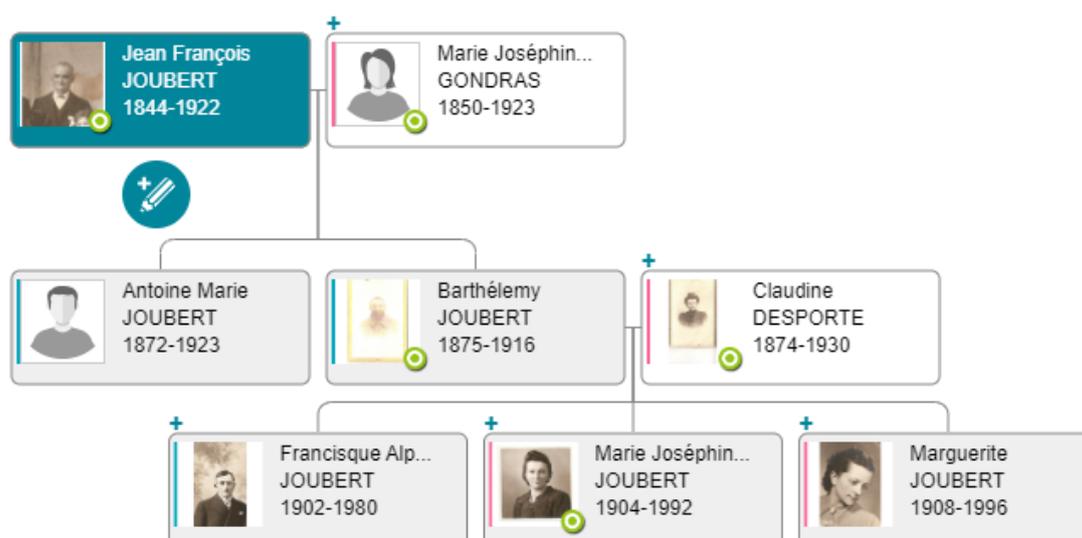
203-mariage Marie et Marguerite AD42 - 2NUM88\_3E295\_11\_2 - Saint-Vincent-de-Boisset - vues 117 et 129

204- mariage Joubert Odin mention marginale 2NUM88\_3E295\_11\_1\_1 - Saint-Vincent-de-Boisset.- Naissances, cote 3E295\_11 - 1900 - 1918



A gauche de la mariée Marie Joubert, et au premier rang nous retrouvons sa mère Claudia Desporte veuve Joubert ainsi que son frère Francisque Alphonse Joubert à sa gauche au second rang et sa sœur Marthe Marguerite Joubert à sa droite au second rang. Ce sont les seuls représentants de cette branche Joubert en 1927.

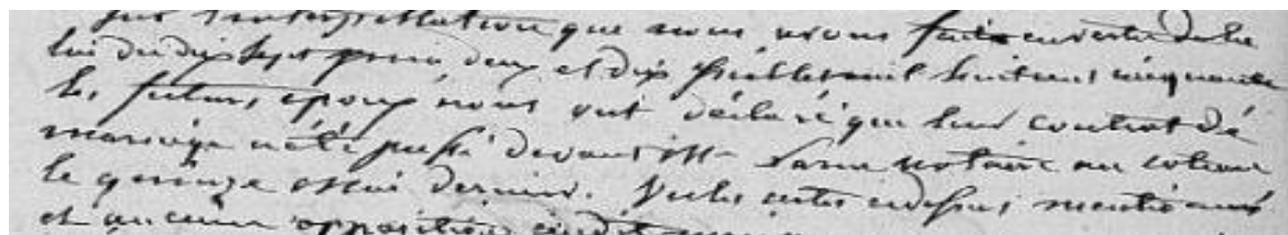
#### BRANCHE 4



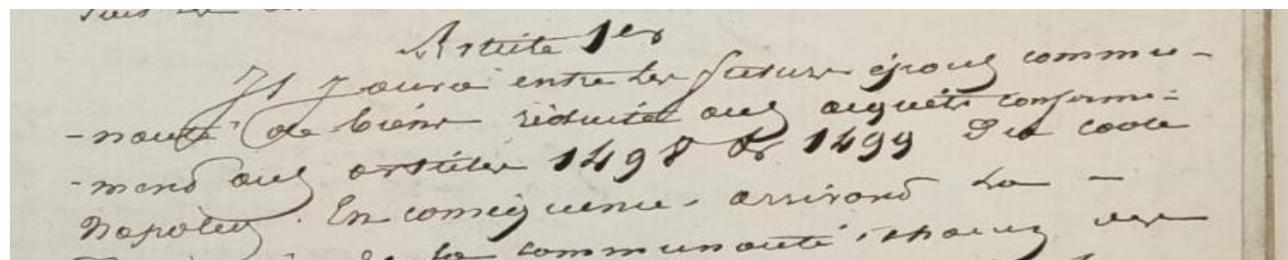
## Chap. 5 La branche cadette Benoite JOUBERT (1847) épouse de Julien ROCHE (BRANCHE 5)

Benoite, née le 2 décembre 1847<sup>205</sup> à St Romain la Motte. En 1861, selon le recensement de Perreux<sup>206</sup>, alors âgée de 14 ans, elle vit chez sa sœur Benoite. Son surnom est « Joséphine » du prénom de sa sœur aînée morte à deux ans en 1847. Benoite dite « Joséphine » épouse à Perreux le 2 juin 1868<sup>207</sup> Julien Roche cultivateur demeurant à Roanne né à Melay en Saône et Loire le seize février 1842, fils majeur et légitime de Joseph Roche décédé à Mably et de Françoise Dury aussi décédé. Benoite est couturière et l'acte de mariage précise qu'elle demeure avec ses parents propriétaires à Perreux. Nous en déduisons qu'en 1868, Georges Joubert et Marianne Grosdenis n'habitent plus à St Romain la Motte. Après vérification dans l'état civil de Melay, la date de naissance de l'époux est le six février et non pas le seize février 1842.<sup>207bis</sup>

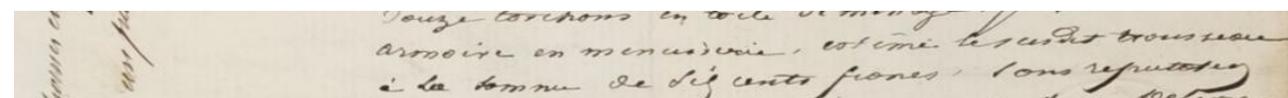
Nous constatons qu'un contrat de mariage a été passé le 15 mai 1868 précédent devant « *Me Larue Notaire au Coteau* » et nous nous y reportons.



Ledit contrat de mariage du 15 mai 1868<sup>208</sup> mentionne les identités des parties puis l'objet du contrat : « *la constitution d'une dote en vue du mariage pour la demoiselle Benoit Joubert* ».



Viennent ensuite les articles de description des conditions et nous apprenons que le régime matrimonial choisi est celui de la « *communauté de biens réduite aux acquêts* », que « *les dispositions des articles 1498 et 1499 du code napoléon seront respectées*<sup>209</sup> ». Sa dote est composée d'un trousseau d'une valeur de six cents Frs comprenant du linge et des meubles.



De toutes les parties, seul le père de l'épouse Georges Joubert signe, « *les autres qui ont individuellement déclaré ne le savoir* »

205- naissance AD42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -Naissance. - 1845 – 1848

206- recensement Perreux 1861 AD42 liste nominative, cote 6M365

207- mariage JOUBERT Roche - AD42 – Perreux mariage 3NUMEC2/3E171\_12 / vue 31/152

207bis- naissance ROCHE Julien 1842 Melay Ad71 – acte n°11 5 E 291/5 vue 138/171

208-AD42 - contrat de mariage Joubert Roche 5E10\_147 Me LARUE Le Coteau

209-articles 1498 et 1499 Code napoléon relatif au régime matrimonial, à la communauté des meubles et acquêts (régime par défaut) et à sa dissolution/ [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006165613/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006165613/)

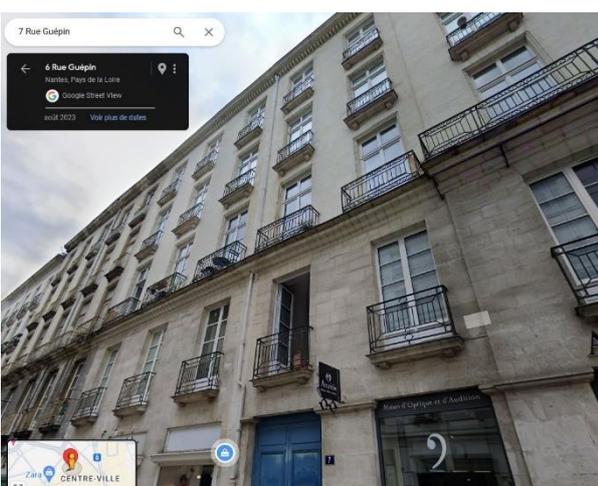


Nous retrouvons, en utilisant d'abord un relevé d'Ancestry <sup>210</sup>, puis le site des Archives municipales de Paris, l'acte de décès de Benoitte Joubert à Paris au 5 rue Guersant en date du 4 novembre 1921. <sup>211</sup> Cet acte de décès comporte deux erreurs. Elle est née à Saint Romain la Motte et non pas Perreux, sa mère s'appelle Marianne et non pas Marie. Elle est dite veuve. Nous n'avons pas été en mesure d'établir un lien avec les témoins, deux négociants des Batignolles nommés Albert Devillier et Eugène Testeux. Un indice, il est mentionné qu'elle habite à Nantes 7 rue Guepin en Loire Inférieure <sup>212</sup>. Pas de traces d'elle à l'enregistrement au bureau du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. <sup>212bis</sup>

Nous voilà plongée dans les Archives Départementales de Loire Atlantique et dans la rubrique « recensement des populations <sup>213</sup> ». Le recensement le plus proche de sa date de décès est celui de 1906. Un moteur de recherche apparaît car ces archives ont été numérisées et indexées. En saisissant les noms « Roche » et « Joubert », nous n'obtenons aucun résultat et sommes sans plus de succès avec le recensement de 1901. Nous élargissons les critères à l'ensemble du Département de Loire Atlantique, quatre femmes portent le nom de Joubert à Nantes en



1906 mais aucune ne correspond à Benoitte épouse ou veuve Roche. De même en 1901, des trois mentionnées aucune n'est âgée d'environ 54 ans. La recherche avec le patronyme Roche n'est pas plus fructueuse à Nantes et dans les communes de Loire Atlantique. Ensuite, il convient de poursuivre la recherche dans l'état civil de Nantes conservé aux archives municipales de cette ville <sup>214</sup> dans une version numérisée et en particulier dans les tables décennales de décès pour trouver



celui de l'époux avant 1921. Il y a bien douze nommés Roche décédés entre 1893 et 1902 dont un « Julien » mais les données de l'acte de décès ne correspondent pas. Des recherches par les tables décennales de naissances à Nantes de 1869 à 1885 ne sont pas plus fructueuses. Il y a aussi une famille Roche à Nantes à cette époque mais les données ne coïncident pas. La recherche est vaine du côté de Nantes. Il faudrait approfondir cette recherche dans l'état civil parisien. Cette branche numéro cinq semble éteinte en l'absence de descendants. Le collaborateur de l'Etude Maillard ne mentionne pas cette branche en 1987 mais cela ne signifie pas qu'il

n'y ait pas de descendants.

210 – décès Benoitte Joubert -21/11/1921/ via Ancestry Numéro d'entrée : 3044 17 è arrondissement de Paris

211- décès Benoitte Joubert – Archives municipales de Paris- décès 1921 17 è arrondissement cote 17D 220 vue 4 / 31 <https://archives.paris.fr/r/124/etat-civil-de-paris/>

212Décret du 9 mars 1957 Relatif au changement de nom du Département de la Loire Inférieure qui portera désormais le nom de LOIRE-ATLANTIQUE, JORF du 14 mars 1957

212 bis : enregistrement TSA Paris bureau du 17 ème DQ8 3346 vues 49 et 50 / 137

213- recensement Archives Départementales de Loire Atlantique 1901 & 1906 <https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/recensement.html>

214- 1E1876 archives municipales de Nantes <https://archives-numerisees.nantes.fr/v2/am441/etatcivil-liste.html>

## Chap. 6 La branche cadette Marie JOUBERT (1849) épouse de Claude COPIN (BRANCHE 6)

Le 10 février 1872 <sup>215</sup> « Claude Copin, âgé de vingt-six ans, tisseur, demeurant à Commelle Vernay, né en cette commune le 4 décembre 1846, fils légitime des vivants Copin Benoit et Lagrange Blandine, cultivateurs demeurant à Commelle Vernay » épouse « Marie Joubert âgé de vingt-trois ans, demeurant à Commelle Vernay, née à St Romain la Motte le 10 mars 1849, fille légitime des vivants Joubert Georges et Grosdenis Adrienne demeurant à St Romain la Motte ».

Sur le fonds, nous repérons une erreur sur le prénom de Marianne Grosdenis prénommée Adrienne et la mention d'un contrat de mariage signé à Perreux chez Maître Thibault de Pierreux le 16 janvier 1872 <sup>216</sup>. Sur la forme, l'acte est extrêmement brouillon avec un renvoi, une rature et l'oubli du nom d'un des témoins qui est mentionné en marge. Les deux époux, Claude Copin et Benoite Joubert signent l'acte. Nous avons encore la confirmation que la mère de l'épouse Marianne Grosdenis ne sait pas signer. Le contrat de mariage du 16 janvier 1872\* nous précise que les époux se soumettent au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts conformément aux dispositions des articles du code civil 1498 et 1499. Sont mentionnés pour l'épouse les éléments constituant sa dote :

La cautionne en dot la future épouse, tous les biens  
 & droits présents & à venir, & spécialement & comme  
 biens présents lui provenant de ses parents & énonciés  
 ainsi qu'elle le déclare & qu'elle en a fait inventaire par  
 père & mère :

De la somme de Deux cents francs, composés de  
 les habits nippes linge & hardes à l'usage de sa  
 personne;

De celle de Sept cents francs en valeur de  
 mobiliers comprenant un lit garni deux paillasses deux

- les « habits, nippes et hardes » pour la somme de 200 Frs.
- une « somme de 700 Frs » en mobilier et linge de maison (lit garni, paillasse, coëte, traversin, oreiller, couverture, draps, serviettes, nappes, essui-mains, tables, chaises, poêle en fonte, ustensile).
- un « fonds de commerce d'épicerie qu'elle exploite à

Commelle-Vernay » d'une valeur de 600 Frs. Conformément à la loi, elle se réserve le droit de reprendre en nature ou en argent pour elle et ses héritiers cette dot en cas de dissolution de l'union. Pour l'époux, sont mentionnés ses biens propres :

Substitution de la somme de cent francs, qu'elle  
 exploite à Commelle-Vernay, & auquel les parties ont donné  
 une valeur estimative de cent francs.

Substitution donnée à ce trouvaire, objet mobiliers  
 & fonds de commerce un fait pour toute sa future, la future  
 se réservant pour elle & ses héritiers, le droit de reprendre le  
 tout en nature ou en argent sur le pied de substitution ci-  
 dessus & à son choix.

- Son vestiaire.
- Un métier à tisser pour sa profession estimé à 100 Frs.
- Une somme de 100 Frs en espèces.

Les sommes sont assez déséquilibrées dans le présent contrat. Dans le

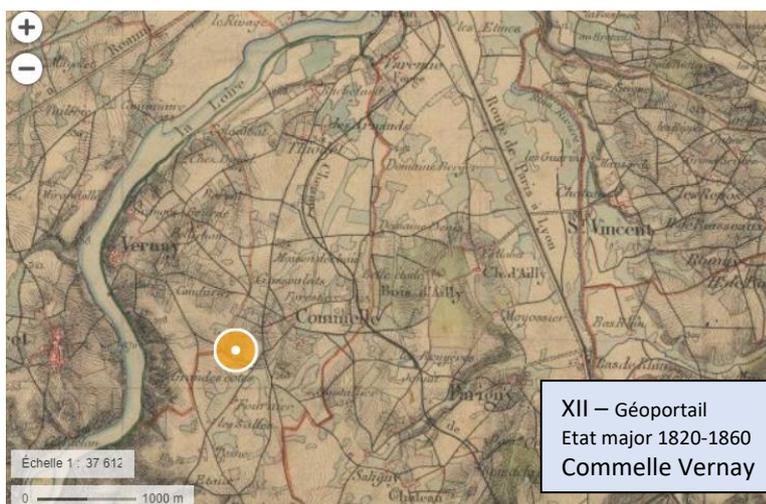
Droit de la famille du XIX<sup>e</sup> Siècle, les rapports de force sont extrêmement désavantageux pour les femmes. Ainsi, l'article 215 du Code civil de 1804 nous informe que : « la femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand (bien) même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens ». Par ailleurs l'art. 1421 stipule que « le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme ». La gestion du commerce d'épicerie ne devait pas être à son avantage. Elle ne connaîtra pas les changements législatifs en la matière <sup>217</sup>.

215- mariage Joubert Copin cote AD42 3NUMEC2/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte- Naissances, Mariages, Décès, Publications de mariages. - 1849 - 1852

216-AD42 CM 5E10\_95 Me Thibault de Pierreux Perreux

217- La loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux met fin à l'incapacité de la femme mariée qui peut désormais ouvrir un compte en banque et exercer une profession sans l'autorisation de son mari. Elle cogère avec celui-ci les biens du couple avec une responsabilité identique.

Ce couple habite au bourg de Vernay (cf. Carte XII). Vernay, paroisse du XII<sup>e</sup> siècle, est un bourg situé sur un éperon qui domine la Loire. Nous sommes toujours dans l'extrême sud-est du Canton de Perreux mais à sa limite territoriale. « Selon la tradition, le culte de la vierge noire observé remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle et attirait de nombreux pèlerins, notamment les mariners du XVIII<sup>e</sup> siècle qui promettaient un pèlerinage à Notre Dame de Vernay s'ils arrivaient sains et saufs au port de Roanne après la traversée périlleuse des gorges de la Loire. Un pèlerinage a toujours lieu chaque 8 septembre »<sup>218</sup>. Ce pèlerinage qui attirait des foules devait être propice aux affaires. Et d'après nos sources familiales, le commerce était très bien situé à deux cents mètres de l'église et à proximité de la route qui conduit du Coteau à Villerest.



Une fille **Marie Anne Copin** naît le 14 janvier 1875<sup>219</sup> avec le prénom de sa grand-mère maternelle. Comme nous l'indique les mentions marginales portées par le greffier en 1898, elle épousa le dénommé Francisque Bouguin à Riorges le 21 avril 1898 et décéda le 2 janvier 1954 à Roanne.

Un fils **Barthélemi Copin**<sup>220</sup> naît le 10 juin 1877 à Commelle Vernay. Il ne figure pas dans le recensement de 1881. Son décès date du 15 septembre 1878<sup>221</sup> à Commelle-Vernay.

Un fils benjamin **Benoit Copin** naît le 16 septembre 1886<sup>221</sup> à Commelle Vernay. Il épousera Antonine Corre, sans profession, le 29 avril 1911<sup>222</sup> à Nizerolles dans l'Allier. A son mariage, Benoit est dit « employé de commerce » et domicilié à Roanne au 18 Rue Jules Janin. Ils auront deux enfants : Anne Marie Copin née le 14 mars 1914<sup>223</sup> et décédée le 25 janvier 1935 et Roger François Copin né le 16 juillet 1911<sup>224</sup> à Roanne, époux de Jeanne Louis Royer en 1934 et décédé le 15 octobre 2000 à St Just St Rambert. Il est probable que ma grand-mère l'ait rencontré en 1987 à l'étude de Me Montvenoux. L'avis de décès de son épouse sur le site Libra mémoria du 17 octobre 2013<sup>225</sup> laisse présumer l'absence de descendants. Seuls ses neveux sont cités.

Nous apprenons en 1886 que le chef de famille<sup>226</sup> Claude Copin n'est plus tisseur mais cafetier au bourg de Vernay. Et en 1911 au mariage de ce dernier enfant, ses parents sont dit « cultivateurs »



Cette branche numéro 6 Joubert semble éteinte.

à Commelle Vernay. La mère de l'époux Marie Joubert ne signe pas l'acte pour ne savoir le faire alors qu'elle signait à son mariage.

Dans le recensement de 1921<sup>227</sup>, nous les trouvons en effet comme propriétaires cultivateurs. Ils ont du vendre le commerce d'épicerie-restaurant.

218-<https://ligerclubderoanne.blog4ever.com/vernay-42-haut-lieu-culturel-ligerien>

219- Marie Anne AD42 3NUMEC2/3E70\_11 - Commelle-Vernay. Naissances, Mariages, Décès. - 1873 - 1876 p69

220-Barthélemi Copin AD42 3NUMEC3/3E70\_11 - Commelle-Vernay. Naissances, Mariages, Décès - 1877 – 1880 p.6

221- Benoit Copin AD42 3NUMEC2/3E70\_12 - Commelle-Vernay. Naissances, Mariages, Décès, - 1885 – 1889 p.40

222- Benoit mariage Corre AD03 2E 207 10, NIZEROLLES, NMDP, 1903-1912 p.149

223- naissance Anne Marie Copin AD42 2NUM88\_3E188\_87\_1 - Roanne. - Naissances, cote 3E188\_87 – 1914 vue 34

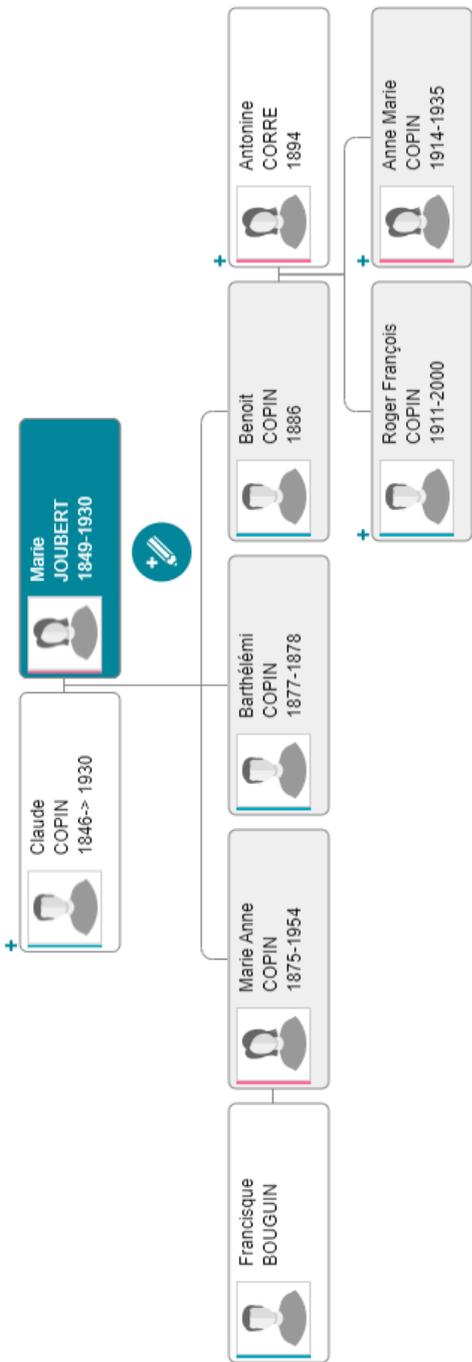
224- naissance Roger François Copin AD42 2NUM88 3E188 84 1 (1911) vue 99/181

225- <https://www.libramemoria.com/defunts/copin--jeanne-/fe9f3d39be2b49bf943ad357d5d6eab8>

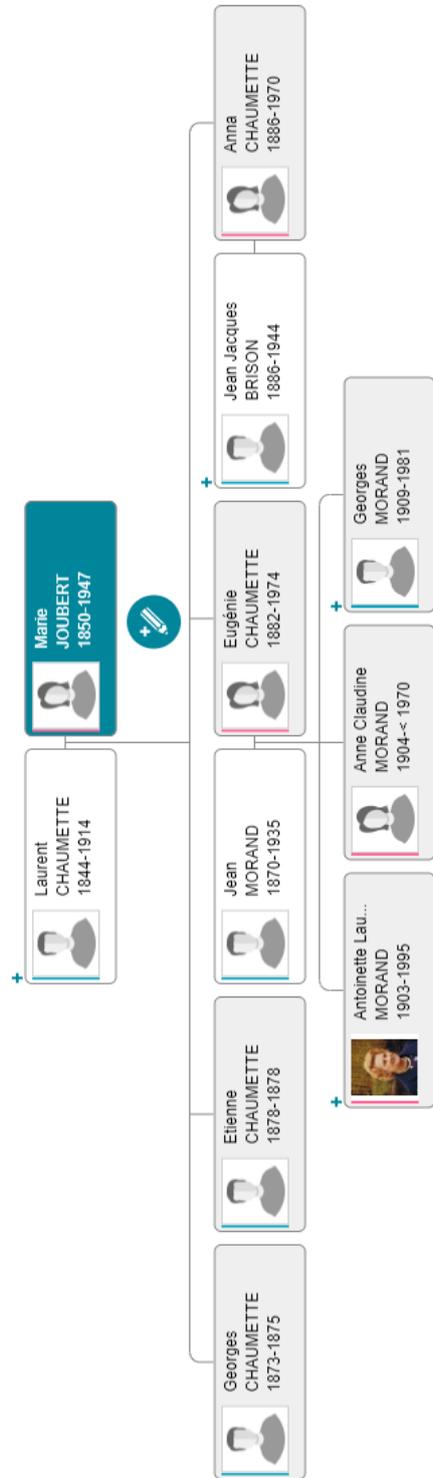
226-chef de famille : terme usité jusqu'en 1970. La loi n° 70-459 du 4 juin 1970 supprime le statut de "chef de famille" du code civil et substitue à la notion de puissance paternelle celle d'autorité parentale commune au père et à la mère.

227- AD42 2NUM35\_6M375\_70 – recensement Commelle-Vernay : liste nominative, cote 6M375 – 1921

BRANCHE 6

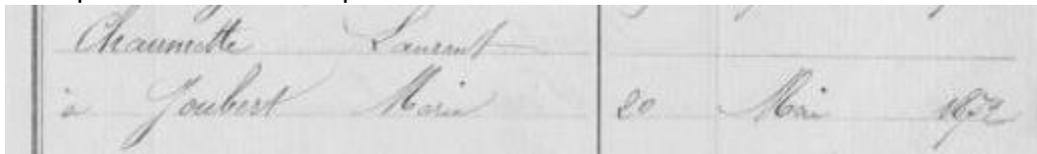


BRANCHE 7

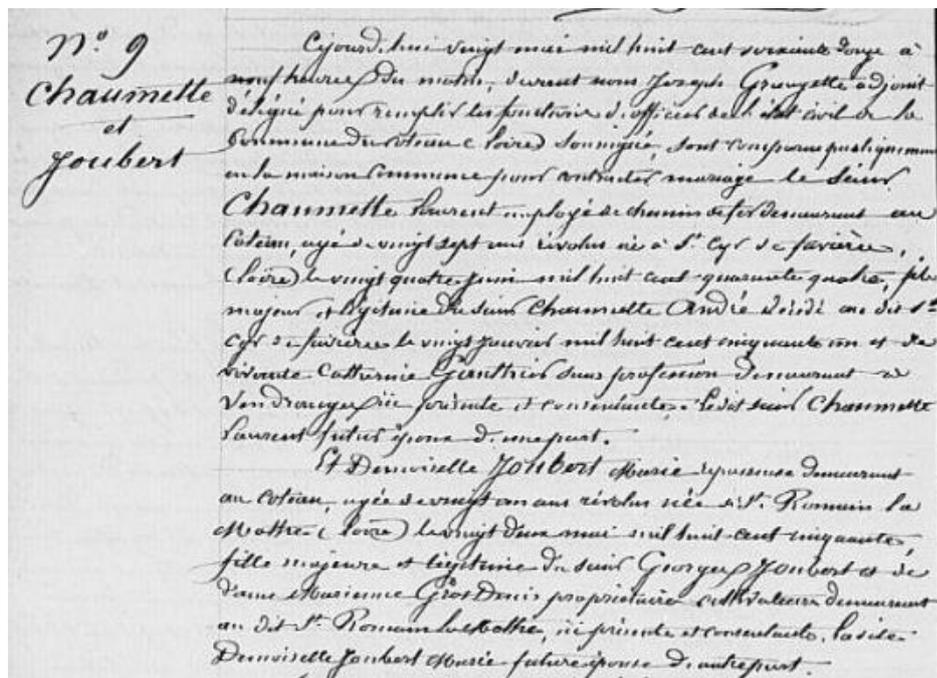


## Chap. 7 La branche benjamine Marie JOUBERT (1850) épouse de Laurent CHAUMETTE (BRANCHE 7)

Marie Joubert, née le 22 mai 1850<sup>228</sup> à St Romain la Motte est la benjamine. Son surnom est Pierrette. Le recensement de Perreux en 1866<sup>229</sup> nous permet de constater qu'elle est domestique chez Maître Vuillermoz, notaire à Perreux. La consultation des tables décennales de mariage<sup>230</sup> nous permet d'identifier qu'elle se marie le 20 mai 1872 en mairie du Coteau<sup>231</sup>.

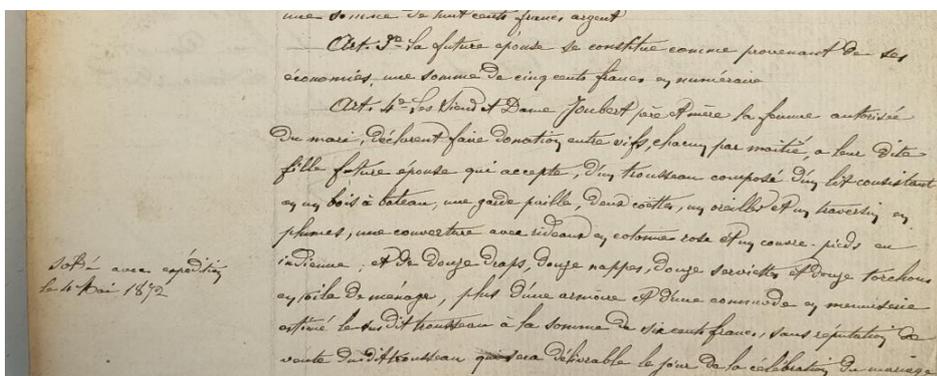


Nous retrouvons ensuite l'acte de mariage qui mentionne un contrat de mariage. Marie est âgée



de 21 ans, majeure. Ses parents, vivants, sont mentionnés comme propriétaires cultivateurs à St Romain la Motte. L'époux se nomme Laurent Chaumette. Il est employé de chemin de fer, âgé de vingt-sept ans, né à St Cyr de Favières le 24 juin 1844. Il est libéré des obligations militaires depuis le 31 décembre de l'année précédente. Parmi les témoins, nous notons la présence de

Barthélémy Joubert correspondant à la branche 3, cafetier et frère de la mariée. « *Un contrat de mariage a été passé le quatre courant du mois devant Maître Larue Notaire au Coteau* »<sup>232</sup>. Nous le



retrouvons dans la série 5E des notaires sans difficulté aux Archives Départementales de la Loire puis que nous avons la date et le notaire. La communauté réduite aux acquêts est choisie. Il est mentionné qu'« *à la dissolution de*

*la communauté, chacun des époux ou ses héritiers, aura le droit de reprendre et prétendre avant tout partage ses biens propres meubles et immeubles et notamment les habillements, linges, hardes et bijoux* »<sup>233</sup>.

228- AD 42 – naissance Marie Joubert - 3NUMEC2/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. Naissances – 1850 p.39

229-2NUM35\_6M366\_171 - Perreux : liste nominative, cote 6M366 – 1866 P9

230- AD42 - tables décennales mariage – 4 E 72 / 3NUMTD9 Le Coteau 1863-1872

231- mariage Joubert Chaumette 1872 -AD42 3E72\_3- 3UMEC3 mariages 1872-1874

232- AD42 5E10\_151 1872 Me Larue Notaire le Coteau

233- formule consacrée pour les biens propres qui sont des effets personnels

L'époux Laurent Chaumette apporte la somme de huit cents Frs argent qu'il s'est constitué de ces économies et de la succession de son père. L'épouse Marie Joubert apporte la somme de cinq cents Frs provenant de ses économies. Les parents de l'épouse font donation entre vifs, chacun pour moitié d'un trousseau composé de meubles et linges de maison, évalué à six cents euros et délivrable le jour du mariage. Il est mentionné que cette donation est faite d'avancement d'hoiries<sup>234</sup>.

Puis vient le temps de la relecture et des signatures et nous remarquons que les deux belles-mères sont les seules à ne pas savoir signer.

Quatre enfants naissent de cette union :

-1/**Georges Chaumette**, qui porte le nom de son grand-père, naît le 14 avril 1873<sup>235</sup> et meurt le 24 août 1875<sup>236</sup> au Coteau.

-2/**Etienne Chaumette** qui naît au Coteau le 28 octobre 1878<sup>237</sup> et meurt le 24 novembre 1878<sup>238</sup> à Commelle Vernay, une commune limitrophe à l'ouest.

-3/**Eugénie Chaumette** qui naît au Coteau le 19 septembre 1882<sup>239</sup>, épouse le dénommé Jean Morand au Coteau le 17 juin 1902<sup>240</sup> et décèdera dans cette même commune le 19 décembre 1974 suivant les mentions marginales des actes de naissance<sup>241</sup>. Les époux Morand étaient charcutiers à Roanne Rue Mulsant. Eugénie aura deux filles. La première prénommée Antoinette Laurence née à Roanne le 29 avril 1903<sup>242</sup> chez son cousin Claude Tillier. Antoinette Laurence Morand épousera le 17 novembre 1923 un employé de Banque Jean Marie Gourlat. Sa sœur Anne Claudine Morand naît à Roanne le 21 juin 1904<sup>243</sup>. Nous n'avons pas retrouvé sa trace dans les actes de décès postérieurs à 1970 référencés par l'Insee.

-4/**Anna Chaumette** qui naît le 21 février 1886<sup>244</sup> au Coteau, épouse Jean Jacques Brison dit « Jean



Brison » le 16 avril 1912. Elle décède le 23 mai 1970 au Coteau suivant les mentions recueillies dans les marges de l'acte de naissance vérifiées par les données Insee. Nous faisons l'hypothèse qu'ils n'ont pas eu de descendance car il n'y a aucun enfant mentionné dans l'avis de décès de Jacques Brison, père dudit Jean Brison<sup>245</sup>, en 1933 publié avec son frère et sa sœur dans le Journal de Roanne. Nous apprenons par le biais d'un article d'annonce légale trouvé via dans le journal Le Salut public publié le 28 novembre 1919 qu'ils furent un temps commerçants à Lyon au 56 Cours Gambetta<sup>246</sup> :

« Etude de Me B Marius PERROT, agréé à Lyon, rue Président Carnot, 3. Deuxième insertion Suivant acte sous-seings privés en date à Lyon du 15 novembre 1919, M. et Mme Chabert Jean et Anne Guinel demeurant à Lyon, Cours Gambetta 56 ont vendu à M. et Mme Jean Brison et Anna Chaumette, demeurant à Lyon, rue Ronald, 9, le fonds de commerce de marchand de chaussures, parapluies et bonneterie qu'ils possèdent et exploitent à Lyon, cours Gambetta, 56. Adresser les réclamations dans les dix jours de la présente insertion à l'élu de M. Perrot, agréé à Lyon, domicile élu des parties ». 247

En juin 1930, comme vu précédemment au chapitre 4 au décès de sa cousine Claudine Desporte épouse de Barthélémy Joubert (branche 4), il est mentionné comme « imprimeur » et résidant Rue Dorian au Coteau<sup>248</sup>. Nous les retrouvons le 10 avril 1932<sup>249</sup> par suite d'un vol de vélo Rue Marengo au Coteau. Jacques Jean Brison était aussi un peintre amateur.

234- hoiries : terme ancien désignant les héritages

235- Georges naissance 3NUMEC3/3E72\_3 - Coteau (Le) Naissances - 1872 - 1874

236- Georges décès 2NUM70\_3Q5796 - Table alphabétique des successions et absences - 1875 - 1879

237- Etienne Naissance : 3NUMEC2/3E72\_4 - Coteau (Le). -Naissances, Mariages, Décès. - 1878 - 1880 vue 17/167

238- Etienne décès : Décès : 2NUM70\_3Q5796 - Table alphabétique des successions et absences - 1875 - 1879

239- Eugénie naissance : AD42 - 3NUMEC3/3E72\_4 -vue 86

240- Eugénie mariage - 2NUM88\_3E72\_9\_1 - Coteau (Le). - Mariages, cote 3E72\_9 - 1900 - 1904 p85

241 mentions marginales des actes instaurées par le code civil de 1804, pour le mariage à partir de 1897, pour le décès à partir de 1945

242- naissance Antoinette Laurence Morand AD42 - cote 2NUM88\_3E188\_76\_1 vue 69Le Coteau 1904

243- naissance Anne Claudine Morand 2NUM88\_3E188\_77\_1 - Roanne. - Naissances, cote 3E188\_77- 1904 page 96

244- naissance Anna Chaumette Cote AD42 3NUMEC2/3E72\_5 - Coteau (Le). -Naissances, Mariages, Décès. - 1886 - 1887 vue 7/134

245- retronews journal de roanne 26mars 1933

246-<https://www.lectura.plus/Presse/show/?id=69SALUTPUBLI-19191128-P-004.pdf&query=BRISON> journal Le Salut Public 1919/11/28

247- <https://maps.app.goo.gl/LJpFtwSF8pYShYneA> 56 Cours Gambetta 69007 LYON

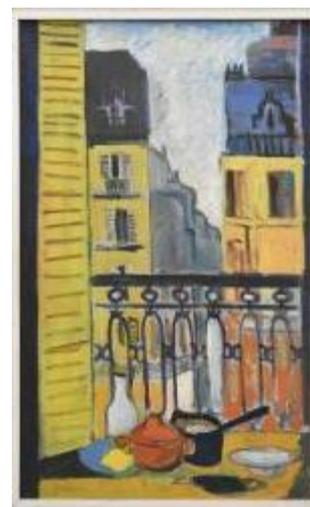
248-Décès Claudine Desporte ép. Joubert -2NUM88\_3E295\_11\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset.- Décès, cote 3E295\_11 - 1900 - 1934

249-<https://www.retronews.fr/journal/journal-de-roanne/10-avril-1932/745/2295627/3>

Voici l'une des œuvres de Jacques Jean Brison dit Jean Brison représentant en 1943 les bords du Rhins<sup>250</sup> ruisseau qui sépare les communes du Coteau et St Vincent de Boisset. Le site ARCADJA <sup>251</sup>



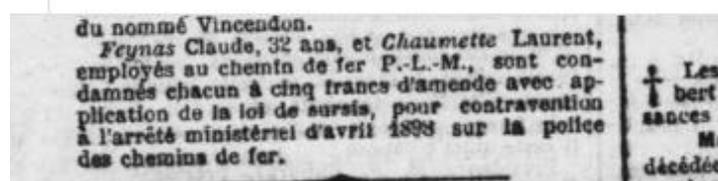
nous informe qu'entre 2006 et 2019, cinq toiles de cet artiste ont été vendues en salle d'enchères. Sa cote d'artiste porte le numéro 313325. Nous trouvons sur ce site une autre toile qui fait penser à ce même paysage et trois toiles <sup>252</sup> d'inspiration fauviste. Le mouvement fauviste <sup>253</sup> était à la mode dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et nous pouvons faire l'hypothèse qu'il connaissait ou fréquentait l'artiste fauviste roannais le plus célèbre Jean Puy <sup>254</sup>.



Les archives du Chemin de Fer sont une source d'informations importante. Nous retrouvons donc la trace d'une médaille d'honneur des chemins de fer accordé au dit Laurent Chaumette, par le ministère des Travaux Publics pour trente-deux ans de service dans le Département de la Loire en ayant fini comme chef de manutention, au Journal officiel de la République française en date du 25 janvier 1926 <sup>255</sup>. Il est alors âgé de 82 ans.

Au mariage de sa fille Eugénie le 17 juin 1902<sup>256</sup>, nous constatons que le dit Laurent Chaumette n'est plus employé des chemins de fer mais cafetier au Coteau. Un autre article trouvé sur Retronews dans le Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire du 25 juin 1902 nous apprend qu'il avait contrevenu à la réglementation des chemins de Fer PLM, était passé devant le Tribunal correctionnel de St Etienne et avait été condamné à cinq Frs avec sursis. Un événement ayant eu lieu quelques mois auparavant, l'avait conduit à se réorienter dans le commerce et explique qu'il n'ait pas effectué plus de trente-deux ans de service. La consultation de l'ouvrage de Béatrice Touchelay « Le développement de la police du rail »<sup>257</sup>, celle du site Labase Lextenso et Legifrance ne nous ont pas permis d'identifier ledit décret ministériel d'avril 1898.

☰ Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire, 25 juin 1902, p. 3/4



La consultation du carton en série U relatif aux jugements rendus à la requête du ministère public par le Tribunal Correctionnel le 24 juin 1902<sup>258</sup> nous a permis de trouver un seul document recto-verso relatif à ce jugement mais sans

précision sur les circonstances imputables au dit Laurent Chaumette et à son comparse. Par ailleurs, ses coordonnées ne sont pas complétées sur le procès-verbal. Les cinq Frs d'amende mentionnés dans l'article de presse sont exacts ainsi que le sursis.

250- BRISON Jean, Paysage de bords de Rhins, huile sur toile, 1943 collection privée

251- <https://www.arcadja.com/auctions/fr/author-lots/uzubuygb/search/evgchkl/>

252- BRISON Jean Le garde-manger, huile sur toile,

253- Fauvisme : mouvement pictural français du début du xx<sup>e</sup> siècle, fondé sur la simplification des formes, l'utilisation de couleurs pures juxtaposées et recherchant l'intensité de l'expression.

254- <https://www.artnet.fr/artistes/jean-puy/>, les œuvres de Jean Puy sont exposées à Paris, St Pétersbourg, Londres et Chicago

255- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6514072d.image.r=CHAUMETTE.f16.hl> JORF

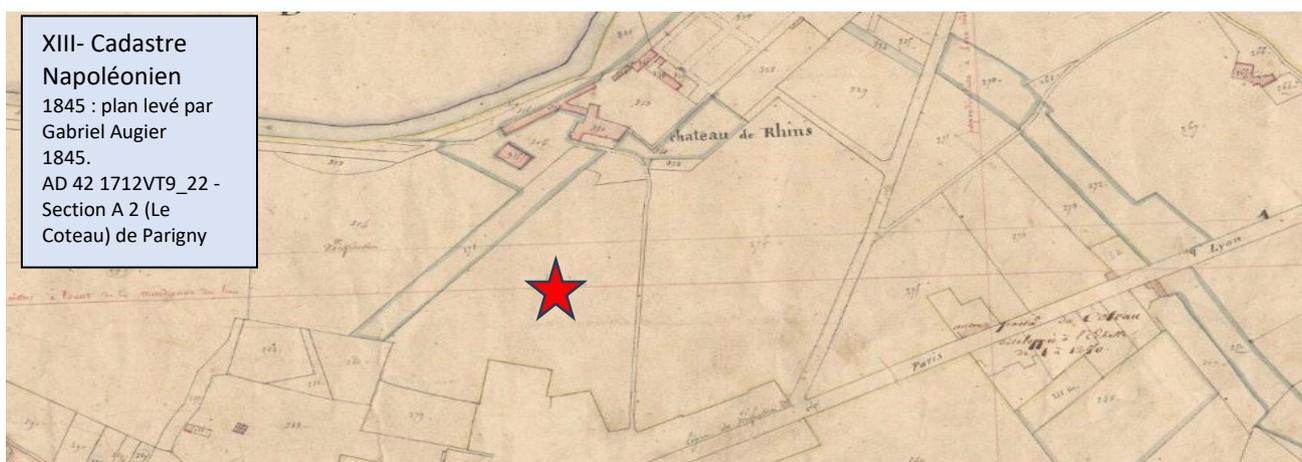
256- 2NUM88\_3E72\_9\_1 - Coteau (Le). - Mariages, cote 3E72\_9 - 1900 - 1904 vue 85

257- TOUCHELAY, Béatrice. Le développement de la police du rail : L'exemple de la compagnie du chemin de fer du nord In : Policer les mobilités : Europe - États-Unis, XVIIIe XXe siècle [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018

258- Tribunal correctionnel de St Etienne-audience du 24 juin 1902 – cote 3U3/3256 janvier à juin 1902

Le 10 avril 1888, Laurent Chaumette, employé de chemin de fer et Marie Joubert, propriétaire empruntent six mille Frs. Ils signent un acte d'obligation<sup>259</sup> devant Me Larue, notaire au Coteau avec un dénommé Jean Corret, architecte à Lyon qui leur prête cette somme avec un taux d'intérêt de cinq %. Ils doivent rembourser en cinq annuités devant le notaire. S'ils ont quinze jours de retard dans les paiements, le capital devient exigible. Ils hypothèquent une maison qu'ils possèdent au Coteau. Il est dit que la maison avec cour close est située dans l'ancien Parc Rainneville parcelle n°277 P section A du plan cadastral de la commune du Coteau « *le tout d'un seul tenant de cinq cents mètres carrés* ». Il est mentionné qu'ils ont acheté le sol sur lequel ils ont fait construire cette maison au « *Marquis Marie Joseph Hubert de Rainneville à l'étude de Maître Matray, notaire à Roanne le 7 septembre 1887* », que cette vente a été enregistrée « *le 26 octobre 1887 dans le volume 923 n°41* » et que la présente somme empruntée de six mille Frs sert à acquérir cette maison dont le prix est de trois mille Frs encore dus. Comme son frère Jean François de la branche 4, Marie Joubert profite de la désintégration de la propriété du marquis de Rainneville. La construction de la maison leur a coûté logiquement la différence soit trois mille Frs.

Dans la carte (Cf Carte XIII) du cadastre napoléonien de 1845<sup>260</sup>, apparaît la parcelle 277 avant son fractionnement. Marie Joubert était vraiment à proximité de ses frères Jean François, cultivateur, résidant en 1888 place de l'Eglise St Marc et Barthélémy cafetier sur la future avenue de la Libération.



Comme pour son frère Jean-François, il n'y a nul prêt bancaire dans cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle mais un prêt à un intermédiaire architecte sous le regard d'un notaire.

Un autre acte, inséré dans celui du notaire évoqué ci-dessus a attiré notre attention et nous le mentionnons en annexe (Cf. Acte XIV). Il s'agit d'un contrat d'assurance souscrit auprès de la Compagnie l'Abeille ayant son siège à Paris avec le numéro de police 8153. Les époux Chaumette Joubert s'obligent à maintenir cette assurance tout le temps que durera le remboursement de l'emprunt. Ils cèdent au prêteur M. Corret les indemnités futures qu'ils pourraient recevoir. L'assurance inclus la valeur du mobilier et est souscrite pour huit mille Frs de biens. Par chance sur ce contrat figure la description de la maison : elle se situe allée des marronniers, bâtie sur cave, avec cuisine, chambre et salle de café au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage et grenier, construite en pierres et mâchefer<sup>262</sup>. La prime annuelle leur coûte huit Frs et soixante-dix centimes. Nous comprenons pourquoi il est devenu en fin de carrière cafetier comme son beau-frère Barthélémy au Coteau et son cousin Barthélémy à St Vincent de Boisset. La maison de l'allée des marronniers n'existe plus, c'est aujourd'hui la salle des fêtes communale « Espace des Marronniers ». Comme des témoins impassibles, sept marronniers sont toujours là.

259- acquisition maison avril 1888 acte notarié Me Larue notaire Le Coteau cote AD42 5E10-174

260- AD42 1712VT9\_22 - Section A 2 (Le Coteau) de Parigny devient section U 2 (Section unique) du Coteau en 1845 : plan levé par Gabriel Augier à l'échelle 1 :2500.

262- Le mâchefer est le résidu de l'incinération du charbon. Une substance provenant du recyclage des scories de houilles (résidu de haut fourneau).

A ce stade et après avoir approché les sept enfants survivants de notre couple principal, il nous a semblé pertinent de réaliser un tableau comparatif de leurs contrats de mariage :

Noms Prénoms/ Etat civil	Mariages	Régime matrimonial choisi	Apports côté Joubert	Apports du conjoint
Louis	1862-Chassagne	Communauté réduite aux acquêts	500 frs (économies) et une propriété rurale (maison, terre et vigne)	Donation entre vifs de la mère pour avance d'hoiries d'un trousseau et mobilier pour 200 frs
Benoite	1853-Joux	?	1000 frs, 300 Frs en mobilier	490 frs en mobilier
François				
Jean François	1872-Gondras	Communauté réduite aux acquêts	Bétail 3000 frs (grevé d'une dette de 2000 frs), matériel pour 600 frs, mobilier pour 400 frs, une vigne	Trousseau de 200 frs Meuble de 120 frs, Somme de 1500 frs (économies)
Barthélémy	1869-Maingois	Communauté réduite aux acquêts	Mention « Pas de contrat de mariage »	Mention « Pas de contrat de mariage »
Joséphine				
Benoite	1868-Roche	Communauté réduite aux acquêts	Trousseau linge et mobilier 600 frs par donation entre vifs de ses parents et par avance d'hoirie	Rien
Joseph				
Marie	1872-Copin	Communauté réduite aux acquêts	Habits 200 frs, trousseau linge et mobilier 700 frs (économies), un fonds de commerce d'épicerie de 600 frs	Un métier à tisser pour 100 frs et 100 frs en argent
Marie	1872-Chaumette	Communauté réduite aux acquêts	Trousseau linge et mobilier 600 frs par donation entre vifs de ses parents et par avance d'hoirie, argent 500 frs (ses économies)	800 frs (argent lié à la succession de son père et de ses économies)
Antoine				

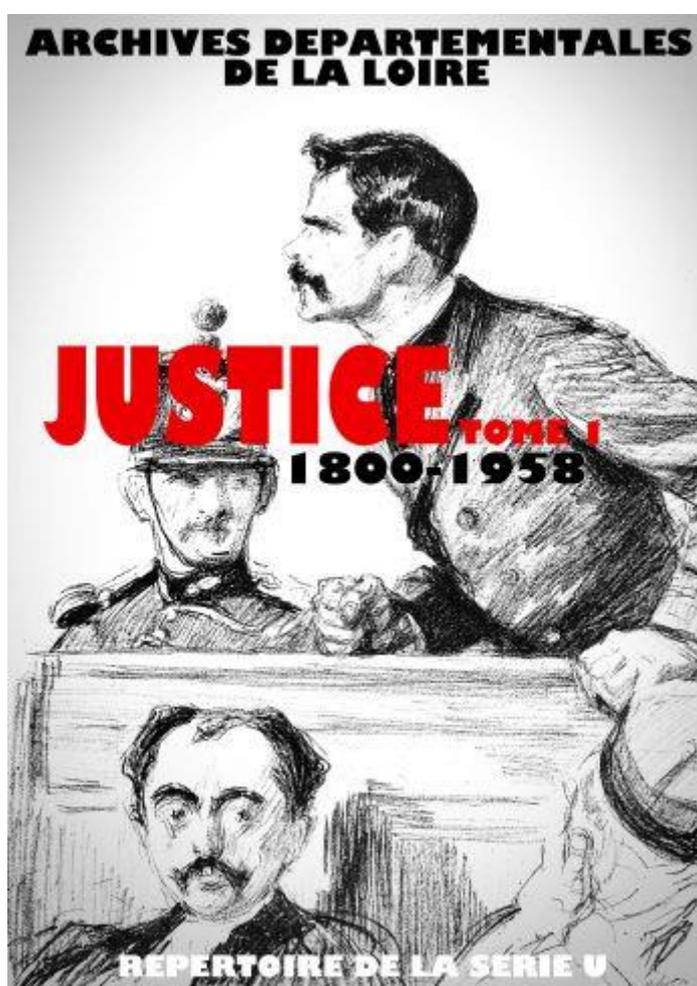
#### Quelques constats s'imposent avant d'aller plus loin :

Comme il y a six contrats de mariage pour sept couples, nous sommes statistiquement dans les données de l'époque quant à la pratique du contrat de mariage qui concernaient huit fiancés sur dix <sup>263</sup>. Les familles ne cherchent pas à équilibrer les montants des apports. Les époux par leurs économies se constituent tout ou partie de la dot. Deux filles de la famille Joubert qui n'ont pas d'économie ou pas assez, sont dotées par donation entre vifs de leur père et mère à hauteur de la même somme 600 Frs à quatre années d'intervalle. La mention « par avance d'hoirie » pour les deux filles Benoite et Marie nous rappelle qu'elles seront probablement désavantagées dans la future transmission du patrimoine immobilier. Dans 100% des cas, nous avons une clause de préciput, rappelant que le conjoint survivant récupérera les meubles, vêtements, linges, fonds de commerce, matériels professionnels, bétail, sommes en nature ou en argent à sa volonté et avant tout partage. Enfin dans la totalité des cas, les sommes apportées par les conjoints sont moindres que celles apportées côté Joubert.

## Partie IV Les événements des branches JOUBERT collatérales ayant impactés notre couple

Trois événements survenus dans la famille Joubert ont attiré notre attention car étant susceptibles d'avoir impacté notre couple et leurs descendants. Ils seront l'occasion d'explorer des fonds d'archives différents :

- La presse ancienne via Retronews et Lectura Plus.
- Les archives d'Outre-mer (ANOM).
- Les archives liées aux distinctions honorifiques via la base LEONORE des Archives Nationales.
- Les journaux officiels (JORF).
- Les archives juridiques aux archives départementales en série 2U - Dossiers de procédures Cour d'Assises <sup>264</sup>.



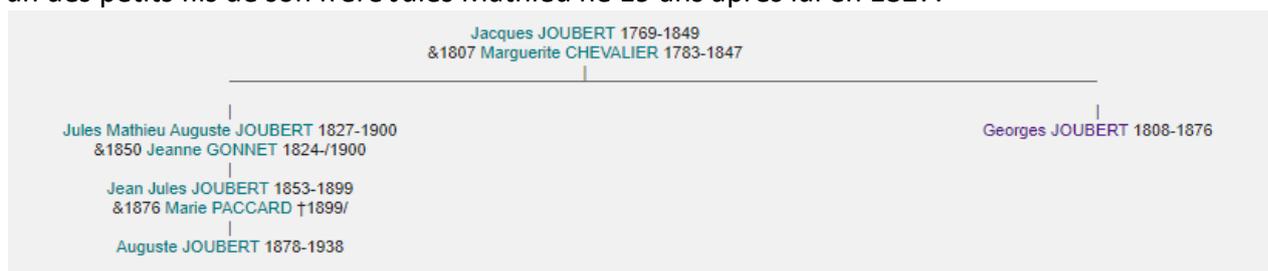
---

264- AD42 - Illustration de couverture du nouvel inventaire des archives de Justice série U

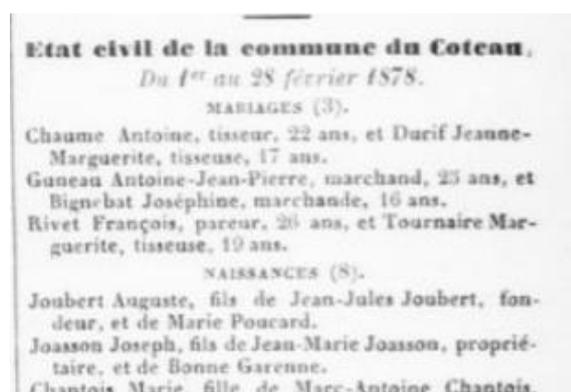
## Chap. 1 Une condamnation en Cour d'Assises : un meurtrier psychopathe de 16 ans

Au détour d'une autre recherche, le personnage d'Auguste Joubert, condamné en cour d'Assises de la Loire en 1892 a émergé. La sérendipité ou l'art de trouver ce que l'on ne cherche pas est parfois utile. L'intérêt d'une recherche dans les archives d'Outre-Mer a pris le relais. Comme nous pouvons supposer que cela a jeté quelque peu l'opprobre sur cette famille Joubert et sur les cousins descendants de notre couple, nous mentionnons les informations récoltées.

Auguste Joubert est né le 10 février 1878<sup>265</sup> au Coteau. Il s'agit du petit neveu de Georges Joubert, l'un des petits fils de son frère Jules Mathieu né 19 ans après lui en 1827.



Le journal de Roanne mentionne à la rubrique Etat civil sa naissance le 10 février 1878<sup>266</sup>. Son père Jean Jules JOUBERT est alors fondeur et sa mère prénommée Marie Poucard.



A 16 ans, Auguste Joubert exerçait la profession de tisseur.

Le bassin roannais était réputé pour ses articles textiles et quelques usines s'étaient installés à Roanne au XIX<sup>e</sup> siècle du fait de la faible teneur en calcaire des eaux de la Loire toute proche.

En recherchant les faits sur la plateforme Lectura plus, nous trouvons un article page 2 du journal local lyonnais Le Salut Public du 7 septembre 1894<sup>267</sup> intitulé « Un assassin de 16 ans ».

Nous apprenons que :

- Le mobile semble être un vol de montres.
- La victime est une cousine nommée Catherine Chevalier Veuve Lagoute.
- Auguste Joubert nie les faits.
- Il a déjà été traduit précédemment en justice pour des faits de vol.
- Il a déjà tenté un vol avec violence chez un oncle nommé Chossonnery avec la même arme : une hache.

Rappelons que « La loi du 27 mai 1885, dite loi sur la relégation des récidivistes, entraîne l'internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises des délinquants et criminels multirécidivistes »<sup>268</sup>.



265- naissance Auguste Joubert 1878 AD42 Le Coteau 3NUMEC2/3E72\_4 - Coteau (Le). -Naissances, Mariages, Décès. - 1878 – 1880 vue 6/167

266- Journal de Roanne via Retronews 8 février 1878

267-- <https://www.lectura.plus/Presse/show/?id=69SALUTPUBLI-18940907-P-002.pdf&query=&back=>

268-La revue Française de généalogie n° 272 / Juin juillet 2024 page 47 cas similaire cas Camille Fouilloy assassin en 1880 de son patron M. Joubert

LOIRE. — Un Assassin de seize ans. — La cour d'assises de la Loire vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité un enfant de seize ans. Voici les faits :

La nommée Catherine Chevalier, veuve Lagoutte, âgée de soixante-deux ans, habitait avec son fils Claude, une maison isolée située à la Mirandolle, commune de Villerest.

Le 14 mai dernier, son fils l'avait quittée dans l'après-midi pour se rendre à Roanne. Vers neuf heures du soir, en rentrant chez lui, il constatait que la porte de la cuisine de l'habitation était ouverte. Pénétrant à l'intérieur, il a heurté le corps inanimé de sa mère, qui gisait dans une mare de sang. Les meubles du rez-de-chaussée n'avaient pas été fouillés.

Au premier étage, les tiroirs d'une armoire et d'une table, avaient été bouleversés et l'assassin avait soustrait une montre en argent, appartenant au fils de la victime. Une hache ensanglantée et à laquelle des cheveux étaient encore adhérents, était déposée dans cette pièce sur un lit.

L'assassin qui se proposait certainement de visiter le rez-de-chaussée, avait dû être dérangé par quelques passants, et avait pris la fuite. Le vol avait donc été le mobile du crime.

Les soupçons se portèrent sur le nommé Auguste Joubert, âgé de seize ans cousin, de la victime, qui fut arrêté. L'instruction a démontré sa culpabilité ; quoique âgé de seize ans seulement, Joubert a été traduit deux fois en justice pour vol. D'un caractère sournois et violent, il ne cessait de se livrer au jeu. Il ne travaillait pas d'une façon régulière. Il était affilié au groupe anarchiste de la jeunesse antipatriote, dont il était un des plus fermes adhérents. Enfin, il a été démontré par l'information qu'à la fin de janvier 1894, le sieur Chazal a arrêté le bras de Joubert au moment où ce dernier allait frapper à la tête d'un coup de hache son oncle, le sieur Chassonnery, cultivateur à Perreux.

D'avant la cour d'assises, malgré les preuves accablantes il a nié avec aplomb l'assassinat qui lui est reproché. Comme nous l'avons dit, le jury l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Comme certains procès étaient délocalisés, « dépayés » à Montbrison dans l'ancien chef-lieu d'arrondissement, comme celui du célèbre anarchiste Ravachol<sup>269</sup> en 1892, j'avais un doute sur le lieu exact.

Le site internet de la ville de Montbrison<sup>270</sup>, nous apprend que Napoléon III a décidé le transfert de la Préfecture de la Loire de Montbrison à Saint Etienne en 1855 et que le transfert à St Etienne de la Cour d'Assises eu lieu en 1868, douze ans après.

Un autre article dans le journal Le Mémorial de la Loire et de la Haute Loire »<sup>271</sup> trouvé dans la plateforme Retronews le confirme et nous en apprend plus sur notre « petit Ravachol » :

- Le procès a lieu à St Etienne le 5 septembre 1895.
- Auguste Joubert participait avec ses parents à des réunions d'un groupe anarchiste roannais « la jeunesse antipatriote de Roanne »
- Il jouait et avait des problèmes d'argent.
- L'horloger choisi pour écouler l'objet du vol le dénonce.
- Le procureur de la République demande qu'il soit jugé pour ce crime, le vol associé, les vols précédents et ses mœurs d'anarchiste.
- Le défenseur demande l'acquittement au motif que c'est un enfant.
- Il échappe à la guillotine.
- La Cour d'Assises le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

**COUR D'ASSISES**  
DE LA LOIRE.  
Présidence de M. PELAGAUD, conseiller à la Cour de Lyon.  
Audience du 5 septembre.  
**Le crime de Villerest**

Une grave, très grave affaire, ou un jeune homme de seize ans, adolescent élevé sur les genoux de l'anarchie, se débat contre une accusation qui suspend sur sa tête le glaive de la guillotine.

Ce jeune homme, que ses parents conduisaient aux soirées familiales (!) des « compagnons » roannais, et qui s'était lui-même affilié, dès l'âge de quatorze ans, au groupe de la « Jeunesse anti-patriote de Roanne », est un ouvrier lisseur du nom d'Auguste Joubert. Laborieux, mais joueur, il s'était créé d'assez grands besoins d'argent auxquels il aurait résolu, en dernière analyse, de faire face en assassinant une vieille tante qui habitait avec son fils un hameau de la commune de Villerest.

Il a toujours nié, et il nie encore. Mais l'accusation lui oppose des témoignages et surtout l'histoire d'une montre, qui ne laisse que peu de place au doute. Cette montre, volée dans la maison du crime, Joubert l'a cédée à un individu qui l'a portée presque aussitôt chez un horloger de Roanne pour en faire changer la serrure. Il n'a pu être arrêté.

Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire, 6 septembre 1894, p. 3/4

UN CAS DE MARIAGE, DE CÉS SÉRIEUX, ENCHÊMÉ LE PROPRIÉTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT raconter ceci : « Hier soir, à onze heures, trois individus qui sont partis de chez moi, sans payer leurs consommations, ont déclaré qu'on entendrait bientôt parler d'un assassinat. »

M. Michel, entendu à son tour, confirme le propos rapporté par M. Déchavanne, propos qu'il avait lui-même surpris, le soir du crime, sur les lèvres de trois inconnus entrés dans son café.

Charles Gonin, cultivateur à Villerest, envoyé, quelques instants après la découverte du crime, pour aller, au nom de la famille Lagoutte, chercher un médecin à Roanne, s'arrêta au café Michel avec deux amis. Là, le témoin, dans le cours de la conversation, dit à ceux qui l'entouraient : « Demain, on parlera de l'assassinat. »

Cette déposition, on le conçoit, détruit l'effet des deux précédentes, entendues à la requête de la défense.

Le dernier témoin, Rey, se borne à confirmer les déclarations de Gonin avec lequel il se trouvait, le 14 mai, vers onze heures du soir, au café Michel.

**Réquisitoire.**  
A 5 heures, M. Cabanes, procureur de la République, a la parole pour son réquisitoire : — Il est des crimes, dit M. Cabanes, devant lesquels la raison humaine et l'imagination restent confondues, des crimes qui se posent comme des problèmes dont on chercherait en vain la solution. Le forfait reproché à Auguste Joubert est de ces crimes-là.

Sur ce jeune homme de seize ans, sur cet enfant, l'œil se pose d'une accusation capitale. La

Pourriez-vous faire à cet enfant un crime de ce qu'on l'a traité naguère aux conciliabules anarchistes ? Mais il fallait commencer par proscrire cet apostolat révolutionnaire qu'on a trop longtemps toléré et que des fonctionnaires de l'Etat ont pu exercer librement dans certaines institutions désormais tristement célèbres.

Comment osez-vous reprocher à ce malheureux Joubert d'être anti-patriote, quand des hommes aujourd'hui haut placés ont pu dire comme M. Bateson, directeur de l'enseignement primaire : — « Un pays sera toujours déshonoré tant qu'on y trouvera des individus pour porter la livrée du soldat, du magistrat et du prêtre. »

Ramenez dans nos écoles l'idée de Dieu, c'est-à-dire l'idée du devoir, et vous n'aurez plus à trembler devant l'effroyable propagation du crime dans le domaine de l'enfance.

Après une courte réplique de M. Cabanes et une nouvelle riposte de M. Lafay, le jury se retire pour délibérer. Il est sept heures.

**Le verdict.**  
Trente-cinq minutes de délibération, et le jury revient avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais admettant Joubert au bénéfice des circonstances atténuantes.

M. le Président (à Joubert). — Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?  
Joubert — Monsieur le Président, je suis innocent ; le dedans ; ce serait bien malheureux que je sois condamné.

**Condamnation.**  
La Cour, après avoir délibéré, condamne Auguste Joubert aux travaux forcés à perpétuité. L'audience est levée à huit heures.

269- <https://histoire-image.org/etudes/ravachol> Ravachol procès du 11 juillet 1892

270- <https://ville-montbrison.fr/loisirs-et-decouvertes/decouvrir-montbrison/patrimoine/palais-de-justice/>

271- <https://www.retronews.fr/journal/memorial-de-la-loire-et-de-la-haute-loire/6-septembre-1894/231/1753377/2>

Ce procès renvoie aux débats politiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la condamnation des enfants, la gestion des anarchistes, la liberté d'expression des fonctionnaires, la séparation de l'Etat et de l'Eglise, l'éducation des enfants.

**47NUM\_1R1431 - Matricules numéros 1001 à 1500 - 1898**

6 JUL. 1922

Nom: *Joubert*

Prénoms: *Auguste*

Numéro matricule du recrutement: *1117*

Classe de mobilisation:

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *10 février 1878* à *Le Coteau*, canton de *Perreux*, département de *la Loire*.

à *Cayenne*, canton de *Perreux*, département de *la Loire*.

profession de *...*

fil de *Jean Jules* et *Marie Paccard*, domiciliés à *Le Coteau*, canton de *Perreux*, département de *la Loire*.

N° *65* de tirage dans le canton de *Perreux*.

**DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.**

*Mis à la disposition du Ministre de la Marine en 1894.*

Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement national ( *1<sup>re</sup>* partie).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

*1<sup>er</sup> janvier 1893, 6<sup>es</sup> 1<sup>re</sup> Réserve, pour vol, signalement à ses parents.*

*1<sup>er</sup> avril 1893, 1<sup>er</sup> Réserve, pour vol, signalement à ses parents.*

*5<sup>es</sup> 1<sup>re</sup> 1894, Combats de la Loire, pour assassinat, suicide vol, travaux forcés à perpétuité.*

**SIGNALEMENT.**

Classe: *1*, taille: *1 m. 60*, poids: *55 kg*, cheveux: *bruns*, yeux: *bleus*, nez: *droit*, bouche: *normale*, dents: *complètes*, cicatrices: *aucune*.

Degré d'instruction: *1* (général), *1* (militaire).

Dans l'armée active: *Mis à la disposition du Ministre de la Marine en 1894.*

Dans la réserve ou dans la réserve de l'armée active: *...*

Cette condamnation figure bien dans son registre matricule trouvé sur le site Mémoires des hommes pour la classe 1898.

La fiche matricule mentionne sa naissance au 10 février 1878<sup>272</sup> alors que l'article de presse du journal de Roanne la mentionnait au 8 février 1878. Le

nom de sa mère est Marie Paccard alors qu'était mentionné « Marie Poucard » dans l'article de presse de septembre 1894. En 1898, il est déjà à Cayenne. Le conseil de révision rappelle qu'il a été mis à disposition du ministre de la Marine dont dépendait les bagnards depuis la Révolution. Il a obtenu le n° 65 du tirage pour le Canton de Perreux dont dépend sa commune Le Coteau. Son degré d'instruction est 1 qui signifie qu'il « sait lire ». La fiche matricule confirme ses condamnations pour vol le 31 janvier 1893, le 10 avril 1893, et pour assassinat le 5 septembre 1894.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS			DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
<i>1<sup>er</sup> 1<sup>re</sup> 1902</i>	<i>1<sup>er</sup> 1<sup>re</sup> 1902</i>	<i>1<sup>er</sup> 1<sup>re</sup> 1902</i>	<i>1<sup>er</sup> 1<sup>re</sup> 1902</i>
		<i>1<sup>er</sup> 1<sup>re</sup> 1902</i>	<i>1<sup>er</sup> 1<sup>re</sup> 1902</i>

La partie descriptive de signalement n'est évidemment pas remplie. La partie sur le déroulement et le changement d'armée (armée active, territoriale, réserve) ne nous apprend rien. Les informations avaient probablement été pré-remplies.

Restent en suspens d'autres questions sur sa mort, date et lieu, son éventuel retour en métropole, sa descendance, sa survie au bagne de 1895 à 1938.

Son acte de naissance trouvé avec la cote 3E72\_4 Le Coteau aux Archives Départementales de la Loire, permet de définir des données exactes : sa date de naissance le 10 février 1878 et le nom de sa mère orthographié « Marie Paccard ».

Les Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)<sup>273</sup> consultées via l'outil de recherche en ligne IREL nous permettent de lever un certain nombre de doutes et de répondre à quelques questions.

272- Matricule Auguste Joubert cote AD42 1R 1431 numero 1117

273- Auguste Joubert cote FR ANOM COL H 1456

[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards\\_dossiers\\_individuels/?nom=Joubert&nomEpouse=&prenoms=&alias=&date=&from=&to=&numMatricule=&territoire=&typenote=&note=&q=&id=35684](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels/?nom=Joubert&nomEpouse=&prenoms=&alias=&date=&from=&to=&numMatricule=&territoire=&typenote=&note=&q=&id=35684)

Nous atérons sur cette page des Archives Nationales d'Outre Mer (ANOM) :

**IREL** **anom** Archives nationales d'outre-mer

INSTRUMENTS DE RECHERCHE EN LIGNE

BASE DE DONNÉES DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE CONDAMNÉS AU BAGNE

Cette base de données recense les dossiers individuels des condamnés aux bagnes coloniaux, conservés aux Archives nationales d'outre-mer.

Recherche par critères

Nom: JOUBERT

Nom d'épouse:

Prénoms:

Alias:

Année: ou entre 1894 et 1925

N° matricule:

Territoire:

Documents particuliers:

Notes:

EFFACER LANCER LA RECHERCHE

Inventaires détaillés Etat général des fonds

< revenir aux résultats

Dossier individuel de bagne

**Joubert, Auguste**

Cote de référence: FR ANOM COL H 1456  
 Code de communication: zone générique = FM, zone cote = H1456/joubertaug  
 Condamné en: 1894  
 Envoyé en: Guyane française  
 N° matricule: 26733 / 15626

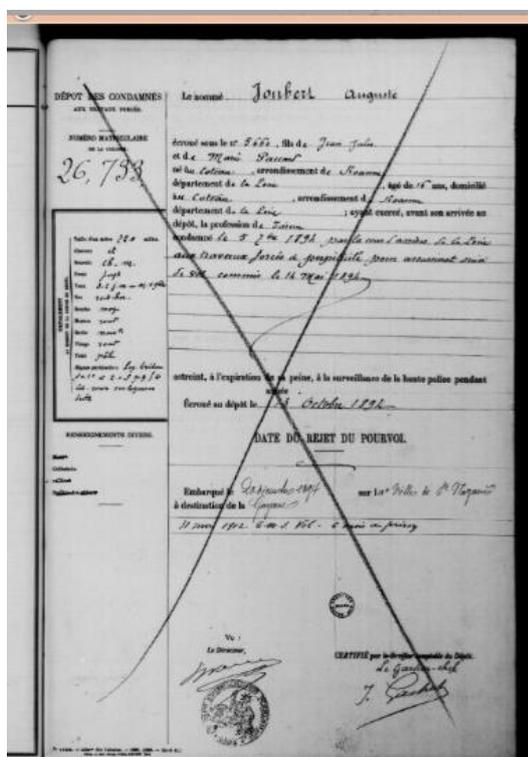
Informations: Décédé le 22 novembre 1938

Communicabilité: Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire: le registre des matricules

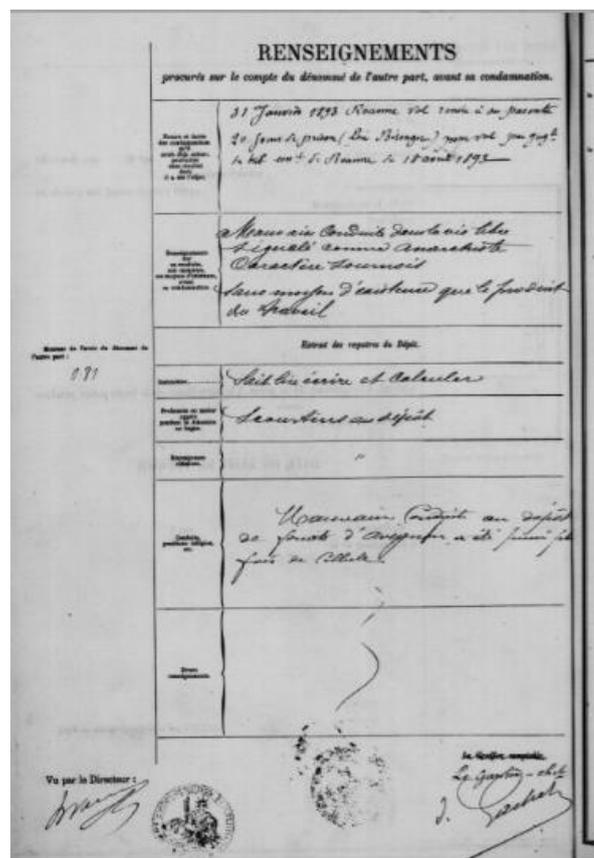
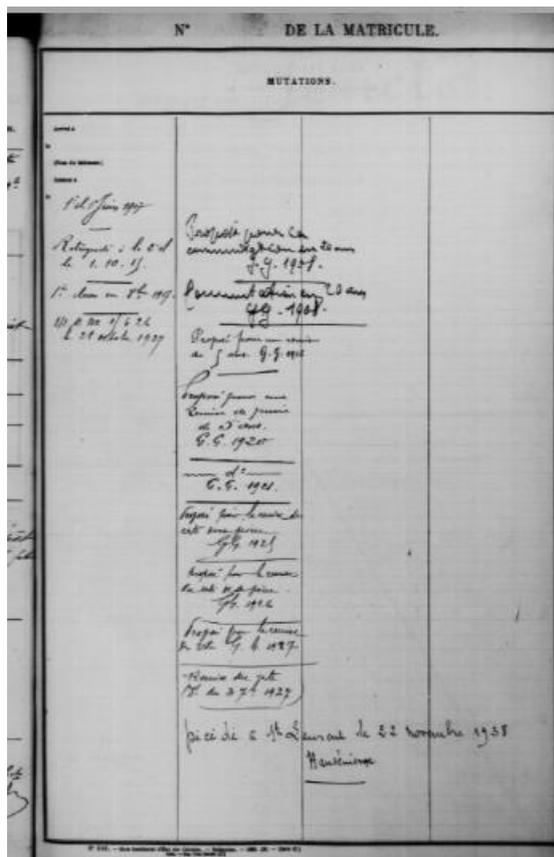
Une seconde fiche matricule est consultable en ligne. Elle est plus détaillée. Nous apprenons différentes informations :

- Auguste portait le n° 26733 dans la colonie.
- Il mesurait 1m 72.
- Il a été écroué au dépôt d'Avignon le 13 octobre 1894.
- Il est parti de métropole sur le navire nommé « Ville de St Nazaire » le 20 décembre 1894.
- Il était passé devant le tribunal correctionnel de Roanne le 18 août 1893.
- Il avait « une mauvaise conduite dans sa vie libre ».
- Il avait été estimé comme « sournois ».
- Il était « sans autre moyen d'existence que son travail ».
- Il a eu une mauvaise conduite au dépôt de forçats d'Avignon et a été puni pour faits de cellule.
- Il a fait six mois de prison pour vol à partir du 31 mai 1912.
- Sept demandes de remise de peine ont été demandées et refusées.
- Il est décédé à St Laurent du Maroni le 22 novembre 1938.



Nous avons la confirmation des faits d'anarchie antérieurs à la condamnation.

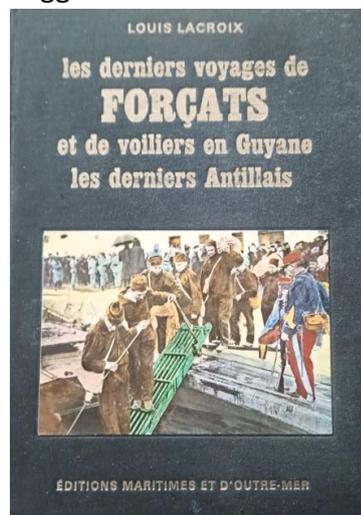
La mention « sait lire, écrire et calculer » atteste que le registre matricule a été rédigé en métropole un peu rapidement voir a été pré rempli.



A ce stade, trois questions émergent :

Comment s'est déroulé le départ de métropole ?

L'ouvrage du Capitaine Louis Lacroix <sup>274</sup> sur les derviers voyages de forçats et les voiliers en Guyane suggèrent les conditions de vie d'Auguste Joubert.



Comme l'exploitation des bagnes était ruineuse pour les finances publiques, une commission parlementaire préconisa dès 1891 de faire appel à des armateurs privés. C'est ainsi que la Société Nantaise de navigation, appelée communément « la Nantaise », se substitua à la marine militaire pour les déplacements de forçats avec trois bateaux vapeurs le « ville de St Nazaire », le « Calédonie » et le « Loire ». Le tarif de transport des forçats sur le Ville de St Nazaire était facturé à l'Etat pour la somme de 375 F. en 1891. C'était un petit vapeur de 1463 tonneaux de jauge mesurant 74 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur avec 6 mètres de tirant d'eau construit dans le port anglais de Sunderland. Sa vitesse était de huit nœuds en charge. De 1891 à fin 1896, le capitaine en fut le Sieur Thémoin. Parfois, les vapeurs faisaient de nombreuses escales avant la traversée pour ravitaillement ou récupérer d'autres forçats y compris en Méditerranée et en Algérie. Le

Capitaine Louis Lacroix dans ce même ouvrage cité mentionne les propos de Mme Vanet, ayant publié un article sur le sujet dans une revue locale qui qualifiait d'immoral la façon dont avait lieu le regroupement depuis les différentes prisons spécialisées de Fresne, Nantes, Bordeaux, Avignon et Quimper « enfermés dans des wagons cellulaires à 19 compartiments et à même le plancher nu où ils ne pouvaient s'étendre, ils arrivaient épuisés après de longues heures de trajet... la police locale les encadrait aussitôt pour les conduire menottes aux mains à la vielle prison de la ville de La Rochelle qu'ils traversaient devant des centaines de spectateurs attirés par une curiosité malsaine ». Le lendemain matin, il partait pour l'île de Ré où avait lieu l'embarquement pour St Laurent du Maroni.

### A-t-il croisé le Capitaine Dreyfus prisonnier à la même période ?

Non, il semble d'après le Capitaine Louis Lacroix que les prisonniers étaient répartis en fonction des peines dans plusieurs sites. Les prisonniers politiques étaient confinés dans les Iles du Salut à 15km au nord de l'estuaire de Kourou soit 45 km de Cayenne par ce que plus faciles à surveiller. Ainsi le Capitaine Dreyfus passa cinq ans de 1894 à 1899 sur l'Île du Diable réservée aux déportés politiques. Les prisonniers communs étaient à Saint Laurent du Maroni à proximité de la forêt amazonienne.

### Comment a-t-il pu survivre cinquante ans dans de telles conditions ?

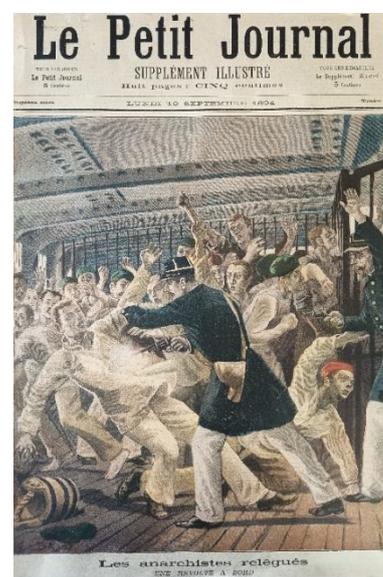
Nous apprenons qu'à leur arrivée, les forçats étaient triés et affectés à des tâches bien différentes en fonction de leur âge, leur état de santé et leurs compétences. En proportion, nombreux étaient ceux qui étaient confiés à des particuliers comme ouvriers agricoles ou étaient employés à des tâches administratives propres à l'administration pénitentiaire ou encore comme domestiques des officiers. D'autres étaient envoyés à l'extérieur chez des particuliers comme domestiques et appelés « garçons de famille ». Ceux qui avaient des métiers étaient dirigés dans des ateliers spécialisés. Ainsi l'on peut supposer qu'Auguste Joubert ne fut pas envoyé en forêt amazonienne aux travaux de force pour couper un stère de bois par jour, cadence imposée, car « *l'espérance de vie ne dépassait pas dans ce cas cinq ans* ».

Joubert, Auguste	1894	Guyane française	FR ANOM COL H 1456
Joubert, Auguste	1894	Guyane française	FR ANOM COL H 3937

Les archives nationales d'Outre-Mer mentionnent l'existence de deux cartons d'archives. Le carton H3937 correspond à

des correspondances privées. Nous nous déplacerons ultérieurement à Aix en Provence pour les consulter.

Pour comprendre l'époque, la sévérité de la sanction et la façon dont était perçue l'anarchie, nous avons recherché des articles parus dans la presse parisienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La première de couverture du Petit Journal<sup>275</sup> du 10 septembre 1894 soit un an avant le procès d'Auguste Joubert titre « Les anarchistes relégués : une révolte à bord » et nous rapporte un cas de mutinerie des passagers des condamnés au bagne pour anarchie. Puis, nous récupérons le dossier de procédure en série U. Les circonstances nous ont été favorables car les Archives de la Loire venaient de mettre en ligne l'inventaire dédié à la justice et d'organiser une conférence sur cette publication. A partir du nouvel inventaire en ligne, la cote correspondant à la période du jugement<sup>276</sup> est évidente. Il est bien difficile de résumer deux cents pages de procédures soit un carton entier. Ci-après, nous avons incrusté les images et plans découverts. Le rapport du commissaire de police du 28 août 1894 est en annexe (Cf. Acte VII) car il évoque sa généalogie jusqu'à ses arrière-grands-parents paternels Jacques Joubert et Marguerite Chevalier. Rien n'est mentionné sur ses ascendants maternels comme si les qualités et défauts psychiques d'une personne se transmettaient par les pères. Cette conception nous renvoie aux travaux de Bénédicte Augustin Morel<sup>277</sup> (1809-1873), psychiatre français expert en son temps sur l'état mental des criminels, sur la dégénérescence et la transmission héréditaire des désordres cérébraux. Elle prend aussi sa source dans le droit romain, dans la puissance et les attributs du « Père ».



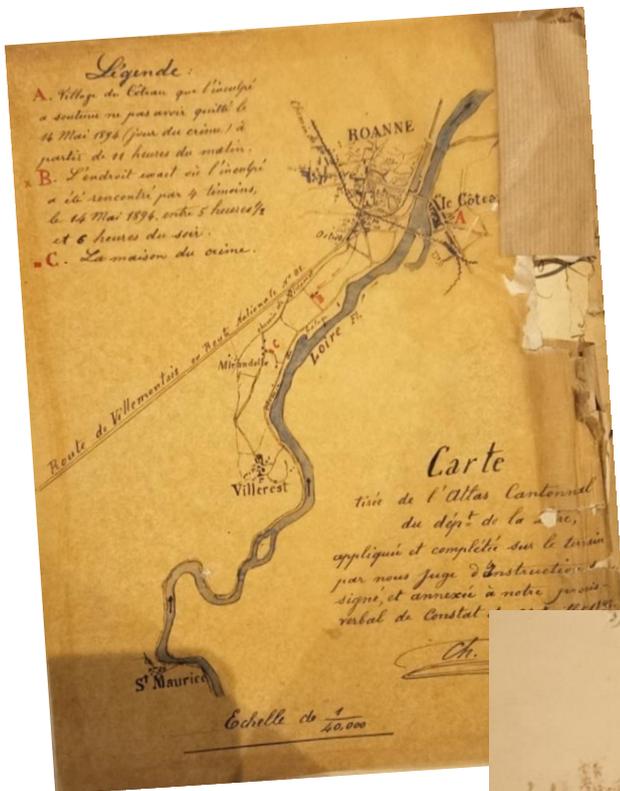
274- Cap. Louis Lacroix, P. 17-49, *Les derniers voyages de Forçats et de voiliers en Guyane et les derniers antillais*, Ed. Maritimes d'Outre-Mer, 1970

275- Collection privée- Révolte à bord du navire *Ville de Saint-Nazaire*, qui a embarqué de l'île d'Aix vers le bagne de Cayenne en Guyane, 130 forçats et 170 relégués dont de nombreux anarchistes connus (Leautier, Marpeaux, Catineau, Colombat...). Gravure d'Alexandre Jean-Baptiste Brun, Supplément illustré du Petit Journal du 10 septembre 1894.

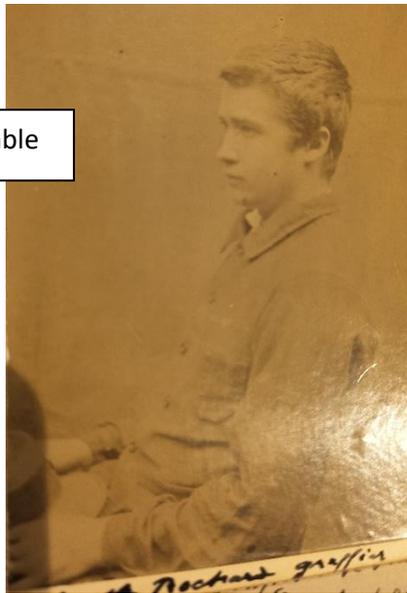
276- procès cour d'assise dossier Joubert Auguste AD42 cour d'assises 2U513

277-Bénédict, Augustin MOREL, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles, et morales de l'espèce humaine*, Paris, Arno Presse, 1857

277 bis - *Les figures du père Yvonne Knibiehler Dans La problématique paternelle (2001), pages 49 à 60* <https://www.cairn.info/la-problematique-paternelle--9782865869121-page-49.htm>



Le coupable



L'itinéraire entre le Coteau et Villerest



La sentence

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

AUDIENCE du 3 Septembre 1874

**DÉCLARATION DU JURY**

Dans le procès contre le nommé *Joubert Auguste, accusé de assassinat avec vol*

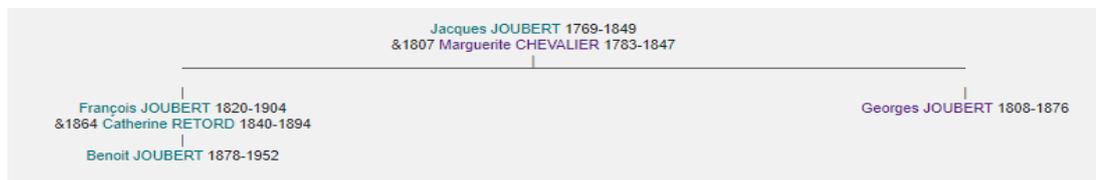
QUESTIONS	REPOSSES
I L'accusé Joubert Auguste est-il coupable d'avoir, à Villerest, le quatorze mai mil huit cent quatre vingt quatorze, soustrait frauduleusement une montre en argent au préjudice de son frère Claude Auguste	Le chef du Jury, devant la loi sur son serment, dit: Sur son honneur et sa conscience devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du Jury est: ? oui, à la majorité
II L'accusé Joubert Auguste est-il coupable d'avoir, à Villerest, le quatorze mai mil huit cent quatre vingt quatorze, volontairement donné la mort à la nommée Catherine Chevalier veuve Auguste	? oui à la majorité



La victime au sol

## Chap. 2 Une distinction honorifique : un officier de la Légion d'Honneur

Benoit Joubert est un neveu de Georges Joubert, le fils de son frère François Joubert, lui aussi maréchal-ferrant marié à Catherine Retord. Benoit est né à St Vincent de Boisset le 25 mai 1878<sup>278</sup> et meurt le 16 novembre 1952 au Coteau<sup>278</sup>.



**LÉGION D'HONNEUR.** NOM : *Joubert*  
 Prénoms : *Benoit*  
 né le *25 Mai 1878*  
 à *Saint Vincent de Boisset (Loire)*

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur  
 par décret du *21 Fév 1925* rendu sur le rapport du Ministre de *la guerre*  
 pour prendre rang du *5 Janvier 1924* en qualité de *la Soldat en*  
*11 régiment d'infanterie*

Date de départ... de la décoration du brevet du livret de traitement  
*12.3.31* *25 AVR 1925* *28 Mars 1925*

promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur  
 par décret du *20 AOUT 1946* rendu sur le rapport du Ministre de *la Guerre*  
 pour prendre rang du *Ancien soldat au 6ème Régiment d'infanterie territoriale*

Date de départ... de la décoration du brevet du livret de traitement  
*20 AOUT 1946* *17 JUIN 1947*

promu au grade de **Commandeur** de la Légion d'honneur  
 par décret du... rendu sur le rapport du Ministre de...  
 pour prendre rang du... en qualité de...

Date de départ... de la décoration du brevet du livret de traitement

élevé à la dignité de **Grand-Officier** de la Légion d'honneur  
 par décret du... rendu sur le rapport du Ministre de...  
 pour prendre rang du... en qualité de...

Date de départ... de la décoration du brevet du livret de traitement

élevé à la dignité de **Grand-Croix** de la Légion d'honneur  
 par décret du... rendu sur le rapport du Ministre de...  
 pour prendre rang du... en qualité de...

Date de départ... de la décoration du brevet du livret de traitement

Date du décès : *16-11-52 (Coteau Loire)*

Nous retrouvons la confirmation de ses distinctions honorifiques dans la base LEONORE<sup>279</sup> des archives nationales et découvrons numérisé un dossier de vingt-deux pages. Nous apprenons qu'il réside au Coteau en 1946 Rue Catheland. Depuis le 20 juin 1918, il est titulaire de la médaille militaire<sup>280</sup>. A partir du 21 février 1925, il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Il devient officier de la Légion d'Honneur<sup>281</sup> par décret du 20 août 1946. Il est mentionné qu'il était mutilé de guerre, que son casier judiciaire était vierge, qu'il était tonnelier de profession avant la 1ere guerre mondiale et que depuis il ne travaille plus. Le procès-verbal de gendarmerie mentionne en 1924 qu'il jouit « de l'estime et de la considération générales ».

Le rapport d'un général commandant dans une fiche de renseignement indique en 1924 qu'il répare des chaussures quand sa santé le lui permet, qu'il a effectué deux ans, onze mois et seize jours dans l'active, deux mois et sept jours dans la réserve ainsi que quatre ans, onze mois et sept jours dans la guerre. Il a été réformé le 11 juillet 1919 pour « *impotence à peu près totale des deux membres inférieurs* ». La marche est impossible pour lui.

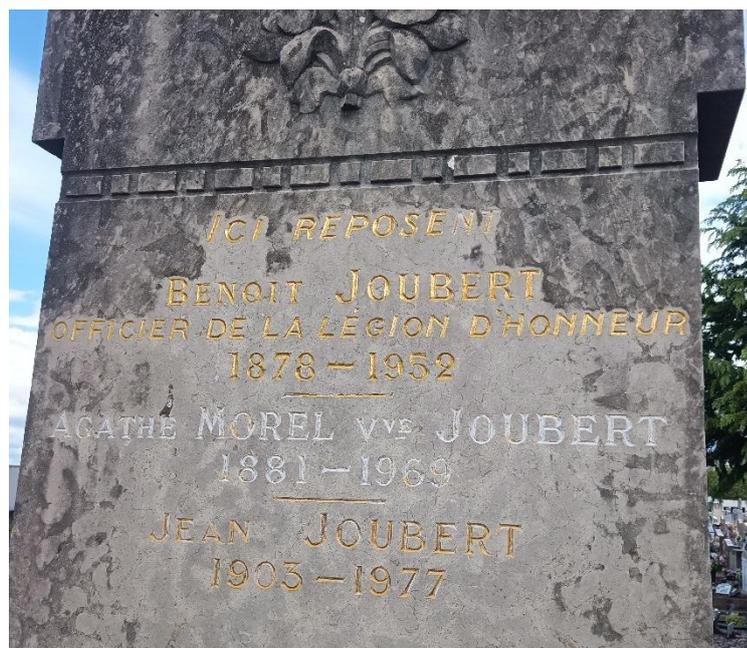
Sa tombe est retrouvée avec la mention de sa décoration dans l'un des trois cimetières utilisés par les habitants du Coteau. Celui qui étrangement est situé à Perreux. Son épouse s'appelait Agathe Morel<sup>278</sup>.

278- naissance Benoit Joubert AD42 3NUMEC2/3E295\_8 - Saint-Vincent-de-Boisset -Naissances, - 1878 – 1882

279- distinctions honorifiques Cote(s) :19800035/109/13748 /https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/197171

280-Institué le 22 janvier 1852 par Napoléon III, la Médaille militaire est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. Récompense d'exploits extraordinaires ou de longues années passées sous les drapeaux, elle répond à la devise " Valeur et discipline". Souvent appelée « la Légion d'honneur du sous-officier », la Médaille militaire est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération. <https://www.legiondhonneur.fr/fr/page/fondements-et-histoire/>

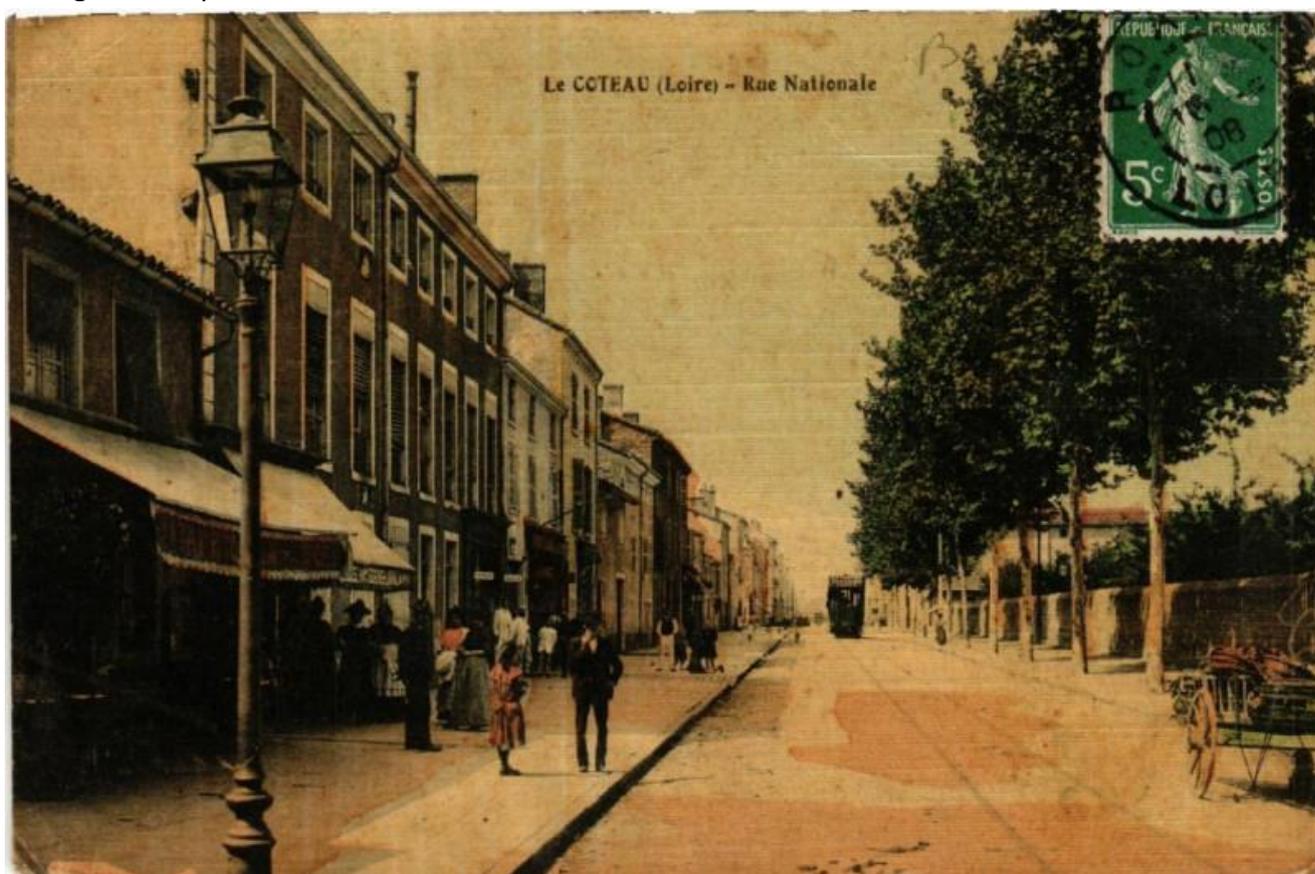
281-La Légion d'honneur naît le 19 mai 1802 par la volonté du Premier consul, Napoléon Bonaparte. Bonaparte est conscient de la nécessité de rétablir un système complet de récompenses, inspiré des anciens ordres honorifiques balayés par la Révolution, mais respectueux de l'égalité entre les citoyens. <https://www.legiondhonneur.fr/fr/page/fondements-et-histoire/>



La mention sur la tombe d'un potentiel fils né en 1903 nécessite une vérification dans l'état civil.

La table décennale 1903-1912<sup>282</sup> du Coteau ne mentionne pas de naissance de Jean Joubert en 1903.<sup>283</sup> Comme il est mort en 1977, nous passons par le fichier des décès Insee<sup>284</sup> afin de retrouver son lieu de naissance. Son fils Jean est né le 20 mars 1903 à St Etienne et est décédé au Coteau le 26 mars 1977.

Dans l'ouvrage de l'abbé Prajoux en page 82, le nom de Benoit Joubert est mentionné dans la liste des soixante-quinze soldats costellois blessés et mutilés de la première guerre mondiale.<sup>285</sup> Ils avaient constitué une association dite « des mutilés du Coteau » dont le président en était en 1924 le Docteur Henry. Nous devons à ces amicales la création de la mutuelle dite des « anciens combattants et prisonniers de guerre » qui fusionna dans les années 1990 avec d'autres réseaux mutualistes<sup>285 bis</sup>.



282- AD 42 - 2NUM88\_4E72\_2\_1 - Coteau (Le). - Tables décennales des naissances, cote 4E72\_2 - 1903 - 1912

283- <https://arbre.app/insee>

284- AD42- 2NUM70\_3Q15505 - Table alphabétique des successions et absences - 1922 - 1924 page 19

285 - Abbé Prajoux, Histoire du Coteau depuis son origine à nos jours, Ed. Le livre d'histoire première édition 1924, réédition 2004

285 bis - <https://www.lesechos.fr/2006/05/la-mutuelle-mcd-part-a-la-conquete-de-paris-570939>

## Partie V L'ascendance en ligne agnatique de Georges JOUBERT

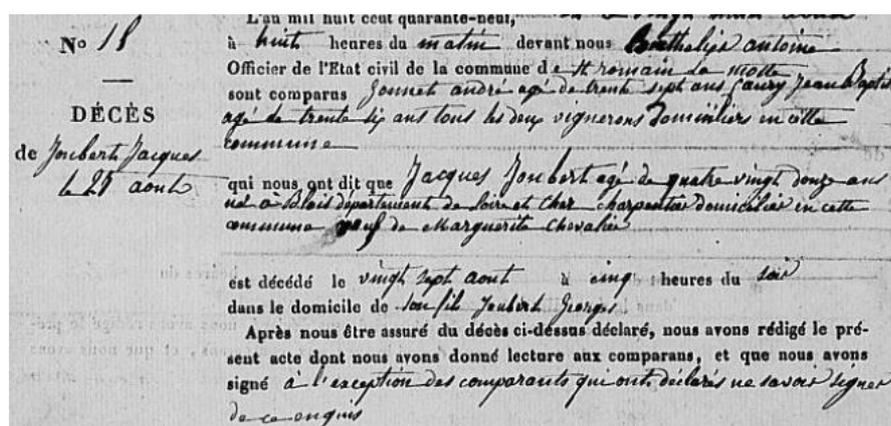
Il s'agit maintenant de remonter les générations et d'essayer de comprendre les motivations de leurs déplacements.

### Chap. 1 L'ascendance à St Romain la Motte dans l'Est Roannais au début du XIX<sup>e</sup> Siècle

Nous nous intéressons à Jacques Joubert et Marguerite Chevalier, parents de Georges Joubert.

#### Section 1 : Jacques JOUBERT charpentier originaire de Blois

Le père de Georges Joubert s'appelait Jacques. Son acte de décès<sup>286</sup> en date du 28 août 1849 nous apprend qu'il est né à Blois vers 1757, qu'il a atteint l'âge respectable de quatre-vingt-douze ans,



qu'il a exercé le métier de charpentier à St Romain La Motte et qu'il est veuf de Marguerite Chevalier. Et par ailleurs, nous savons par l'acte de mariage de 1832 de son fils Jacques qu'il est « propriétaire à St Vincent de Boisset. Ces quelques éléments recueillis méritent une plus ample exploration. Son rattachement à deux

villages éloignés d'environ quinze kilomètres St Vincent de Boisset et St Romain la Motte questionne.

Comme nous ne repérons pas d'individu portant la dénomination « Joubert Jacques » dans les recensements de St Romain la Motte vers 1840, il convient d'explorer la piste de St Vincent de Boisset. Le recensement de 1846<sup>287</sup> permet de découvrir le couple Jacques Joubert - Marguerite Chevalier. Ils habitent au Hameau « Desplantés rippes » dans la maison N°4. Ils ne sont pas seuls. Deux autres couples Joubert habitent dans la même maison et un autre couple Joubert habite la maison N°3. Jacques est mentionné comme « ouvrier » et chef de ménage. A ce stade, inéluctablement se pose la question du lien entre ses personnes.

Desplantés rippes	3	13	Joubert Jacques	chef de ménage	1	25 ans
		14	Duguit Marie	sa femme	1	24 ans
		15	Joubert Marianne	leur fille	1	3 ans
		16	Joubert Marie	leur fille	1	1 an
		17	Joubert Charles	chef de ménage	1	31 ans
		18	Pichon Jeanne	sa femme	1	48 ans
		19	Joubert Guise	leur fille	1	13 ans
		20	Joubert Jacques	chef de ménage	1	76 ans
		21	Chevalier Marguerite	sa femme	1	63 ans
		22	Joubert Julien	leur fils	1	18 ans
4	3	23	Joubert Jean Marie	chef de ménage	1	44 ans
		24	Bayer Françoise	sa femme	1	27 ans

La consultation du dictionnaire de Moyen Français pour le toponyme Rippes nous indique que le mot « Rippe » dont l'origine est germanique « Rippen », avait autrefois trois significations : « une côte, un rivage », « la gale » et « un taillis » et que ripper signifie « gratter ». Par hypothèse, nous en déduisons qu'il s'agissait à la base d'une mauvaise terre en pente nécessitant un défrichage régulier.

« Desplantés » renvoie aussi à une phase de défrichage ayant eu lieu dans les siècles précédents. Un fils de ce couple, nommé Julien et âgé de 18 ans en 1846 apparaît. Probablement un benjamin de fratrie. Les recensements de 1810, 1836 et 1841, l'état civil, les tables décennales avant les registres d'actes, les tableaux des successions et absences via le site internet des Archives Départementales de la Loire permettent de reconstituer cette famille.

286- décès Jacques Joubert AD42 3NUMEC2/ 3E285\_7 st Romain la Motte décès

287- AD42 recensement St Vincent de Boisset 2NUM35\_6M362\_295

288- Dictionnaire du Moyen Français- Analyse et traitement informatique de la langue française- <http://zeus.atilf.fr/dmf/>

## Section 2 Un premier mariage en 1792

Nous identifions treize descendants dont cinq issus d'un premier mariage avec la dénommée Marie Micot. Ce premier mariage a eu lieu à St Vincent de Boisset le 30 août 1792<sup>289</sup> (Cf. Annexe Acte I bis). Ce 30 août 1792, « *Jacques Joubert, charpentier demeurant depuis plusieurs mois en cette paroisse (de St*



*Vincent de Boisset), fils légitime de Jean Claude Joubert, aussy charpentier demeurant sur la paroisse de Saint Saturnin de Blois et de deffunte Gabrielle Leblanc, époux d'une part, et Marie Micot demeurant aussy dans cette paroisse, fille légitime de deffunt Antoine Micot, maréchal de ce lieu et d'Anne Pagre, d'autre part » reçoivent la bénédiction nuptiale dans l'église paroissiale du curé Samoël.*



Jacques JOUBERT sait signer. Il a 23 ans. Il est parti de Blois depuis une date indéterminée. Il n'y avait pas de passeports pour l'intérieur<sup>290</sup> aux Archives municipales de Blois car celles-ci ont brûlé en 1940, ni aux Archives Départementales du Loir et Cher qui n'ont conservé que ceux du district de Cellettes<sup>291</sup>. De ce premier mariage, naîtront six enfants :

- **Anne Joubert** née le 26 mars 1793<sup>292</sup> à St Vincent de Boisset.
- **Charles Joubert** né le 10 février 1794<sup>293</sup> à St Vincent de Boisset
- **Anne Joubert** née le 13 nivose an IV soit le 3 janvier 1796<sup>294</sup> et morte trois heures après sa naissance.

Nous apprenons ainsi que le couple Jacques Joubert Marie Micot habite désormais à Perreux.

- **Barthélémy Joubert** né à Perreux le 24 brumaire an 8 soit le 26 octobre 1799<sup>295</sup>. Il décèdera à St Vincent le 10 décembre 1823<sup>296</sup>.

- **Marie Anne Joubert** née le 22 Floréal An X soit le 12 mai 1802<sup>297</sup> à St Vincent de Boisset. Elle porte le prénom de sa grand-mère maternelle. Elle épousera Jean François Belot, cordonnier, le 2 juin 1828<sup>298</sup> à St Vincent de Boisset. Ils habiteront à Tarare. Du fait de problème de santé, il demeure au moment dumariage de son fils Jean Antoine Belot en 1853 à l'asile des aliénés de Dôle. Marie Anne Joubert décedera le 7 septembre 1865<sup>299</sup> à Tarare.
- **Jean Marie Joubert** né le 28 fructidor an XII soit le 15 septembre 1804<sup>300</sup> à St Vincent de Boisset.

289-AD 42 2NUM9\_295\_8 - Saint-Vincent-de-Boisset. - mariages - 1780 – 1792

290-passeport : Nul ne peut, en effet, quitter le territoire de son canton ni voyager sans être muni d'un passeport délivré par le maire de sa commune. Chaque commune tient un registre des passeports qu'elle a délivrés. Renouvelé au moins une fois par an, le passeport doit contenir : le signalement de l'individu qui l'obtient, sa signature (ou sa déclaration qu'il ne sait pas signer), la mention du lieu où il désire se rendre.

291-AD41 passeports cote 4M250 à 4M260

292-Naissance Anne : AD42 2NUM9\_295\_13 - Saint-Vincent-de-Boisset. - Naissances - 1793 - 1800 vue 2

293-Naissance Charles Joubert : AD42 2NUM9\_295\_13 - Saint-Vincent-de-Boisset. - Naissances - 1793 - 1800 vue 10

293-Naissance/ décès Anne2 : AD42 2NUM9\_171\_32 – Perreux- Naissances, mariages, décès - 1794 – 1796 - vues 50 et 77

294-Naissance Barthélémy AD42 2NUM9\_171\_35 - Perreux- Naissances, mariages, décès - 1799 – 1801 -vue 4

295-Décès Barthélémy AD42 : 2NUM70\_3Q5781 - Table alphabétique des extraits des sépultures, ensemble des personnes réputées mortes par une longue absence - 1821 – 1823

296-naissance Marie Anne AD42 2NUM9\_295\_14 - Saint-Vincent-de-Boisset- Naissances - 1800 - 1806

297- mariage Marie Anne Joubert – Belot AD42 vue 46

298- Décès Marie Anne Joubert AD69 4E4941 D1865 vue 58

299-naissance jean marie AD42 2NUM9\_295\_14 - Saint-Vincent-de-Boisset- Naissances - 1800 – 1806

300- mariage Jean Marie Joubert - Dorrié 1 2NUM35\_6M361\_295 - Saint-Vincent-de-Boisset : liste nominative, cote 6M361 - 1841 vue 11/13

301- mariage 2 Jean Marie Joubert Barge 2NUM35\_6M362\_295 - Saint-Vincent-de-Boisset : liste nominative, cote 6M362 - 1846

Jean Marie Joubert se maria une première fois avec Marie Dorrié <sup>301</sup> le 24 janvier 1833 et une seconde fois avec la dénommée Françoise Barge <sup>302</sup> entre 1841 et 1846 selon les tableaux de recensements de St Vincent de Boisset. Le 22 décembre 1861, ils changent de régime matrimonial et optent pour la séparation de biens suivant le jugement du Tribunal civil de première instance de Roanne <sup>302</sup> dont l'annonce est publiée par Me Chartre, avoué. Nous apprenons que Jean Marie Joubert était cabaretier à St Vincent en 1861. C'est le quatrième Joubert que nous rencontrons à exercer cette profession.

*Etude de M<sup>e</sup> CHARTRE, avoué à Roanne.*  
**SÉPARATION DE BIENS**  
 Par jugement du Tribunal civil de première instance séant à Roanne, du 4 décembre 1861, Françoise Barge, femme de Jean-Marie Joubert, cabaretier, avec lequel elle est domiciliée à St-Vincent-de-Boisset, a été séparée quant aux biens d'avec son dit mari.  
 Françoise Barge avait été admise, par décision du bureau de Roanne, du 29 juillet 1861, au bénéfice de l'assistance judiciaire, et avait constitué pour son avoué M<sup>e</sup> Chartre.

Dans la presse ancienne et la rubrique « Annonces judiciaires » du *Nouvel Echo de la Loire* en date du 17 mai 1863<sup>303</sup>, ce même hebdomadaire local, les descendants de ce couple Jacques Joubert-Marie Micot sont mentionnés.

Il est question d'une future vente par « *licitation*<sup>304</sup> *d'immeubles en un seul lot situés à St Vincent de Boisset à la requête du Sieur Pierre Muguet propriétaire à Perreux contre le sieur Jean Marie Joubert cabaretier à St Vincent de Boisset cessionnaire au terme d'un acte reçu chez Maitre Rochard, notaire le 28 novembre 1845 enregistré de tous les droits mobiliers qui pourraient lui revenir dans la succession de Marie Micot sa mère et du Sieur Barthélémy Joubert son frère décédé* ». Sa sœur est aussi citée : « *les mariés Jean François Bellot et dame Marie Anne Joubert, son épouse, cordonniers demeurant à Tarare, le mari résidant dans la maison des aliénés à Dole* ». Il est à Dôle à l'asile des aliénés depuis dix ans. La vente a été ordonnée par un jugement du Tribunal civil en date du 21 avril 1863. L'intérêt réside dans la description des dits immeubles : « *une maison construite en pierres, chaux, sable et pisé couverte en tuiles et une cour en dépendant puis un jardin et une vigne* ».

la LOIRE, LE JOURNAL DU DÉPARTEMENT, & autres roannais et L'Echo de la Loire.)

Etude de M<sup>e</sup> Victor PROST, avoué, demeurant à Roanne.  
 Successeur de M<sup>e</sup> LAMON.

**VENTE PAR LICITATION**  
 EN UN SEUL LOT

**D'IMMEUBLES**

Situés sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset (Loire),  
 Pardevant M. Bohan, juge au Tribunal civil de Roanne.

**ADJUDICATION** au neuf juin mil huit cent soixante-trois à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Pierre Muguet, propriétaire, demeurant à Perreux, lequel a fait et continue de faire élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Victor Prost, avoué, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Contre  
 Le sieur Jean-Marie Joubert, cabaretier, demeurant à St-Vincent-de-Boisset, agissant en qualité de cessionnaire, aux termes d'un acte reçu M<sup>e</sup> Rochard, notaire, le vingt-huit

novembre 1845, enregistré, de tous les droits mobiliers et immobiliers qui pourraient lui revenir dans la succession de Marie Micot, sa mère, et du sieur Barthélémy Joubert, son frère, décédé, lequel Jean-Marie Joubert a pour avoué constitué M<sup>e</sup> Vial, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure;

Contre  
 Les mariés Jean-François Bellot et dame Marie-Anne Joubert, son épouse, cordonniers, demeurant à Tarare, le mari résidant dans la maison des aliénés à Dole; lesquels ont pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chartre, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Elle a été ordonnée par jugement rendu entre les parties sus nommées, par le Tribunal civil susdit, le vingt-un avril mil huit cent soixante-trois, enregistré, expédié, notifié, et signifié à parties.

**DESIGNATION DES IMMEUBLES**  
*telle qu'elle existe au cahier des charges.*

Article unique.  
 Un ténement comprenant une maison construite en pierres, chaux, sable et pisé, couverte en tuiles, et une cour en dépendant, puis un jardin et une vigne, situés sur

couverte en tuiles, et une cour en dépendant, puis un jardin et une vigne, situés sur la commune de St-Vincent-de-Boisset, canton de Perreux, arrondissement de Roanne (Loire). Ce ténement est limité, de matin, par vigne à Charles Joubert et bâtiment à François Joubert; de midi, par la route de Roanne à Pradines, de soir, par vigne et pré à Thévenon, et de nord par vigne à François Joubert. Il est d'une contenance de vingt ares quatre-vingt centimètres environ.

Le cahier des charges de la vente de ces immeubles a été dressé à la date du douze mai courant par M<sup>e</sup> Victor Prost, avoué poursuivant, qui en a fait le dépôt au greffe du Tribunal civil de Roanne, après l'avoir soumis à la formalité de l'enregistrement.

En exécution du jugement du vingt-un avril dernier, la vente des immeubles dont la désignation précède sera faite en un seul lot, à la chaleur des enchères, après l'extinction des feux allumés par la loi, par voie de licitation, devant M. Bohan, juge au Tribunal civil de Roanne, commis à cet effet par le jugement précité, en l'audience publique de ce Tribunal qui se tient au palais de Justice, sis place St-Etienne audit Roanne, le mardi neuf juin mil huit cent soixante-trois, à dix heures du matin à une heure de relevée.

Les enchères seront reçues pour le seul et unique lot dont se composent les immeubles à vendre, sur la mise à prix de cent francs, ainsi fixée par le jugement du vingt-un avril mil huit cent soixante-trois, ci... 100 fr.

Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges de la vente, déposés au greffe du Tribunal civil de Roanne, où l'on peut en prendre connaissance.

Pour extrait certifié sincère, dressé par M<sup>e</sup> Prost, avoué poursuivant.

Roanne, le quinze mai mil huit cent soixante-trois.

**Lots PROST,**  
**CHEZ.**

Enregistré à Roanne, le quinze mai 1863, folio 149, case 2; reçu un franc vingt centimes.

(Signé) CARTIER.

302- changement de régime matrimonial - <https://www.retronews.fr/journal/le-nouvel-echo-de-la-loire/22-decembre-1861/647/2224069/3> -page 3

303- annonces judiciaires - 17/05/1863 <https://www.retronews.fr/journal/le-nouvel-echo-de-la-loire/17-mai-1863/647/2224151/3>

304 vente par licitation : La vente par/ sur licitation est la vente aux enchères publiques d'un ou de plusieurs biens détenus en indivision pour en sortir et permettre le partage de son prix, dès lors qu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée entre les protagonistes.

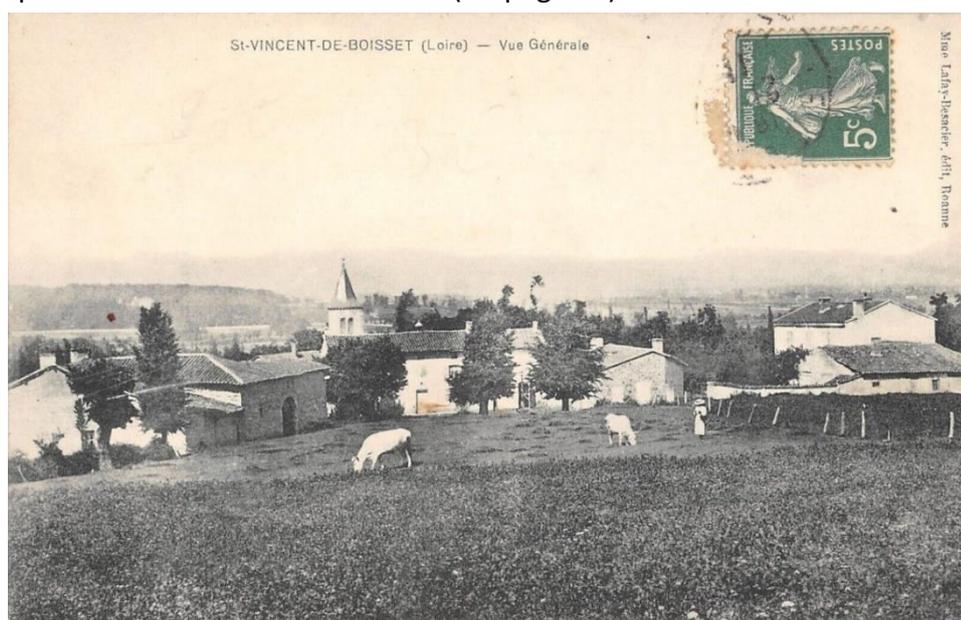
Le meilleur est à venir : « *ce tènement est confiné du matin par vigne à Charles Joubert et bâtiment à François Joubert, de midi par la route de Roanne à Pradines, de soir par vigne et pré à Thevenon, et de nord par vigne à François Joubert* ». La vente aura lieu à Roanne le neuf juin 1863 à dix heures.

Le problème réside dans le fait que la série U Justice Tribunal civil de Roanne est très incomplète sur le XIX<sup>è</sup> siècle<sup>304 bis</sup>. Aucun document pour l'année 1863 ni pour les jugements ni pour les ventes judiciaires ! Il faudrait donc passer par le cadastre pour connaître l'acquéreur du 9 juin 1863.

### Qui sont ces deux Joubert Charles et François qui sont propriétaires à proximité ?

1/Charles c'est une énigme à résoudre : nous le rencontrons dans des actes notariés chez Me Larue au Coteau<sup>305</sup>, dans le recensement de St Vincent de Boisset de 1841<sup>306</sup>, Il est marié à une dénommée Jeanne Pichon et à son décès le 11 décembre 1863 il est mentionné comme « charpentier » et « originaire de Blois ». Il y a certainement un lien avec Jacques mais lequel ? Selon l'acte de décès, Il serait né vers 1797. Nous verrons au chapitre suivant qu'il ne peut pas être un frère de Jacques, peut être un neveu. Du fait de cette mention « originaire de Blois » à son décès, nous ne pensons pas qu'il s'agisse de leur frère Jacques né en 1794. Il faudrait retrouver l'acte de mariage avec Jeanne Pichon mais nous n'avons rien trouvé dans les communes du canton de Perreux et aucune indexation collaborative<sup>307</sup> ne les mentionne. Le 6 septembre 1857, Jeanne Pichon épouse Joubert signe chez Me Larue, notaire au Coteau, un acte de main levée<sup>308</sup> suite à une vente d'un terrain hérité de son père situé au quartier du Rivage à Roanne. Il faut donc creuser cette piste par le mariage Pichon- Joubert dans les communes de l'autre côté de la Loire (Cf. Annexe-plan d'actions).

2/Quant à François Joubert : il s'agit du fils de Jacques Joubert et Marie Chevalier, leur demi-frère consanguin<sup>309</sup> né en 1820, de profession maréchal-ferrant comme nous le verrons à la section suivante (Cf. page 82). Il est le père de Barthélémy Joubert cafetier, celui dont le café était équipé du premier téléphone à Saint Vincent de Boisset (Cf. page 51).



304 bis AD42 Inventaire en ligne [https://archives.loire.fr/data/3u2\\_tribunal\\_premiere\\_instance\\_roanne\\_v\\_2024\\_04\\_12.pdf](https://archives.loire.fr/data/3u2_tribunal_premiere_instance_roanne_v_2024_04_12.pdf) cf pages 20 et 27

305- acte de Cession Joubert Pichon AD42 5E10 \_136 JB. LARUE notaire le Coteau)

306- recensement st vincent de Boisset - 2NUM35\_6M361\_295 - Saint-Vincent-de-Boisset : liste nominative, cote 6M361 - 1841

307- base genébank relevé de l'Association « Ceux du Roannais »

308 – main levée vente Pichon épouse Joubert 1856 AD42 5E10 \_136 JB. LARUE notaire le Coteau

309- frère consanguin : On appelle frères et sœurs consanguins, les enfants dont le père s'est remarié et qui sont issus de ses unions successives, nommées dans le langage concret du droit, les lits : les enfants du premier lit, du second lit, sont consanguins.



Marie Micot la première épouse de Jacques Joubert meurt le 2 juillet 1806 à St Vincent de Boisset à l'âge de trente-six ans <sup>310</sup>.

Son corps fut probablement inhumé dans l'ancien cimetière <sup>311</sup> qui entourait l'église de St Vincent de Boisset dont nous percevons l'enceinte faite d'un muret de pierres roses.

Ces pierres roses sont des curiosités géologiques <sup>312</sup>. Ces pierres provenaient soit des carrières de Neaux (calcite rose), soit de celles de Villerest

(rhyolite rose), soit de celles de Parigny (microgranite porphyrique rose orangé).

### Section 3 : un second mariage en 1807

Jacques Joubert se remarie le 12 mai 1807<sup>313</sup> avec Marguerite Chevalier. Voici l'acte (Cf. Annexe Acte II) transcrit :

*« L'an 1807, le douzième jour du mois de may, pardevant nous benoit Dansard, maire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Saint Vincent de Boisset, canton de Perreux, arrondissement de Roanne, département de la Loire, sont comparus Jacques Joubert, charpentier en bâtiment âgé de trente huit ans, natif de la ville de Blois, département du Loir et Cher, veuf en première noce de marie Micotet fils légitime des défunts Jean claude Joubert de son vivant aussi charpentier de la dite ville de Blois et de Gabriel Leblanc comme il est constaté par les actes de décès qui nous ont été présentés, ses père et mère , d'une part ; Et Marguerite Chevallier, fille âgée de 24 ans, residente à St Vincent et fille légitime de Georges Chevallier, maréchal ferrand et de Théodore Marcel ses pères et mères et tous résidants au dit St vincent, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites audit St Vincent les trois et dix du mois de may, présente année devant la principale porte de la maison commune le tout à l'heure de midy, aucunes oppositions au dit mariage ne nous etant parvenus, faisant droit à leurs réquisitions après leur avoir donné lecture de toutes les pièces cydessus mentionnées et du chapitre 6 du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils se veulent prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la Loy que Jacques Joubert et Marguerite Chevalier sont unis par le mariage de quoi nous avons dressé acte. En présence de Jean Louis Blondel, âgé de 37 ans, de Josph Chazelle âgé de 30 ans, de Benoit Gondras , âgé de 36 ans, de Denis Martin âgé de 36 ans, et de Georges chevallier âgé de 48 ans, père de la future, tous propriétaires et résidants de la ditte paroisse de St Vincent, lesquels après qu'il leur en a aussi été donné lecture ont signés avec nous ainsi que les dits futurs époux et épouse et non les dits Georges Chevallier, Martin et gondras, pour ne le savoir faire ainsi qu'ils l'ont déclarés. »*

Le XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas l'âge d'or des charpentiers. En effet, « *la Révolution industrielle et le développement de la sidérurgie font entrer le fer et la fonte dans la construction. Les charpentes métalliques, résistant mieux au feu, s'imposent. Les ingénieurs et les architectes se tournent alors vers les serruriers, déjà professionnels du métal, plutôt que vers les charpentiers. On ne parle pas encore de métallier mais de "charpentier en fer".* Il faut aussi souligner que les charpentiers étaient en première ligne dans les mouvements ouvriers début XIX<sup>e</sup> siècle. Les corporations de charpentiers, qui dataient du moyen âge avaient été grandement malmenées par la Loi Le Chapelier de 1791 visant l'interdiction des associations professionnelles. Notons que la distinction entre le charpentier dit de « grande cognée » et le menuisier dit « charpentier de petite cognée » date de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Certains charpentiers abataient eux-mêmes leurs arbres<sup>314</sup>. Nos segmentations en codification APE n'ont guère de sens au XIX<sup>e</sup> siècle.

310-décès marie Micot AD42 2NUM9\_295\_16 - Saint-Vincent-de-Boisset. - Décès - 1800 - 1806

311 Photo @cbg Emplacement de l'ancien cimetière autour de l'église à l'intérieur de l'enceinte en pierres granitiques roses.

312- Hervé Cubizolle, *Curiosités géologiques du Roannais et de ses environs* Editions BRGM 2019. La rhyolithe rose de Villerest appartient à la série des tufs anthracifères datés du viséen supérieur. Carrière de la Braille. Faciès grenat riche en feldspath. P77

313-mariage 2 : AD 42 St Vincent de Boisset 3NUMEC1/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset- Mariages - 1807 - 1814 P13

314- Histoire du métier de charpentier <https://passerelles.essentiels.bnf.fr/fr/metier/> histoire-métier-charpentier

Pourquoi Jacques Joubert est-il venu s'installer à St Vincent au début de la décennie 1790 ? Pour fuir la ville de Blois ? Par suite de sa participation à des grèves à Blois ? Pour travailler dans une région viticole offrant des débouchés l'hiver avec la réparation des tonneaux ? A la demande d'un employeur car les tonneaux de vins roannais transitaient par Blois pour aller à Paris ? A la demande du Sieur Nompère de Champagny qui avait des intérêts à Blois puisqu'il y accompagnera l'impératrice Marie Louise après la chute de Napoléon ? Jacques a-t-il fait le voyage depuis Blois seul ?

L'étude des livres de compte<sup>315</sup> du château de St Vincent de Boisset sur la période courant de 1816 à 1820, mis très aimablement à ma disposition, m'a permis d'identifier des relations entre le régisseur du château de Jean Baptiste Nompère de Champagny, le Sieur Chervet et un Joubert charpentier pour des prestations : fabrication de volets à la « maison du bourg » et réparation



du pressoir Chevallier (Cf. Annexe Acte XVI). Avec une vingtaine de domaines viticoles en sa possession, c'était une hypothèse qui méritait d'être vérifiée. Le Duc de Cadore emploie aussi des ouvriers lustriers<sup>315 bis</sup> charpentiers qu'il rémunère 250 Frs le 10 août 1817 et 291 Frs le 25 août 1819 sur la base de 2,25 Frs la journée. De 1816 à 1820, 250 Frs en moyenne sont réglés par mois à ces ouvriers sans que ne soit mentionnée leur identité...

Une autre piste mérite d'être creusée. Via le site de la BNF Gallica, nous avons la mention d'un procès concernant le passage devant le comité de Salut public<sup>316</sup> d'un charpentier<sup>317</sup> nommé Joubert originaire de Blois. S'agit-il de Jacques, de son père Jean Claude ? En voici l'extrait<sup>318</sup> concernant le dit Joubert charpentier de Blois :

« Conseil Exécutif Provisoire :

*Cent unième séance du 12 germinal an II ( 1 er avril 1794 ) :*

*Le ministre de l'intérieur a exposé que le citoyen Joubert, charpentier, a réclamé auprès du district de Blois une somme de 618 livres tournois, 19 sols, six deniers pour payment des ouvrages faits depuis le 18 juin 1793 jusqu'au 26 novembre*

*1793 à la maison de justice, et dont le mémoire<sup>319</sup> a été arrêté par l'ingénieur du district et commissaire préposé pour les réparations des prisons. Le ministre a observé que le département, auquel le district a été renvoyé la réclamation de Joubert, a refusé d'acquitter cette dépense sur les fonds du département, sur le motif qu'il n'avait pas commandé les ouvrages, et que les formalités voulues par la loi n'avaient point été remplies. Sur ce rapport, le Conseil, considérant que c'est à l'urgence des circonstances qu'on doit attribuer le manque de formalités dont se plaint le directoire de Loir et Cher, et qu'il n'en n'est pas moins vrai que les dépenses faites pour une prison destinée à recevoir les accusés de tout le département ne peuvent être qu'à la charge de celui-ci, arrête que les administrateurs du département de Loir et Cher, sont autorisés à faire payer au citoyen Joubert la somme de six cent dix huit livres tournois, dix neuf sols, six deniers qu'il reclame pour le payment des ouvrages faits à la maison de justice du département. »*

Au site des Archives Départementales du Loir et Cher, en allant dans la série L de la Révolution, nous avons essayé de retrouver la trace de cette prestation artisanale. L'inventaire permet de repérer les travaux du Palais de justice de 1793.<sup>320</sup> Les cartons L451 à L456 couvrent la période 1792 et 1793 et les cartons L455 et L457 concernent la comptabilité des travaux avec mention d'un « tribunal criminel ». De nombreux mémoires d'artisans y figurent dont celui d'un charpentier

315- livre de compte du Château de St Vincent de Boisset - collections privées (Extraits ANNEXE XVI)

315 bis- lustrier fabricant de luminaires anciens en bois avec des bougies et pièces de bois

316- Le Comité de salut public est un des organes parlementaires de gouvernement mis en place par la Convention pour faire face aux dangers qui menacent la République française au printemps 1793 pendant la période de la Terreur.

317- Compagnon charpentier au XIXème siècle (Photo BNF B1917) 1876

318- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6216050q/f339.item.r=JOUBERT> page 325 Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire. Tome 12 / publié par F.-A. Aulard. France. Convention nationale. Comité de salut public. Auteur du texte Impr. Nat.(Paris) Presses universitaires de France (Paris) Edition 1889-1951 Aulard, François-Alphonse (1849-1928). Éditeur scientifique Mautouchet, Paul (1864-1943). Éd. Scientifique politique et gouvernement France 1789-1799

319- Un mémoire de travaux est un document encore utilisé aujourd'hui dans un contexte d'appels d'offres et de propositions commerciales, notamment dans les secteurs de la construction, de l'ingénierie et des services. Dans le langage courant : facture

320-AD41 série L cote 451 à 466

nommé « Delholme » mais pas d'artisan charpentier nommé « Joubert ». Le présent extrait du Comité de Salut public ne nous renseigne pas sur la suite donnée et s'il a, in fine, été payé. En tout cas, nous avons repéré qu'aucun des artisans, tout corps de métiers confondus, n'avaient été payés et que certains ayant procédé à des travaux antérieurs à 1790 réclamaient encore leurs dus cinq ans après. Les caisses du nouveau Département du Loir et Cher devaient être vides. Le Palais de Justice était en fait un bien saisi appartenant précédemment à des religieux qui l'avaient laissé dans un triste état. Comme Jacques s'est marié à St Vincent en 1792, il n'a pas pu intervenir sur ce chantier en 1793. Dans la soixantaine, son père, charpentier à Blois, peut être celui-ci qui réclame son dû ou un frère, futur héritier de l'entreprise de charpente blésoise. Il serait resté en tant qu'aîné et héritier ? Nous trouverons peut-être d'avantage d'explications au chapitre suivant en explorant à Blois la fratrie de Jacques Joubert.

De ce mariage entre Jacques Joubert et Marguerite Chevalier, naîtront huit enfants :

- **Georges Joubert**, né le 28 mars 1808<sup>321</sup> à St Vincent de Boisset est l'aîné. Il s'agit de l'homme de notre couple principal.
- **Gabrielle Joubert**, née le 17 mai 1810<sup>322</sup> à St Vincent de Boisset. Elle épousera Pierre Rouchon le 28 octobre 1832<sup>323</sup> à Villerest. Elle meurt le 24 septembre 1834<sup>324</sup> à 24 ans.
- **Marie Joubert** née le 24 mars 1815<sup>325</sup>. Célibataire, elle décède à Saint Haon le Chatel le 20 février 1873<sup>326</sup>. « Domestique » est la profession mentionnée. Le tableau de succession est absence mentionne une succession dont l'héritier est une dénommée « Marie Joubert » mais elle a plusieurs nièces avec ce prénom.
- **Julie Joubert** née le 3 septembre 1817 à St Vincent de Boisset<sup>327</sup>. Elle a un enfant illégitime Marie Antoinette Joubert née le 23 avril 1844 à Lyon<sup>328</sup>. Julie épouse le 23 novembre 1848<sup>329</sup> Antoine Etienne Lagarrigue, « cocher » en 1848 puis « épicier », puis « marchand d'herbages » en 1886<sup>330</sup>. Ils habitent rue du plat dans le 2eme arrondissement à cette date. Et puis par hasard en suivant un atelier aux Archives municipales de Lyon ce 22 mai 2024 avec une camarade de promotion et en testant l'indexation avec le patronyme « Joubert », nous découvrons fortuitement un second enfant illégitime Jacques né le 25 août 1846<sup>331</sup>. Julie habite alors dans le quartier de la Guillotière au n°23 de la rue de Provence. Elle a accouché à l'Hôtel Dieu et l'enfant a été placé deux jours après auprès d'un dénommé Jean Marie Mercier<sup>332</sup>, à « Bussières » canton de Maçon. Cet enfant est décédé le 15 décembre 1847<sup>333</sup>. Le premier enfant illégitime est revérifié. Marie Antoinette est née au domicile de sa mère 62, Rue St Jean. Cette dernière était domestique. « Bussières » est le nom d'une commune en Saône et Loire à côté de Maçon. Aucun décès ne correspond. Nous revérifions nos sources aux A.M.Lyon et recherchons toutes les communes de l'arrondissement de Maçon. Il fallait lire « Buffières ». Jacques figure bien dans l'état civil de Buffières : acte 62. Jean Marie Mercier était menuisier et son épouse Magdeleine Bleton nourrice. Son numéro à l'Hospice de l'Hôtel Dieu est mentionné : « 616399 » différent du n° de réception « 16375 ». Il est mort à dix-huit mois, comme beaucoup d'autres enfants placés... Il est possible que Julie ait gardé ce terrible secret et qu'elle n'ait jamais su que Jacques n'avait pas survécu (Cf. Annexe Acte X).

321- Georges Joubert -naissance AD42 3NUMEC1/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset. -Naissances. - 1807 – 1814

322- Gabriel Joubert - naissance 3NUMEC1/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances - 1807 – 1814 vue 70

323- Gabriel mariage AD42 – Villerest - 3NUMEC2/3E333\_7 vue 40

324- Gabriel décès 2NUM70\_3Q5784 – Bureau de Roanne - Table alphabétique des successions et absences - 1830 – 1835 vue 88/158

325-Marie Joubert -naissance Ad42 3NUMEC2/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances, Mariages, Décès. - 1815 – 1825 vue 4

326-Marie décès AD42 2NUM70\_3Q5795 - Table alphabétique des successions et absences bureau de Roanne - 1871 – 1875 vue 102

327-Julie naissance AD42 3NUMEC2/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances, Mariages, Décès. - 1815 – 1825 vue 45

328- Naissance Marie Antoinette Joubert enfant naturel Julie - Archives municipales 1 er semestre 1844 cote 2E409

329- Julie Joubert mariage Archives municipales de la ville de Lyon 2E436- 230 acte n°1059

330- Julie recensement 1886 Archives municipales de la ville de Lyon (Rhône, France) – Recensements 1886 – Rue du plat

331- Jacques Joubert- abandon - Archives municipales de Lyon Registre de réception cote CH4Q097- 01/09/1845-31/12/1847

332- Jacques Joubert- abandon - Archives municipales de Lyon Registre de placement cote CH4Q278- 1846-1851

333- Décès Jacques Joubert - AD71 -5 E 69/6 Buffières - décès 1843-1849 vue 24/42 n°62

Après son mariage, Julie Joubert, épouse Lagarrigue, aura deux enfants légitimes : Julie née en 1849 et Georges Marius vers 1857 selon les recensements à Lyon de 1881 et 1886 <sup>334</sup>.

- **François Joubert** né le 24 avril 1820 <sup>335</sup> à St Vincent de Boisset. Il épouse à St Vincent Françoise Daguet le 5 février 1842 <sup>335bis</sup>, puis Jeanne Souchon le 31 juillet 1862 <sup>335ter</sup> puis Catherine Retord le vingt octobre 1864 <sup>335quat</sup>. Il aura huit enfants de la première, deux de la seconde et sept de la troisième.  
Il était maréchal ferrant à St Vincent de Boisset. Au recensement de 1846 <sup>336</sup>, il habite avec sa première femme au lieu-dit déjà connu des « Desplantés- Rippes » (Cf. Carte XIV) dans une maison à coté de notre couple principal, son frère et sa belle-sœur. Nous retrouvons un acte notarié d'inventaire en six folios en date du 16 juillet 1862 <sup>337</sup> après le décès de sa première épouse chez Me Larue Notaire au Coteau car plusieurs enfants étaient mineurs. En 1886, dans le recensement <sup>338</sup>, nous le retrouvons à Perreux avec sa troisième épouse au lieu-dit Chervé à proximité de St Vincent de Boisset. Il décède le 17 novembre 1904 <sup>339</sup> à St Vincent de Boisset à l'âge de 84 ans.
- **Françoise Joubert** née le 21 mai 1822 <sup>340</sup> à St Vincent de Boisset qui décède le 3 avril 1823 <sup>340</sup> à vingt mois.
- **Georges Joubert** né le 23 mai 1825 <sup>341</sup> à Saint Vincent de Boisset. Nous l'avons retrouvé en 1846 dans le recensement de St Romain la Motte comme apprenti maréchal-ferrant chez son frère homonyme. Il décède 27 septembre 1847 <sup>342</sup> à St Romain La Motte.
- **Auguste Joubert** né le 27 mai 1827 <sup>343</sup> à St Vincent de Boisset. Il sera aussi maréchal-ferrant. Il épouse le 25 novembre 1850 <sup>344</sup> Jeanne Gonnet, couturière, à St Romain la Motte ce qui rend probable un apprentissage chez son frère aîné Georges à St Romain la Motte. Ce dernier est son témoin. Ils auront huit enfants. Il meurt le 12 mai 1900 <sup>345</sup> à Roanne rue des cerisiers. Son surnom est Jules.

Au passage, nous glanons quelques informations sur le couple Joubert - Chevalier : au mariage de leur fille Julie en 1848 Jacques Joubert est dit « propriétaire demeurant à St Romain la Motte ». Marguerite Chevalier est déjà décédée. Au mariage du benjamin Auguste en 1850 à St Romain la Motte, le père Jacques Joubert est mentionné comme défunt. Il s'avère qu'il est décédé le 28 août 1849 à St Romain la Motte et était veuf depuis le 2 septembre 1847. Après le décès de son épouse à St Vincent, il était simplement parti à St Romain auprès de ses enfants.

XIV- Cadastre  
Napoléonien  
1819 : plan levé par  
Larive  
AD 42 1712VT39-9  
Section A1  
St Vincent de  
Boisset



334- recensement Archives municipales de Lyon 1881 (vue 14/347) et 1886 (vue 223/308)  
 335-François, naissance AD42 3NUMEC2/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances, - 1815 - 1825 vue 87  
 336- recensement 1846 St Vincent de Boisset 1846 liste nominative cote 6 M362-295 vue 7 / 11  
 337-François Inventaire après décès 2 è épouse AD42 acte notarié Me LARUE Le Coteau 5E10\_141  
 338- recensement Perreux 1886 liste nominative cote 6M370-171 vue 27/42  
 339-François décès AD42 2NUM70\_3Q15497 - Table alphabétique des successions et absences - 1903 - 1906  
 340-Françoise naissance et décès AD 42 3NUMEC2/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances. - 1815 - 1825 p 119et 135  
 341-Georges2 naissance AD 42 3NUMEC2/3E295\_3 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances. - 1815 - 1825 p167  
 342-Georges 2 décès AD 42 3NUMEC1/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. -, Décès. - 1845 - 1848  
 343-Auguste naissance AD42 3NUMEC1/3E295\_4 - Saint-Vincent-de-Boisset-Naissances, - 1826 - 1833 P28  
 344-Auguste mariage Ad42 St Romain la Motte - 3NUMEC2/3E285\_7 - Saint-Romain-la-Motte. Mariages, - 1849 - 1852 p54  
 345-Auguste décès Ad42 2NUM70\_3Q15495 - Table alphabétique des successions et absences Bureau de Roanne - 1897 -1900 p 110



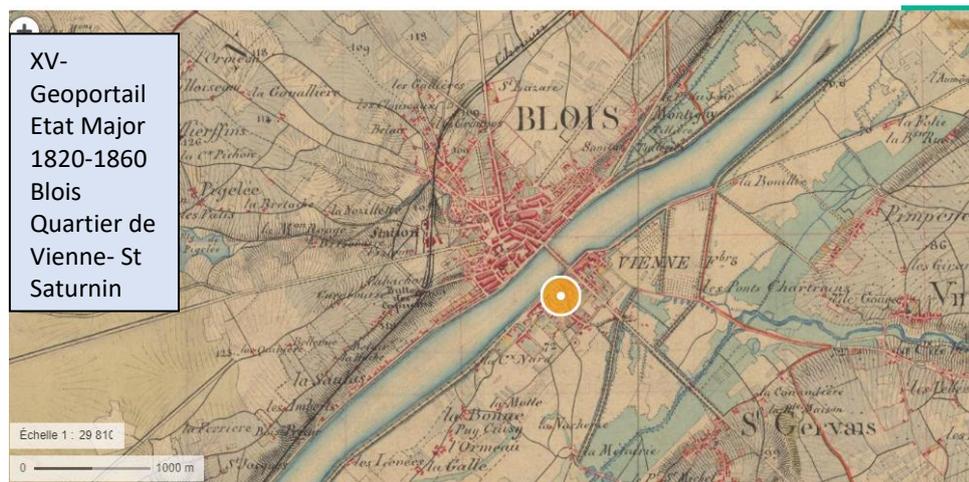
## Chap. 2 L'ascendance à St Saturnin des Bois- Paroisse de Blois au XVIII è siècle

Comme mentionné à son mariage le Père de Jacques s'appelait Jean Claude Joubert, sa mère Madeleine Leblanc. Ils vivaient à Blois <sup>346</sup>. Nous partons en effet de l'acte de naissance de Jacques <sup>347</sup> retrouvé aux Archives Départementales du Loir et Cher.

*« L'an mil sept cens soixante-neuf le dix-huitième jour de juin a été batisé par moy vicaire soussigné Jacques né d'hier du légitime mariage de Jean Claude Joubert charpentier et de Madeleine Leblanc, le parrain Jacques Chataignier qui a dit ne scavoir signé, la marraine Marie Sabel qui l'a fait avec nous, dont acte »*

### Section 1 Une famille de charpentier

Nous recherchons les autres membres de cette famille en passant par les registres paroissiaux en



série 4E aux Archives Départementales du Loir et Cher. Les recensements ne nous sont pas d'une grande aide car ils commencent en 1836. Leur consultation permet quand même de repérer qu'il n'y avait qu'une seule famille JOUBERT à Blois, celle objet de la

présente étude. Nous privilégions la recherche de l'acte de mariage JOUBERT LEBLANC. Six paroisses couvrent le territoire de Blois mais nous avons repéré la mention « St Saturnin de Blois dans le mariage JOUBERT-MICOT vu précédemment. Le quartier de Vienne St Saturnin (cf. Carte XV ci-dessus) est situé au Sud-Est de la ville en dessous du fleuve Loire. Le mariage de Jean Claude JOUBERT a lieu le 12 août 1760 <sup>348</sup> à Blois dans la Paroisse de St Saturnin. En voici la transcription (cf. Annexe Acte IX) ci-dessous :

*« L'an mil sept cent soixante, le douzième jour du mois d'août après la publication des bans de futur mariage entre Jean Claude Joubert garçon charpentier, fils majeur de Christophe Joubert, aussi charpentier, et de defunte Marie Mandier, ses pères et mères, originaires de la Paroisse de Saint Bonnet de Chavagne, marquisat de Saint Lattier, Diocèse de Vienne en Dauphiné, et demeurant depuis plus d'un an dans celle cy d'une part ; et Gabrielle Leblanc, fille majeure de défunt Michel Leblanc, vivant boucher, et de Jeanne Hidouin, aussi ses père et mère, de la Paroisse de St Dye sur Loire, et actuellement de celle de St Solenne de cette ville d'autre part ; faite par trois jour de dimanche consécutifs, au prône <sup>349</sup> des messes paroissiales, tant en cette église qu'en celle de Sainte Solenne, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement civil ou canonique venu à notre connaissance ainsi qu'il nous a apparu par le certificat du sieur prieur de Ste Solenne en date du onze du présent ainsi signé Roustelle vu la permission de les épouser dans cette église par le même certificat, vu aussi l'acte de procuration de Christophe Joubert, père de l'époux, donné par-devant le sieur Blain, Notaire royal, résidant à Parnans en présence de Jacques Vernay, Louis Vallier, Claude Guichard, François Hanry, témoins à ce requis le vingt-neuf de juin de cette année par lequel il constitue pour son procureur général et spécial à l'effet du présent mariage Maitre Gauthier Bernier, maitre charpentier de cette paroisse chez qui demeure le susdit époux, dument légalisé par le sieur Regnaud Vallet lieutenant général civil et criminel au baillage et siège présidial de St Marcellin en Dauphiné le vingt-six juillet dernier. Nous prêtre vicaire soussigné avons vu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence de Gauthier Bernier fondé des procurations, de François Dumée, de Jeanne Hidouin, mère de l'épouse, de Jeanne Leblanc sa sœur, de Symphorien Gresans son beau-frère et de plusieurs autres parens et amis qui ont signé ou déclaré ne le scavoir de ce enquis dont acte ».*

346- carte Géoportail <https://www.geoportail.gouv.fr> Carte de l'Etat Major 1820

347- naissance Jacques Joubert AD41 - 4 E 018/266 St Saturnin de Blois- Blois 1769 registre paroissial

348- mariage Jean Claude Joubert AD41 - 4 E 018/252 St Saturnin de Blois 1760 Registre paroissial

349- au prône = au cours de l'homélie du dimanche dite par le curé ou l'officiant de la paroisse

A ce stade, nous voici avec trois générations de charpentiers. Jean Claude est à Blois en apprentissage chez un maître Charpentier nommé Gauthier Bernier. Son père ne s'est pas déplacé et son maître dispose d'une procuration en bonne et due forme. Contrairement à ce qui était mentionné sur l'acte de naissance de leur fils Jacques, ladite Leblanc ne s'appelle pas « Madeleine » mais « Gabrielle ». Nous retrouvons l'acte de naissance de Gabrielle Leblanc à St Dye<sup>350</sup> sur Loire le 31 mars 1733<sup>351</sup>. Le prénom « Gabrielle » est orthographié « Gabriel » tant en marge que dans le corps de l'acte de naissance. A l'acte de naissance de son fils Jacques, elle était prénommée



« Madeleine » probablement un surnom. St Dye est situé à 10 km au nord Est de Blois en remontant la Loire. Gabriel Leblanc épouse Joubert décède le 14 février 1773<sup>352</sup> à Blois. Nous découvrons dans la page qui précède qu'elle a accouché d'un enfant prénommé François Gervais le 9 février qui est décédé le 12 février 1773<sup>353</sup>. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elle a succombé des suites de couches à l'âge de 39 ans. Il s'agit maintenant de retrouver toutes les naissances intervenues pour ce couple entre 1760 et 1773. L'acte de décès mentionne parmi les témoins sa sœur Marie

Leblanc et sa fille Françoise Gabrielle. Nous notons que Jean Claude Joubert savait signer en 1773. La profession de charpentier exigeait probablement un minimum de connaissances dont le calcul et l'écriture.

Nous retrouvons huit enfants entre 1760 et 1773. Les délais inter génésiques étant assez réduits, il ne nous a pas semblé nécessaire de chercher au-delà de la paroisse de St Saturnin. Par ordre de naissance, nous avons retrouvé :

- **Jean Louis Joubert** né le 18 mai 1761<sup>354</sup> à Blois, Paroisse de St Saturnin et décédé au même lieu le 31 août 1762<sup>355</sup>.
- **Françoise Gabrielle Joubert** née le 12 novembre 1762<sup>356</sup> à Blois, Paroisse de St Saturnin. Elle épousera Louis Sadier, charpentier le 8 janvier 1782<sup>357</sup> à Blois -St Saturnin. Son frère Léon, ci-dessous évoqué, sera son témoin.
- **Jean Jacques Joubert** né le 19 avril 1764<sup>358</sup> à Blois, Paroisse de St Saturnin.
- **Pierre Joseph Joubert** né le 15 mai 1765<sup>359</sup> à Blois St Saturnin et décédé le 29/10/1766<sup>360</sup> à Blois St Saturnin.
- **Léon Joubert** né le 6 septembre 1766<sup>361</sup> à Blois St Saturnin. Léon est témoin en 1782 au mariage de sa sœur Françoise Gabrielle. Il épouse Julienne Gillet le 12 01 1790<sup>362</sup> à Montrichard dans le Loir et Cher. Il est aussi charpentier. A son mariage, son père Jean Claude est mentionné comme « Maître Charpentier », son beau-père « marchand boucher à Montrichard », son beau-frère Joseph Sadier est « maître tailleur », son nouveau beau-frère Jean Baptiste Lemoine « menuisier » et son oncle par alliance René Gillet « maître chapelier à Montrichard ». Toutes les corporations artisanales blésoises semblent se condenser dans ce mariage !

350- St Dye sur Loire -carte postale ancienne

351- Gabrielle Leblanc naissance AD41 E-DEPOT 207/31 - St Dye sur Loire 1733 vue 164/166

352- Gabrielle - AD41 Blois St Saturnin – Registre paroissial 4 E 018/270 vue 9/28

353- naissance et décès Gervais AD41 Blois registre paroissial 4 E 018/270 vue 8/28

354- naissance Jean Louis- AD41 Blois St Saturnin 1761 – registre paroissial 4 E 018/254 vue 16

355- décès Jean Louis -AD41 Registre paroissial Blois St Saturnin 1762 – 4E 218 257 vue 18

356- naissance Françoise Gabrielle 1762 AD41 Registre paroissial Blois St Saturnin AD41 4<sup>e</sup> 218 256

357- mariage Françoise Gabrielle / SADIER AD41 Registre paroissial Blois St Saturnin- 1782 - 4 E 018/279 vue 2/29

358- naissance Jean Jacques AD41 Registre paroissial Blois St Saturnin – 1764 4E018 260 vue 13

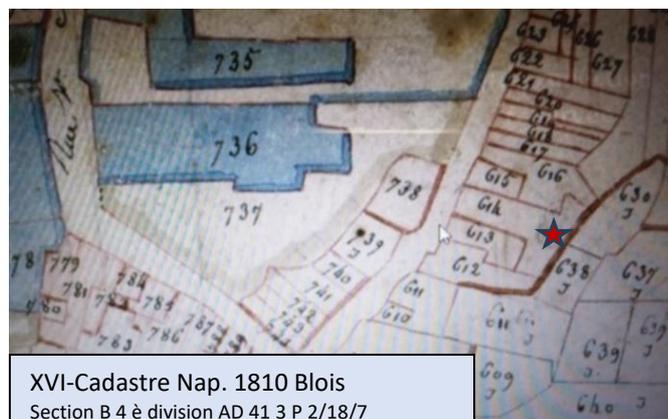
359- naissance Pierre Joseph AD41 1765 Registre paroissial Blois St Saturnin 4E018 262 vue 12

360- décès Pierre Joseph 1766 AD41 Registre paroissial Blois St Saturnin 4 E 018/263 vue 29

361- naissance Leon 1766 D41 Registre paroissial Blois St saturnin 4<sup>e</sup>018 263 vue 22

362- mariage Léon 1790 AD41 Montrichard -Registre paroissial 1790 – 4<sup>e</sup> 151 vue 3

Comme le registre suivant va jusqu'aux années 1797, nous recherchons des enfants et n'en trouvons pas à Montrichard. Ils se sont installés à Blois. Selon les tables du cadastre napoléonien de 1810, Léon, qui semble être l'héritier, possède à Blois les parcelles **1047, 1048, 1049** et 614 de la section B4. La parcelle **614** est située Rue Croix Boissée à l'actuelle n°54 et les parcelles 1047, 1048 et 1049 sont situées Rue des Chalands le bord du quai de la Loire. Ces parcelles ont toutes atterries en 1848 au compte d'un dénommé Pierre Lepineau jardinier à Blois. Il s'agit du mari de sa fille Cécile née le 11 décembre 1803 à Blois <sup>363</sup>. A partir de l'acte de mariage de cette dernière en 1836 <sup>363</sup>, apparait un frère Charles Léon Joubert né en 1798, maître cordonnier, non identifié.



XVI-Cadastre Nap. 1810 Blois  
Section B 4 è division AD 41 3 P 2/18/7

Avant une visite à Blois du 26 au 28 mai 2024, nous explorons la carte (Cf. Carte XVI) du cadastre napoléonien de 1810 <sup>364</sup> et le compare aux cartes actuelles via Géoportail (Cf. Carte XVII) La rue Croix Boissée est alors la rue principale une fois le pont enjambé coté du quartier de Vienne. Ce n'est plus le cas actuellement. La section B4 è division <sup>365/366</sup> me donne un bon aperçu du quartier. Une fois sur place, la maison concernée est identifiée. Par un heureux hasard, nous avons pu à l'aide

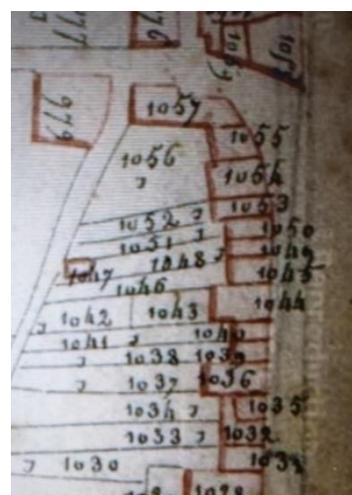
des actuels propriétaires, vérifier par la configuration du jardin et des sous-sols qu'il s'agissait bien de la parcelle 614.



XVII- Google Earth mai 2024  
Rue Croix Boissée Blois



Les parcelles 1047, 1048 et 1049 situées Rue des chalands (Cf. Carte XVIII) sont assez facilement identifiées par les immeubles concernés toujours en place <sup>367</sup>.



XVIII-Cadastre Nap. 1810 - Blois  
Section B 4 ème division AD 41 3 P 2/18/7  
Rue des Chalands- bords de Loire



363-mariage Cécile Joubert AD41 Microfilm des registres des naissances, mariages, décès (mars 1836-mai 1837) 5 MI18 /R90 vue 176

364-AD41 cadastre section B 4<sup>ème</sup> division cote 3 P3\_18\_2 folios 144 et 176

365-AD 41 cadastre Blois - Quartier de Vienne Section B 4 è division 3 P 2/18/7 Blois : plans du cadastre napoléonien. Section B4 1810 – 18

366-AD 41 cadastre Blois - Plan du cadastre napoléonien plan linéaire 1810 3P 2/18/1 vue d'ensemble

367- photographies @cbg mai 2024

D'autres enfants de Jean Claude Joubert et Gabriel Leblanc naissent ensuite :

-**Jean Baptiste Joubert** né le 11 février 1768<sup>368</sup> à Blois St Saturnin et décédé le 22 mars 1792<sup>369</sup> à Blois St Saturnin à 24 ans. Les témoins sont Léon Joubert son frère et Louis Sadier son beau-frère.

-**Jacques Joubert** né le 17 juin 1769<sup>370</sup> ( Cf Annexe Acte VIII) vu dans le chapitre précédent, père de l'homme de notre couple principal. Comme il s'est marié à St Vincent de Boisset en août 1792 avec Marie Micot en premières noces, il n'a probablement pas assisté à l'inhumation de son frère Jean Baptiste à Blois le 22 mars de cette même année. La distance qui sépare Blois de St Vincent est de 300 Km environ soit 62 h de trajet à pied en passant par Bourges et Moulins par voie terrestre. Nous émettons l'hypothèse qu'il est venu à St Vincent dans le cadre d'un apprentissage. Ce déplacement qui n'a rien d'une micromobilité<sup>371</sup> fait évidemment penser aux pratiques de compagnonnage professionnel. Le site des Compagnons du Tour de France<sup>372</sup> détaille l'histoire du compagnonnage imprégnant ce système éducatif reconnu comme patrimoine culturel immatériel par l'Unesco depuis 2010. Ce site évoque les légendes qui l'entourent à travers les personnages fondateurs du moine Soubise, du roi Salomon, de l'architecte Hiram que l'on retrouve également dans l'imaginaire franc-maçon, de Maître Jacques un chevalier et du compagnon Agricole Perdiguier.

-**François Gervais Joubert** né en 1773 décédé à trois jours juste avant le décès de sa mère comme vu ci-dessus.

Dans le fonds iconographique<sup>373</sup> des Archives Départementales de Blois, nous retrouvons une photographie de l'intérieur de l'Eglise paroissiale de St Saturnin de Blois ou les huit enfants Joubert furent baptisés.



Un vitrail<sup>374</sup> dans l'aile gauche attire mon attention par son fort réalisme. Le guide du diocèse m'explique qu'il s'agit d'un ex-voto,



commande des échevins de Blois à la suite de la crue du 29 septembre 1866. Tous les saints patrons de ce quartier ouvrier sont représentés dans la partie haute. Dans la partie basse, nous avons la foule se pressant de franchir le pont sur la Loire. La crue avait été annoncée trois jours avant par un messenger à cheval. Les crues décennales avaient précédemment fait des ravages en 1846 et 1856 dans ce quartier habité par des artisans et des journaliers. Cette crue épargna les habitants à quelques centimètres près. La devise mentionnée en latin dans une frise « **LEGEM PONEBAT ACQUIS NE TRANSIRENT FINES SUOS** » signifie « *Que les eaux ne dépassent pas leurs limites* » renvoie à la foi des paroissiens dans l'intercession de la vierge Marie auprès du Christ. L'appel d'offre stipulait que l'artiste verrier était prié de bien vouloir réaliser un croquis sur place et non pas depuis son atelier parisien.

368- Naissance Jean Baptiste 1768 Blois St Saturnin AD41 4E 018 265 registre paroissial vue 8

369- Décès Jean Baptiste 1792 Blois St Saturnin AD41 4 E 018/289 registre paroissial vue 10

370- Naissance Jacques - registre des naissances AD41 - 4 E 018/266 st saturnin des bois Blois 1769

371- micromobilités : déplacements de courte distance

372-Compagnonnage : <https://compagnonsdutourdefrance.org/pages/qu-est-ce-que-le-compagnonnage> et <https://compagnonsdutourdefrance.org/pages/histo-legende-du-compagnonnage>

373-AD41- cote 6 Fi 018/1248 Eglise Saint-Saturnin (en Vienne), la nef. Carte postale ancienne

374-Vitrail de l'église Saint-Saturnin, ex-voto de la crue de 1866. *Ville de Blois. Photographie : Jean-Philippe Thibault*

## Section 2 un inventaire de 1773

Comme ses enfants sont tous mineurs au moment de son décès, un inventaire <sup>375</sup> est réalisé le 20 avril 1773 (Cf. Annexe Acte XI). Nous disposons d'une mention sur Généanet « inventaire après décès le 20 avril 1773 cote source 11 -993 » et de la date et du lieu du décès de Madeleine Leblanc le 14 février 1773. Il nous manque le nom du notaire. Les Archives du Loir et Cher sont sur deux sites : Blois et Verneuil et l'enregistrement est à Verneuil à 5 km, les actes notariés à Blois. En amont, nous les contactons pour vérifier les modalités de création d'une carte d'accès en salle de lecture et les spécialisations des deux sites. Notre interlocutrice confirme qu'ils ne disposent pas de liste des notaires en téléchargement sur leur site internet, ni d'inventaires en ligne, ni de listes en ligne des bureaux d'enregistrement. Ces trois points rendent la recherche plus difficile. En parallèle, nous envoyons un message à la personne qui a réalisé le dépouillement collaboratif en 2023 sur Généanet qui mentionne cette table des inventaires après décès de la période 1700-1789 car la profession mentionnée de l'époux est erronée : « charpentier » et non pas « charcutier ». C'est l'occasion de rappeler combien les indexations collaboratives ne sont pas fiables à 100 %. Une fois aux Archives Départementales du Loir et Cher sur le site de Vineuil, l'inventaire de cette série nous permet de comprendre que « 11-993 » correspond à la 11<sup>e</sup> étude notariale de Blois et 993 au numéro de carton. Le notaire royal s'appelle Charles Fourré et a officié de 1763 à 1765.

Voici la transcription de l'acte d'inventaire après décès de treize pages :

*« Inventaire du 20 avril 1773*

*Inventaire fait par les notaires royaux Astier soussignés des meubles meublants, effets mobiliers, dettes active et passive dette et papiers et autres renseignements dépendant de la communauté de bien qui a été entre Jean Claude Joubert charpentier demeurant à Blois faubourg de Vienne paroisse de St Saturnin et deffunte Gabrielle Leblanc sa femme décédée le quatorze février dernier.*

*A la requête du dit Joubert pour dissoudre ladite communauté d'une part,*

*Et aussi à la requête de Simphorien Guerante mareschal de forge demeurant au bourg et paroisse d'Avaray <sup>376</sup> au nom et comme subrogé tuteur à l'effet du présent inventaire de Françoise Gabrielle, Léon, Jean Baptiste et Jacques Joubert, tous quatre enfants mineurs dudit Jean Claude Joubert et de lad[it]e deffunte Gabielle LeBlanc ses héritiers présomptifs, crée en lad[it]e charge par sentence du Bailly de Blois en date du jour d'hier, scellée et droits acquittés le même jour au bureau de Blois d'autre part,*

*Pour la prisée et estimation des meubles et effets mobiliers a été pris et appelée la personne de Marie Anne Mey femme de Pierre Pardon l'ainé marchand à revendre de meubles demeurant à Blois paroisse de St Martin cy présente qui a promis faire lesdites estimation en son âme et conscience le serment d'elle pris en cas requis et accoustmé avec lesquelles parties et estimatrice a été procédé audit inventaire comme il suit pour réserves respectives faites par les parties que le dit inventaire ne pourra nuire en préjudice à leurs droits et aux qualités qu'elles pourront prendre par la suite.*

*Du vingt avril neuf heures du matin l'an mil sept cens soixante-treize au domicile du dit Joubert dans une chambre basse à feu s'est trouvé*

*Premièrement une crémaillère une paire de chenette petite pincette une barre de fer de feu estimés ensemble trente six sols cy .....1 livre tournois seize sols*

*Un fourneau de fonte de fer sa grille un reschaud de fer deux chandelliers à broche estimés ensemble 35 sols cy .....1 livre tournois 15 sols*

*deux chaudières de différentes grandeurs et une marmite de fonte et son couvercle de taille estimés ensemble trois livres.....3 livres tournois*

*deux poeles à frire une lesche frite un grille une cuillers de poelson et une broche à main le tout de fer estimé ensemble trois livres cy .....3 livres tournois*

*sous total 9 livres tournois 11 sols*

*une tourtière et son couvercle, un poelson une cueiller à pot un écumoir mouchette et post mouchette et un chandelier le tout de cuivre jaune estimé ensemble six livres cy .....6livres tournois*

*Une feuille à étou (?) une lanterne et un boudinoir de fer blanc et une petite table sur quatre pieds estimés ensemble vingt sols cy .....1 livre tournois*

*une mes de bois chesne estimée 4 livres une table de bois chesne sur quatre pieds et en layette non fermante à deux serrures estimée six livres ..... 6 livres tournois*

*Ouverture faite de ladite armoire s'est trouvée vingt-quatre pièces de poterie de terre et fayence estimé ensemble 40 sols cy 2 livres tournois*

375-Inventaire après décès AD41 Blois Etude de Me Fourré – cote 5E11-993 (cf. ANNEXE XI)

376-Avaray =actuellement Commune d'Avaray entre Mer et Beaugency en Loir et Cher

six bouteilles de verre double estimées vingt sols cy .....1 livres tournois  
 Un moulin à poivre un grugeoir à sel huit fourchettes de fer six goblets de verre estimés ensemble douze sols ....12 sols  
 Sous total 21 livres tournois 7 sols  
 Plus une livre de vaisselle d'étain commun estimé 12 sols la livre revenant à six livres douze sols cy .....6 livres tournois  
 12 sols qui est tous ce qui s'est trouvé dans la dite armoire  
 Un petit miroir estimé 12 sols cy .... 12 sols  
 une table ovale desu pin et son chassis de chesne huit chaises et un fauteuil de bois d'aulne empaillé estimé ensemble  
 trois livres cy 3 livres tournois  
 une armoire de bois chesne et hestre à deux battans fermante à clef estimée quarante livres cy ..... 40 livres tournois  
 Ouverture faite de ladite armoire s'est trouvé une écuelle d'étain et son couvercle estimés trente sols  
 cy 1 livre tournois 10 sols  
 quatre draps de toile commune contenant chacun quatre aulnes et demie estimés ensemble 18 livres  
 cy..... 18 livres tournois  
 Deux draps de grosses toiles contenant chacun quatre aulnes estimés ensemble 9 livres cy.... 9 livres tournois  
 Sept serviettes et une nappe estimé ensemble cent sols cy.....5 livres tournois  
 quatre chemises usagé de la deffunte estimés ensemble six livres cy ..... 6 livres tournois  
 sous total 89 livres 14 sols  
 Quatre cueffures rouge de la deffunte deux cueffures rollées et une (skinskergée... ?), de mousseline razée et une paire  
 de manche de cotton estimé ensemble trois livres cy .....3 livres  
 Un jupon, un pesantoir juste un tablier d'étoffe à la reine une paire de bas de laine et une paire de pantoufle estimé  
 ensemble 15 livres cy ..... 15 livres  
 un jupon de Calmande un autre jupon à volant de cotton estimé ensemble huit livres cy ..... 8 livres  
 une capote de camelot estimée six livres cy.... 6 livres tournois  
 un jupon de flanelle estimé 40 sols cy..... 2 livres  
 une livre et demi de fil de fer russe estimé douze sols cy .... 12 sols  
 qui est tout ce qui s'est trouvé à inventorier dans la dite armoire  
 un coffre de bois chesne fermant à clefs estimé cent sols Cy ..... 5 livres tournois  
 ouverture faite du dit coffre ne s'est rien trouvé à inventorier  
 un bois de lit de chesne sa fourrure paillace 39 livres tournois douze sols  
 et fond de toile ,trois broches de fer, une couette de lit et son travers de plume d'oye enroulé  
 de couty , deux drap de toile commune contenant chacun quatre aulnes et demie une couverture de laine verte , un  
 tour de lit de Valentin qu'est composé de huit pièces estimé ensemble soixante-quinze livres cy 75 livres tournois  
 Une petite couchette de chesne, sa fourrure guitture de toile, une couche de lit et son travers de plume de poule  
 ensouillée de couty  
 Une couverture de laine blanche, un rideau en deux dés de valentin vert et sa broche de fer estimé ensemble trente  
 livres avec un drap de grosse toile cy .....30 livres tournois  
 Qui est tout ce qui s'est trouvé dans ladite chambre  
 Dans une boutique à côté de la dite chambre s'est trouvé deux poinçons et un quart futeille estimé ensemble trente  
 sols cy .....1 livres tournois 10 sols  
 Plus six scies, quatre bisaiguères, deux coignées, trois huchereaux, trois verlopes, deux doubles joints, deux bouvets,  
 trois gouges, trois ciseaux, un marteau, une pince, une masse, un voltes et un etably, un piochon, dix-huit tarrières, une  
 douzaine de trousse en cordage, trois grands cordages, une table, deux chèvres, une paire de vérain, un meuble, estimé  
 ensemble cent quinze livres cy.....115 livres tournois  
 Qui est tout ce qui s'est trouvé dans ladite boutique  
 Dans la cour, dans le grenier et sur différents chantiers s'est trouvé cent toises de bois de charpente d'écarissage estimé  
 l'un dans l'autre vingt sols la toise revenant à cent livres cy .....10 livres tournois  
 Dans ledit grenier un millier de vieilles ardoises et un demy cent de tuile estimé ensemble quinze livres cy ....15 livres  
 tournois  
 Dans une chambre haute s'est trouvé une couchette de bois chesne, sa fourrure et guitture, un matelas de laine, un  
 drap de toile commun de quatre aulnes et demie, un traversin de plume de poule, estimé ensemble vingt livres cy  
 .....20 livres  
 Un rouet à filer et son travail, une vielle saloire et un banc couvert de tapisserie estimé ensemble trente sols cy .... 1  
 livre tournois 10 sols  
 Dans un cabinet a coté s'est trouvé une  
 Sous total 251 livres 10 sols  
 Couchette garnie de sa fourrure et paillace, une mauvaise couette de lit et son travers de plume meslée ensouillée de  
 toil, un drap de toile commune contenant quatre aulnes et demi, une mauvaise couverture de large verte piquée estimé  
 ensemble douze livres cy ..... 12 livres  
 Dans le premier s'est trouvé un moulin à passer farine de bois chesne et sappin, un boisseau mesure de Blois, un vieux  
 poinçon et quatre paillon estimé douze livres cy.....12 livres tournois

#### Dettes actives

Premièrement déclare ledit Joubert qui est deub à ladite communauté cent quarante livres par Léon Bordier par obligation qui est chez Maitre Fourré Notaire cy .....140 livres tournois

Plus par Jean Breton par obligation trente-six livres cy.....36 livres tournois

Plus par les Auriourt vingt-deux livres cy .....22livres tournois

Plus par la Dame Veuve Duchesne trésorière de ( ?) la somme de vingt-trois livres cy .....23 livres tournois

Par Jean Fouche de la Chaussée St Victor la somme de quatorze livres cy ..... 14 livres tournois

Par le sieur Touchin tuilleur de pierre huit livres dix-neuf sols cy ..... 8 livres 19 sols

Sous total 269 livres 19 sols

Parle Sieur Mungot tonnelier vingt-cinq sols cy.....1livres 5 sols

Déclare le dit Joubert quit à envoyeur comptant la somme de douze livres cy ....12 livres

Acte obvier d'inventorier un anneau espèce bague d'or usagé de la deffunte estimé par le dit Gauthier Lubin orphèvre la somme de cent sols cy ..... 5 livres tournois

#### Dettes passives

Déclare ledit Joubert qu'il est deub pour frais funéraires de la deffunte dix-huit livres cy ..... 18 livres

Au sieur de la bouilloir civier pour le luminaire de la deffunte la somme de trois livres cy ..... 3 livres

Plus au sieur Guichard pour fournitures de oisinquante quatre livres cy ..... 54 livres

A Madeleine Guenardeau de St Dié quinze livres qui lui alois due par la deffunte pour un droit de pressoir à St Dié cy .... 20 livres tournois

A sieur Brouille meunier à Vineuil pour farine vingt une livres cy .....21 livres tournois

Au sieur Bucheron quinze livres pour vente de bois cy ..... 15 livres

Au sieur Gagneu pour bois six livres cy .....6 livres

Sous total 18 livres 5 sols

Au sieur Refoulé pour bois defeu treize livres cy .... 13 livres tournois

Au sieur Guadron fils pour vente de tassièrre trois livres cy ..... 3 livres

Au sieur Guadron père pour vente debois 6 livres cy ..... 6 livres tournois

Pour vingtième et capitation de l'année 1772 neuf livres six deniers cy 9 livres 6 deniers

Au sieur Harduin boucher la somme de quatre livres pour fourniture de viande cy ..... 4 livres

Déclare le dit Joubert que pendant son mariage il a été vendu des biens propres de la dite deffunte femme de St Dié pour la somme de Sept cent livres sur quoi il a fait plusieurs payement en l'acquet de la dite femme dont lui sera tenu compte par ses enfants sur les quittance qu'il en suportera en temps et lieu cy ..... mémoire

Déclare de même le dit Joubert qu'il a vendu en Dauphiné son pays vue la somme de deux cent livres de ses biens propres pendant son dit mariage qu'il a receu franc de dettes cy ..... mémoire

#### Titre et papier

L'expédition d'un contrat de bail à rente rachetable de la maison ou demeure le dit Joubert à lui fait par Sieur Jacques Desluire moyennant soixante livres de rente rachetable de douze cent livres passé devant Rué Esfon confrère notaire à Blois le dix février mil sept cent soixante. Le principal de laquelle rente est encore deub en entier à laquelle expédition sont attachés deux anciens titres de ladite maison et sont les dites trois pièces contrôlées par première et droits et pour cote 3 juin (?) sous la lettre.

Qui sont tous les meubles meublant effet mobilier dettes actives et passive titres et papiers dépendant de la communauté trouvés aux endroits cy dessus déclarés où ils sont restés à la charge dudit Joubert qui s'en est volontairement chargé pour le représenter quitus et acquit appartiendra affirmant en son âme et conscience avoir fait mettre et employer au présent son entière tous acquit a connaissance de prendre de la dite communauté promettant avoir qu'il y eut été obvier quelque chose de faire.

Déclaration par addiction au présent aussitôt qu'il en aura connaissance au moyen de quoi le présent inventaire demeure conclus et arrêté et la dite communauté dissolue, dont acte fais et passé au dit Blois le dit jour et au midy Fourré et ont signé

Jean Claude Joubert Marie Anne Mexy

Bessange Pourré

Collationné à Blois le vingt six avril 1773

Reçu six livres six sols

Rivert »

### Que devons-nous retenir de cet inventaire de la maison de la Rue Croix Boissée ?

- L'enterrement de Gabrielle Leblanc en 1773 a couté environ vingt livres.
- Les toiles de tissu se mesurent en aulne, le bois en toise, la farine en « boisseau de Blois ».
- Le couple Joubert Leblanc possède des meubles en chêne écrit « chesne<sup>377</sup> », déjà une valeur sure pour les professionnels du bois du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Ils vivent dans une petite maison sur trois niveaux dans le quartier de Vienne paroisse de St Saturnin de Blois.
- L'atelier boutique donne sur la rue et à côté au rez de chaussée se situe la cuisine. Les chambres sont à l'étage. Un grenier sert à entreposer de vieilles tuiles et du bois.
- La valeur de son équipement professionnel de charpentier est de deux cents livres.
- Nous avons les noms de ses fournisseurs de bois, de tuiles et autres matériaux et de quelques-uns de ses clients avec des arriérés.
- Jean Claude n'est pas propriétaire en 1773 mais dispose d'un bail dit « rachetable » avec le dénommé Jacques Desluire depuis 1760, date de son mariage. Nous avons la date de l'acte passé devant un notaire de Blois. Nous avons vu que son fils Léon apparaissait au cadastre de 1810 comme propriétaire. L'option de rachat a été actionnée et Léon, premier fils semble être l'héritier universel.
- Comme tous les professionnels du bois, il entasse des planches de bois du grenier au jardin...
- Il possède à la fois des créances et des dettes.
- Sa femme défunte a vendu des biens propres de St Dye pour sept cents Frs qu'elle avait eus de la succession de son père. Comme il n'y a plus de traces de cette somme en 1773 dans leur patrimoine, celle-ci a été dilapidée et l'entreprise de charpente ne leur permettait pas de vivre.
- L'époux a aussi hérité de biens propres dans le Dauphiné en argent. Il ne devait pas être l'ainé.
- Aucun contrat de mariage n'est mentionné. Aux Archives Départementales du Loir et Cher en passant par la série C du contrôle des actes en ciblant les bureaux de St Dye et de Blois<sup>378</sup> et les quatre mois précédents le mariage, c'est une recherche vaine. Cela tient probablement à l'éloignement des familles entre le Pays Blésois pour l'époux et le Dauphiné pour l'épouse. C'est une hypothèse. Nous trouverons peut-être des renseignements sur la procuration faite par ses parents en 1760 à son maître d'apprentissage le sieur Gauthier Bernier Maître charpentier à Blois.



Vue sur Blois, le pont sur la Loire depuis la levée du quartier de Vienne @photos-cbg -mai 2024

377- Chesne : chêne. L'accent circonflexe remplace ainsi souvent soit un s disparu, soit une autre consonne, soit un hiatus, c'est-à-dire la rencontre de deux voyelles (c'est le cas dans âge, qui s'écrivait autrefois aage).

378- contrôle des actes AD 41 bureau de Blois -cote 2C98 et bureau de St Dye cote 2C 1000

### Section 3 Une autre épouse et un étrange cimetière

Jean Claude Joubert âgé de 40 ans, veuf, se remarie le 13 septembre 1773<sup>379</sup> soit six mois après le décès de la première épouse, avec Madelaine Obineau âgée de 54 ans.

En recherchant l'emplacement géographique de la paroisse de St Saturnin, nous découvrons que le territoire renferme un trésor archéologique : un cimetière aérien appelé « aître<sup>380</sup> ». Le couple Jean Claude Joubert et Gabriel Leblanc et leurs enfants morts en bas âge ont probablement été enterrés dans ce lieu qui était attaché à la Paroisse de St Saturnin et servait de cimetière paroissial.

« L'aître Saint-Saturnin de Blois est un ancien cimetière à galeries du XVI<sup>e</sup> siècle, un des quatre derniers existant en France. Constitué d'un espace central à ciel ouvert entouré de quatre galeries, il a longtemps été confondu avec un cloître. Mais le lieu n'a jamais accueilli d'activité monastique et une danse macabre sculptée sur les chapiteaux des piliers de la galerie Sud rappelle sa fonction originelle de lieu d'inhumation. Bâti à la Renaissance entre 1516 et 1520, ce bâtiment a permis d'enterrer un grand nombre de corps, alors que la région connaissait une épidémie de peste. Le monument a été édifié à la même époque que l'aile François 1<sup>er</sup> du château royal de Blois. Situé en face de l'église Saint-Saturnin, l'aître fut le cimetière de la paroisse jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Désaffecté pendant la Révolution, il devient, en 1807, propriété de l'hospice général de Vienne (dit hôpital Gaston d'Orléans) qui le transforma en buanderie-séchoir. Entre 1923 et 1934, le Dr. Lesueur, conservateur du château et des musées de Blois de l'époque, obtient l'installation, sous les galeries de l'aître, du dépôt lapidaire de la ville et furent déposés aussi les monuments et maisons détruits en 1940 » Article La Nouvelle République publié le 14/08/2022



Nous apprenons que le site a été retenu en 2022 dans le cadre de la fondation du Patrimoine et que la Ville de Blois, propriétaire, souhaiterait engager des travaux de restauration sur le bâti de l'Aître Saint-Saturnin et mettre en place un véritable projet de valorisation.

La consultation des cahiers de doléance<sup>382</sup> de la Paroisse de St Saturnin de 1789<sup>383</sup>, nous permet d'apprendre que le cloître ci-dessus évoqué, qui est en fait un aître, est le lieu où la communauté d'habitants se réunit ordinairement et que cette paroisse comprend soixante-dix feux<sup>384</sup> à la veille de la Révolution soit approximativement trois cents à trois cent cinquante personnes<sup>385</sup> :

379-mariage Joubert Obineau 1773 AD41 Blois st Saturnin -4 E 018/270

380-[https://youtu.be/v-7fryX\\_P-s?si=KKRQ4gEXh5EA6SKW](https://youtu.be/v-7fryX_P-s?si=KKRQ4gEXh5EA6SKW). Vidéo « À la découverte de l'aître Saint-Saturnin de Blois » La Nouvelle République

381- Photo aérienne Aître @Ville de Blois Joel David et Olivier Denux

382-Remontant au XIV<sup>e</sup> siècle, les cahiers de doléances recueillent vœux, demandes et protestations adressés au roi ; ils sont rédigés dans le cadre des États généraux, assemblée des trois ordres clergé, noblesse et Tiers État, convoquée par le gouvernement dans une période de difficultés.

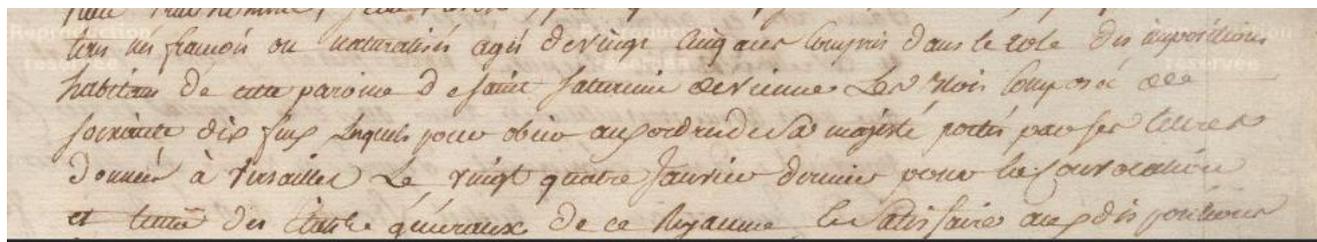
383AD41 - 1 B 658/2 - Procès-verbal d'assemblée des habitants Commune : Blois Paroisse de St Saturnin

384- feu : il n'est pas une donnée démographique mais un artifice d'écriture permettant chaque année de réaliser la péréquation des impôts (taille) entre communautés parmi les familles solvables.

385- par hypothèse un feu correspond à 4.5 personnes au XVIII<sup>e</sup>-ème siècle. Cf André ALIX, *Notes sur la valeur d'un feu dans l'ancien Dauphiné*, Revue de Géographie Alpine, Année 1923 11-3 pp. 635-640 [https://www.persee.fr/doc/rga\\_0035-1121\\_1923\\_num\\_11\\_3\\_5529](https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1923_num_11_3_5529)

« Aujourd'hui dimanche premier mars de mil sept cent quatre-vingt-neuf en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée sont comparus dans l'endroit appellé le cloître, lieu ordinaire où se tiennent les assemblées de la paroisse de Saint Saturnin de Vienne les Blois, pardevant.... »

Et cet autre passage :



« ...compris dans le rôle des impositions habitant de cette paroisse de Saint Saturnin de Vienne les Blois composée de **soixante-dix feux**, lesquels pour obéir aux ordres de sa majesté portés par ses lettres données à Versailles le vingt-quatre janvier dernier pour la convocation et tenue des états généraux de ce royaume, en satisfaire aux dispositions ... »<sup>387</sup>

Ce plan de la ville de Blois vers 1731- 1769<sup>388</sup> nous permet de bien situer le quartier de St Saturnin au premier plan par rapport au reste de la ville.

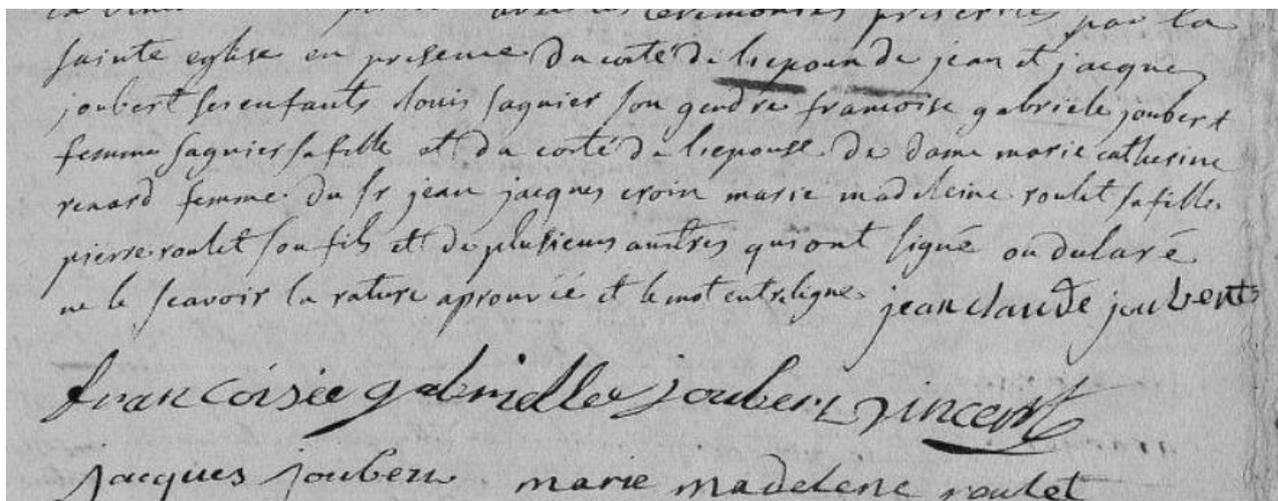


386-AD41 - 1 B 658/2 - Procès-verbal d'assemblée des habitants Commune : Blois Paroisse de St Saturnin

387- AD 41 Gravure sur cuivre au burin. Cote 33 FI 3 Blois : vues générales et plans de la ville : Blois 1731 – 1759

#### Section 4 : une troisième épouse

Sa deuxième épouse étant décédée le 12 juin 1785<sup>388</sup>, en troisièmes noces, Jean Claude Joubert épouse Madelaine Janvier et le 12 janvier 1786<sup>389</sup>, veuve d'un dénommé Jean Roulet. L'intérêt de cet acte de mariage consiste en la présence de trois des enfants de sa première union. « *Par la Sainte Eglise en présence du côté de l'Epoux de Jean, Jacques Joubert, ses enfants, Louis Saguier son gendre, Françoise Gabrielle Joubert femme Saguier sa fille et du côté de l'épouse de Dame Marie Catherine Renard, du Sieur Jean Jacques Croix, Marie Madeleine Roulet sa fille, Pierre Roulet son fils et de plusieurs autres qui ont signé ou déclaré ne le scavoir, la rature approuvée et le mot entreligne* »,



L'orthographe de son gendre Sadié est quelque peu malmené. Sa fille Françoise Gabrielle et sa nouvelle belle fille Marie Madeleine Roulet savent signer ce qui n'est pas le cas de sa nouvelle épouse.

Jean Claude Joubert décède<sup>390</sup> le 22 brumaire an VI<sup>391</sup> soit le 12 novembre 1797. C'est son gendre Louis Sadié qui vient effectuer la déclaration. Ce dernier demeure dans la commune de Huisseau canton de Bracieux. L'officier d'état civil indique qu'il s'est transporté au domicile du défunt, veuf en troisièmes noces, situé dans le faubourg de Vienne au lieu-dit « Croix boissée »<sup>392</sup> et qu'il y a rencontré Léon Joubert, son fils témoin.



Le site des Archives Municipales de Blois, nous indique que « La rue Croix-Boissée, d'origine médiévale, est la rue principale de Vienne dans l'axe de l'ancien pont. Les plus anciennes constructions datent du XVI<sup>e</sup> siècle. Certains ensembles sont organisés autour d'une cour à laquelle on accède par un porche sur rue »<sup>393</sup>. Une photo récupérée sur le site des Archives Municipales dans le fonds iconographique nous montre l'apparence de cette croix boissée. Les bénévoles de l'association des Amis de l'Aître de St Saturnin m'apprendront que la croix a été déplacée et qu'il est inutile de la rechercher.

388-AD41 décès Madeleine Obineau Blois St Saturnin 4E218 082

389-AD41 mariage Joubert Janvier Blois St Saturnin 4E018 283

390-AD41 décès Joubert Jean Claude 1797 Blois 5MI18 R67

391-Calendarier républicain institué le 24 octobre 1793 par la Convention nationale. Le début de la nouvelle ère est fixé à l'équinoxe de l'automne précédent, le 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la République, qui devient ainsi le 1er vendémiaire an I. Nous utilisons aujourd'hui le calendrier Grégorien institué en 1582 et rétabli le 1er janvier 1806.

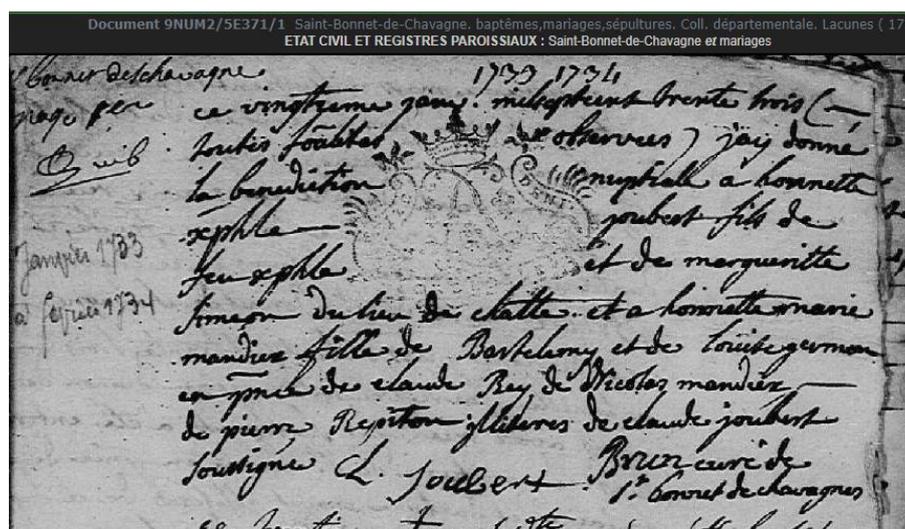
392- AM Blois - 33 FI 242 Blois : les édifices religieux : la Croix Boissée

393-<https://archives.blois.fr/ark:/55406/c0056af841b2d1e3/56b1d5e857671> Ville de Blois.

### Chap. 3 L'ascendance en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle et début XVIII<sup>e</sup> siècle

#### Section 1 : un mariage et encore d'autres enfants en Dauphiné

Nous pouvons maintenant remonter une génération. L'acte de mariage de Jean Claude Joubert et Gabriel Leblanc, évoqué précédemment, nous a permis de découvrir le nom des parents de l'époux et leur origine en Dauphiné, un territoire situé dans l'actuel Département de l'Isère (Cf Annexe Carte D). Son acte de décès précise bien le village de St Bonnet de Chavagne<sup>394</sup>. Son premier acte de mariage indiquait bien qu'il était le fils de Christophe Joubert et de Marie Mandier. Nous retrouvons leur acte de mariage en date du 20 janvier 1733.<sup>395</sup> Il est écrit :



« Ce vingtième janvier mil sept cent trente trois et toutes for[ma]lités observées, j'ay donné la bénédiction nuptiale à honnette [Christo]phle Joubert, fils de feu [Christo]phle Joubert et de Marguerite Siméon du lieu de Chatte et à Honnette Marie Mandier fille de Barthélémy et de Louise Germon en p[ré]s[en]ce de Claude Rey et de Nicolas Mandier, de Pierre Repiton, illitérés, de Claude Joubert Soussigné. Brun Curé de St Bonnet de Chavagnes ».

Nous apprenons que les parents de l'époux sont originaires de Chatte dans l'actuel département de l'Isère, un autre village en Dauphiné entre Vercors et Grésivaudan situé au Nord Est de St Bonnet de Chavagne, à six km soit une heure à pied pour l'époque.

Quatre enfants sont repérés d'emblée dans les registres paroissiaux de St Bonnet de Chavagne entre 1734 et 1744. Les registres paroissiaux sont lacunaires pour la période 1734 à 1736. Deux enfants ont pu naître sur cet intervalle.

-**Jean Claude Joubert**, objet du chapitre précédent qui est probablement l'un des enfants manquants nés sur la période 1734-1736.

-**Joseph Joubert** né le 8 février 1738<sup>396</sup> à St Bonnet de Chavagne.

-**Laurent Joubert** né le 26 octobre 1739<sup>397</sup> à St Bonnet de Chavagne

-**Christophe Joubert** né le 23 février 1741<sup>398</sup> à St Bonnet de Chavagne



Marie Mandier, son épouse, décède le 30 décembre 1744<sup>399</sup> à Saint Bonnet de Chavagne, « âgée d'environ trente ans ».

394- Carte postale ancienne - St Bonnet de Chavagne en Isère au pied du massif du Vercors.

395- Mariage Joubert Mandier AD38 - St Bonnet de Chavagne 1733 cote 9NUM2/5E371/1- vue 1

396- Naissance Joseph AD38 - St Bonnet de Chavagne 1738 cote 9NUM2/5E371/1 -vue 8

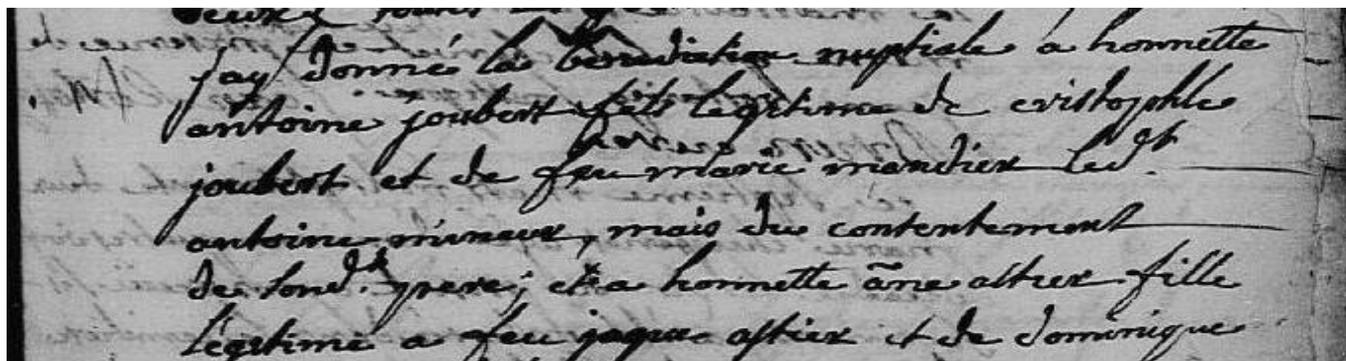
397- Naissance Laurent AD38 - St Bonnet de Chavagne 1739 cote 9NUM2/5E371/1 -vue 14

398- Naissance Christophe AD38 - St Bonnet de Chavagne 1741 cote 9NUM2/5E371/1 -vue 19

399- Décès Marie Mandier AD38 - St Bonnet de Chavagne 1744 cote 9NUM2/5E371/1 -vue 32

Son beau père Barthélémy Mandier décède le 3 septembre 1759<sup>400</sup> à St Bonnet de Chavagne. En parcourant ce registre paroissial de St Bonnet de Chavagne qui court de l'année 1733 à 1792, nous repérons peu après un cinquième fils :

**-Antoine Joubert** marié le 17 janvier 1762<sup>401</sup> avec Anne Astier et mentionné comme fils de Christophe Joubert et Marie Mandier. Il est dit « mineur » en 1762, ce qui signifie qu'il n'avait pas vingt-cinq ans<sup>402</sup>. Par déduction, il est né après 1737 et avant 1744, date de décès de sa mère.

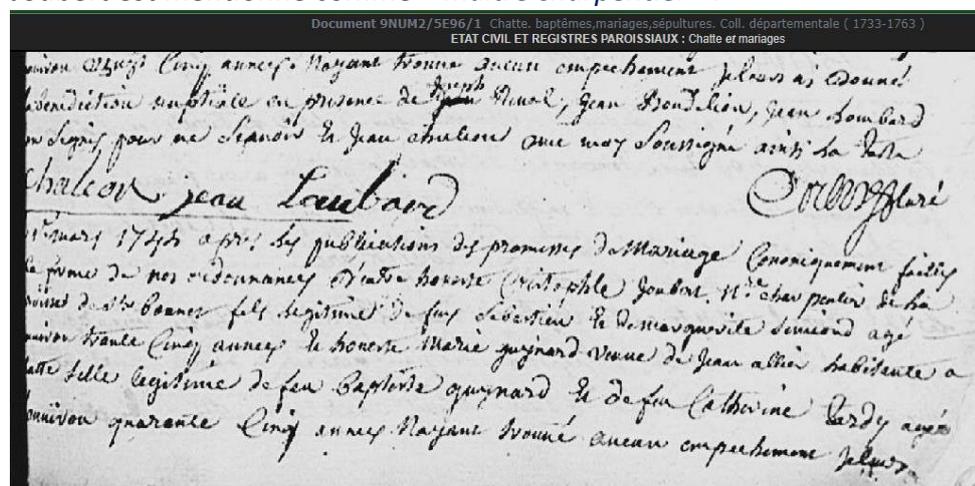


Par déduction des intervalles inter génésiques des autres enfants, il est né plutôt vers 1742-1744 ce qui lui ferait entre 18 et 20 ans au moment de son mariage.

« J'ay donné la bénédiction nuptiale à l'honnette Antoine Joubert fils légitime de Christophe Joubert et de feu Marie Mandier, ledit Antoine mineur, mais du consentement de son dit père, et à honnette Anne Astier fille légitime à feu Jacques Astier et de Dominique... »

Dans ce même registre à l'année 1762<sup>401</sup>, nous trouvons également le décès le 20 décembre 1762 d'une femme dénommée Dominique Rapien dite veuve de Christophe Joubert et âgée de 55 ans. Est-ce une seconde épouse originaire d'un autre village ce qui expliquerait que nous n'ayons pas repéré ce remariage à St Bonnet de Chavagne ? En cherchant un peu qui est Dominique Rapien, il apparait que Christophe Joubert a épousé en troisième noce la mère de Anne Astier, c'est-à-dire la belle-mère de son fils Antoine.

En explorant sur d'autres communes, nous découvrons un mariage dans le village de Chattes dans le Vercors le 1<sup>er</sup> mars 1745<sup>403</sup> soit six mois après le décès de sa première épouse. Christophe Joubert est mentionné comme « *maitre charpentier* ».



« Le 1<sup>er</sup> mars 1745 après les publications des promesses de mariage canoniquement (...) de nos ordonnances d'entre Honneste Christophe Joubert m[ait]re charpentier et habitant de St Bonnet, fils légitime de feu Sébastien et de Marguerite Simeon âgé d'environ trente cinq années et honneste Marie Guignand veuve de Jean Astier habitante à cette

ville légitime de feu Baptiste Guignand et de feu Catherine Lardy âgée d'environ quarante cinq années. N'ayant trouvé aucun empeschement, je leur .... »

400- Décès Barthelemy Mandier AD38 St Bonnet de Chavagne cote cote 9NUM2/5E371/1 vue 87

401- Mariage Antoine Joubert Anne Astier St bonnet de Chavagne 1762 cote 9NUM2/5E371/1 -vue 95

402- Majorité civile fixée pour les hommes à 25 ans par l'Ordonnance de Blois en 1579. Elle passe à 21 ans en septembre 1792 (1ere république) puis repassera à 25 ans dans le Code civil napoléonien en 1804. Elle repasse à 21 ans sous le III e Rép. en 1907 et est fixée à 18 ans depuis 1974.

403- mariage Joubert Guignand AD38- Chatte - 9NUM2/5E96/1 vue 97

Son père s'appelle Sébastien Joubert et non pas Christophe comme mentionné dans son premier mariage. Compte tenu des âges de la seconde et de la troisième épouses, il n'est point nécessaire de rechercher d'autres enfants.

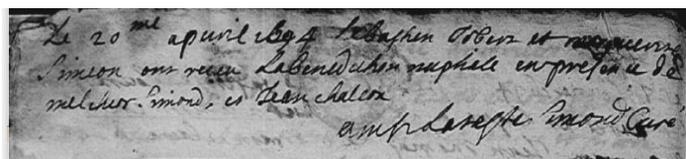
Aux Archives Départementales de la Drôme, nous parvenons à récupérer la procuration<sup>404</sup> donnée par Christophe Joubert à Maître Bernier, Maître charpentier pour son fils en formation devant Maître Blain, notaire à Parnans (cf. Annexe Acte XV). A mon grand regret le document est assez succinct et nous avons déjà toutes les informations dans l'acte de mariage. Il n'y a aucun renseignement au sujet du Maître charpentier BERNIER de Blois qui l'héberge et le forme au métier de charpentier, récipiendaire de la procuration.



Notre chemin va-t-il s'arrêter à Chatte ce village d'Isère, au pied du Vercors (Cf. Annexe Carte D) où sont domiciliés les parents de Christophe Joubert Sébastien Joubert et Marguerite Siméon en 1733 ?

Ils s'y sont mariés le vingt avril 1694<sup>406</sup>. L'acte est très succinct.

« Le 20 avril 1694, Sébastien Jobert et Marguerite Siméon ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de Melchior Siméon et Jean Chaléon. Ainsi l'ateste Simond curé »



## Section 2 Encore une génération...

Dans ce même registre, quatre enfants de ce Joubert- Siméon sont mentionnés nés entre 1695 et 1710 à Chattes :

- **Louise Joubert** née le 2 novembre 1695 et décédée le lendemain (vue 19).
- **Joseph Joubert** né le 26 janvier 1698 (vue 31) et décédée le 20 avril 1770 à Chatte veuf de Jeanne Buisson.
- **Jeanne Joubert** née le 22 décembre 1699 (vue 41) dont le parrain est un dénommé Pierre Joubert.
- **Jacques Joubert** né le 17 novembre 1707 (vue 67).

Puis deux autres via un autre registre<sup>407</sup> sont identifiés:

- **Gabrielle Joubert** née le 10 février 1702
- **Christophe Joubert** né le 20 avril 1704, que nous avons étudié précédemment. Son père est nommé Bastien Joubert et son parrain est un autre Christofle Joubert.

Puis un dernier est retrouvé par une indexation collaborative que nous avons vérifiée dans les registres paroissiaux.

- **Claude Joubert** marié le 26 juin 1714 à St Martin de Vinay avec Antoinette Marchand. St Martin de Vinay est une ancienne paroisse aujourd'hui rattachée à St Antoine L'abbaye, située à 5 km au nord de Chatte et St Bonnet de Chavagne. Son âge n'est pas mentionné mais les bans ont été aussi publiés à Chatte<sup>408</sup>.

404-procuration devant Me Blain à Parnans (Drome) Date 29 juin 1760 cote AD 26 2 E 29655 5 janvier 1760-1er janvier 1761

405- carte postale ancienne Chatte (Isère) <https://cartorum.fr/carte-postale/163719/chatte-chatte-vue-generale-france>

406- mariage Joubert Siméon AD38- 9NUM1/5E96/1 Chatte. Baptêmes, mariages, sépultures. Coll. départementale (1692-1710)

407- naissance Gabrielle et Christophe Joubert 9NUM/AC095/1 Chatte. Coll. communale (1696-1733) vues 46 et 62

408- mariage Claude Joubert St Martin de Vinay 1714 – cote 9NUM/AC359/8 -Saint-Antoine-l'Abbaye / Saint Martin-de-Vinay.

### Section 3 Du dernier kilomètre...

Les communes de Chatte et St Bonnet de Chavagne sont-elles le point de départ de cette famille Joubert ?

En 2021, une personne m'a approché via un réseau social en m'indiquant une parenté Joubert et en évoquant la « maison Joubert » dite des origines à Saint Hilaire le Rosier en Isère au hameau « le creux ». Celle-ci m'informe que sa nièce habite cette maison et qu'ils descendent eux aussi de Christophe Joubert et de Marie Mandier, étudiés dans ce chapitre. Le dernier kilomètre en bien des domaines est le plus difficile à accomplir. Nous sommes face à un « mythe familial » à vérifier.

Nous recherchons l'acte de naissance de Sébastien Joubert à St Hilaire du Rosier et le trouvons sur l'année 1669 en date du 6 mars <sup>409</sup>. Le patronyme est écrit « Jober » (Cf. ANNEXE XVII). Son père s'appelle Barthélémy Jober et sa mère Michelle Doion Pagnon. En parcourant les deux cent treize pages de ce registre, nous constatons que le patronyme Joubert est présent quasiment à toutes les pages avec des variantes Joubert/Jobert avec d'autres prénoms et des mentions comme parrain ou marraine d'autres enfants. Ils ne signent pas. Comment sont-ils apparentés entre eux ? Il faudrait plus que ce mémoire pour établir tous les liens.

L'image de la fin sera une carte Géoportail de St Hilaire du Rosier (Cf. XIX ci-dessous) avec la mention du lieu-dit « le creux » dans le Sud Grésivaudan au Sud Est de Chatte et de St Bonnet de Chavagne. Nous sommes dans une boucle de l'Isère.

La carte D en annexe page 107 permet de relier les trois villages de Chatte, St Bonnet de Chavagne et St Hilaire du Rosier au pied du massif du Vercors. Il s'agit de micromobilités.

Au sens propre et au sens figuré, ces Joubert ne sont pas tous restés dans le creux !



409- naissance Sébastien Joubert 9NUM2/AC394/1 Saint-Hilaire-du-Rosier... Coll. communale. Lacunes (1665-1730) vue 19

## Partie VI De L'étude anthroponymique des différents noms de famille rencontrés et de deux anecdotes généalogiques

### Chapitre 1 Des noms de famille rencontrés :

Quelques noms de famille rencontrés méritent notre attention sous l'angle de l'anthroponymie, la science qui étudie la désignation des personnes.

**JOUBERT** : nous retrouvons dans ce nom de famille les traces de l'héritage germanique à deux composantes, un complément et un déterminé. En l'occurrence « GAUT » et « BERHT ». « GAUT » pour un nom de divinité et « BERHT » pour brillant selon Albert Dauzat dans son traité d'anthroponymie française. Marie Thérèse MORLET <sup>409bis</sup> dans son dictionnaire étymologique des noms de famille raccroche le premier composant « GAUT » à des personnes d'origines germaniques « du peuple gothique » et voit dans Joubert et Jobert les dérivés de JAUBERT forme méridionale de Gautbert. Une charte du Forez <sup>410</sup> mentionne un lieu dans la Roannais nommé Jaubergi à Villerest et un dénommé Jaubergin qui paye une dette de taille en 1465.

**CHEVALIER** : ce nom de famille renvoie à une dignité utilisée comme sobriquet pour celui qui se comportait comme tel.

**GONDRAS** : Nom d'origine germanique avec la racine « Gund » qui signifie puissant.

**GROSDENIS** : ce nom de famille comporte à la fois :

- la trace d'un sobriquet ayant permis de démarquer un individu par son apparence physique « Gros » comme cela s'est pratiqué vers le XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du cas d'un surnom devenu nom par transmission à la génération suivante.

- un prénom devenu nom de famille Denis. Denis est un prénom d'origine grecque, de « Dyonisos l'un des dieux du panthéon grec, latinisé sous la forme de Denys. Nous retrouvons aussi, selon Marie Thérèse Morlet de l'influence de Saint Denis premier évêque de Paris et saint très populaire. Dès la période dite Moyen Age classique, les chrétiens étaient en effet invités à donner à leurs enfants des prénoms de justes, saints, martyrs, pères de l'Eglise, apôtres, plutôt que ceux de leurs ancêtres afin que leur foi en soit stimulée.

**LEBLANC** : ce nom de famille utilisé au nord de la France pour désigner une personne au cheveu blanc.

**MANDIER** : un nom de personne d'origine germanique avec les deux composantes « mand » pour la joie et « hari » pour l'armée.

**SADIER/SADIE** : nom de personne d'origine germanique de sadhari composé de sad pour repu au sens de « rassasié » et hari pour l'armée selon le dictionnaire étymologique de Marie Thérèse Morlet.

**SIMEON** : Selon Marie Thérèse Morlet c'est un nom d'origine biblique popularisé par plusieurs saints dont le stylite, anachorète de Cilicie, mort en 459. Ce nom se retrouve comme nom de lieu en Isère (Saint Siméon).

---

409bis -MORLET Marie Thérèse , Dictionnaire étymologique des noms de famille, Ed Perrin, 1998

410- 2NUM87\_BH3797\_5 - [Tome 4] IV. Pièces 451 à 600. - 1935 Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, publiées par la fondation Georges Guichard- page 210/698

## Chapitre 2 De deux anecdotes généalogiques :

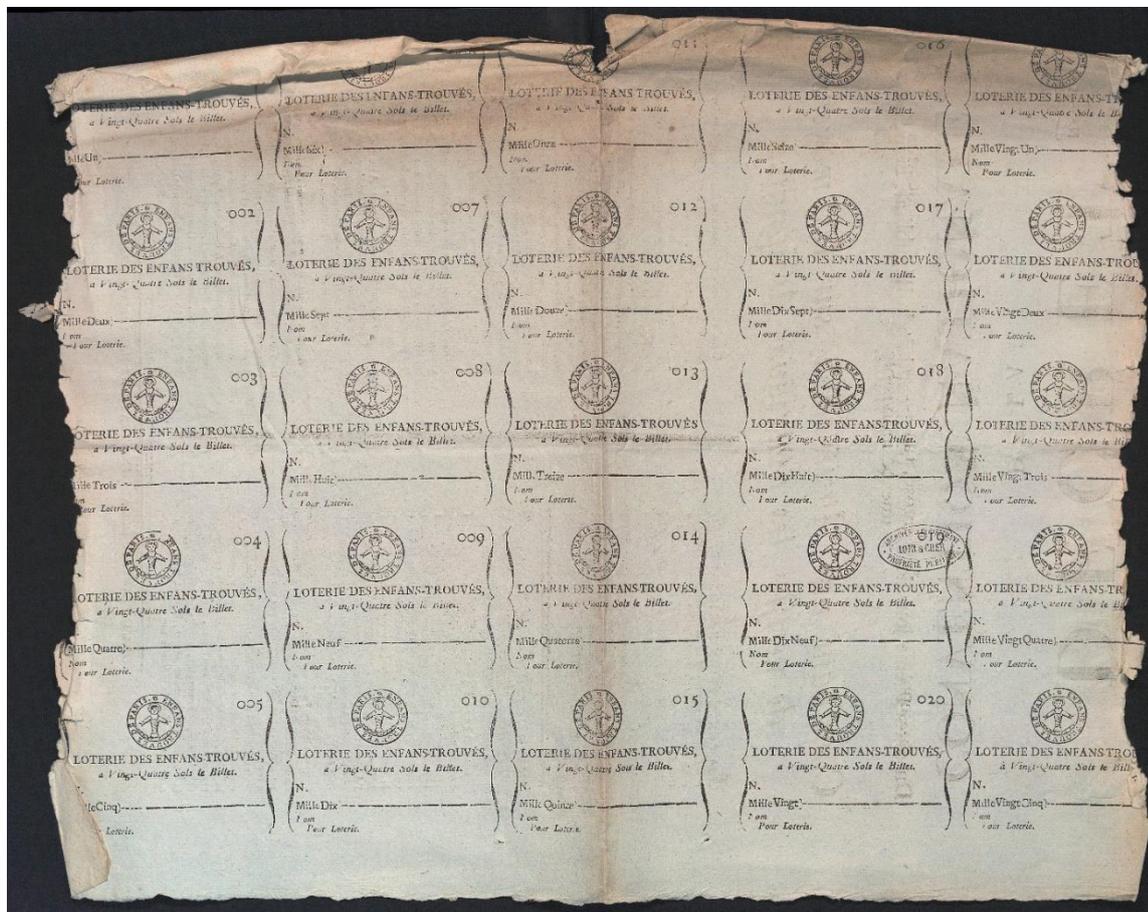
Les recherches généalogiques réservent parfois des surprises et il nous a semblé pertinent de partager avec vous **deux documents découverts** aux détours de recherches.

### Section 1 : De la loterie d'ancien régime

La première surprise a été découverte dans un carton aux Archives Départementales du Loir et Cher – site de Blois (cote L455) et témoigne de l'esprit et des mœurs d'une époque.

Il s'agit des planches d'une tombola « LOTERIE DES ENFANTS TROUVES » organisée au profit des enfants abandonnés de Paris : Le sceau mentionnent « enfants trouvez de Paris ». Il n'y a pas de date.

Le document est utilisé comme sous chemise par les révolutionnaires. En architecture et archéologie, le terme utilisé serait celui de « réemploi ». Aujourd'hui, nous parlerions de « recyclage ».

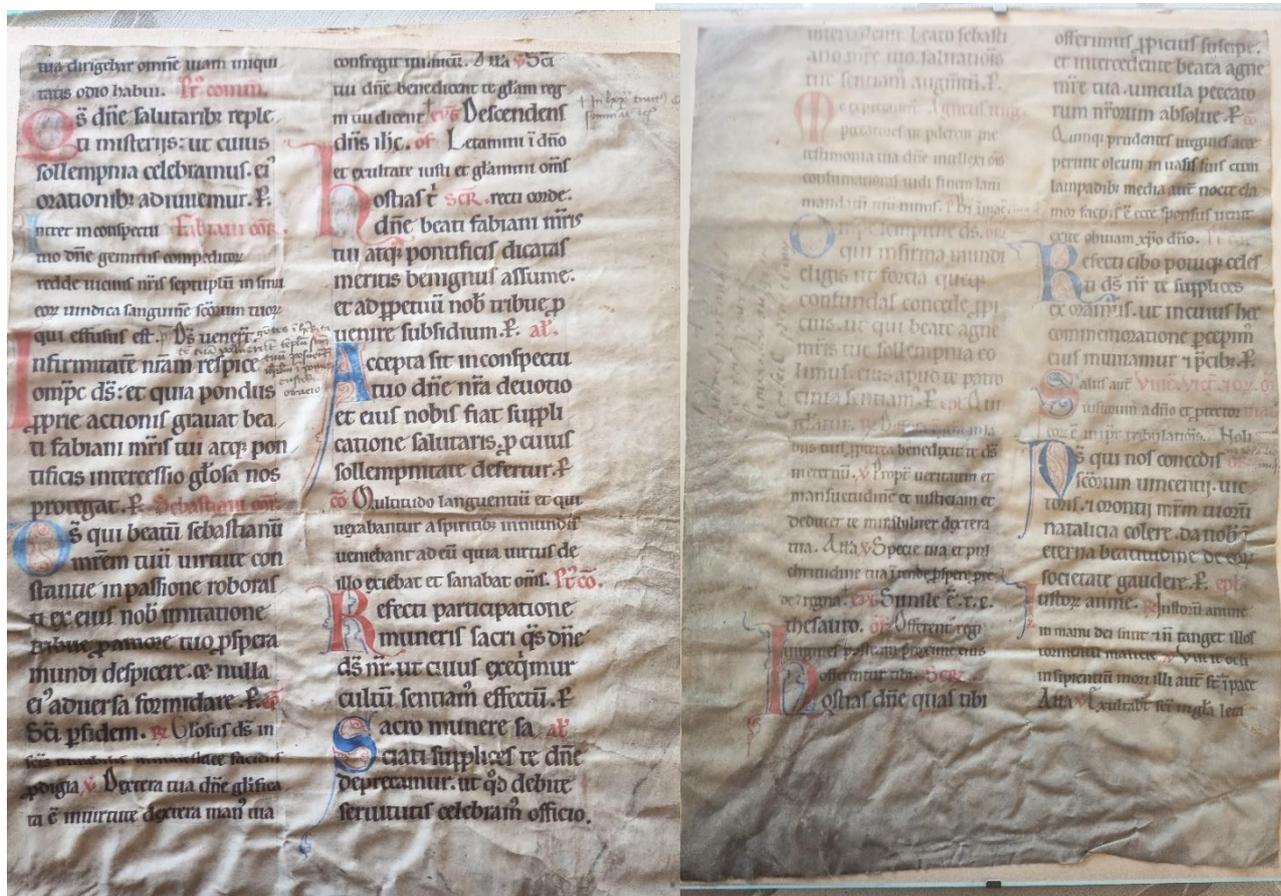


D'autres planches sont publiées sur le site du Musée Carnavalet à Paris classées dans la catégorie « numismatique<sup>411</sup>. Cette loterie date de 1750. Ils ont été émis par l'administration générale des loteries. L'Administration générale des loteries, instituée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, appelée aussi « bureau central des trois loteries » royale, des Enfants-Trouvés et de Piété, était responsable des loteries sous l'Ancien Régime.

Il n'y a que quatre précieux exemplaires au Musée Carnavalet alors que devant nous, il y en avait des quantités !

411 <https://www.parismuseecollections.paris.fr/musee-carnavalet/oeuvres/planche-de-quatre-billets-de-loterie-des-enfants-trouves-ndeg-618504-a#infos-principales>.

## Section 2 : un parchemin en latin et en écriture gothique



Rencontrer ce type de document génère un certain nombre de questions relatives à leur authenticité, à leur contenu et à leur conservation et nécessite pour un généalogiste de faire appel à des spécialistes.

Ce document a été trouvé par son propriétaire actuel à St Vincent de Boisset. Le support semble être du parchemin. Les autres documents rattachés n'ont pas été conservés. L'écriture est en gothique et des mentions marginales semblent être rédigées en français du XVI<sup>e</sup> siècle. Les démarches sont en cours et nous ne pouvons à ce stade apporter plus de précisions ni de transcriptions, n'ayant pas de retours de nos interlocuteurs.

## Conclusion

Quel voyage dans le temps et l'espace !

Les surprises ne manquèrent pas :

Il y avait outre des charpentiers et des maréchaux-ferrants vraiment beaucoup de cafetiers dans cette famille. Si nous pressentions cette présence forte des artisans et leurs déplacements pour motifs de formation et compagnonnage, il n'en n'allait pas de même des commerçants.

Au détour d'une recherche, nous avons découvert un commissaire de police réalisant une enquête généalogique et de moralité jusqu'aux arrière-grands-parents paternels du suspect. En était-il toujours ainsi dans de telles enquêtes ? La généalogie peut se retrouver en des lieux insolites.

Il a fallu aussi se résigner au fait que le collaborateur du Cabinet Maillard n'avait traité que les branches avec des descendants à six degrés du « de cujus » et en vie en 1987 soient cinq branches sur les sept répertoriées. Ainsi, nous n'avons pu recouper et valider nos résultats que sur six des arrière-petits-enfants de ce couple Georges Joubert et Mariane Grosdenis tout en remarquant une erreur sur la date de décès de cette dernière. Il lui fallait aller à l'essentiel (cf. Annexe Acte XIII).

La ville de Blois fut une belle et heureuse découverte grâce à l'accueil exceptionnel et la gentillesse de mes interlocuteurs. Ce déplacement nécessita de l'anticipation et des capacités de rebonds d'actes en actes dans un temps contraint.

Enfin, la jonction avec l'actuel Département de l'Isère a pu être établie. Le mythe isérois démystifié.

Quant aux recherches à achever, elles sont nombreuses et occuperont nos prochains mois (Cf. Annexe-plan d'actions) :

Entre Nantes et Paris, il conviendra d'explorer la branche de Benoite Joubert épouse Roche et en particulier l'état civil parisien du XVII<sup>e</sup> à arrondissement et la presse ancienne du côté de Nantes.

La correspondance du bagnard Auguste en Guyane avec ses parents serait intéressante : une halte à Aix en Provence aux ANOM cet été est envisageable.

L'identification du dénommé Charles Joubert aussi charpentier à St Vincent de Boisset originaire de Blois avec tous les individus rencontrés est un défi et passera par la recherche de son acte de mariage dans l'arrondissement de Roanne.

La récupération de l'acte de vente par licitation en série U de 1863 n'ayant pas été possible, il faudra trouver une alternative par le cadastre afin de comprendre mieux les circonstances pour cette branche Joubert issue d'un premier mariage.

Enfin, l'établissement de tous les liens des Joubert de St Hilaire du Rosier nécessitera une exploration fine de ce registre de 1665 et des deux précédents.

# Annexes

## 1. Cartes

Ces trois cartes n'ont pu être incrustées dans le corps du mémoire. Pour une lisibilité optimale, nous les mentionnons en annexe.

A-Carte de la Généralité de Lyon sous l'ancien régime/ site Gallica BNF

B-Carte d'Etat major 1820-1860 Géoportail le lac 42120 Perreux carte Etat major <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

C- St Vincent de Boisset Cadastre napoléonien 1712VT39\_9 –  
Section A 1 (La Mansarde) : plan levé par Larive à l'échelle 1:2500. [1819] – 1819

D- Carte de le Drôme en impression 3 D 2024 [www.3dmap.fr](http://www.3dmap.fr)

D'autres cartes ont été incrustées dans le corps du texte :

Carte I (page 5) : La France par canton – OJIER et BAJAT Bibliothèque des Archives Départementales de la Loire (AD42)

Carte II -Les vieux chemins à l'approche du Coteau. Limite du Beaujolais et du Forez -Reconstitution par Jean Chaumette historien local  
in « Controverse autour d'un territoire »1988

Carte III : Atlas de Trudaine pour la Généralité de Lyon N365 Loire Rhône RN°8 Cote Archim CP/F/14/8485II

Carte IV : Carte générale de la France. 086, [Mâcon]. N°86. Flle 54 / [établie sous la direction de César-François Cassini de Thury]  
Date d'édition : 1759-1761<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53095139c/f1.item#>

Carte V (page 25) : Rue Joubert et Bourg de St Romain la Motte Google Maps Avril 2024

Carte VI (page 25) : AD42 St Romain la Motte Section D1 AD 42 1712 VT 38-15 Plan levé par Maignien 1827

Carte VII (page 32) : Rue Joubert et Bourg de St Romain la Motte Google Earth Avril 2024

Carte VIII (page 33) : Cadastre Napoléonien levé par Maignien 1827 St Romain la Motte AD42 1712 VT 3815 Section D1

Carte IX (page 37) : Géoportail Etat major 1820-1860 Avril 2024 Domaine du Lac – Perreux Carte agrandie B

Carte X (page 49) : lieu-dit Gay des Etines et Chez Ruelle St Vincent de Boisset Cadastre napoléonien levé par Larive 1819 AD 42 1712VT39 – Section A1

Carte XI (page 50) : Geoportail – lieu-dit chez Ruelle 42120 ST VINCENT en bordure de la Zone industrielle du Coteau- avril 2024

Carte XII (page 58) : Commelle Vernay Carte Géoportail <https://www.geoportail.gouv.fr> Carte de l'Etat Major 1820

Carte XIII (page 63) : Cadastre Napoléonien, plan levé par Gabriel Augier1845.AD 42 1712VT9\_22 - Section A 2 (Le Coteau) de Parigny

Carte XIV (page 82): St Vincent de Boisset Cadastre napoléonien Ad42 1712VT39\_9 – Sec A 1 (La Mansarde) : plan levé par Larive à l'échelle 1:2500. 1819

Carte XV (page 84) : Blois Carte Géoportail <https://www.geoportail.gouv.fr> Carte de l'Etat Major 1820  
<https://www.geoportail.gouv.fr>

Carte XVI (page 86) : Cadastre Nap. 1810 Blois Section B 4 ème division AD 41 3 P 2/18/7

Carte XVII (page 86) : Google Earth mai 2024Rue Croix Boissée Blois

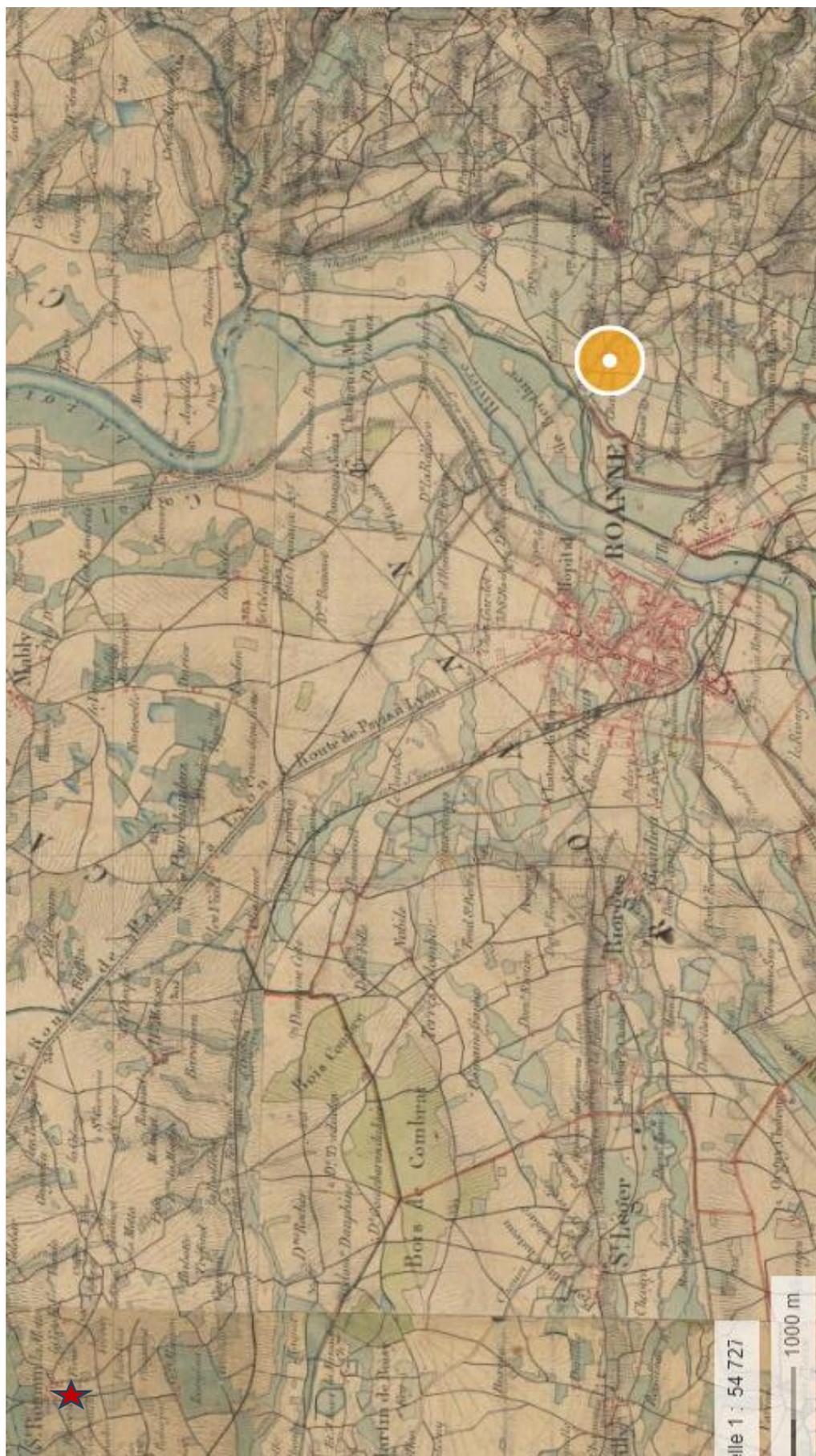
Carte XVIII (page 86) : Cadastre Nap. 1810 – Blois Section B 4 ème division AD 41 3 P 2/18/7 Rue des Chalands- Bords de Loire

Carte XIX (page 98) : Carte Géoportail juin 2024 Le Creux St Hilaire du Rosier (Isère) <https://www.geoportail.gouv.fr>

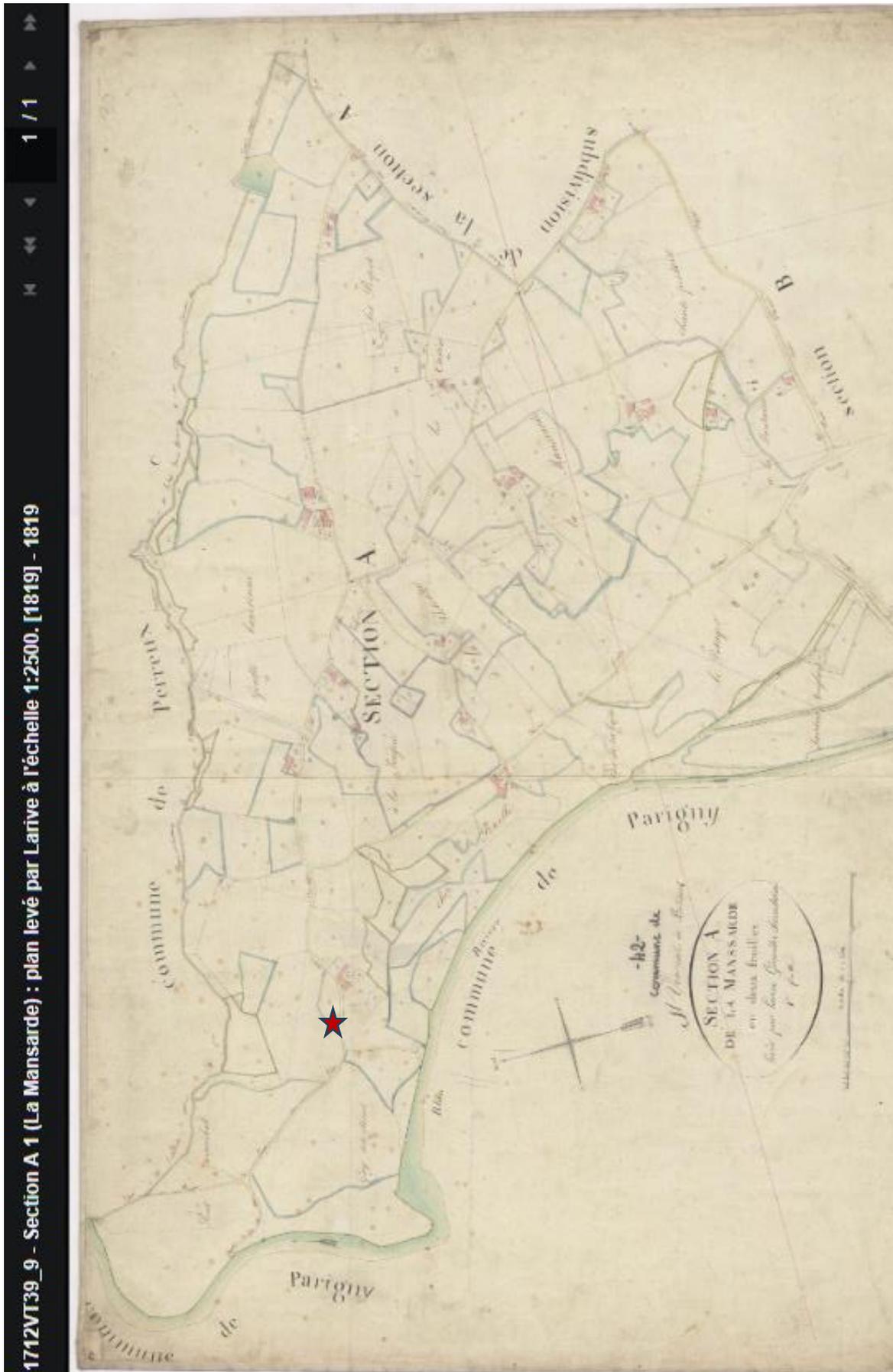


B-Carte d'Etat major 1820-1860 Géoportail le lac 42120 Perreux carte Etat Major <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

- ★ St Romain la Motte
- Le Lac 42120 Perreux



C- St Vincent de Boisset Cadastre napoléonien 1712VT39\_9 –  
Section A 1 (La Mansarde) : plan levé par Larive à l'échelle 1:2500. [1819] - 1819

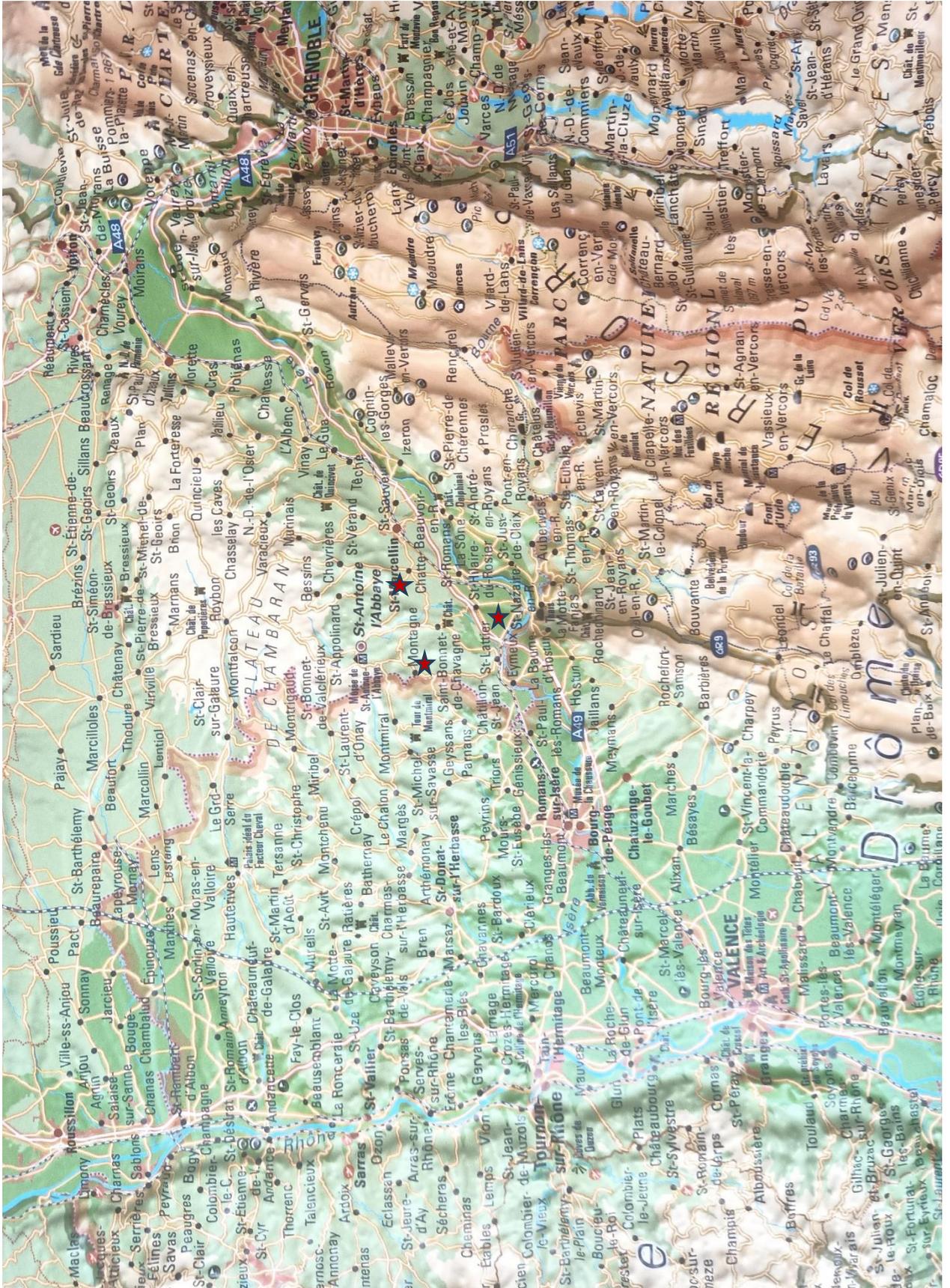


1712VT39\_9 - Section A 1 (La Mansarde) : plan levé par Larive à l'échelle 1:2500. [1819] - 1819

1 / 1

D Carte de le Drôme et de l'Ardèche en impression 3 D 2024 - Source [www.3dmap.fr](http://www.3dmap.fr)

★ Chatte, St Hilaire du Rosier et St Bonnet de Chavagne









ACTE III Matrices cadastrales – folio nominatif JOBERT Georges  
AD42 cote 3 P2204 -St Romain la Motte

Page. 152.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la Mutation		INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU				RENOVI DES MUTATIONS.			
	ENTRÉE	SORTIE	de la Section	du N. du Plan.	DES CANTONS, OU LIEUX-DITS.	de la nature de la Propriété.	par PARCELLE.		CLASSE.	par PARCELLE.		TOTAL.		Tiré du folio.	Porté au folio.	
							hect.	ares. cent.		hect.	ares. cent.	fr.	c.			fr.
<i>Jobert</i>	1838		D	249	Le Loup	Maisons	0	0	5	15	2	15	10	271		
<i>Georges Mariéchal</i>	1838			249	"	Id.	0	0	5	14		14	24	271		
<i>à St Romain</i>	1837	1880		245	"	Bois	1	70	1	3/4	1/2	23	10	36	14	187 92
	1850			246	"	Bois	1	60	1	2	92	11	14	15	92	
<i>Bouffange Pierre</i>	1880			247	"	Forêts	0	50	2	1	62			157	92	
<i>Marie H. ailla</i>	1851			248	"	Maisons	0	0	6	9				187	92	
<i>Pierre Deschamps</i>	1850			248	"	Id.	0	50	1	1	50			187	92	
<i>la Collange</i>	1851	1880		248	"	Maisons	0	0	0	11					92	
<i>Bouffange Pierre</i>	1851	1911	B	142	propriété	terre	1	75	1	47	55	11	23	11	23	59 110
<i>la femme néel</i>	1809		C	142	"	terre	1	75	2	13	62	11	22	26	91	
<i>Deschamps - St Romain</i>	1809		D	585	Barrière	Voie	0	0	3	1	46				17	
<i>la Collange (1897)</i>																
<i>Suite du 64</i>	1913		B	21	sur barrières	terre	0	60	2	1	48				47	
	1414		A	134	St. du Charm	id.	0	60	1	62	1/2	1/2	44	1	45	318
				309	la miche	id.	3	24	3	11	12				111	
				312	les barriques	id.	1	58	3	11	06				241	
				317	Rapin	id.	5	40	3	3	67					
				3162	"	id.	7	20	3/4	1/4	4					

ACTE IV - Déclaration de mutation par décès Georges Joubert faite le 31 janvier 1877  
Bureau de St Haon le Chatel – AD42 cote 3Q9979 2 pages (recto et verso).  
Archives Départementales de la Loire -

N° 110 (130.131)  
 Joubert Georges  
 à St-Nommain  
 le 14 août 1876.  
 Dintu n Grand  
 Op. 97-48.  
 Ref. 16-456 à 461  
 9-77

Du trentième janvier 1877  
 Ont comparu 1° Marie Anne Grosdenis, veuve  
 de Georges Joubert, sans profession à St-Nommain -  
 2° et Barthélemy Joubert, capelier au Cotrain -  
 lesquels ont fait la déclaration suivante :  
 Joubert Georges, sans profession, à St-Nommain -  
 la-Beauce, y est décédé le quatorze août 1876,  
 laissant pour héritiers légitimes suivants, savoir :  
 Barthélemy, comparant  
 Louis, bouvier à St-Nommain la Motte  
 François, cultivateur à Puceux -  
 Joubert } Benoite, f. Jules Roche, au Cotrain  
 auto Benoite, f. Antoine Jous, à St-Nommain  
 Marie, f. Claude Copin, à Commaille-Vernay  
 auto Marie, f. Lamus Chomet, au Cotrain

Par contrat de mariage avec M<sup>lle</sup> Barriard, notaire  
 à Puceux, le quatorze mai 1857, le défunt a fait  
 donation à sa femme de la quotité disponible  
 de biens à son décès.

Lesdites veuve comprend la moitié du bien  
 suivante qui dépendent de la communauté  
 d'acquêts résultant entre eux du dit contrat, savoir :

TOTAUX de la page.....  
 Reports.....  
 TOTAUX.....

Suite

**DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.**

		DROITS D'ENREGISTREMENT			
		simple et en sus.		décimes.	
		fr.	c.	fr.	c.
Membles de Communauté.					
Mobilier évalué, dont l'Etat disposé, à la somme de vingt francs, à					
1/4	à la veuve en propriété	500		5	
1/4	en usufruit	250		25	
	Reste 3/4 aux héritiers			20	
Régie	{ à 37, vingt centimes			60	
	{ à 37, soixante centimes				
Immubles de Communauté (nouveau)					
2.50 maison au Bourg de La Roumaine					
2.50 jardin					
14.60 terre					
49.70 vignes					
69.30 soixante neuf ans, toutes entières					
Retour d'un fief tenu en rural double revenu brut usupé à Paris soixante francs, à				160	
Capital par 1/4				4000	
1/4 à la succession				2000	
1/4	à la veuve en propriété	500		500	
1/4	en usufruit	250		250	
	3/4 aux héritiers			1500	
Régie	{ at 90 quinze francs			15	
	{ à 37, vingt deux francs quatrevingt centimes			22	
Affaires visibles, dont la prime de dix, par la deux composante qui ont signé après lecture susplacée Joubert qui de a reçu a dit mesarais.					
Joubert Le Receveur <i>J. Bonin</i>					
Acté le vingt un janvier 1877 <i>J. Bonin</i>				658 75	109 70
Acté le premier février 1877 <i>J. Bonin</i>				677 35	169 35
				Janvier 1877 et par la suite huit cent quarante six francs septante quatre	

ACTE V - Acte de mariage 7 février 1872 Perreux Joubert Jean François X Marie Joséphine Gondras Archives Départementales de la Loire Cote 3 E339-6 Vougy

3NUMEC33E339\_6 - Vougy - Naissances, Mariages, Décès. - 1832 - 1835

16 / 164

**Mariage de**  
 Marie Joséphine Gondras  
 Née le 14  
 à Vougy, commune de Vougy, département de la Loire.  
 Et  
 Jean François X Joubert  
 Née le 14  
 à Vougy, commune de Vougy, département de la Loire.  
 Les deux fiancés ont été présentés et reconnus par leurs parents et amis, et ont été déclarés capables de contracter mariage.  
 Le mariage a été célébré le 7 février 1872, à Vougy, par le Ministre du Culte, M. le Curé de Vougy, assisté de M. le Maire de Vougy, et de deux témoins.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.

**Mariage de**  
 Marie Joséphine Gondras  
 Née le 14  
 à Vougy, commune de Vougy, département de la Loire.  
 Et  
 Jean François X Joubert  
 Née le 14  
 à Vougy, commune de Vougy, département de la Loire.  
 Les deux fiancés ont été présentés et reconnus par leurs parents et amis, et ont été déclarés capables de contracter mariage.  
 Le mariage a été célébré le 7 février 1872, à Vougy, par le Ministre du Culte, M. le Curé de Vougy, assisté de M. le Maire de Vougy, et de deux témoins.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.



en cette Communauté de Vougy, le 7 février 1872, à Vougy, par le Ministre du Culte, M. le Curé de Vougy, assisté de M. le Maire de Vougy, et de deux témoins.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.  
 Les fiancés ont déclaré devant eux et devant les témoins qu'ils ont librement et sans aucune contrainte consenti à se marier, et qu'ils ont accepté toutes les conditions de mariage.  
 Le mariage a été célébré conformément à la loi.

Perreux Joubert, Jean François X  
 Marie Joséphine Gondras  
 Joubert Denis  
 Joubert Denis



ACTE VII Cour d'assises de la Loire - Procès Auguste Joubert - cote 2U513

Rapport du commissaire de Police de Roanne du 28 aout 1894- Archives Départementales de la Loire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Roanne, le 28 Août 1894

COMMISSARIAT  
Cubtal  
DE POLICE

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT

ROANNE  
(LOIRE)

Monsieur le Procureur de la République

J'ai le honneur de vous fournir ci-après, les renseignements que j'ai recueillis sur le compte du nommé Joubert Auguste, de ses père et mère et de son grand-père, paternel:

1. Le nommé Joubert Auguste, âgé de 16 ans, ouvrier tisseur, s'est fait remarquer dès son jeune âge, par sa mauvaise conduite et par des indisciplinances qu'il commettait à l'égard des voisins.

Il a été élevé par son grand-père paternel, demeurant à Roanne, rue des Cerisiers, 20 et n'est retourné auprès de ses parents que depuis quelques années.

Ses antécédents sont mauvais; il a subi une condamnation pour vol.

Il a un caractère sournois et violent, n'est pas assidu à son travail, s'adonnait au jeu d'argent, et ne fréquentait que des mauvaises compagnies.

Ce jeune homme fait partie du groupe "La Jeunesse Anti-patriote". En février, mars et avril 1892, il s'est assidûment rendu dans les réunions ou soirées familiales qui ont eu lieu dans plusieurs établissements, notamment chez les

Monsieur le Procureur de la République à Montbrison (Loire)

M. le Chef de Gare, qui s'est rendu de Stude

Siens Jury, débitant, place Larochette, Mercier Biton et Rimaud, également débitants, rue de Clermont, en assistaient les militants du parti anarchiste de Roanne et où l'on chantait des chants révolutionnaires.

Depuis cette époque, il a continué de fréquenter les anarchistes et les anti-patriotes et d'assister aux réunions publiques ou privées tenues par ces derniers.

2.° Le nommé Joubert, père de l'inculpé, ouvrier tisseur dem<sup>t</sup> au Coteau, quai des Balnes, a de mauvais antécédents il a été condamné plusieurs fois pour délit de pêche ou de chasse. Sa conduite n'est pas des meilleures; il est réputé pour être un ivrogne, un dépensier, peu stable dans ses places et souvent sans travail, par suite de son caractère léger.

Depuis plusieurs années, il professe des idées anarchistes et ne craint pas d'en parler ouvertement dans des lieux publics et dans son domicile en présence de ses enfants.

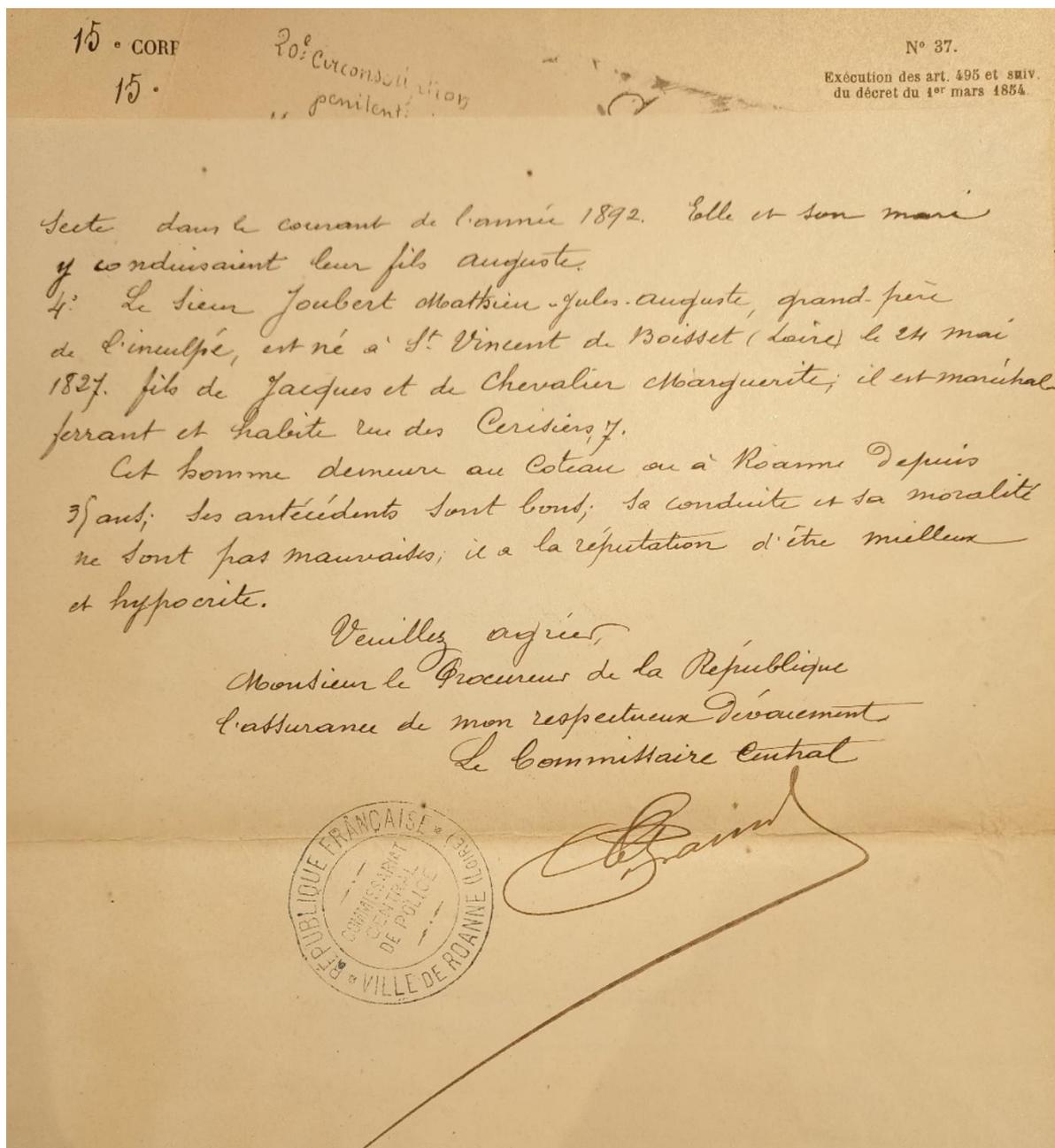
En 1892, il s'est fait remarquer dans des réunions ou soirées familiales anarchistes dans lesquelles étaient chantés la "Carmagnole" ou autres chants révolutionnaires.

Il s'est également fait remarquer dans le courant de Septembre de l'année dernière, pendant une nuit, sur la place Larochette, en compagnie d'autres individus avec lesquels il faisait la noce en plein air, chantait des chansons révolutionnaires et tenait des propos anarchistes.

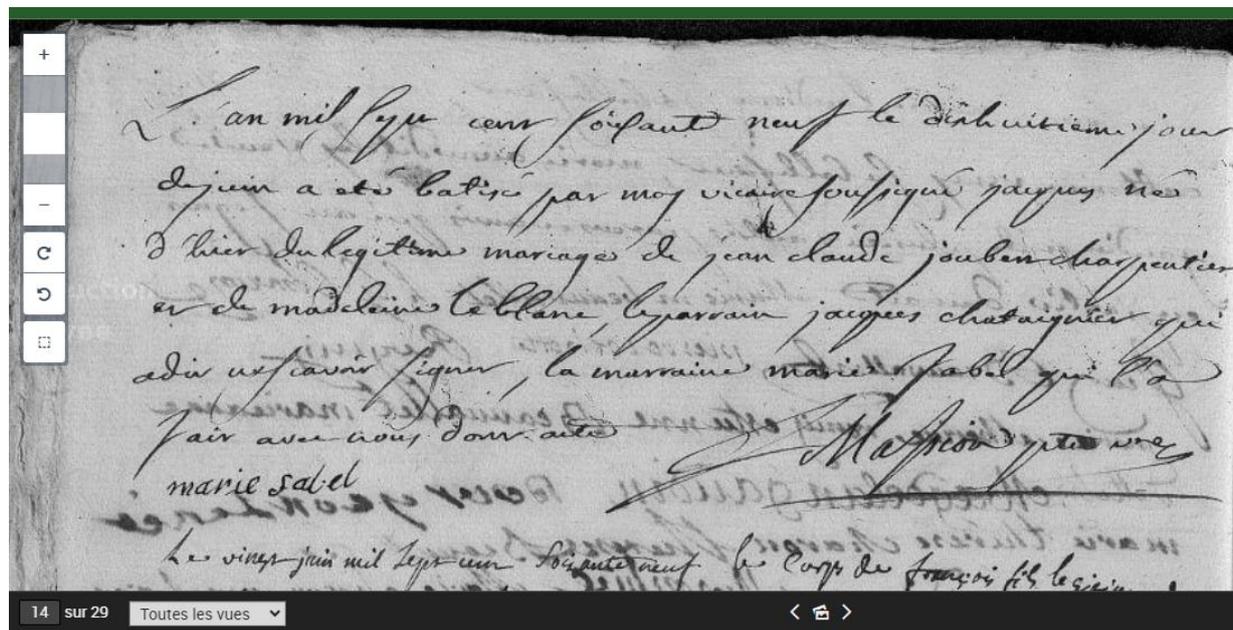
3.° La femme Joubert, mère de l'inculpé, tisseuse dem<sup>t</sup> avec son mari, n'a pas d'antécédents judiciaires, sa conduite et sa moralité ne sont pas bonnes; elle a la réputation d'avoir un caractère orgueilleux et poissard.

Ainsi que son mari, elle professe des opinions anarchistes et a assisté aux réunions tenues par cette

Suite et fin



ACTE VIII -Acte de naissance Jacques Joubert (Blois(41) 1769  
 Cote 4 E 018/266 Blois – St Saturnin des Bois – 1769  
 Archives Départementales du Loir et Cher



ACTE IX Acte de mariage jean Claude JOUBERT / LEBLANC Gabrielle 12 08 1760 Blois paroisse de St Saturnin AD 41Cote 4 E 018/252

L'an mil sept cent soixante Le dixième jour du mois d'août  
après la publication des bans de dites mariages entre Jean

Claude Joubert garçon charpentier fils majeur de Christophe Joubert  
aussi charpentier, et de défunte Marie Mandier les père et mère, originaire  
de la paroisse de Saint Bonnet de Charogne marquis de Saint Lattier  
évêque de Vienne en Dauphiné, et demeurant depuis plus d'un an dans  
celle de Saint par; et Gabrielle Leblanc fille majeure de défunt Michel  
Leblanc vivante boucher, et de Jeanne Bidouin aussi les père et mère  
de la paroisse de St Dje lez Loire, et actuellement de celle de St Colombe  
de cette ville d'entre par, faite par trois jours de dimanches consécutifs  
au jour des fêtes paroissiales tant en cette église qu'en celle de St Blaise  
sans qu'il le soit trouvé aucun empêchement civil ou canonique venir  
à notre connaissance ainsi qu'il nous a apparu par le certificat du sieur  
Jouin du dit St Colombe en date du jour du présent ainsi signé et scellé  
avec la permission de les épouser dans cette église par le même certificat,  
un aussi l'acte de procuration de Christophe Joubert père de l'époux

un aussi l'acte de  
donné par devant le sieur Blain notaire royal résidant à Blois en  
présence de Jacques Verney, Louis Vallier, Claude Guichard, François Henry  
terrono a ce requis le vingt neuf de juin de cette année par lequel il  
constat par son procureur général et spécial a l'effet de présent mariage  
maître Quentin Bernier maître charpentier de cette paroisse qui demeure  
terroir épan, demeurant légalisé par le sieur Regnaud Vallier lieutenant  
général civil, et criminel au bailliage et siège présidial de St Marcellin  
en Dauphiné le vingt six juillet dernier: nous procureur vicair susdits  
avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné  
la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par les saints évangiles  
en présence de maître Bernier fondé de procuration, de François Dornier  
de Jeanne Bidouin mère de l'épouse, de Jeanne Leblanc sa sœur, de  
Simphonie Guéreau son beau frère, et de plusieurs autres parents et amis  
qui ont signé au recto et le verso de ce acte  
Jean Claude Joubert gentien Bernier  
Le Procureur Le Procureur  
François Dornier

ACTES X

Archives Municipales de Lyon

Registre de réception des enfants

Dates extrêmes 01/09/1845-31/12/1847 Cote CH\_4Q097

Archives municipales de Lyon

CH\_4Q278 - 1846-1851 - Vue 1/1

N°	Noms	Profession	Date	Sexe	Age	Parents	Notes
26	C. Tubert		27 août 1846	M	22		
1607	Jacques		27 août 1846	F	22		



Archives municipales de Lyon

CH\_4Q097 - 01/09/1845-31/12/1847 - Vue 1/1

*matrice de l'église (Même) paroisse de Lyon, rue St-Jorge, 12.  
fille de Benoît et de Catherine Desgranges, a été baptisée par  
cet hospice et enregistrée à Lyon.*

972 16275

*Jacques Tubert, garçon né le 27 août 1846. Réquie  
à St. O. le 26 Août, allégation de Jules, âgé de 29 ans, natif  
de Fontenay-le-Comte (Loire) domicilié à la Guillotière  
rue de Soanen, 25. fille de Jacques et de Margt. Chonnet  
a été baptisée par cet hospice et enregistrée à la Guillotière*

du 27 Août

Inventaire  
 804. 8. reg 1. 11. 6  
 f. copie de  
 9. février 1779

De la ville de Blois le 11. 6. 1779  
 Du 20. avril 1779

Inventaire fait par le notaire  
 au Mr. Louisigney, demeurant  
 meublé et Effet mobilier de l'Etat active  
 et passive titres et papiers et autres renseignements  
 dépendant de la communauté de biens qui a été  
 entre Jean Claude Joubert Chevalier, demeurant  
 au Mr. faubourg de la main parois. de St. Saturnin  
 et deffunt. gabrielle de la Harpe surnom de cédée  
 Leguier femme de Joubert,  
 et deffunt de Joubert, Jean deffunt  
 de la communauté de biens  
 et aussi deffunt de Simonien quereult  
 marchand de Jery, demeurant au bourg et  
 parois de Jary, au nom et comme tutelle  
 tutelle deffunt de Jary, inventaire de  
 françoise gabrielle, deffunt, Jean baptiste  
 et Jacques Joubert tous quatre enfans  
 mineurs deffunt Jean Claude Joubert et deffunt  
 deffunt gabrielle de la Harpe surnom de cédée  
 presomptifs, avec en l'acte charge  
 de l'entente deffunt deffunt deffunt en date  
 du jour d'ici. Seelles et droits acquittés  
 de même par le bureau deffunt, d'autre  
 par  
 deffunt deffunt et deffunt deffunt  
 deffunt mobilier a été pris en appelle  
 deffunt deffunt deffunt deffunt







Pour le 9. me de p... et p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...

Pour le 12. me de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...

267. 19

Pour le 1. me de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...

Pour le 18. me de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...  
 de p... de p...

18. 5

18. 5  
 267. 19  
 281. 10.  
 106. 10.  
 29. 12  
 89. 14  
 21. 11  
 7. 11  
 404. 8



audis & fleur de l'eglise pour un mdy  
pour nous signer

jean laude joubert  
marie euse mesy

De l'usage de

l'usage de

Coll' de l'eglise de l'eglise de l'eglise

de l'eglise de l'eglise de l'eglise

de l'eglise

6 6  
6 7 6  
12 19 6



ACTE XIII- Tableau établi par l'étude Maillard en 1987 dans le cadre de la succession Grivolla (descendants de Louis Joubert branche N°1) à la demande de Maitre Pierre Montvenoux Notaire à Roanne- Archives de la SELAS VIAL RIGNAUX successeurs reçus le 12 juin 2024

NB : Les cinq descendants encore vivants de Georges Joubert et Mariane Grosdens en 1987 au rang 6 par rapport au de Cujus. A ce jour du 28 juin 2024, il n'y a plus de survivants au rang 6 par rapport au De Cujus.

ANNEXE A UN ACTE AUX MINUTES DE M <sup>re</sup> PIERRE MONTVENOUX ET M <sup>re</sup> HUBERT JAULEQUES NOTAIRES ASSOCIES A ROANNE (LORD EN DATE DU 17 Oct 1987)	
<p>CHASSAGNE Claude                      né le 17 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. Duchesne, 18. Le 11 mai 1918                      M<sup>re</sup> o. PELLERIN Claude                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892</p>	<p>Joubert Georges et Grosde                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>
<p>CHASSAGNE Marie Madeleine                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. Duchesne, 18. Le 11 mai 1918                      M<sup>re</sup> o. PELLERIN Claude                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892</p>	<p>Joubert Marie                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>
<p>Joubert Elzabeth                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>	<p>Joubert Elzabeth                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>
<p>GRIVOLLA Jean Claude                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>	<p>Joubert Elzabeth                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>
<p>GRIVOLLA Marie Madeleine                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>	<p>Joubert Elzabeth                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>
<p>GRIVOLLA Marie Madeleine                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>	<p>Joubert Elzabeth                      né le 27 août 1892 au Champ de la Chapelle, le 12 août 1987                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1892                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918                      M<sup>re</sup> o. PERRONNET Marie                      né le 14 novembre 1918</p>



ACTE XIV Assurance Compagnie L'abeille annexée à l'acte d'obligation Epoux CHAUMETTE JOUBERT / CORRET architecte - 10 avril 1888 Cote 5E10-174 Me LARUE notaire Le Coteau

*11770*  
*Constitution du 30 Novembre 1887*  
**L'ABEILLE**  
 Compagnie d'Assurances contre l'Incendie  
 ÉTABLIE A PARIS, RUE TAITBOUT, 51

*Agent*  
**Roanne**  
 Police N° 8153  
 AVENANT N° 1  
 Date: *24* Novembre 1887  
 Effet: *30* de 1887

*M. Chaumette*  
*du Coteau*

Capital social : DOUZE MILLIONS  
 Dont TROIS MILLIONS VERSÉS

SOMME ASSURÉE  
 Par la Police 8.200  
 Par l'Avenant 2.800  
 TOTAL 11.000

AVENANT A LA POLICE en date du *vingt et cinq* de *Novembre* mil huit cent *quatre-vingt-trois*

**Transfert**  
 Augmentation de Capital et de prime

*ASSURÉ*  
 JOUBERT  
 OBLIGATIONS  
 au timbre  
 fixé à centimes /...  
 du capital assuré  
 Loi du 29 décembre  
 1886

PRIME ANNUELLE	
Prime en francs	Timbre en centimes
De la Police 5.65	55
De l'Avenant 2.15	35
TOTAL 7.80	90

SOMMES ASSURÉES	Taux de la PRIME	MONTANT de la PRIME
8.000	50	4.000
A reporter 8.000		4.000

Sur la demande de Monsieur Chaumette  
 Laurent souscripteur de la police n° 8153 en date du cinq Mars  
 1883 de l'agence de Roanne, la Compagnie consent  
 à résumer son assurance comme suit

1° Dix mille francs, sur un corps de bâtiment à l'usage  
 d'habitation situé au petit Coteau allée des Maronniers  
 composé de caves au sous-sol, cuisine chambre et salle de  
 café au rez-de-chaussée quatre pièces au 1<sup>er</sup> étage et grenier  
 au-dessus construit en pierres, joints et maçonnerie couverte  
 en tuiles.

2° Trois mille francs, sur son mobilier personnel consistant  
 en meubles meublants, lits garnis, linges de corps et de table  
 effets d'habillement et à l'usage des deux sexes, vêtements de chambre



... l'acte en entier, et  
... l'office, sur le  
... de formalité des inscrip-  
... le cas prévu par l'ar-  
... du Code civil.

TRANSCRIPTION.

Feuillet.

RÉPERTOIRE.	
NUMÉROS	
du volume.	de l'article.
	<p>... en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés suivant procuration acquiescée par M. le notaire Louis Galloz le 10 1886, dont lecture a été donnée aux parties La présente procuration a été faite par M. le notaire pour 5 agir conjointement au besoin en l'absence de autres mais solidairement entre eux savoir 1<sup>er</sup> M. Luce MULLER 2<sup>o</sup> M. Marie MULLER 3<sup>o</sup> M. Benoit MULLER conjointement 4<sup>o</sup> M. Joseph MULLER 5<sup>o</sup> M. Joseph 10 Charles Albert MULLER. Tous propriétaires d'un tiers des biens suivants et le conjoint de M. Louis Luchet de Courbaion n<sup>o</sup> 21 et le quatrième à Dijon aux numéros 20-30 desquels ont été acceptés les présentes. Lesquels ont accepté les présentes, déclaré rendre et cibler, avec leurs manières et garanties de droit et de 236 M. Luce MULLER M. Jean François Toubert 237 M. et de lui assistés et autorisés M. Marie Luchet son épouse dont deuffault 1<sup>er</sup> dem<sup>r</sup> au Colbeau Ici présents, acceptants conjointement et solidairement entre eux. 30 Lesdits biens sont les désignés par le <b>Cessionnaire.</b> 1<sup>er</sup> Un domaine appelé domaine Ruelle situé en la commune de S. Vincent de Buisson composé de bâtiments et habitations et d'exploitations avec jardin, prés, verges, et bois de la contenance totale 25 de six hectares, dont sept ares six cent cinquante cinquante portés au plan cadastral de lad. commune sur les n<sup>os</sup> 3 parties, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 17 n<sup>os</sup> 4 et 4<sup>e</sup> section A le tout d'un seul tenement en une 30 Au surplus par soi, leur et base, de l'Etat et par terre de l'Etat</p>



## TRANSCRIPTION.

8 Feuille.

ntier, et  
sur le  
inscrip-  
par l'ar-

RÉPERTOIRE.		NUMÉROS
du volume.	de l'article.	
		Commune du Cateau de l'est, décès au testament le quatre septembre mil huit cent quatre vingt huit suivant acte receu M <sup>re</sup> Duchaux notaire à Paris le quatre septembre mil huit cent quatre vingt sept.
		5 Cette donation a été faite par M <sup>me</sup> la vicomtesse de Raminville, à son fils M <sup>re</sup> le vicomte Joseph de Raminville en vue de mariage prouvé à tout effet et donné M <sup>re</sup> Péruce Dubouche.
		10 Actuellement acte passé devant M <sup>re</sup> le baron Barth. Roux ministre plénipotentiaire, de Finance en chef le six septembre mil huit cent quatre vingt sept devant minutes de M <sup>re</sup> Duchaux notaire à Paris le vingt huit novembre suivant 1867 a été fait le mariage de mariage de M <sup>re</sup> le vicomte de Raminville avec M <sup>me</sup> 15 Desboudrie Péruce Dubouche.
		20 Les susdites ont adopté le régime de la séparation de biens et M <sup>re</sup> le vicomte Joseph de Raminville a accepté la donation à lui faite par M <sup>me</sup> la mère, Jean d'acte receu M <sup>re</sup> Duchaux le quatre septembre précédent L'acte de donation et d'acceptation pour le mariage de mariage ont été déposés au bureau des hypothèques de Paris le vingt deux janvier mil huit cent quatre huit mil 494 n <sup>o</sup> 34 et n <sup>o</sup> 49 n <sup>o</sup> 34
		25 Les susdites pourveneront à M <sup>me</sup> la vicomtesse de Raminville, née de Cauchy, avec plusieurs autres de la succession de M <sup>re</sup> Pierre Louis de Cauchy son père, de son vivant marié au d <sup>re</sup> Jean de Rhuis au d <sup>re</sup> de l'indivision le vingt deux juin mil huit cent cinquante sept laissant pour seul héritier M <sup>re</sup> J <sup>re</sup> vicomtesse de Raminville, née de Cauchy son fille

8 Février 1887 2

Feuille.

TRANSCRIPTION.

Transcrire l'acte en entier, et faire l'inscription d'office, sur le Registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2108 du Code civil.

RÉPERTOIRE.	
NUMÉROS	
du volume.	de l'article.
	<p>antérieur est ainsi faite par un acte de notoriété dressé par          n° 100 L'acte antérieur au l'acte de notoriété est un acte nul l'acte          est cinquante sept.</p>
5	<p>M. le Marquis de Borely en son chef lui-même jusqu' en          justice de l'acte de notoriété de M. Jean Jacques de Borely son père          de ce qui est dit en son acte de notoriété est quatre vingt dix.</p>
10	<p>Les acquiescements de M. de Borely et de son épouse          ce jour pendant leurs vies et de leurs biens de l'immobilier de leur          et en jouissance de leur conjoint par eux mêmes soit par          la perception de fruits et revenus à leur profit à compter de          premier novembre mil huit cent quatre vingt dix sept.</p>
15	<p>Les acquiescements de M. de Borely et de son épouse          et de leurs biens de l'immobilier de leur conjoint par eux mêmes soit par          la perception de fruits et revenus à leur profit à compter de          premier novembre mil huit cent quatre vingt dix sept.</p>
20	<p>Les acquiescements de M. de Borely et de son épouse          et de leurs biens de l'immobilier de leur conjoint par eux mêmes soit par          la perception de fruits et revenus à leur profit à compter de          premier novembre mil huit cent quatre vingt dix sept.</p>
25	<p>Les acquiescements de M. de Borely et de son épouse          et de leurs biens de l'immobilier de leur conjoint par eux mêmes soit par          la perception de fruits et revenus à leur profit à compter de          premier novembre mil huit cent quatre vingt dix sept.</p>
30	<p>Les acquiescements de M. de Borely et de son épouse          et de leurs biens de l'immobilier de leur conjoint par eux mêmes soit par          la perception de fruits et revenus à leur profit à compter de          premier novembre mil huit cent quatre vingt dix sept.</p>

Transcrire l'Acte en entier, et faire l'inscription d'office, sur le Registre de formalité des inscriptions, dans le cas prévu par l'article 2108 du Code civil.

RÉPERTOIRE.	
NUMÉROS	
du volume.	de l'article.
	assignés et peints sans aucun autre le titulaire et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait eu vertu de titres réguliers non opposés ou de la loi.
5	Les paiements, dettes, impôts et les autres charges foncières payables, existant sur l'immeuble vendu à compter des jours de l'entree en jouissance.
10	Les décrets de punir l'usage public des commodes qui peuvent exister séparément aux lieux vendus avec la 1 <sup>re</sup> La Couronne & s'entendre avec elle pour faire faire tous ouvrages nécessaires. Dans le plus bref délai, la police existant à été envoyée à Recamie de suite par avis, remis le chef de la police de Recamie approuvée avec acquiescement des intéressés avec lui et ce sujet sans aucun recours ou que le titulaire. Pour être et liquider comme les cas. Les acquiescements de Recamie et Compagnie, aux stipulations contenues dans un acte de vente venant concernant les propriétés de M <sup>le</sup> de Recamie Joseph de Ramerville, et dont le projet lui a été communiqué, ainsi qu'il le reconnaît. Ce projet sera revêtu en acte authentique devant M <sup>le</sup> Notaire, notaire sous seing privé.
15	Et les paiements des frais droits et honoraires des parties et de la présente et même.
20	M <sup>le</sup> Jean Gabriel Lugié de Saugy ancien notaire à Recamie.
25	Acquiescements également au sur et au sous seing privé de M <sup>le</sup> de Recamie Joseph de Ramerville en vertu de la procuration par lui, a été donnée par ce dernier, et qui ont été revêtus par M <sup>le</sup> Notaire, notaire sous seing privé.

ACTE XVI Livre de compte de recettes et de dépenses tenu par M. CHERVET régisseur pour Monseigneur le Duc de Cadore commencé le 28 septembre 1816 et fini le 30 décembre 1820. Archives privées

Livre de Compte  
de Recette & de Dépense.  
Tenu par Chervet Régisseur pour Monseigneur Le Duc de Cadore  
Commencé le 28 9<sup>me</sup> 1816. & fini le 30 12<sup>me</sup> 1820.

	Charbon pour chauffage 10 70 et 1/2. Bois de chauffage 41 29. Total.	70 79.
19 Mars	Pays à jouir de Champreuil pour provision de munitions de la brigade de Cavalerie quinze francs.	15.
20 Mars	Pays à jouir de la somme de 100 francs de la part de la brigade de Cavalerie quinze francs.	15.

10 Mars	Pays à M <sup>lle</sup> de la Roche de Noailles pour douze Cinq sous francs	90.
19 Mars	Pays à jouir de Champreuil pour douze volants de la brigade de Cavalerie neuf francs	9.
19 Mars	Pays à M <sup>re</sup> de la Roche de Noailles de la somme de trois mille quatre cent francs pour la part de trois toises de la Contenance de 47 m. 1/2 venant de son domaine	3400.
20 Mars	Des états pour avoir deux autres livres de la brigade de Cavalerie	

Depense

Date	Objets de Depense	Somme
29 avril	Pays pour faire de l'huile de moutons de Monsieur de la Roche (Cadeau)	
7 mai	au grand quartier vingt Carreaux &c	1. 40.
8 mai	Remis à la main Châlet au grand Parc des Pensions & au grand Parc	
	Blanchissage total deux francs &c	2.
9 mai	Pays pour faire deux sacs de flanelle blanche achetés au Marché de	
	Normandie par le Courant de Moulins à 11. 70. la douzaine et 60. l'unité	
7 juin	vingt sept francs quatre vingt &c &c	27. 90.
10 juin	Remis à la main Châlet au grand Parc de son gage deux francs &c	2.
20 juin	Pays à Godard de Paris pour deux sacs de bois de la Roche	
	le grand chemin de Chateaux, acheté six francs &c	36.
20 juin	Pays au Receveur à Comptes de Contributions de 1817 sur la	
	maison de Normand. C'est francs &c	100.
1. juillet	Pays à André Lucie Jacin de Paris pour avoir de la laine de bois	
	Chêne provenant de Paris de l'ancien Prévoir St 132 livres de l'ancien le	
	tout en Chevreux sous le Courant de Moulins, acheté deux francs &c	32.
10 juin	Pays au Receveur à Comptes de deux journées	
	deux cent cinquante francs &c	250.
12 juin	Pays à M. de la Roche pour avoir de la laine de bois	
	des bois de Monsieur de la Roche de l'ancien Prévoir St 132 livres de l'ancien le	
	tout en Chevreux sous le Courant de Moulins, acheté deux francs &c	32.
12 juin	Pays à Douillet M. qui a acheté de Normand sous l'ancien Prévoir	
	deux francs six sous de Paris	22. 70.
13 juillet	Rembourse à l'ancien Prévoir de deux sous faits aux Pensions	
	deux 100 f. et deux francs sous les faits de l'ancien Prévoir St 132	
	journaux de l'ancien Prévoir St 132, tout fait vingt huit francs &c	128.
16. juin	Pays à Bernard Roussel pour le terrain de son abominement	
	de la 24 N° 1816 fait journal de deux francs &c	162.
12. juin	Pays pour l'achat de l'huile de Madame de la Roche 29 avril, 6. 20 et 29 mai	
	& 3 juillet trois francs vingt cinq &c	3. 25.
	Total huit cent soixante six francs cinquante cinq &c	466. 95.

Balances

Recette	6132 = 96
Depense	466 = 95.
Excédent	5266 = 01.

arrêté le 15 juillet 1817

ANNEXE XVII acte de naissance Sébastien JOBER St Hilaire du Rosier  
 Document 9NUM2/AC394/1 Saint-Hilaire-du-Rosier.  
 Baptêmes, mariages, sépultures. Coll. communale. Lacunes (1665-1730)  
 ETAT CIVIL ET REGISTRES PAROISSIAUX : Saint-Hilaire-du-Rosier et baptêmes

Document 9NUM2/AC394/1 Saint-Hilaire-du-Rosier. baptêmes, mariages, sépultures. Coll. communale. Lacunes (1665-1730)  
 ETAT CIVIL ET REGISTRES PAROISSIAUX : Saint-Hilaire-du-Rosier et baptêmes

V. S. L. né le 24. du mois de Mars. le 6. de l'année du jour  
 malin mesme jour. C. Schmit  
 Le 6. mars 1669. a esté baptisé Sébastien  
 Jobert fils a Barthelémy, et a michelle  
 Doron pères. Le parrain a esté  
 Sébastien vie, La marraine femme  
 V. S. L. ; née le mesme jour du mesme  
 parrain Thomas vie, J'ay grand o' signy  
 pour ne sca voir. C. Schmit  
 Le 8. mars 1669 a esté baptisé Anthoine

### 3. Illustrations

#### Commune de Saint Vincent de Boisset (42)

Deuxième de couverture : carte postale ancienne- vue aérienne 1950 - Saint Vincent de Boisset (Loire) archives privées  
 Page 4 : vues aériennes -Le progrès article du 16 05 2019 <https://c.leprogres.fr/loire-42/2019/05/16/saint-vincent-de-boisset-une-commune-pleine-de-dynamisme>  
 Page 11 : statue de Saint Vincent Eglise, photo mars 2024@CatherineBarriquandGauthier  
 Page 14 : armoirie de St Vincent de Boisset – site internet de la mairie  
 Page 16 : la grange de la Chamary salle des fêtes, ancien cuvage du Duc de Cadore  
 Page 12 : bannière photo @photoCatherineBarriquandGauthier - avril 2024  
 Page 53 : café Joubert Nugues St Vincent de Boisset de 1900 à aujourd’hui Thobas éditions 2019 page 127  
 Page 62 : bord de Rhins BRISON Jean, Paysage de bords de Rhins, huile sur toile, 1943- collection privée  
 Page 76 : chœur et autel de l’Eglise de St Vincent de Boisset @photoCatherineBarriquandGauthier - avril 2024  
 Page 78 : vue générale carte postale ancienne <https://www.communes.com/cartes-postales-anciennes-saint-vincent-de-boisset>  
 Page 79 : église - vue extérieure mars 2024@CatherineBarriquandGauthier

#### Commune de Le (du) Coteau (42)

Page 10 : château de Rhins Famille Tardy, carte postale ancienne- <https://www.ebay.fr/itm/266813354674>  
 Page 14 : plaque funéraire commémorative famille De Tardy  
 Page 15 : armoirie de la Commune du Coteau- site internet de la mairie  
 Page 41 : rue de l’Eglise, carte postale ancienne - <https://cartorum.fr/carte-postale/155683/le-coteau-le-coteau-rue-victor-hugo>  
 Page 47 : le Pont du Coteau carte postale ancienne - <https://www.fortunapost.com/42-loire/23827-carte-postale-ancienne-42-roanne-tramway-a-imperial-pont-du-coteau.html>  
 Page 74 : photographie tombe Joubert – Morel mai 2024 Le Coteau @CatherineBarriquandGauthier  
 Page 74 : route nationale - carte postale ancienne

#### Commune de Saint Romain la Motte (42)

Page 23 : photos avril 2024 @CatherineBarriquandGauthier Rue Louis Joubert et ruines  
 Page 24 : rue Louis Joubert - carte @Géoportail Le centre bourg  
 Page 29 : carte postale ancienne - place du village- <https://www.st-romain-la-motte.fr/notre-village/cartes-postales/>  
 Page 33 : photo aérienne – site internet Mairie <https://www.st-romain-la-motte.fr/notre-village/cartes-postales/>  
 Page 34 : cimetière de St Romain la Motte - tombe Joubert

#### Commune de Blois (41)

Page 86 : rue des Chalands et rue croix Boissée - photos mai 2024@catherineBarriquandGauthier  
 Page 87 : église de St Saturnin vue intérieure carte postale ancienne  
 Page 87 : vitrail de l’église Saint-Saturnin, ex-voto de la crue de 1866. Ville de Blois. Photographie : Jean-Philippe Thibault  
 Page 91 : vue sur Blois et le pont sur la Loire depuis la levée du quartier de Vienne mai 2024 photo@CatherineBarriquandGauthier  
 Page 92 : photo aérienne Aitre de St Saturnin @Ville de Blois Joel David et Olivier Denux  
 Page 93 : gravure sur cuivre au burin. AD41 Cote 33 FI 3 Blois : vues générales et plans de la ville : Blois 1731 – 1759  
 Page 94 : photographie AM Blois - 33 FI 242 Blois : les édifices religieux : la Croix Boissée

#### Commune de St Bonnet de Chavagne (38)

Page 95 : carte postale ancienne - St Bonnet de Chavagne en Isère au pied du massif du Vercors.

#### Autres communes :

Page 12 : Perreux et Parigny (Loire) Lithographies de Louis Noiroi (1820-1902) artiste local- Cote AD42 24F119 et 24F120  
 Page 15 : Perreux - médaille aux armoiries de la ville et armoirie de la commune site internet de la mairie de Perreux  
 Page 14 : Allonville (Somme) armoirie présente au château - famille Vaysse de Rainneville  
 Page 15 : Parigny : armoirie de la commune – site internet de la mairie  
 Page 21 : Vougy l’ancien pont d’Aiguilly, carte postale ancienne -<https://cartorum.fr/carte-postale/154256/roanne-le-pont-daiguilly>  
 Page 34 : Roanne (Loire) -Entrée 10 rue Bayard, photographie @leprogres  
 Page 38 : Roanne (Loire) le quai du bassin - canal de Roanne à Digoin - Médiatèque de Roanne  
 Page 42 : Perreux (Loire) – Lithographie Louis Noiroi AD42 fonds iconographie 24F119 - Perreux. 23,3 x 30,5 cm  
 Page 44 : Vienne la Ville, (Marne), Eglise de Vienne la ville en 1918 carte postale ancienne – archives privées  
 Page 56 : Paris (Ile de France), 5 rue Guersant- photographie @GoogleEarth 2024  
 Page 56 : Nantes (Loire Atlantique) 7 rue Guepin photographie @GoogleEarth 2024

Page 58 : Commelle Vernay (Loire) via @Geoportail -carte d'Etat major  
 Page 58 : Commelle Vernay (Loire) café Copin Joubert en dessous de l'Eglise de Vernay @GoogleEarth 2024  
 Page 61 : Lyon (Rhône) 56 cours Gambetta @GoogleEarth 2024  
 Page 85 : Saint Dye-sur-Loire (Loir et Cher) carte postale ancienne- collection privée  
 Page 97 : Chatte (Isère) carte postale ancienne <https://cartorum.fr/carte-postale/163719/chatte-chatte-vue-generale-france>

### Personnes :

Page 8 : portrait de Jean Baptiste de Nompère de Champagny, Antoine Ansiaux, huile sur toile 139 x 216 cm château de Versailles  
 Page 9 : portrait de Marc Louis De Tardy, Anonyme, huile sur toile, Musée Joseph Déchelette Roanne  
 Page 13 : armoirie de la famille Nompère de Champagny Armorial pour la Province de Lyon - Charles d'Hozier  
 Page 13 : armoirie de la famille Nompère de Champagny Armorial Jouglas de Morenas de 1930  
 Page 13 : armoirie de la famille Nompère de Champagny Armorial général - J.B. Riestap, 2ème édition, refondue et augmentée, Londres, 1884-1887  
 Page 44 : photographie Barthelemy Joubert- archives privées  
 Page 46 : photographie Claudine Desporte épouse Joubert et ses trois enfants (branche 4) - archives privées  
 Page 45 : extrait carnet de guerre et carnet de chanson militaire Barthélémy Joubert 1915(branche 4) -archives privées  
 Page 47 : portrait de Claudine Desporte épouse Barthélémy Joubert (branche 4) -collection privée  
 Page 53 : photographie Mariage Joubert Nugues 1912- archives privées  
 Page 54 : photographie Mariage Marie Joubert Théodore Barriquand (branche 4) – archives privées  
 Page 72 : photographies et plan extraits du dossier procès cour d'assise- Joubert Auguste AD42 cour d'assises 2U513  
 Page 73 : registre matricule de Benoit Joubert Cote(s) :19800035/109/13748 /<https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/197171>

### Presse ancienne :

Page 38 : Journal-de-Roanne du 09-decembre 1883  
 Page 62 : Mémorial de la Loire et de la Haute Loire journal du 25 juin 1862 page ¾  
 Page 66 : Le Salut Public du vendredi 8 septembre 1894  
 Page 67 : Le Mémorial de la Loire et de la Haute Loire du 6 septembre 1894  
 Page 71 : Révolte à bord du navire Ville de Saint-Nazaire, qui a embarqué de l'Île d'Aix vers le bague de Cayenne en Guyane, 130 forçats et 170 relégués dont de nombreux anarchistes connus (Leautier, Marpeaux, Catineau, Colombat...). Gravure d'Alexandre Jean-Baptiste Brun, Supplément illustré du Petit Journal du 10 septembre 1894.  
 Page 92 : Article La Nouvelle République publié le 14/08/2022 : l'aire de St Saturnin  
 Page 77 : Annonces judiciaires du Nouvel Echo de la Loire en date du 17 mai 1863  
 Page 77 : Nouvel Echo de la Loire en date du Le 22 décembre 1861

### Autres illustrations :

Page 46 : comète Brooks Photographie à l'Observatoire Flammarion de Juvisy durant la campagne d'observation de la comète Brooks (C/1911 O1). "Sur ce cliché du 29 septembre 1911 qui est un des plus caractéristiques, deux queues très fines et très nettes partent du noyau et s'écartent légèrement l'une de l'autre." Société astronomique de France par MM. Baldet et Quenisset astronomes  
 Page 46 : Aéroplane de Blériot en 1909. Présentation du Blériot XI dans les magasins Selfridges de Londres après la traversée de la Manche. Août 1909. © Musée des Arts et Métiers-Cnam / L. Dufaux.  
 Page 62 : BRISON Jean Le garde-manger, huile sur toile  
 Page 65 : Illustration de couverture du nouvel inventaire des archives de Justice série U aux AD42  
 Page 70 première page de couverture ouvrage du Capitaine Louis Lacroix, *Les derniers voyages de Forçats et de voiliers en Guyane et les derniers antillais*, Ed. Maritimes d'Outre-Mer, réédition 1970  
 Page 80 : Compagnon charpentier au XIX è siècle (Photo BNF B1917) 1876  
 Page 99 : photographie billets de loterie « les enfants trouvés » mai 2024@CatherineBarriquandGauthier  
 Page 100 : photographie parchemin mai 2024@CatherineBarriquandGauthier

#### 4. Liste des abréviations

AD26 : Archives Départementales de la Drôme

AD38 : Archives Départementales de l'Isère

AD42 : Archives Départementales de la Loire

AD41 : Archives Départementales du Loir et Cher

AM Lyon : Archives Municipales de Lyon

ANOM : Archives Nationales d'Outre-Mer

Frs : Francs Unité monétaire de l'an 1360 à l'an 2001

JORF : Journal Officiel de la République Française

M<sup>e</sup> : Maître

## 5. Bibliographie et sitographie :

### Partie I

- Ouvrage collectif, Forez de la Madeleine au Pilat, Christine Bonneton Editeur, Paris, 1987
- DIDEROT et D'ALEMBERT , *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1775-1779, Illustrations, Tome 12, BNF
- BURDIN Jean Paul, *Marquis Marc Louis de TARDY quatre vies en une*, ISBN 978-2-9565996-1-6
- CHAUMETTE Jean, « Controverse autour d'un territoire », publication de l'association Le Coteau d'hier et de Demain, avril 1988
- VALETTE Paul, *Le patrimoine du Département de la Loire*, Editions ligier p140 (Canton de Feurs)
- MEJEAN André, *St Vincent de Boisset à travers les siècles*, Thoba's éditions, 2010
- TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Editions Fayard
- MIGNARD Louis, *Perreux et son histoire : des origines au XX<sup>e</sup> Siècle*, 230 p, 2006
- PRAJOUX Joseph, *Les fiefs de Rhins et de Varennes*, 1904
- LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vigneron*, Editions Fayard, 1988 p. 285 et 287.
- DION Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France*, collection Histoire, éditions Flammarion, 1990
- HOUSSEL Jean Pierre, *La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne*, 1976, Edition de l'Université de Lille III
- BLANCHARD Guy, NOCHEZ Henri, PERRIN Eric, *Un siècle de commerce sur la Loire*, 2009

### Partie III

- CHAUVIN-MADEIRA Paul, « Mœurs et droit des militaires : trois siècles de débats autour de l'autorisation de mariage », *Droits*, 2021/1 (n° 73), p. 17-38. DOI : 10.3917/droit.073.0017. URL : <https://www.cairn.info/revue-droits-2021-1-page-17.htm>
- MERGNAC Marie Odile, *Archives des Notaires et Généalogie*, 3 -ème édition, Archives et Culture 2023 pp 9 à 13.
- POROT Maurice, *L'enfant de remplacement*, Edition Frison Roche, juin 1994
- *Rituel du Baptême des petits enfants*, AELF, Ed MAME TARDY, Paris , 1984
- TOUCHELAY, Béatrice. *Le développement de la police du rail : L'exemple de la compagnie du chemin de fer du nord In : Policer les mobilités : Europe - États-Unis, XVIIIe XXIe siècle [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018*

### Partie IV

- LACROIX Louis, *Les derniers voyages de forçats et de voiliers en Guyane les derniers antillais*, Edition Maritimes et d'Outre-Mer, Paris, 1970
- MOREL Bénédicte, Augustin *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles, et morales de l'espèce humaine*, Paris, Arno Press, 1857, 693 p <https://archive.org/details/traitedesdg1857more/page/n7/mode/2up>
- KNIBIEHLER Yvonne, « Les figures du père », dans : Chantal Zaouche- Gaudron éd., *La problématique paternelle*. Toulouse, Ed. Érès, « Petite enfance et parentalité », 2001, p. 49-60. DOI : 10.3917/eres.zaouc.2001.01.0049. URL : <https://www.cairn.info/la-problematique-paternelle--9782865869121-page-49.htm>

### Partie V

- ALIX André, *Notes sur la valeur d'un feu dans l'ancien Dauphiné*, *Revue de Géographie Alpine*, Année 1923 11-3 pp. 635-640 [https://www.persee.fr/doc/rga\\_0035-1121\\_1923\\_num\\_11\\_3\\_5529](https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1923_num_11_3_5529)
- CUBIZOLLE Hervé, *Curiosités géologiques du Roannais et de ses environs*, Editions BRGM 2019
- MORLET Marie Thérèse, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Ed Perrin, 1998

## 6. Quelques définitions :

**Archim** : banque d'image de documents conservés aux Archives Nationales dont l'accès en ligne est le suivant <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/archim/accueil.html>

**Biens meubles** : en droit civil, le terme ne désigne pas seulement les « meubles meublants » mais aussi les titres et valeurs mobilières, les actions de société et les fonds de commerce.

**Cahiers de doléances** : remontant au XIV<sup>e</sup> siècle, les cahiers de doléances recueillent vœux, demandes et protestations adressés au roi ; ils sont rédigés dans le cadre des États généraux, assemblée des trois ordres Clergé, Noblesse et Tiers État, convoquée par le gouvernement dans une période de difficultés.

**Comité de salut public** : l'un des organes parlementaires de gouvernement mis en place par la Convention pour faire face aux dangers qui menacent la République française au printemps 1793 pendant la période de la Terreur.

**Enregistrement** : afin de contrôler tous les actes notariés et réclamer l'impôt ou la taxe qui pouvaient être dus, des bureaux de l'enregistrement fiscal ont été mis en place en 1791 par la Révolution. L'enregistrement désigne la transcription d'un acte dans un registre public pour authentifier par écrit sa date.

**Election** : circonscription fiscale d'ancien régime

**Feu** : il n'est pas une donnée démographique mais un artifice d'écriture permettant chaque année de réaliser la péréquation des impôts (taille) entre communautés parmi les familles solvables. Par extension, on considère qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle un feu = 4.5 personnes

**Frères consanguins** : on appelle frères et sœurs consanguins, les enfants dont le père s'est remarié et qui sont issus de ses unions successives, nommées dans le langage du droit, les lits : les enfants du premier lit, du second lit, sont consanguins.

**Hoiries** : terme ancien signifiant héritage

**Intervalle inter génésique** : se dit de l'espace entre deux grossesses successives après le mariage

**Justice de paix** : la loi du 24 août 1790 et le décret du 16 août 1790 sur l'organisation judiciaire (titre III) mettent en place dans chaque canton un juge de paix. La justice de paix est l'échelon le plus proche du citoyen. C'est une justice de proximité. Elle est composée du juge de paix qui n'est pas un juge professionnel, et d'un ou plusieurs suppléants. Le juge de paix exerce des compétences civiles, conciliatrices, gracieuses, administratives et pénales. La compétence pénale est rendue par le tribunal de police présidé par le juge de paix en tant qu'officier de police judiciaire. La réforme de 1958 (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958) supprime les justices de paix et les remplace par les tribunaux d'instance, situés au chef-lieu de chaque arrondissement.

**Micromobilités** : déplacements de courte distance

**Noblesse de robe** : La noblesse de robe rassemble tous les nobles qui occupent sous l'ancien régime des fonctions de gouvernement, principalement dans la justice et les finances. Elle était formée de bourgeois anoblis grâce aux fonctions ou aux charges (les offices) qu'ils avaient exercées après les avoir achetées au roi.

**Ondoyer** : baptiser un enfant dans l'urgence d'une mort imminente sans observer les cérémonies de l'Église.

**Physiocrates** : l'école physiocratique, première grande école économique, s'est développée en France au XVIII<sup>e</sup> siècle avec pour maître à penser, François Quesnay (1694-1774). La physiocratie signifie le « gouvernement de la nature ». Les physiocrates se sont définis comme des « philosophes économistes ». Les physiocrates affirment que l'État n'a pas à intervenir dans la sphère économique.

**Prémourant** (terme de Droit) : Celui, celle des signataires d'un contrat qui meurt en premier.

**Prévôté** : subdivision du bailliage, tribunal où le prévôt exerce sa juridiction

**Suffrage censitaire** : mode de suffrage dans lequel seuls les citoyens dont le total des impôts directs dépasse un seuil, appelé cens, sont électeurs.

**Vente sur licitation** (terme de droit) : la vente sur licitation est la vente aux enchères publiques d'un ou de plusieurs biens détenus en indivision pour en sortir et permettre le partage de son prix, dès lors qu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée entre les protagonistes.

## 7. PLAN D' ACTIONS

Action	Détails	Séries et Cotes
Détails correspondances D'Auguste JOUBERT Bagnard en Guyanne <b>Pages 66 à 72</b>	<u>29 Chemin du Moulin de Testas,</u> <u>13090 Aix-en-Provence</u> <u>anom.aix@culture.gouv.fr</u> 04-42-93-38-50	ANOM FR <b>COL H 1456</b> <b>COL H 3937</b>
Exploration branche Joubert Benote (branche 5 ) épouse Roche décédée à Paris en novembre 1921 domiciliée à Nantes <b>Pages 55 et 56</b>	Archives Municipales de Paris Archives Municipales de Nantes Archives Départementales de Loire Atlantique	Etat civil Tables des successions et absences TSA (Enregistrement)  Presse ancienne
Identification Charles Joubert originaire de Blois et connexion avec autres Joubert <b>Page 78</b>	Rechercher des documents sur son épouse Jeanne Pichon, son beau- père  Retrouver l'acte de mariage ou le contrat de mariage	Actes notariés Me Larue notaire au Coteau AD42 <b>5E10</b> et prédécesseurs Enregistrement/Contrôle des actes/ bureaux de Roanne Etat civil de Roanne et communes environnantes
Suite de l'acte de vente par licitation impliquant plusieurs Joubert en 1863 <b>Pages 77 et 78</b>	Comprendre les circonstances Trouver le nom de l'acquéreur A défaut de document en série U Justice, passer par le cadastre de St Vincent de Boisset et retrouver les parcelles des propriétaires voisins mentionnées	Archives Départementales de la Loire – Cote <b>3 P2276/3P2274 / 3P2273</b> Registres du foncier – Cadastre St Vincent de Boisset
Exploration Joubert à St Hilaire du Rosier <b>Page 98</b>	Cartographier et rattacher les nombreux Joubert mentionnés dans ce registre Explorer des registres plus anciens	Saint-Hilaire-du-Rosier. Baptêmes, mariages, sépultures. Coll. communale. Lacunes <b>9NUM2/AC394/11665- 1730</b>  Saint-Hilaire-du-Rosier. Baptêmes. Coll. départementale. Lacunes <b>9NUM1/5E395/11631-1664</b>  Saint-Hilaire-du-Rosier. Baptêmes. Coll. communale. Lacunes <b>9NUM1/AC394/11631-1665</b>

## Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier les enseignants de ce diplôme : Mme Sophie GAREIL pour l'étude du latin et du français du XVI<sup>e</sup> à siècle, Mme Valérie LAFAGE pour son apprentissage de la paléographie, M. Matthieu DESACHY pour l'initiation à l'héraldique, M. Eric WENZEL pour les connaissances en droit des familles, M. Sylvain OLIVIER pour ses cours d'histoire moderne et Mme Isabelle ORTEGA pour la découverte de l'anthroponymie. Enfin je remercie particulièrement Mme Anne PICHARD et M. Stéphane COSSON, nos deux professeurs de généalogie, qui ont su nous communiquer leur passion.

Pour la mise à disposition de documents précieux, les interviews accordés et les réponses à mes nombreuses questions, je remercie M. André MEJEAN, auteur d'ouvrages historiques dont « Saint Vincent Boisset à travers les siècles » et M. Jean Paul BURDIN, ancien maire du Coteau et auteur d'ouvrages sur la famille De Tardy et De Rainneville.

J'aimerais par la même occasion mentionner plusieurs associations sollicitées : l'association généalogique de la Loire AGL 42, l'association « Le Coteau d'Hier et d'Aujourd'hui » pour les ouvrages mis à ma disposition, l'association des « Amis de l'Aître de St Saturnin de Blois », pour les visites et explications et tout particulièrement son président M. Bernard TRINTZUS ainsi que le Service diocésain de la pastorale du Tourisme de Blois et son guide bénévole.

Parce que je n'aurai jamais imaginé pouvoir matérialiser des plans, appréhender in situ un inventaire après décès de 1773, je tenais à remercier tout particulièrement M. et Mme Hubert et Martine MOREAU habitants du quartier de Vienne à Blois.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des personnels des salles de lecture des Archives Départementales de la Loire et tout particulièrement à M. Jean François LA FAY, archiviste pour les cours mensuels de paléographie et ses encouragements ainsi que leurs confrères et consœurs des Archives Départementales du Loir et Cher tant du site de Vineuil que de Blois.

Pour l'envoi d'un document notarié de 1987, je remercie l'étude notariale roannaise SELAS VIAL RIGNAUX.

Sans l'appui de M. Gérard MONIN astronome amateur passionné et de M. DALAN, animateur du planétarium de Nîmes, je n'aurai pu retrouver le nom de la comète de l'automne 1913.

Pour leur appui et leurs encouragements, je remercie des promotions précédentes M. Christophe DAVARD (2023), M. Florian KIPP (2023) et M. Loïc DUCHAMP (2019).

C'est aussi avec plaisir que je mentionne l'ensemble de mes camarades de promotion 2024 pour l'entraide constante qui a prévalu.

Enfin, j'adresse mes remerciements à mon père René BARRIQUAND pour la transmission des documents familiaux et son indéfectible soutien et à mon conjoint Régis GAUTHIER, professionnel du bois pour son appui au décryptage technique de l'inventaire d'une maison de charpentier en 1776.